Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté
de mise à jour n°2 du PLUi

7. Informations obligatoires

7.13 Secteurs d'information sur les sols (SIS)

ELABORATION

Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

ARGENTEUIL

PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

ARRÊTÉ N° IC-23-016

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

Commune d'ARGENTEUIL

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 septembre 2022 nommant Mme Lætitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 15 février 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu le rapport du 19 décembre 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France proposant la création de SIS sur la commune d'ARGENTEUIL ;

Vu le courrier de consultation de la commune d'ARGENTEUIL du 9 octobre 2021 ;

Vu l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 février 2021 ;

Vu les observations du public recueillies du 15 février au 15 avril 2021 ;

Immeuble Administratif J. Lemercier
5 avenue de la Palette – 95000 CERGY – Tél. : 33 (0) 1 71 28 48 02 – Fax : 33 (0) 1 30 73 58 51

Considérant que la ville d'ARGENTEUIL fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (EPT) ; que l'EPT est compétente pour conduire les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 134-4 suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant l'absence d'avis émis ou non opposition par le maire de la commune d'ARGENTEUIL ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés **COLSON RECYCLAGE, INTER EUROPE AUTOMOBILES, LABUSSIERE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VAPA, MICHELET, SAEZ, ELECTRO-THERMIQUE, TOTAL FRANCE** sont à l'origine de pollution des sols et des gaz des sols ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS11959 relatif au site COLSON RECYCLAGE**
- **SIS n° 95SIS11829 relatif au site INTER EUROPE AUTOMOBILES**
- **SIS n° 95SIS11945 relatif au site LABUSSIERE**
- **SIS n° 95SIS11960 relatif au site SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE**
- **SIS n° 95SIS11948 relatif au site VAPA**
- **SIS n° 95SIS05376 relatif au site MICHELET**
- **SIS n° 95SIS11164 relatif au site SAEZ**
- **SIS n° 95SIS11146 relatif au site ELECTRO-THERMIQUE**
- **SIS n° 95SIS11142 relatif au site TOTAL FRANCE**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'ARGENTEUIL.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune et au président de l'Établissement Public Territorial (EPT) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : En vu de l'information des tiers, le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et le maire d'ARGENTEUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 23 MARS 2023

Le préfet,

Philippe COURT

Immeuble Administratif J. Lemercier
5 avenue de la Palette – 95000 CERGY – Tél. : 33 (0) 1 71 28 48 02 – Fax : 33 (0) 1 30 73 58 51

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11959
Nom usuel	COLSON RECYCLAGE
Adresse	127 avenue de Verdun
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La parcelle cadastrale AY26 couvre plusieurs terrains exploités par différentes sociétés pour des activités industrielles. Au Nord de la parcelle, Colson Recyclage a exercé des activités de tri, transit, traitement de métaux et déchets de métaux de 1972 jusqu'en 2016 (date de cessation d'activité). Le diagnostic de qualité des sols a été réalisé en juin 2016. Les résultats de ces investigations mettent en évidence : - une pollution significative dans les sols en hydrocarbures - une pollution des sols pour un usage sensible en cadmium, en cuivre et en plomb et pour un usage non sensible et cadmium et en cuivre. Colson Recyclage a transmis un diagnostic complémentaire en décembre 2018. Celui-ci préconise l'excavation des terres contenant de fortes concentrations en hydrocarbures. Ces travaux ont été réalisés en janvier 2019. Une couche imperméable en bitume/béton est notamment présente sur l'ensemble du site (elle avait été mise en place dans le cadre de l'exploitation du site). Comme indiqué dans le rapport de l'Inspection du 4 juillet 2019, l'état des sols reste compatible avec l'usage futur (industriel) malgré la pollution résiduelle laissée en place. Au sud-est de la parcelle, la société REVIVAL exerce actuellement des activités de récupération et de transit de déchets de métaux et de ferrailles et de déchets dangereux (batteries usagées). Les installations sont toujours en fonctionnement.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	A ce jour, le type de restrictions d'usage (restrictions d'usage entre parties ou servitudes d'utilités publiques) n'a pas encore été défini par COLSON RECYCLAGE. Ces restrictions portent sur : -l'interdiction d'usage de la nappe recoupée au droit du site -Le maintien de l'analyse trimestrielle de la qualité des eaux souterraines

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	95.0016	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=95.0016
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.005375	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gou/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=005375
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501174	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501174

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	644273.0 , 6872815.0 (Lambert 93)
Superficie totale	63659 m²
Perimètre total	2275 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	AY	26	08/06/2020

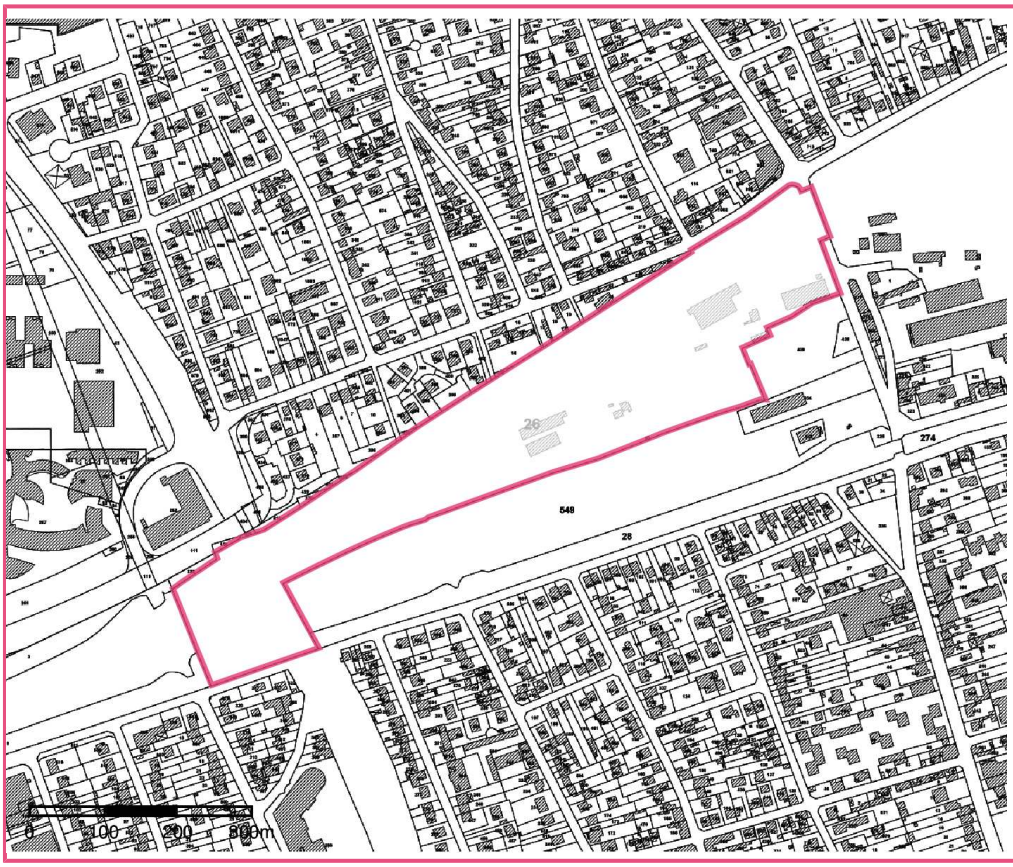
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11959



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11959

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11146
Nom usuel	ELECTRO-THERMIQUE
Adresse	19 Rue Guy Môquet
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société ELECTRO-THERMIQUE a débuté ses activités de traitements industriels par l'intermédiaire de bains de sels fondus en 1983 et les a cessées en 2007. Suite à la liquidation judiciaire en 2007, un mandataire a été nommé. Les analyses de pollution des sols en novembre 2009 montrent une contamination des sols en hydrocarbures totaux. Il existe également sur l'ensemble du site une pollution des sols en métaux (cadmium, cuivre, mercure, plomb, nickel et zinc) et en trichloréthylène. Aucun travaux de dépollution n'est préconisé. En février 2010, une Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) est réalisée. Elle préconise un usage industriel pour ce site. En cas de projet sur le terrain, il appartient à l'aménageur de s'assurer de la compatibilité de l'état des sols avec l'usage envisagé.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.7759	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=7759
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501178	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501178

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	642762.0 , 6872481.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2118 m²
Perimètre total	231 m

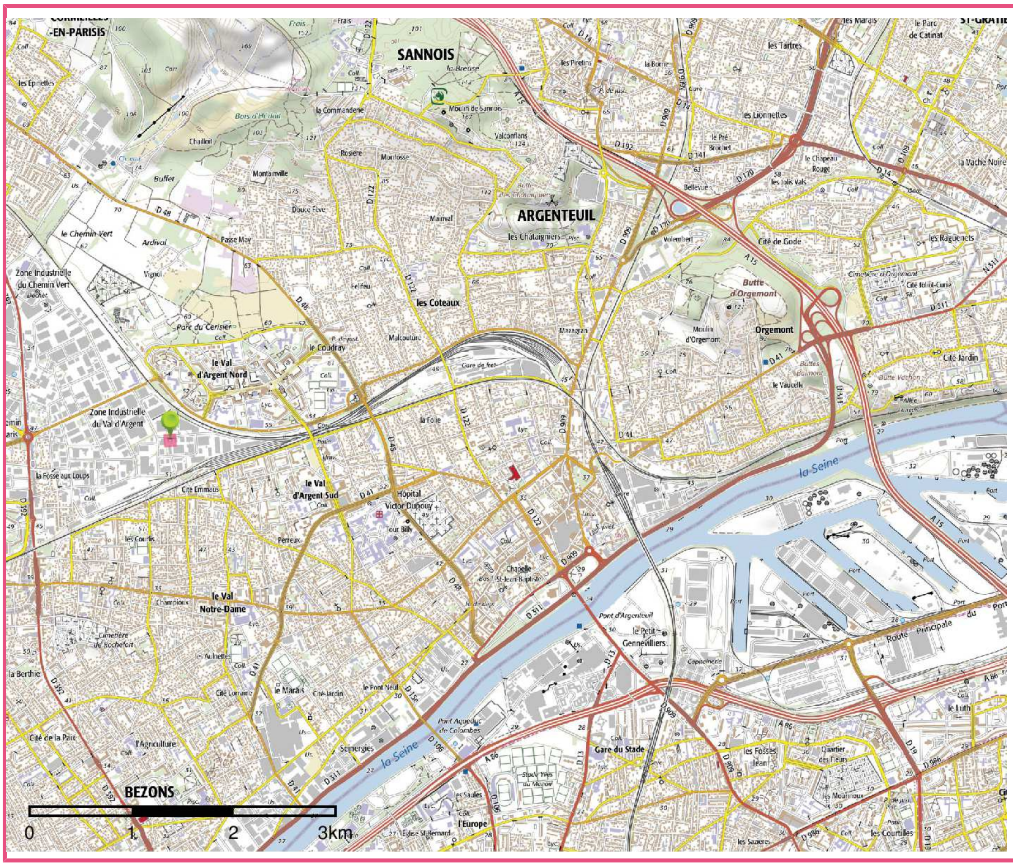
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	CM	89	19/08/2019

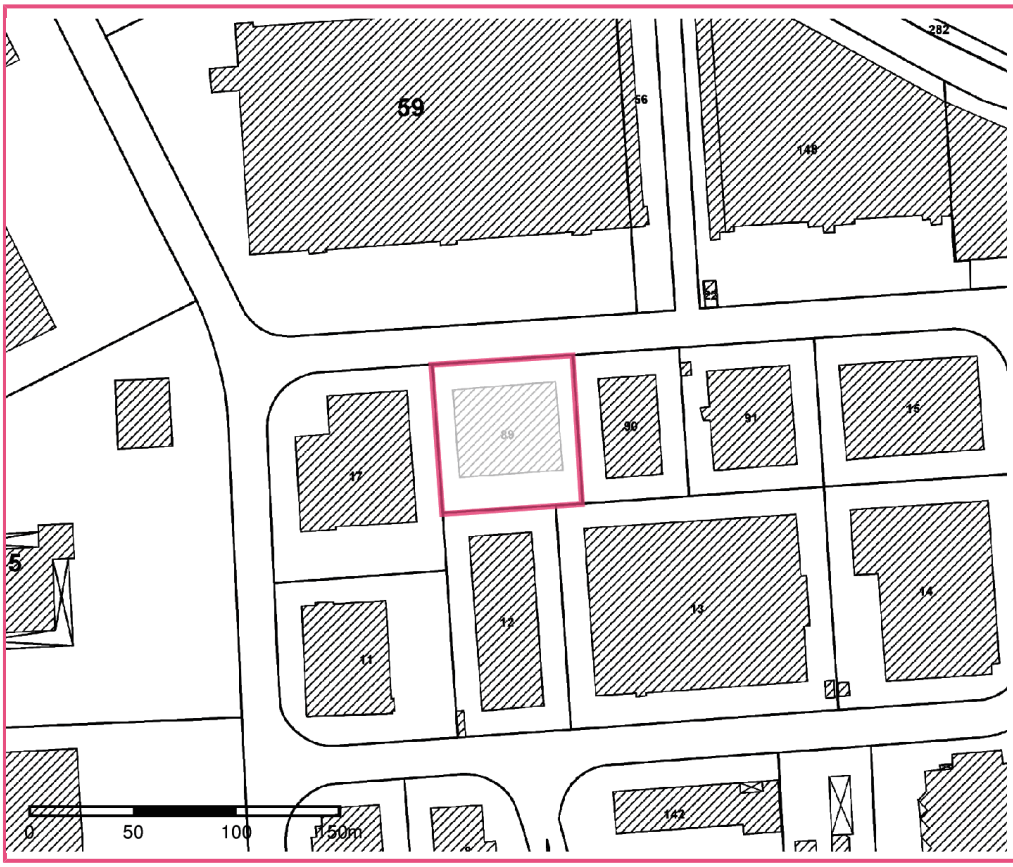
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11146



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11146

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11829
Nom usuel	INTER EUROPE AUTOMOBILES
Adresse	70 boulevard Jean Allemane
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société PRIOD-HOLDING exerçait une activité de garage automobiles disposant d'une station-service depuis décembre 1977. Son activité s'est arrêtée en 1985. Le site a été restitué au nouveau propriétaire en décembre 2017 qui souhaite le vendre (le terrain sera destiné à un usage industriel et commercial). Dans le cadre de cette démarche, deux diagnostics ont été réalisés en décembre 2015 et janvier 2018. Le premier diagnostic révèle un impact en hydrocarbures situé au droit des anciennes cuves enterrées de carburant. Le second diagnostic confirme les résultats précédents et met en évidence une teneur en hydrocarbures légèrement supérieure à celle relevée en 2015 mais restant du même ordre de grandeur. Des travaux de dépollution ont été effectués entre mai et juillet 2019 (retrait des anciennes cuves à hydrocarbures et d'huile et excavation des terres polluées). A l'issue de ces travaux, PRIOD-HOLDING a fait réaliser un diagnostic de l'état de pollution du site en octobre 2019 (demandé par la DRIEE). Ce diagnostic a mis en évidence la présence d'une pollution résiduelle en hydrocarbures volatils dans les eaux souterraines et les sols. L'analyse des risques résiduels d'octobre 2019 montre une compatibilité de l'état des sols avec un usage industriel et commercial dès lors que la mise en œuvre de restrictions d'usage est garantie.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	A ce jour, le type de restrictions d'usage (restrictions d'usage entre parties ou servitudes d'utilités publiques) n'a pas encore été défini par l'exploitant. Les mesures permettant l'usage industriel et commercial du site sont : Dans le bâtiment : -Le respect des dispositions constructives -L'absence de voie préférentielle d'intrusion des gaz du sol vers les sous-sols, en particulier via des évents ou dispositifs équivalents Dans les espaces extérieurs : -L'absence de contact direct avec les terres en place (superficie non bâties recouvert de remblais sains en surface ou minéralisées) -L'absence de jardins potagers et d'arbres fruitiers -L'absence de puits permettant d'utilisation des eaux souterraines -Le passage des canalisations souterraines d'eau potable hors des zones d'impact résiduel. Celles situées au droit de ces zones devront

circuler dans des remblais d'apport sains ou devront être de nature imperméable aux substances organiques.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.05355	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gou/ficheEtablissement.php?champEtablBase=0065&champEtablNumero=05355
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501672	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501672

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	645424.0 , 6872891.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2751 m²
Perimètre total	250 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	BC	88	20/05/2020

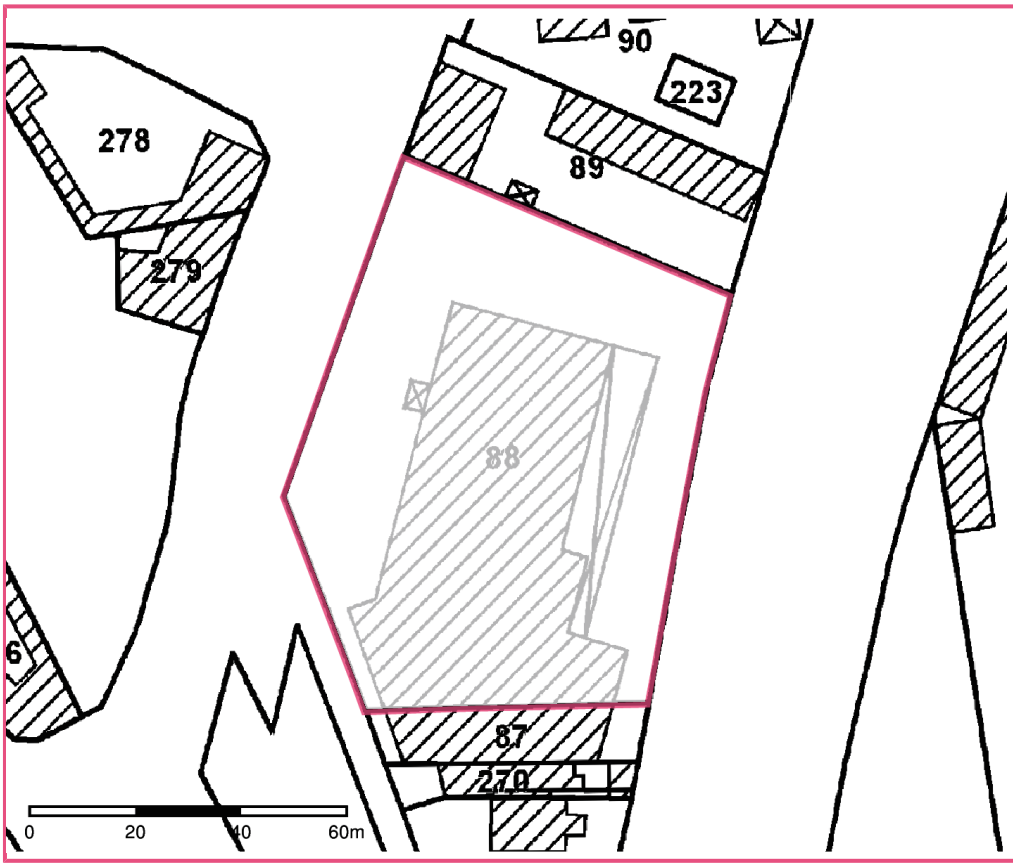
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11829



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11829

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11945
Nom usuel	LABUSSIERE
Adresse	112 route de pontoise
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société LABUSSIERE exerçait des activités de garagiste/ ferrailleur depuis 1962. Les activités ont cessé en mars 2005 suite à l' arrêt de l'exploitation du site. Il est prévu un usage futur commercial (et donc non sensible). Une campagne d'analyse des sols a été réalisée en février 2006 au droit de l'emplacement des anciennes cuves retirées durant la mise en sécurité du site. Les résultats mettent en évidence une pollution dans les sols en hydrocarbures totaux. Suite à ces analyses, des travaux de dépollution ont été effectués (excavation des terres présentant une concentration en hydrocarbures totaux élevée). Comme indiqué dans le rapport de l'Inspection des installations classées de juillet 2006, une pollution résiduelle en hydrocarbures est observée dans les sols (des traces de pollution ayant été laissées dans les terres suite aux travaux). L'état des sols reste compatible avec l'usage prévu (commercial).
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	En raison de la profondeur de la nappe d'eaux souterraines, aucune campagne d'analyses de ces eaux n'a été réalisée car jugée inutile. Une grande partie du site a été imperméabilisée afin d'éviter tout contact entre l'homme et la pollution résiduelle. Une vigilance particulière est à prévoir quant au devenir des déblais éventuels générés pendant les phases de terrassement car ils peuvent présenter des traces de pollution.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.6098	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=6098

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	641896.0 , 6872078.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2642 m²
Perimètre total	437 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	CI	887	27/05/2020
ARGENTEUIL	CI	942	27/05/2020

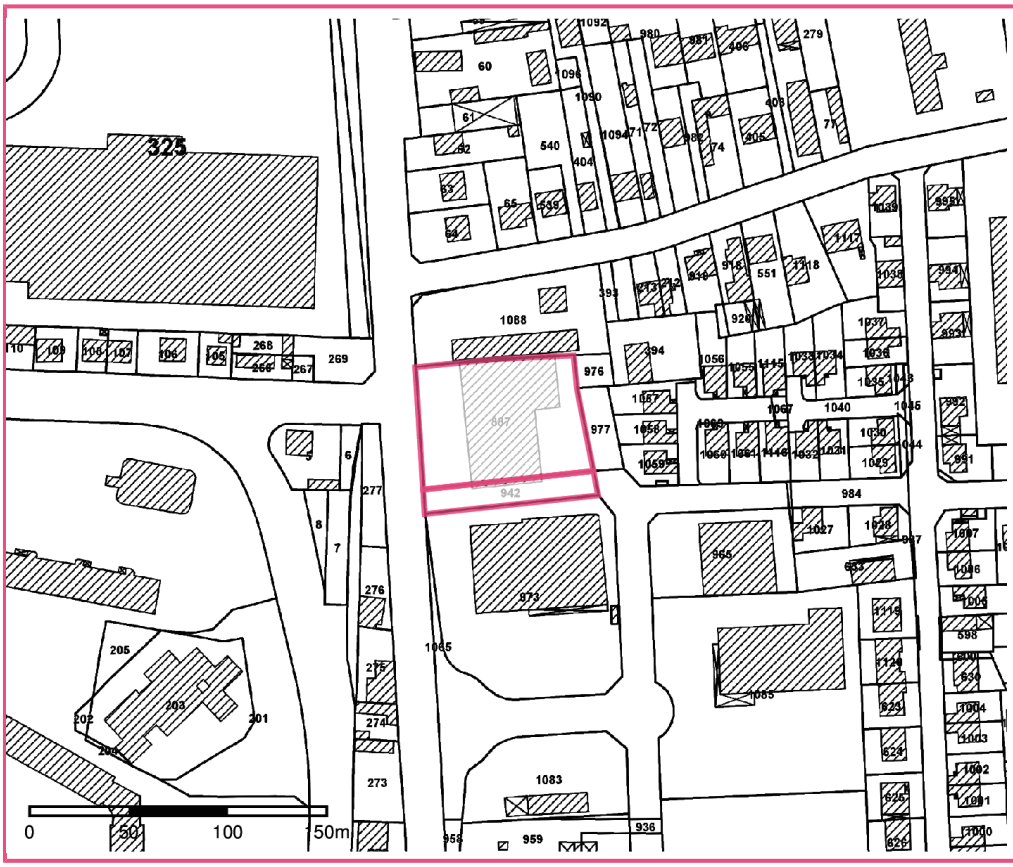
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11945



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11945

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS05376
Nom usuel	MICHELET
Adresse	1 rue d'Eaubonne
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société MICHELET a exploité une casse automobile de 1976 à 1998, date de sa cessation d'activité. Une étude de sols, réalisée en 1996, a montré une pollution des sols en plomb et en hydrocarbures. En 1998, la société MICHELET a fait réaliser des travaux de dépollution consistant en l'enlèvement et en l'élimination des terres polluées. Le rapport de fin de travaux concluait à la compatibilité de l'état du site avec un usage de type industriel. Comme préconisé dans le rapport de l'Inspection des Installations Classées daté du 17 octobre 2001, en cas de modification d'usage ultérieure, le porteur du projet correspondant devra s'assurer de la compatibilité de l'usage projeté avec l'état des sols. L'emplacement de l'ancienne casse automobile est actuellement occupé par un collège.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.08116	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=8116

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	645510.0 , 6873555.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10941 m²
Perimètre total	523 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	AK	68	20/06/2017
ARGENTEUIL	AK	543	20/06/2017
ARGENTEUIL	AK	542	20/06/2017
ARGENTEUIL	AK	541	20/06/2017
ARGENTEUIL	AK	544	20/06/2017
ARGENTEUIL	AK	69	20/06/2017

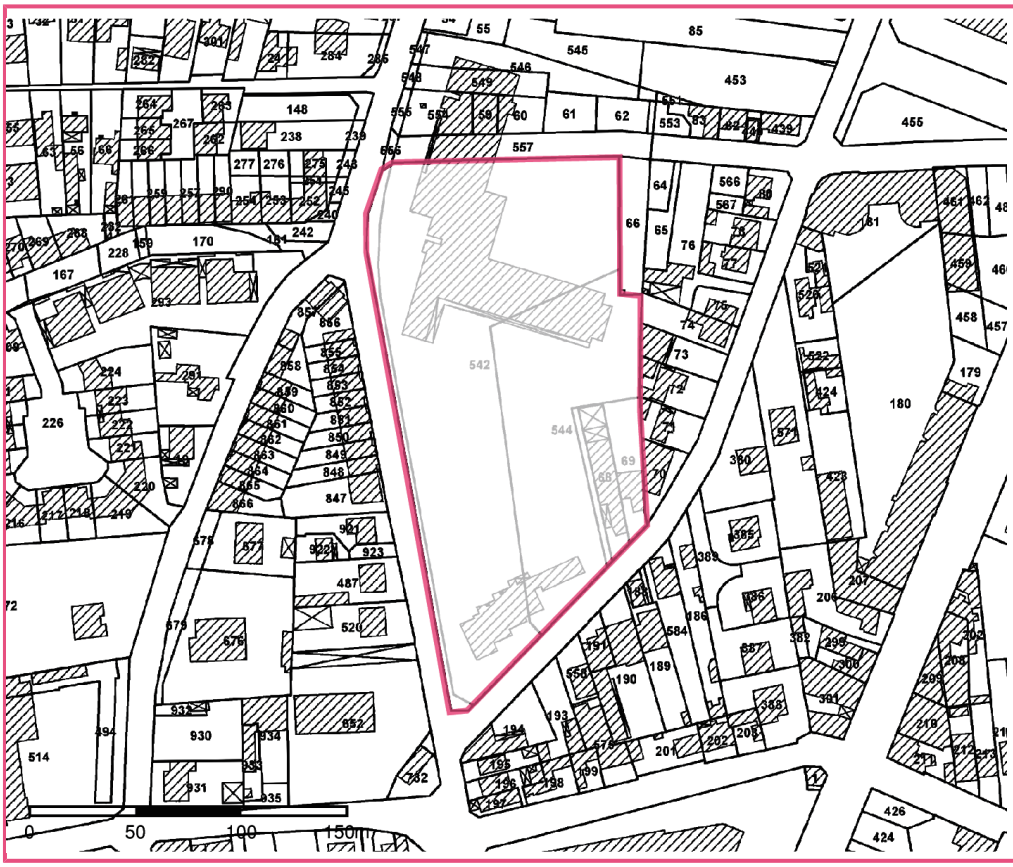
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS05376



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS05376

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11164
Nom usuel	Saez
Adresse	16 avenue de la Glacière
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La compagnie Saez a exploité le site dans le cadre de ses activités de tri, de transit et de regroupement de déchets de métaux entre 2008 et 2014. Dans le cadre de la cessation d'activité en 2017, un diagnostic de l'état des sols a mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures, en métaux et en solvants chlorés. En 2018, les terres polluées ont été excavées et la zone dépolluée a été recouverte par des terres saines. Le rapport de fin travaux d'octobre 2018 met en évidence une pollution résiduelle en hydrocarbures. Un projet immobilier étant envisagé sur le terrain (construction et aménagement de logements), il appartient à l'aménageur de fournir, le cas échéant, la preuve de la compatibilité des sols avec l'usage envisagé (habitation).
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501252	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501252
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.05384	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=05384

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	643597.0 , 6871026.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1064 m²
Perimètre total	171 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	BX	109	21/08/2019

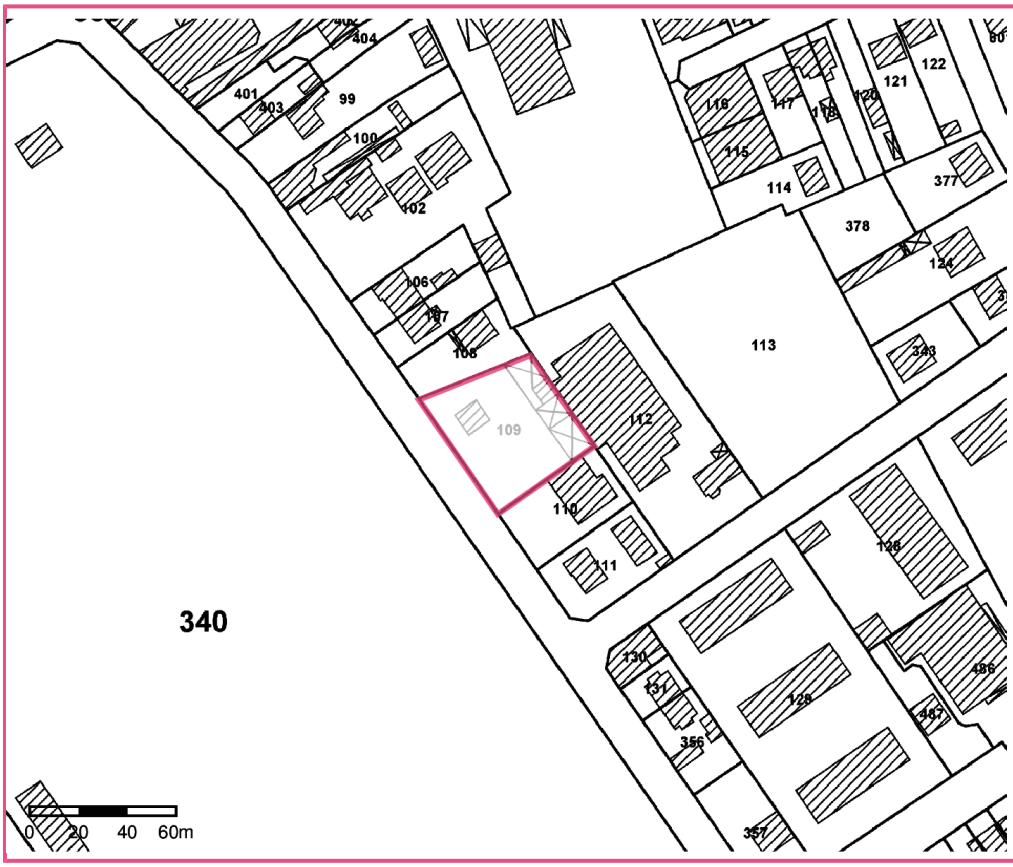
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11164



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11164

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11960
Nom usuel	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Adresse	72-74 rue de la tour Billy
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE exerçait des activités de travail mécanique des métaux puis des activités de recherche et développement pour des équipements à usage militaire et civil depuis les années 20'. L'activité a été progressivement transférée au sein du nouveau centre de recherche à Eragny-sur-Oise en 2017. En 2018, la société BF2 ARGENTEUIL (BROWNFIELDS) se substitue à SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE pour la réhabilitation du site (projet urbain) dans le cadre du dispositif de tiers demandeur. Elle souhaite réhabiliter le site en fonction de l'usage envisagé des terrains : résidentiel, ERP (commerces) et établissements sensibles (groupe scolaire). Le tiers demandeur a souhaité scinder la remise en état du site en 2 phases : - phase 1 portant sur l'ensemble du périmètre à l'exception de l' emprise du futur groupe scolaire; - phase 2 portant sur l'emprise du futur groupe scolaire. Diverses investigations des sols ont été réalisées entre 2015 et 2019 (pour le périmètre de la phase 1). Les résultats de ces campagnes mettent en évidence des pollutions en hydrocarbures totaux, en BTEX (benzène, toluène, éthylène, xylène) et en COHV (composés organo-halogénés volatils) réparti sur 6 zones. Un plan de gestion portant sur la phase 1 a été établi en avril 2019 : il recommande l'excavation des terres polluées. Ces travaux de dépollution se sont déroulés de juillet à septembre 2019. L'analyse des risques résiduels établi à l'issue des travaux en novembre 2019 conclut à la compatibilité des terrains (périmètre de la phase 1) avec les usages envisagés. Cette compatibilité est assurée avec la mise en œuvre de dispositions constructives (vide sanitaires/ sous-sols) et de restrictions d'usages spécifiques. La réhabilitation du terrain portant sur le périmètre de la phase 2 (futur groupe scolaire) est en cours. Ce périmètre concerne une partie de la parcelle cadastrale BO340.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Un impact des eaux souterraines est observé au niveau du parking employés. Restrictions d'usage suite aux travaux : -Interdiction de jardins et potagers et vergers

-Interdiction d’utilisation des eaux souterraines.
-Réalisation d’un vide sanitaire d’au moins 0,2 m de hauteur sous les bâtiments ne comportant pas de parking.
-Réalisation d’une isolation de surface en dehors des espaces bâtis sur les zones actuellement recouvertes.
-Création du réseau de distribution d’eau nécessitera la mise en place de canalisation d’eau potable imperméables aux gaz.
-Maintien en état du réseau de surveillance des eaux souterraines et du maintien des conditions d'accès aux ouvrages dans le cadre de la surveillance post-travaux, par les futurs acquéreurs / utilisateurs du site.
-Suivi des eaux souterraines réalisé selon une fréquence semestrielle et s’étalera sur 4 ans.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.9376	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=9376

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	644361.0 , 6871649.0 (Lambert 93)
Superficie totale	23558 m²
Perimètre total	2480 m

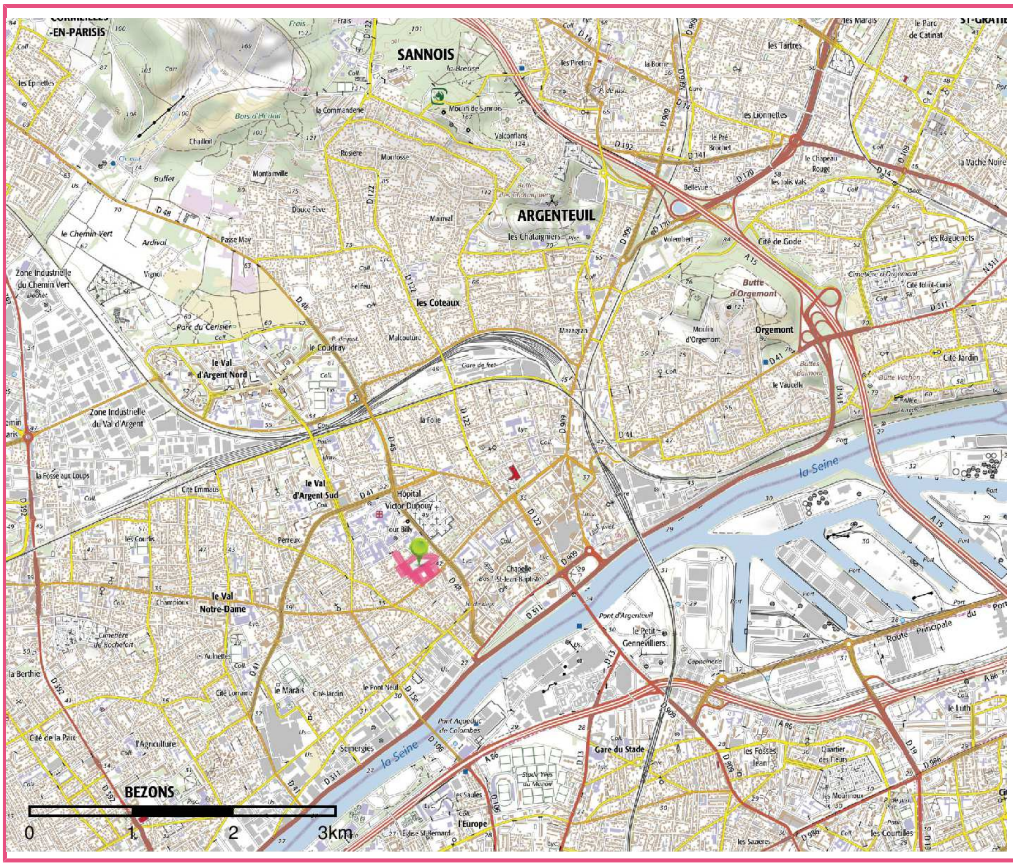
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	BO	332	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	623	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	147	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	541	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	336	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	104	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	103	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	331	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	340	15/06/2020
ARGENTEUIL	BO	339	15/06/2020

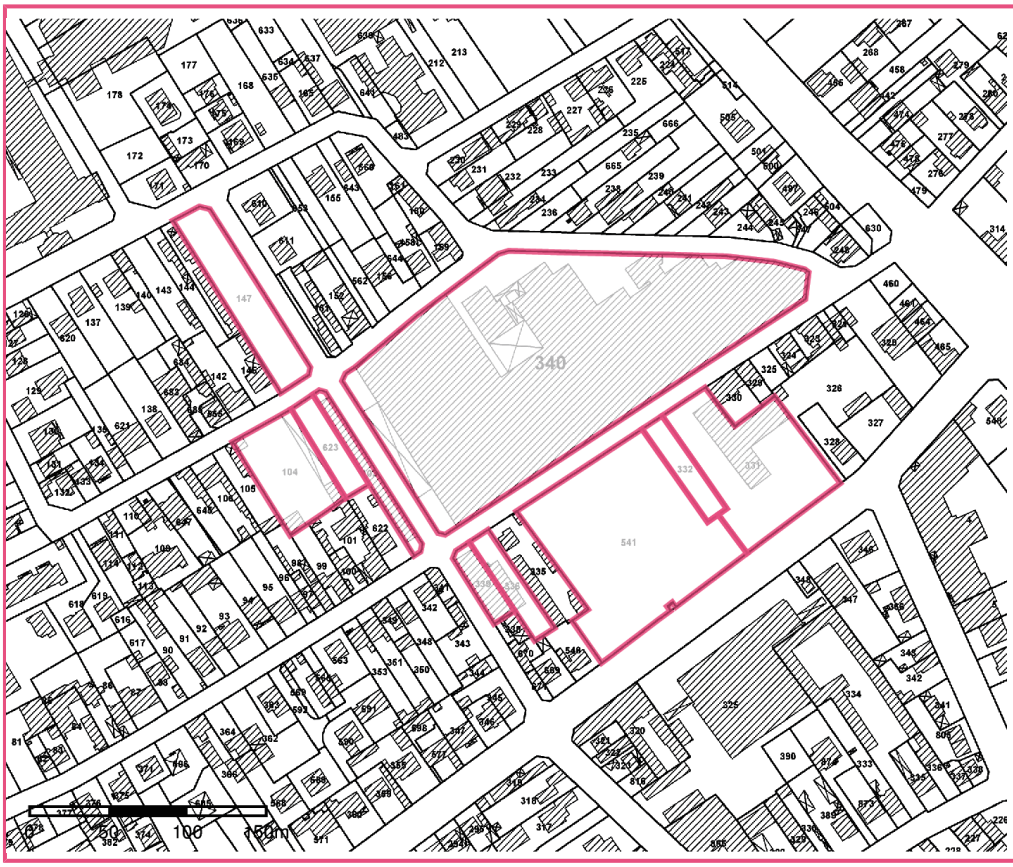
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11960



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11960

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11142
Nom usuel	TOTAL FRANCE
Adresse	32 Boulevard du Général Leclerc
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société TOTAL France exerçait des activités de stockage et de distribution de liquides inflammables (station service) sur ce site. Ces activités ont débuté en 1973, et ont continué jusqu'à la cessation en 2003. Dans le cadre de la cessation, des analyses de pollution des sols ont été réalisées, après enlèvement des cuves, en avril 2003. Elles montrent une pollution en hydrocarbures totaux, en hydrocarbures volatils et en xylène totaux. Les terres polluées ont par la suite été retirées sans qu'il ne soit préconisé de réaliser d'analyse des risques résiduels. En cas de changement d'usage, il appartient à l'aménageur de s' assurer de la compatibilité de l'état des sols avec l'usage envisagé.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	Dans le cadre d'un projet de lotissements en 2010, un immeuble a été construit sur les terrains.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501692	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501692
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.10391	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=10391

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	643597.0 , 6871791.0 (Lambert 93)
Superficie totale	896 m²
Perimètre total	168 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	BS	725	13/08/2019
ARGENTEUIL	BS	723	13/08/2019
ARGENTEUIL	BS	721	13/08/2019
ARGENTEUIL	BS	1255	13/08/2019
ARGENTEUIL	BS	1256	13/08/2019
ARGENTEUIL	BS	817	13/08/2019

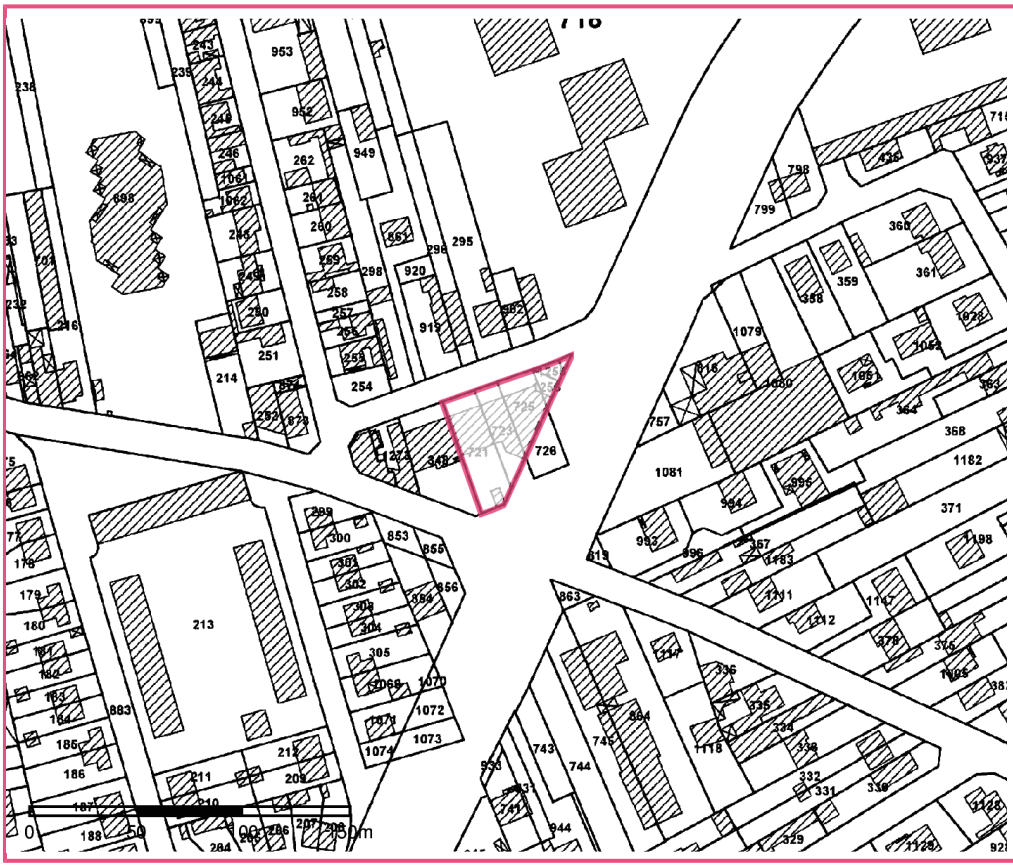
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11142



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11142

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS11948
Nom usuel	VAPA
Adresse	6 ter Bd Vercingétorix
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS	La société VAPA a exercé des activités de stockage et de récupération de déchets de métaux et de carcasse de véhicules hors d 'usage de 1982 à 2011 (date de cessation de l'activité). Un diagnostic de pollution des sols a été établi en 2013 et complété en 2016. Les résultats des investigations mettent en évidence une pollution significative dans les sols en en cuivre, zinc, mercure et plomb jusqu'à 4 m de profondeur et en hydrocarbures jusqu'à 1 m de profondeur. Les eaux souterraines ne sont pas impactées. L'exploitant affirme, sur la base du diagnostic de pollution de 2016, que les sols sont isolés à l'aide d'une dalle en béton supprimant ainsi tout risque de contact et de transfert selon le diagnostic de 2016. Aucun travaux de dépollution n'est préconisé. La compatibilité de l'état des sols avec un usage de type industriel a donc été démontrée sous réserve de la mise en place de restrictions d'usages.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	L'exploitant a proposé des restrictions d'usage de droit privé correspondant au maintien de la dalle de béton nécessaire au confinement de la pollution des sols.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.12659	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=12659

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	644719.0 , 6872870.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5178 m²
Perimètre total	479 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARGENTEUIL	AZ	369	02/06/2020

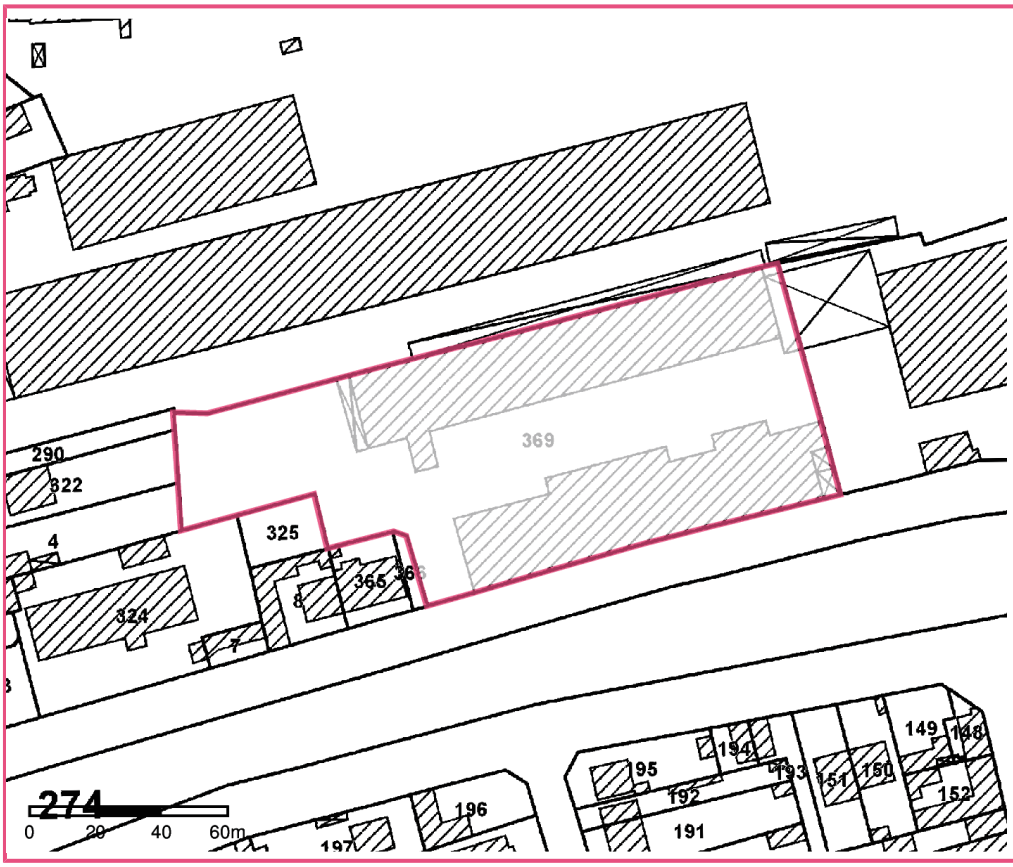
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11948



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11948

95SIS05343

Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant :	95SIS05343
Nom usuel :	BP France
Adresse :	140bis, Quai de Bezons
Département :	VAL-D'OISE - 95
Commune principale :	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS :	La société BP France a débuté ses activités de stockage et de distribution de carburants en 1997 jusqu'à la cessation d'activité en 2009. Différentes études, incluant des investigations de sols et des prélèvements de gaz de sols et d'eaux souterraines, ont été réalisées en 2006 et 2007. Une évaluation des risques sanitaires a également été effectuée en 2006. Les investigations ont mis en évidence une pollution en hydrocarbures. En 2009, les installations pétrolières ont été retirées et les travaux consistant au démantèlement des cuves enterrées de stockage de carburants, des séparateurs d'hydrocarbures, de l'aire de dépotage et des canalisations associées ont été réalisés. Toutefois, il subsiste une pollution résiduelle des sols en hydrocarbures et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) en partie Sud-Est, Nord et Sud du site. L'analyse des risques résiduels (ARR), réalisée en 2010 après les travaux, conclut à la compatibilité de l'état des sols avec un usage industriel ou commercial. Des Restrictions d'Usage entre les Parties (RUP) ont toutefois été prises.
Etat technique :	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501599	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501599
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.13918	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=13918

3 - Sélection du SIS

4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 643753.0 , 6870262.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
95018	ARGENTEUIL	BW	105	19/06/2017

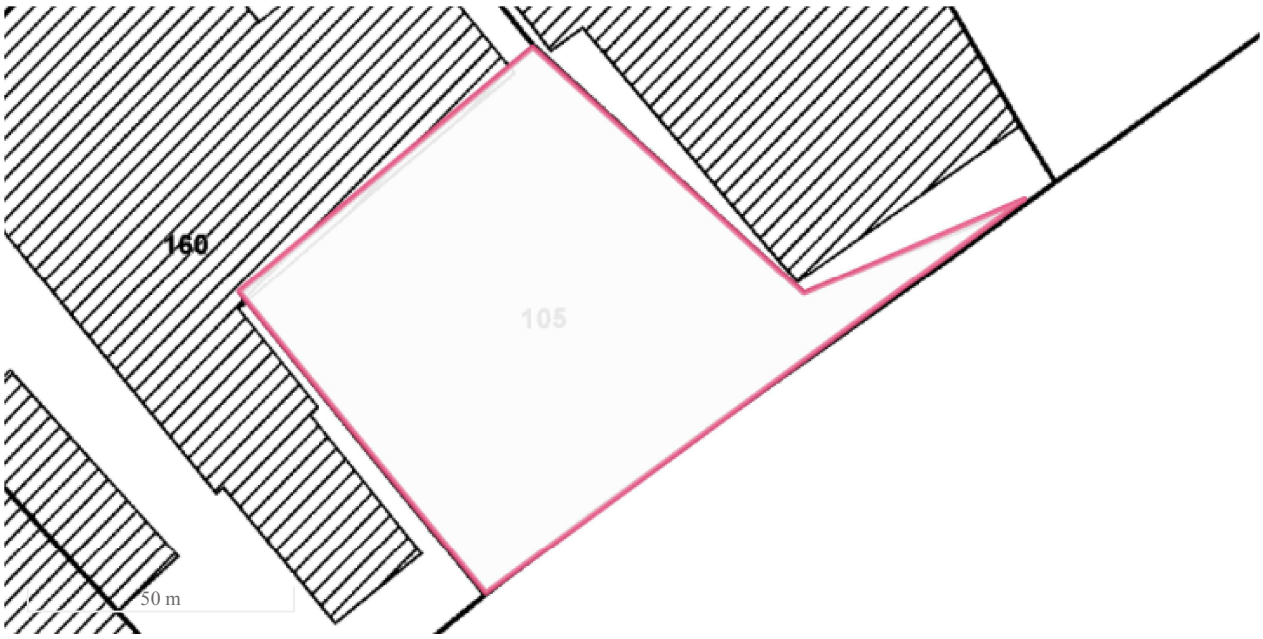
6 - Documents

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS05343



Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS05343

95SIS05347

Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant :	95SIS05347
Nom usuel :	ETNA
Adresse :	15-19 rue Louis Blanc
Département :	VAL-D'OISE - 95
Commune principale :	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS :	La société ETNA était une entreprise de fabrication de matériels pneumatiques et hydrauliques types vannes et soupapes qui a débuté ses activités en 1973 et les a cessé en 2007. Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic de l'état des sols a été effectué en 2007. Les investigations réalisées ont montré une pollution des sols en hydrocarbures, xylène, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), certains COHV (composés organiques halogénés volatils) dont le trichloroéthylène. En 2011, un projet de réaménagement du site en collège a été envisagé. Cette même année, les travaux de dépollution des sols, dans le cadre de sa cessation d'activité, ont eu lieu. Une étude de risque sanitaire ainsi qu'un plan de gestion ont été réalisés en 2013 dans le cadre du réaménagement de l'ancien site industriel en collège. La synthèse des résultats de l'impact résiduel sur les sols indique: - une contamination en hydrocarbures et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) situé au Nord-Est du site ; - une contamination aux hydrocarbures et COHV, en particulier dichloroéthylène et trichloroéthylène à proximité de l'ancienne zone de stockage de produits chimiques ; - une contamination en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène sous et autour de la cabine de peinture. Des mesures de gestion telles que retenues dans le plan de gestion ont été mises en œuvre afin de rendre l'état des milieux compatible avec l'usage sensible. Le site est actuellement occupé par un collège privé.
Etat technique :	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations :	Il convient de noter qu'un avis défavorable sur le projet de permis de construire avait été émis par l'Inspection de l'environnement en date du 17 septembre 2013.

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501086	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501086
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.12810	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=12810

3 - Sélection du SIS

4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 645711.0 , 6872685.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
95018	ARGENTEUIL	BD	497	12/07/2017
95018	ARGENTEUIL	BD	498	12/07/2017

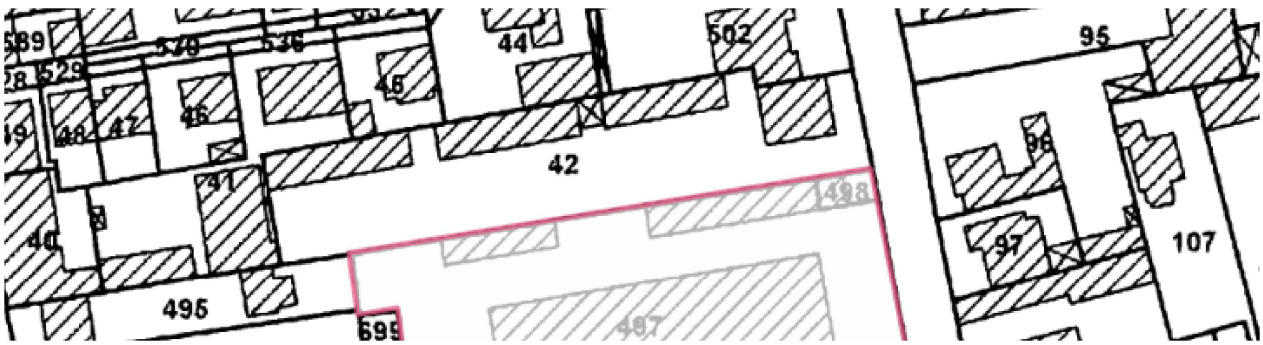
6 - Documents

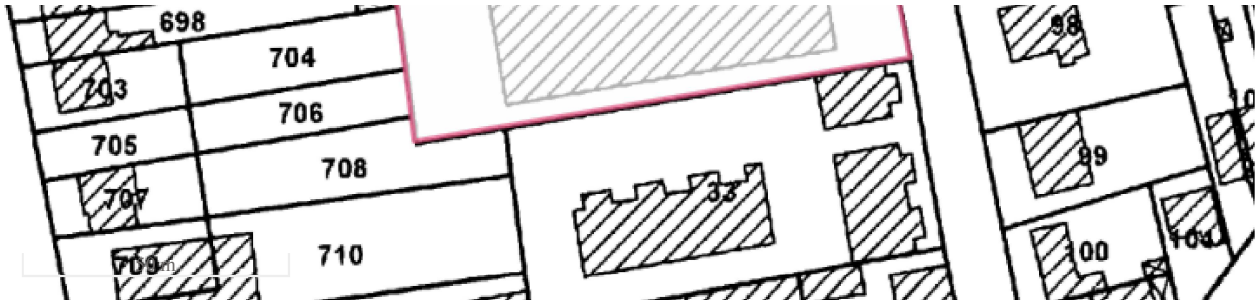
7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS05347





Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS05347

95SIS05346

Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant :	95SIS05346
Nom usuel :	Garage Malo
Adresse :	79 rue Anatole Lucas
Département :	VAL-D'OISE - 95
Commune principale :	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS :	Le garage MALO a débuté ses activités de peinture automobile, tôlerie, garage automobile et compresseur d'air en 1970. Ses activités ont cessé en 2011. Un diagnostic environnemental a été réalisé en 2014 et a mis en évidence une pollution en mercure dans les sols au niveau de l'ancienne cabine de peinture. Ce diagnostic ne préconise aucun travaux de réhabilitation. Par conséquent, aucun travaux n'a été entrepris malgré la pollution mise en évidence dans les sols. La société MALO a juridiquement disparue en 2013. Le terrain a été laissé en l'état.
Etat technique :	Site nécessitant des investigations supplémentaires

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	00.65.05404	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=5404
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501671	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501671

3 - Sélection du SIS

4 - Caractéristiques géométriques générales

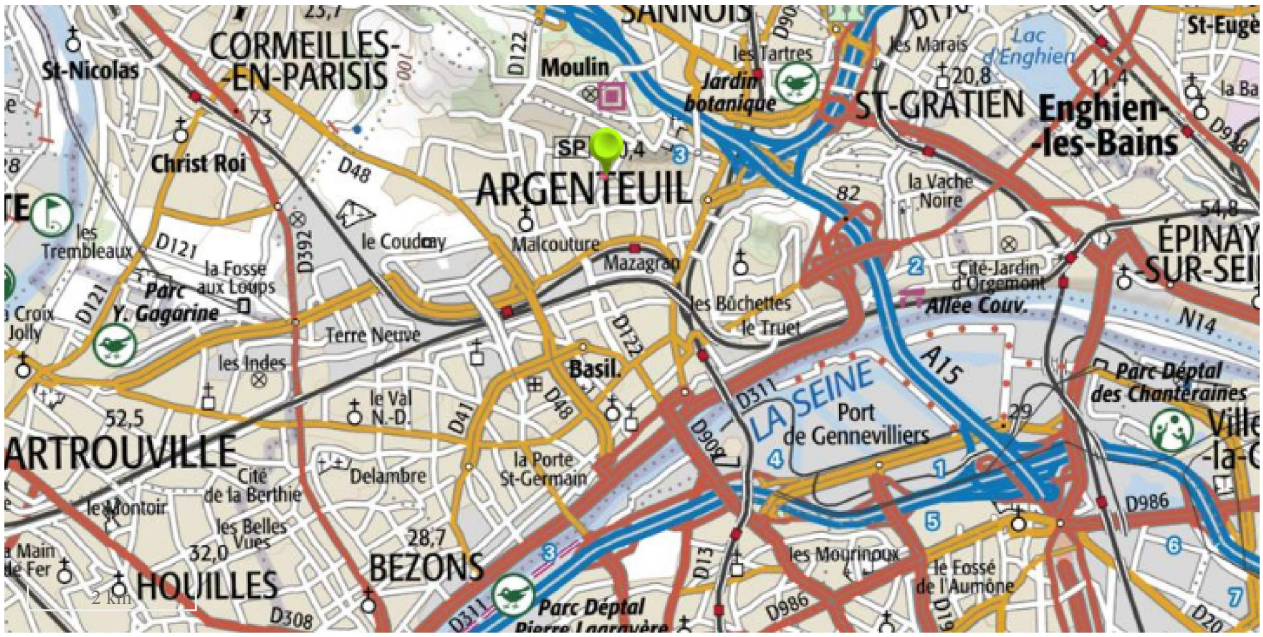
Coordonnées du centroïde : 644686.0 , 6873813.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
95018	ARGENTEUIL	AH	1112	19/06/2017

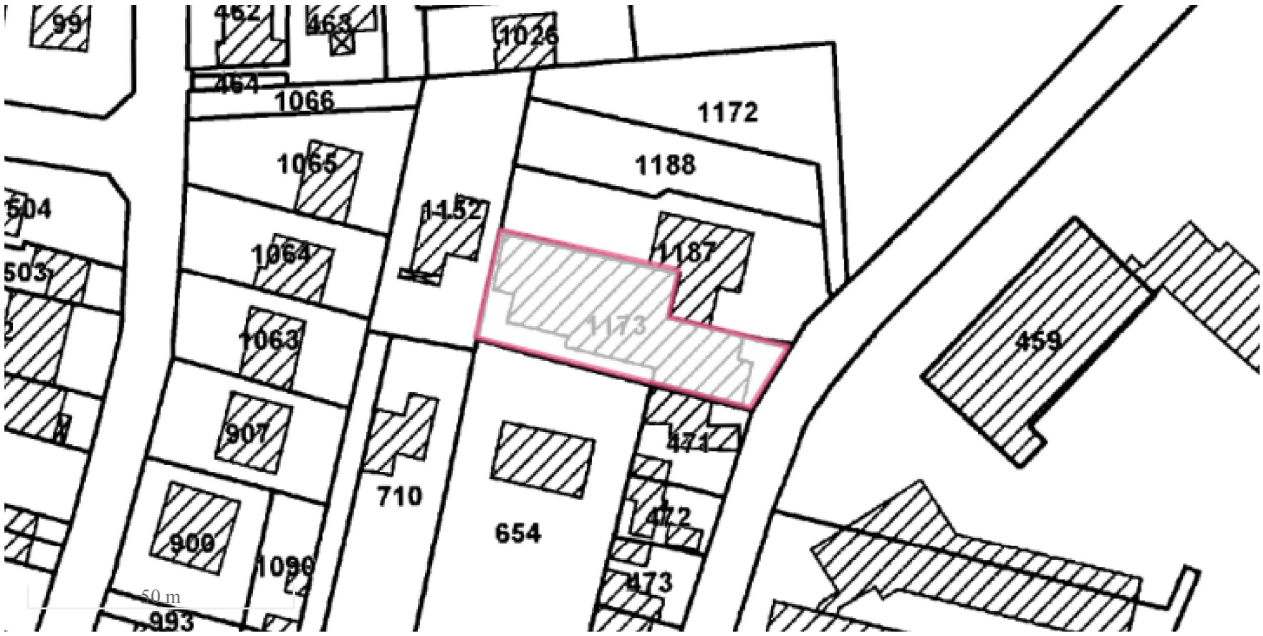
6 - Documents

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS05346



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS05346

95SIS05142

Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant :	95SIS05142
Nom usuel :	TOTAL (Ancien site FINA FRANCE)
Adresse :	260 avenue Jean Jaures
Département :	VAL-D'OISE - 95
Commune principale :	ARGENTEUIL - 95018
Caractéristiques du SIS :	La société TOTAL (anciennement FINA FRANCE) a exploité jusqu'en 1990 une station-service à Argenteuil. Des études ont montré une pollution en hydrocarbures, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et solvants halogénés sur le site. Des travaux de dépollution ont été réalisés sur site entre 1997 et 2000. Ils ont consisté en l'excavation des terres polluées et au traitement des eaux de la nappe alluviale impactée. Les analyses menées à la suite des travaux de dépollution montrent que les concentrations résiduelles en hydrocarbures et toluène au droit du site dans les eaux et les sols sont compatibles avec l'usage résidentiel envisagé.
Etat technique :	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations :	1997: diagnostics enivronnemental et proposition technique pour le traitement de la pollution 1997-1999: Rapports d'avancement des travaux 1999: Diagnostic complémentaire et Évaluation simplifié des risques 2000: Rapport de fin de travaux 2003: Étude détaillée des risques

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501683	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501683
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501692	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501692
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	95.0046	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=95.0046
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.10391	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=10391

3 - Sélection du SIS

4 - Caractéristiques géométriques générales

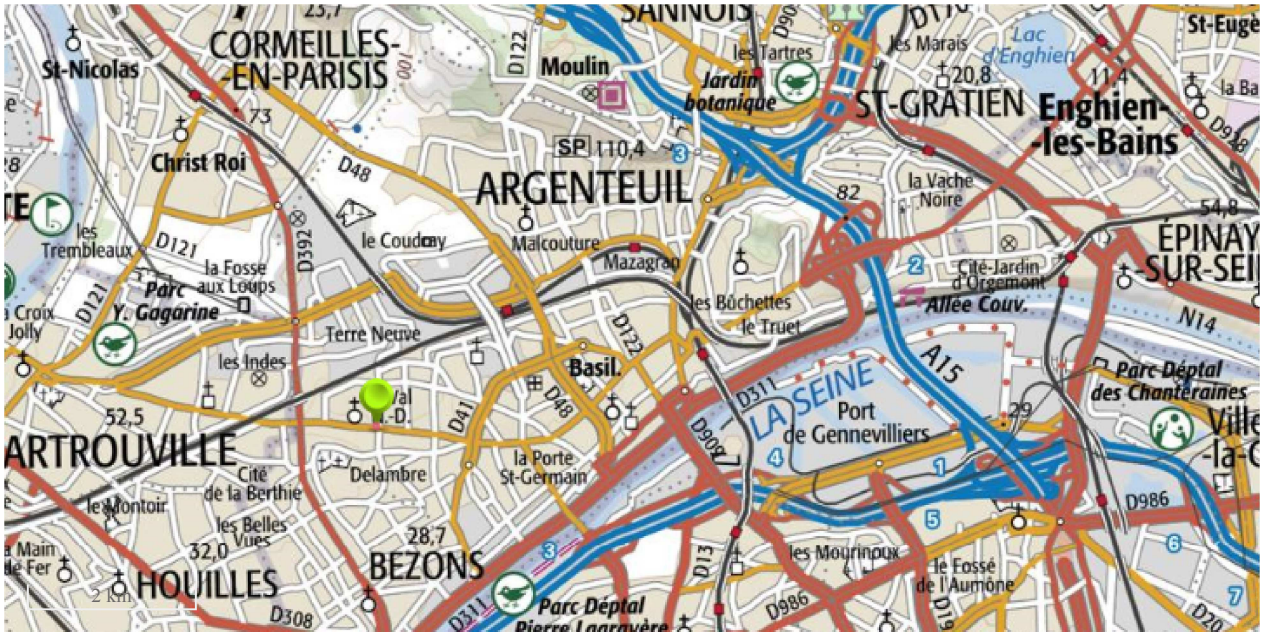
Coordonnées du centroïde : 642576.0 , 6871531.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
95018	ARGENTEUIL	CH	776	09/06/2017

6 - Documents

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS05142





Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS05142

SSP0003488

Fiche Détaillée

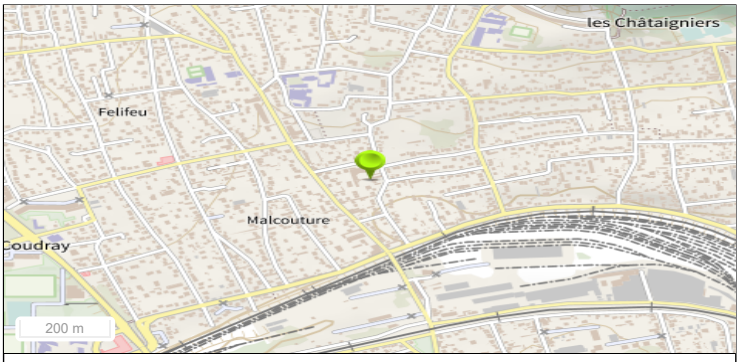
Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0003488

Nom usuel
FIEULAINE

Commune(s)
95018 ARGENTEUIL

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000348801			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000348801

Date de dernière mise à jour
30/09/2020

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
Non renseignés

Environnement
De 1972 à 1978, le site a été exploité pour une activité de garage de mécanique automobile et d'application de peinture. L'exploitation du garage a été reprise par M. FIEULAINE en 1978 qui a uniquement conservé l'activité de mécanique automobile (atelier de réparation de véhicules). Les activités ont cessé en 2008. M. FIEULAINE a fait réaliser un diagnostic des sols en 2013 afin d'évaluer les impacts. Les conclusions montrent la présence de polluants dans les sols (hydrocarbures, zinc, cuivre et plomb) sous le dallage de l'atelier de réparation. Ce diagnostic ne préconise aucun travaux de dépollution. Il conclut que rien ne s'oppose à la vente et continuation de l'activité de mécanique automobile et conseille de combler l'ancienne fosse maçonnée.

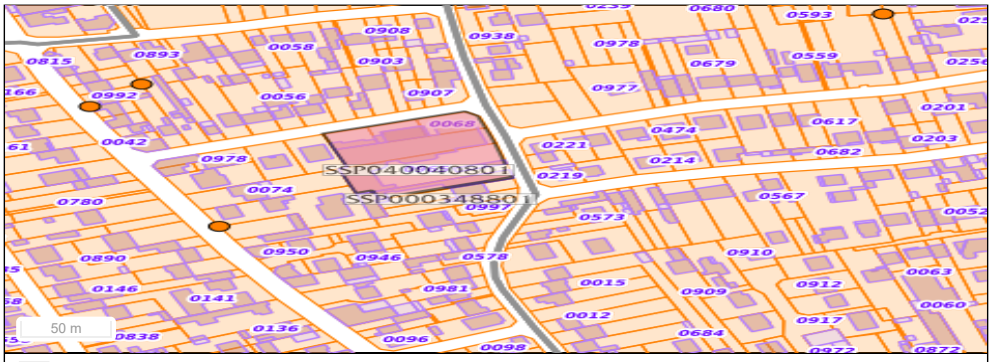
Description
De 1972 à 1978, le site a été exploité pour une activité de garage de mécanique automobile et d'application de peinture. L'exploitation du garage a été reprise par M. FIEULAINE en 1978 qui a uniquement conservé l'activité de mécanique automobile (atelier de réparation de véhicules). Les activités ont cessé en 2008. M. FIEULAINE a fait réaliser un diagnostic des sols en 2013 afin d'évaluer les impacts. Les conclusions montrent la présence de polluants dans les sols (hydrocarbures, zinc, cuivre et plomb) sous le dallage de l'atelier de réparation. Ce diagnostic ne préconise aucun travaux de dépollution. Il conclut que rien ne s'oppose à la vente et continuation de l'activité de mécanique automobile et conseille de combler l'ancienne fosse maçonnée.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)
Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)
Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle
SSP00034880101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire
SSP000348801

Ancien identifiant SIS
95SIS05675

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE	Non renseigné
Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné
Description	De 1972 à 1978, le site a été exploité pour une activité de garage de mécanique automobile et d'application de peinture. L'exploitation du garage a été reprise par M. FIEULAINE en 1978 qui a uniquement conservé l'activité de mécanique automobile (atelier de réparation de véhicules). Les activités ont cessé en 2008. M. FIEULAINE a fait réaliser un diagnostic des sols en 2013 afin d'évaluer les impacts. Les conclusions montrent la présence de polluants dans les sols (hydrocarbures, zinc, cuivre et plomb) sous le dallage de l'atelier de réparation. Ce diagnostic ne préconise aucun travaux de dépollution. Il conclut que rien ne s'oppose à la vente et continuation de l'activité de mécanique automobile et conseille de combler l'ancienne fosse maçonnée.
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARGENTEUIL	1	AX	76	95

PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

ARRÊTÉ N° IC-25-150

Création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune d'ARGENTEUIL

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

VU le décret du Président de la République du 6 mars 2025 nommant Mme Hélène GIRARDOT, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-043 du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté préfectoral n° 25-011 du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

VU le courrier de consultation auprès de la commune d'ARGENTEUIL du 24 juin 2024 ;

VU l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 11 juin 2025 ;

VU les observations du public recueillies dans le cadre de la consultation publique sur les Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) du Val-d'Oise (95) qui s'est tenue du 13 juin au 13 août 2025 inclus ;

VU le rapport du 6 novembre 2025 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France proposant la création de SIS, notamment sur la commune d'ARGENTEUIL ;

CONSIDÉRANT que la ville d'ARGENTEUIL fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ; que l'EPT est compétent pour conduire les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 134-4 suivants du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'absence d'avis émis ou la non opposition par le maire de la commune d'ARGENTEUIL et le président de l'EPT Boucle Nord de Seine ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées par les sociétés : **BOUZINAC-CINTRAGE, BROCHURE-SERVICE, CASSAN, COVED, DASSAULT, DEJUST, ESSO-SAF, LES FILS D'ANTOINE MEYNIAL, METAL MEUBLES, MICROSURFACES, MOUROT, RFA PARIS NORD, ROUX, VERNOL-SPA** sont à l'origine de pollution des sols et des gaz des sols ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs des sites et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL:

- n° SSP00071720101 relatif au site BOUZINAC CINTRAGE ;
- n° SSP04004100101 relatif au site BROCHURE SERVICE ;
- n° SSP61169795 relatif au site CASSAN ;
- n° SSP04004110101 relatif au site COVED ;
- n° SSP00089690101 relatif au site DASSAULT ;
- n° SSP04004120101 relatif au site DEJUST ;
- n° SSP6146980101 relatif au site ESSO SAF ;
- n° SSP6116770101 relatif au site LES FILS D'ANTOINE MEYNIAL ;
- n° SSP6116760101 relatif au site METAL MEUBLES ;
- n° SSP6116260101 relatif au site MICROSURFACES ;
- n° SSP 04004430101 relatif au site MOUROT (ex WALL COLMONOY) ;
- n° SSP6142750101 relatif au site RFA PARIS NORD (EX : RENAULT) ;
- n° SSP6116650101 relatif au site ROUX ;
- n° SSP6116480101 relatif au site VERNOL SPA.

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : http://www.georisques.gouv.fr

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'ARGENTEUIL.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune d'ARGENTEUIL et au président de l'EPT Boucle Nord de Seine, compétent en matière de plan local d'urbanisme, dont le territoire comprend les Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché pendant un mois en mairie d'ARGENTEUIL et au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine .

Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – CERGY-PONTOISE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune d'ARGENTEUIL, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le président de l'EPT Boucle Nord de Seine et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 29 DEC. 2025

Le préfet,

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Hélène GIRARDOT

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VERNOL SPA à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	VERNOL SPA
Adresse :	56, rue d'Epinay
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116480101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société VERNOL a exercé une activité de fabrication de peintures pour un usage industriel de 1927 jusqu'en 2000. Le procès verbal de récolement a été rendu le 21 octobre 2002. Un premier diagnostic réalisé par GEOTECH en mars 1998 avait conclu que la pollution était inférieure aux valeurs du système néerlandais. Après la mise en sécurité du site en avril 2000, un second diagnostic a dû être réalisé, cette fois-ci par l'APAVE Parisienne. Ce nouveau diagnostic conclut que les valeurs des pollutions mesurées sont inférieures à la valeur d'impact pour un usage sensible. L'inspection considère que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement. Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction, d'aménagement ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement. Ainsi, il est imposé la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction, d'aménagement ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société VERNOL (ou VERNOL SPA) implantée au 56 rue d'Epinay à Argenteuil (parcelles BE n°379, 862, 863, 944 et 945) exploitait une activité de fabrication de peintures industrielles. La société était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation par arrêté préfectoral du 15 octobre 1927, pour les rubriques suivantes :

- 1180-1 : Utilisation de polychlorobiphényles ou polychloroterphényles
- 1432-2.a : Liquides inflammables (stockage)
- 1433-B.a : Liquides inflammables (mélange ou emploi)
- 1434-2 : Liquides inflammables (remplissage ou distribution)

Cette activité prenait place sur le site depuis 1927. Un premier diagnostic de pollution est réalisé par GEOTECH en mars 1998 et conclut à des teneurs inférieures aux valeurs du système néerlandais. En avril 2000, un mémoire de cessation est porté à la connaissance de l'inspection ainsi qu'un certificat de mise en sécurité du site. L'inspection demande alors le 9 mars 2001 un diagnostic complémentaire qui sera réalisé par l'APAVE Parisienne le 20 septembre 2002, ce second diagnostic ne remarquera aucune teneur supérieure à la valeur limite pour un usage sensible.
Un procès verbal de récolement est alors produit par l'inspection le 21 octobre 2002. L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

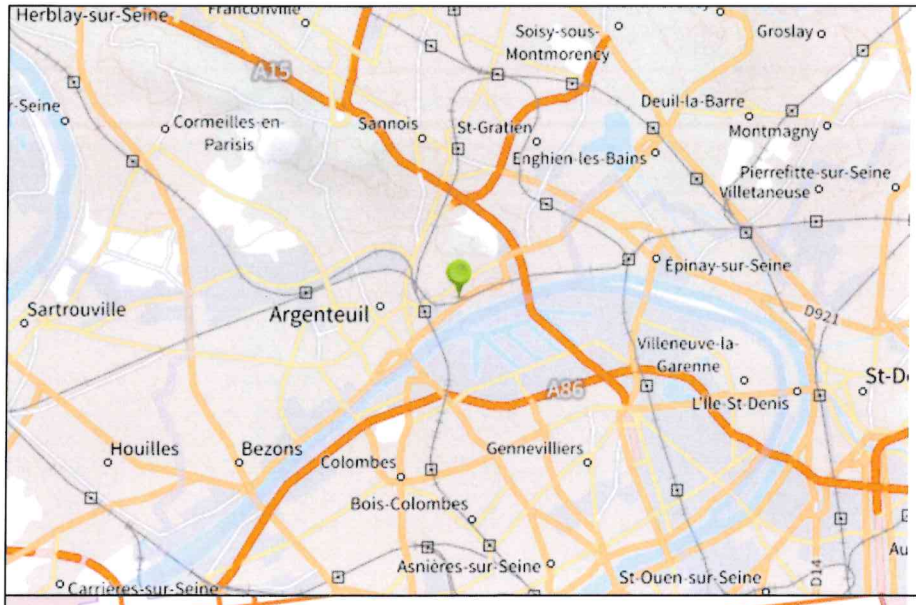
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BE	0379	95
Argenteuil	1	BE	0862	95
Argenteuil	1	BE	0863	95
Argenteuil	1	BE	0944	95
Argenteuil	1	BE	0945	95

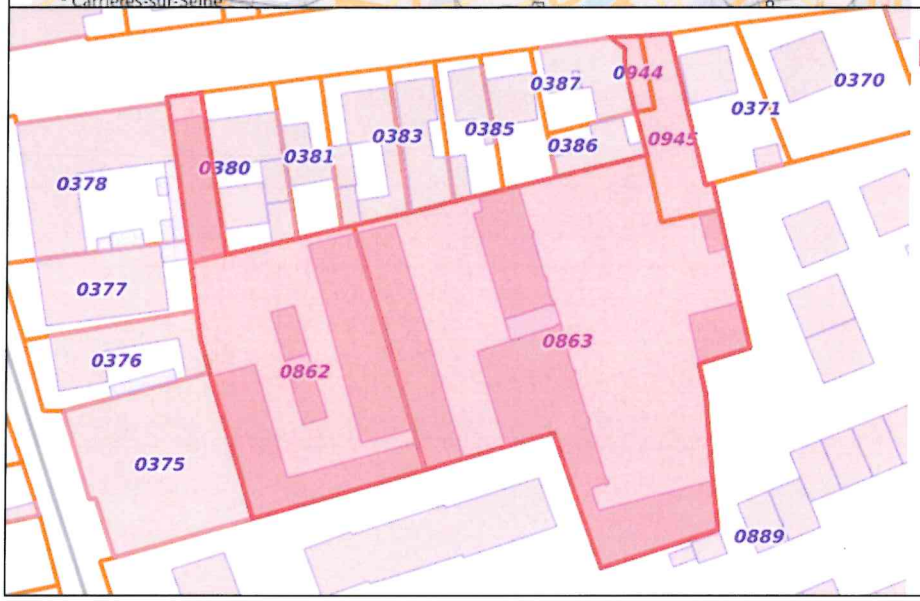
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116480101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116480101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 646170.4802474102, Lat. : 6872329.786366253

Superficie estimée : 3740 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ROUX à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	ROUX
Adresse :	17, rue de Montigny
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/08/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116650101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné

Description[1] :

La société ROUX ou Établissement ROUX a exercé une activité de travail des métaux entre 1972 et sans doute 1991. Lors d'une visite réalisée en 1998, il s'est avéré que la société n'exerçait plus d'activité sur ce site depuis sans doute qu'un incendie soit survenu en 1991.
Dans le cadre du projet de l'agrandissement d'une école, un premier diagnostic est réalisé en 2016 et révèle un impact en métaux (cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb et zinc) ainsi que des traces d'hydrocarbures dans les sols. Un diagnostic complémentaire est réalisé en 2017 est constate que les valeurs dans les gaz du sol et dans l'air ambiant sont toutes inférieures aux valeurs de référence. L'inspection donnera un avis défavorable à cet agrandissement.
Compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/08/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société ROUX (ou Établissement ROUX), implantée au 17 rue de Montigny à Argenteuil, parcelles CE n°788, 819 et 931, était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation pour les rubriques suivantes :

- 1418-3 : Acétylène (stockage ou emploi)
- 1432-2.b : Liquides inflammables (stockage)
- 2560-1 : Travail mécanique des métaux et alliages
- 2920-2.b : Réfrigération ou compression

La société exerçait sur ce site depuis le 5 juillet 1972, une activité de chaudronnerie, tonnellerie, forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage et métallurgie des poudres.
Lors d'une visite réalisée en 1998, il a été constaté que cette société n'exerçait plus d'activité sur ce site. Grâce à un témoignage il est probable que la société ait abandonné le site suite à un incendie survenu en 1991. Il n'a pas été possible de remonter jusqu'à la société, car cette dernière n'existait déjà plus.
Lors d'une autre visite sur ce site, réalisée le 30 mai 2007, il a été constaté que des travaux de réhabilitation industrielle sont menés. Un premier diagnostic est réalisé en 2016 par KAD Environnement et révèle un impact en métaux (cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb et zinc) ainsi que des traces d'hydrocarbures dans les sols. Lors d'un diagnostic complémentaire réalisé en 2017 par BG, les valeurs dans les gaz du sol et dans l'air ambiant sont toutes inférieures aux valeurs de référence. Ce diagnostic a été réalisé, car une école souhaite s'agrandir sur ce site, l'inspection émettra un avis défavorable à l'agrandissement de l'école, conformément à la Circulaire du 08/02/2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles.
Compte-tenu de la défaillance de l'exploitant, les terrains ne sont pas réhabilités au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Mais, compte-tenu de la pollution des sols, l'inspection propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

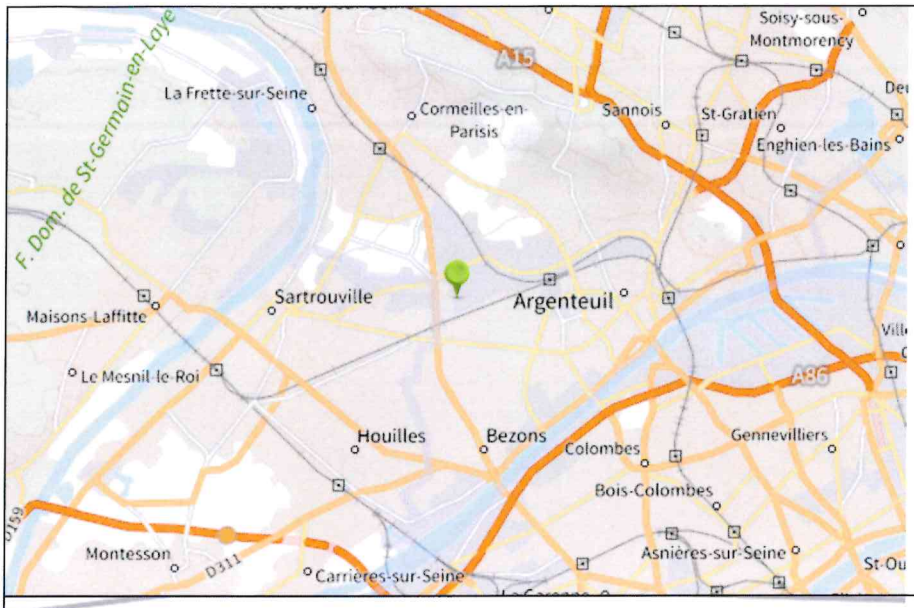
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CE	0788	95
Argenteuil	1	CE	0819	95
Argenteuil	1	CE	0931	95

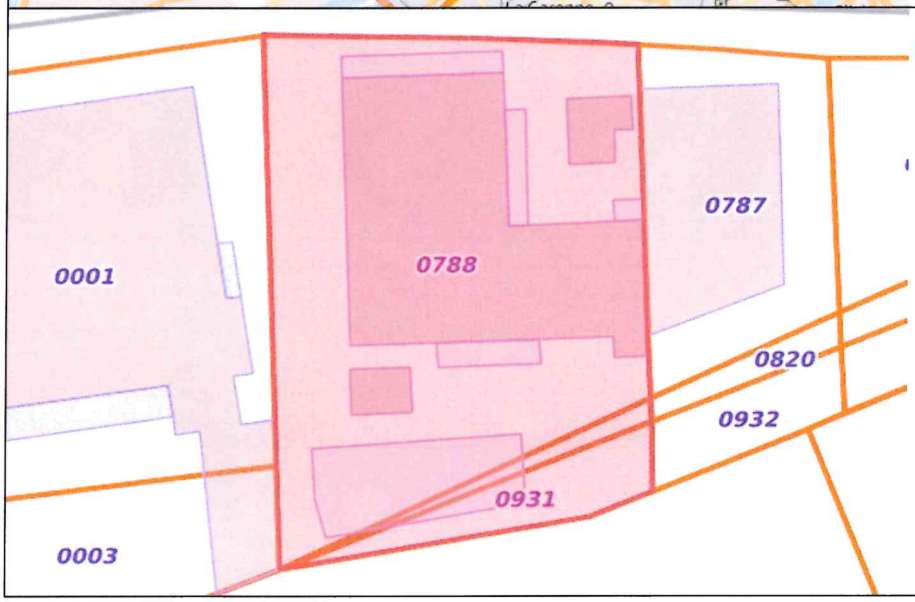
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116650101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116650101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642201.6193790791, Lat. : 6872156.173991584

Superficie estimée : 2973 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS RFA PARIS NORD (EX : RENAULT) à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	RFA PARIS NORD (EX : RENAULT)
Adresse :	219-221, rue Henri Barbusse
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 13/05/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6142750101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société RAF PARIS NORD a exercé une activité de garage automobile de 1972 à 2014. Le récépissé de cessation a été rendu en octobre 2015. Un diagnostic récapitulatif des précédents a été réalisé par BURGEAP en août 2017 et conclu à la présence dans le sol de COHV et plus particulièrement de PCE et TCE, ainsi que de BTEX et d'hydrocarbures dans les sols. Dans les eaux souterraines du COHV et des métaux ont également été repérés. Une première dépollution a eu lieu en 2017 pour enlever deux sources de COHV. Aucune nouvelle dépollution n'est envisagée par le bureau d'étude. L'inspection considère que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement. Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction, d'aménagement ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement. Ainsi, il est imposé la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction, d'aménagement ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société RFA PARIS NORD (ex RENAULT) implantée au 219-221 rue Henry Barbusse à Argenteuil, parcelles BW n°0196 et 0197 était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de la déclaration pour les rubriques suivantes :

- 1180-1 : Transformateur au pyralène, polychlorobiphényles, polychloroterphényles
- 1432-2.b : Stockage de liquides inflammables

La société RFA PARIS NORD exploitait depuis 1972 une activité de garage et concession automobile sur ce site.

Le 01/09/2008 un premier diagnostic ne relève qu'un impact ponctuel en hydrocarbures dans les sols et des traces d'hydrocarbures dans les eaux souterraines.

Un second, réalisé le 01/05/2014, met en évidence 2 zones d'impact concentré en COHV (7,7 mg/kg) et 3 zones d'impact en HCT (2 630 mg/kg) ainsi qu'un impact dans les gaz du sol en COHV (5,68 mg/m³) et un impact en solvant chloré dans les eaux souterraines.

En février 2015, un diagnostic propose deux plans de gestion du site, le premier propose de traiter la source de pollution en PCE et de garder les bâtiments existants ; le second de traiter les sources de pollution en PCE et en hydrocarbures si les bâtiments sont détruits.

En février 2016, un nouveau diagnostic révèle la présence dans le sol : de métaux, de BTEX (1 mg/kg), et un impact en COHV est confirmé (PCE 4,8 mg/kg et TCE 18 mg/kg). Dans les gaz du sol, un impact pouvant aller jusqu'à 640 mg/m³ de COHV ainsi que des impacts en BTEX et dans les eaux souterraines un impact en COHV. Le rapport conclut à l'incompatibilité du site avec un usage industriel.

Le 05/04/2017, les zones impactées en COHV sont excavées et il ne reste plus que des traces mineures de cette pollution en fond et bord de fouille.

Enfin, en août 2017, BURGEAP est missionné pour faire un nouveau diagnostic sur ce site. Il constate cette fois-ci que pour l'impact des COHV dans les gaz du sol est au maximum d'un facteur 2 par rapport au bruit de fond. Pour le trichloréthylène, les valeurs sont supérieures à celles de du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) mais inférieures à celles de l'OMS et de l'ANSES, elles correspondent aux valeurs de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI). Le bureau démontre en même temps en calculant le Quotient de Danger (QD) et l'Excès de Risques Individuels (ERI) que les mesures de 2016 ne remettaient pas en cause la compatibilité de l'état connu avec un usage commercial. Mais également que les hydrocarbures qui n'ont pas été extraits du sol ne présentent pas un enjeu sanitaire. Le bureau d'étude indique que le site est compatible avec l'usage commercial envisagé mais plusieurs restrictions sont prévues : toute exploitation de la nappe pour un usage alimentaire, récréatif, d'irrigation ou d'arrosage sera proscrit ; tout contact direct avec les sols résiduels sera proscrit et toute ingestion de végétaux autoproduits sera interdit. Un récépissé de cessation a été délivré en octobre 2015 suite au CERFA de cessation envoyé par l'exploitant. L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

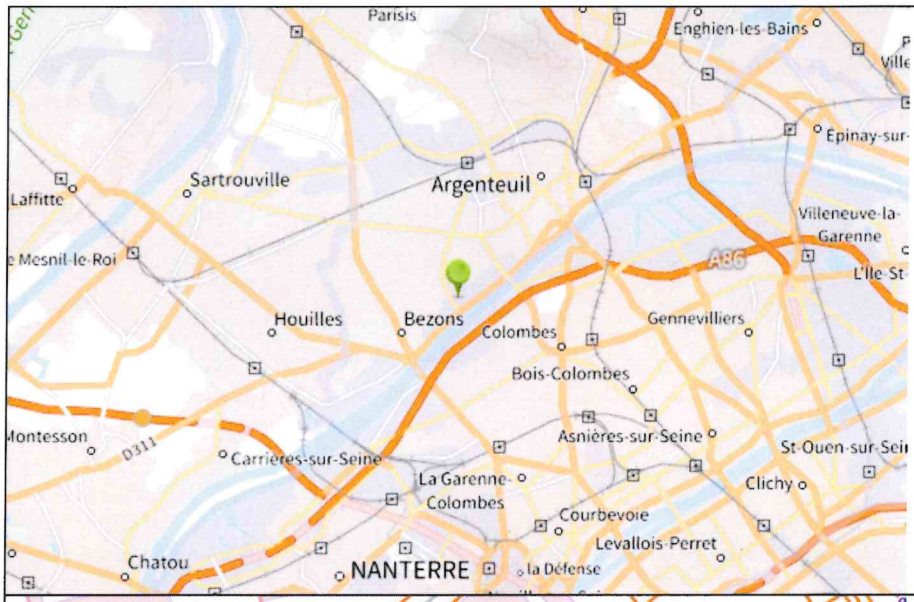
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BW	0196	95
Argenteuil	1	BW	0197	95

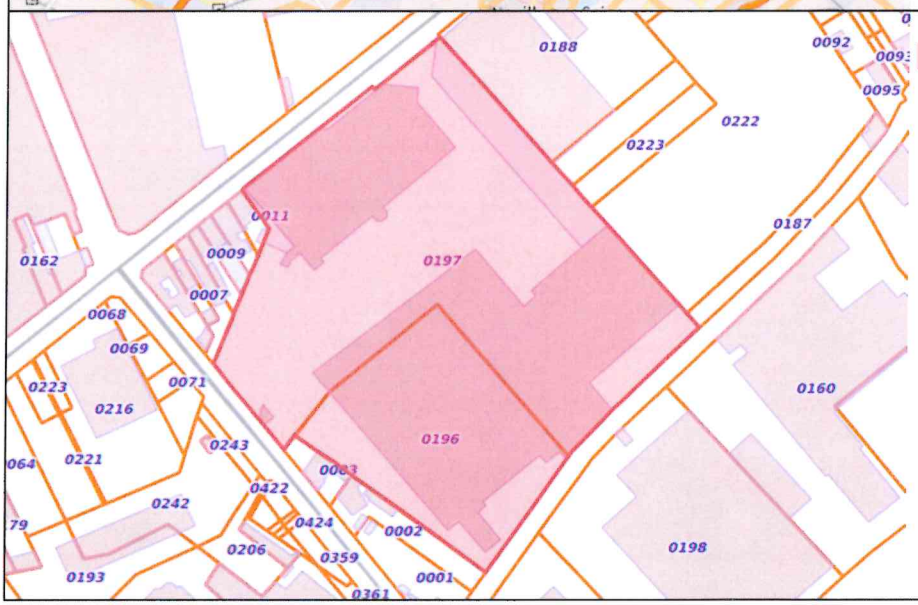
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6142750101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6142750101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 643548.0367492153, Lat. : 6870300.753384842

Superficie estimée : 23004 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
MOUROT (ex WALL COLMONOY) à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	MOUROT (ex WALL COLMONOY)
Adresse :	9 RUE DES AULNETTES
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	25.62B - Mécanique industrielle
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP04004430101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description[1] :

La société MOUROT a exercé une activité de traitement de surface de 2015 à 2017. Les sociétés précédemment présentes sur le site sont : Wall Colmonoy Technologies (WTC) de 1989 à 2015 et LE GUELLEC de 1946 à 1979. La société MOUROT a cessé ses activités le 16 novembre 2017.
Un premier diagnostic réalisé en novembre 2015 conclut à la présence en traces d'HCT et de COHV ainsi que le dépassement du seuil d'acceptation en ISDI pour le molybdène.
Un diagnostic de la pollution a été réalisé en mars 2019 et conclut à diverses pollutions :
- dans les sols, une présence de métaux et métalloïdes tel que du chrome, nickel et plomb avec des concentrations entre 5 et 65 fois supérieures au bruit de fond, ainsi qu'un impact en hydrocarbures ;
- dans l'eau, un impact en TCE marqué ;
- dans les gaz du sol, un impact en HCT, BTEX et TCE marqué.

Ainsi, un secteur d'information des sols (SIS) est créé afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.
Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le

domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 04/07/2023

Enjeux et environnement : Depuis 1971, des activités classées de traitement de surface par soudage et projection ont été exercées sur le site exploité par la société LE GUELLEC (de 1971 à 1996), la société WALL COLMONOY TECHNOLOGIES (de 1996 à 2016) et la société MOUROT Industries (de 2016 à 2017). De 1996 à 2015, l'ICPE a relevé du régime de l'autorisation pour la rubrique 2567 (relative aux revêtements de métaux par pulvérisation de métal fondu).

La société MOUROT a exploité un site industriel soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au 9 rue des Aulnettes à Argenteuil (95), de fin décembre 2015 à fin novembre 2017.

Au regard des observations réalisées au cours des investigations, la succession des formations géologiques au droit du site est la suivante :

- des remblais sableux et des limons marron, entre la surface et 0,4 à 1,3 mètre de profondeur selon les zones, des marnes blanches, au-delà ;
- Une nappe est contenue dans les marnes blanches ; elle est recoupée vers 4-5 m de profondeur au droit du site et s'écoule vers le sud-est.

Description[3] :

La société MOUROT implantée au 9 rue des Aulnettes à Argenteuil, parcelles BZ n°145, 352, 462, 344, 318, 434 et 342; était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation depuis 1946 pour les rubriques suivantes :

- 2560-2 : Travail mécanique des métaux et alliages
- 2561 : Trempé, recuit, revenu des métaux et alliages
- 2565-2.b : Traitement de surface
- 2567-1.a : Galvanisation, étamage de métaux ou revêtement métallique
- 2575 : Emploi de matières abrasives

Un premier diagnostic environnemental avait déjà été fait par l'ancien exploitant, la société Wall Colmonoy Technologies en novembre 2015 et avait conclu à la présence de traces de HCT, de traces de COHV et le dépassement du seuil d'acceptation en ISDI pour le molybdène.
La société a notifié la cessation de ses activités le 16 novembre 2017 et a effectué la mise en sécurité du site le 15 octobre 2019. Dans le cadre de la cessation d'activité, l'exploitant a transmis un diagnostic de l'état des milieux réalisé par BURGEAP daté du 16/04/2019.
Différentes pollutions dans le sol, ont ainsi pu être mises à jour :

- présence de métaux et métalloïdes, notamment de chrome, nickel et plomb avec des concentrations 5 à 65 fois supérieures à celles du bruit de fond
- présence d'un impact ponctuel en hydrocarbures avec une concentration maximale de 4610 mg/kg

Dans les eaux souterraines un impact en TCE a été remarqué.
Dans les gaz du sol un impact en HCT, BTEX et TCE a pu être remarqué.

Le bureau d'étude a préconisé de poursuivre un suivi de la qualité chimique des eaux souterraines et de réaliser une étude type Plan de

Gestion avec Analyse des Risques Résiduels (ARR) en cas de changement d'usage.

La société mère étant radiée depuis février 2022, l'inspection ne peut pas poursuivre la démarche de dépollution et de réhabilitation du site. La cessation d'activité n'est donc pas terminée dans les règles de l'art. Mais, compte-tenu de la pollution avérée, l'inspection réalise un Secteur d'Information des Sols (SIS) afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Un suivi chimique semestriel des eaux souterraines a été proposé par BURGEAP mais, l'inspection n'en a reçu qu'un seul en mai 2021. Cependant, faute d'éléments et de la radiation de la société mère en février 2022 l'inspection ne peut réglementer le suivi des eaux souterraines.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

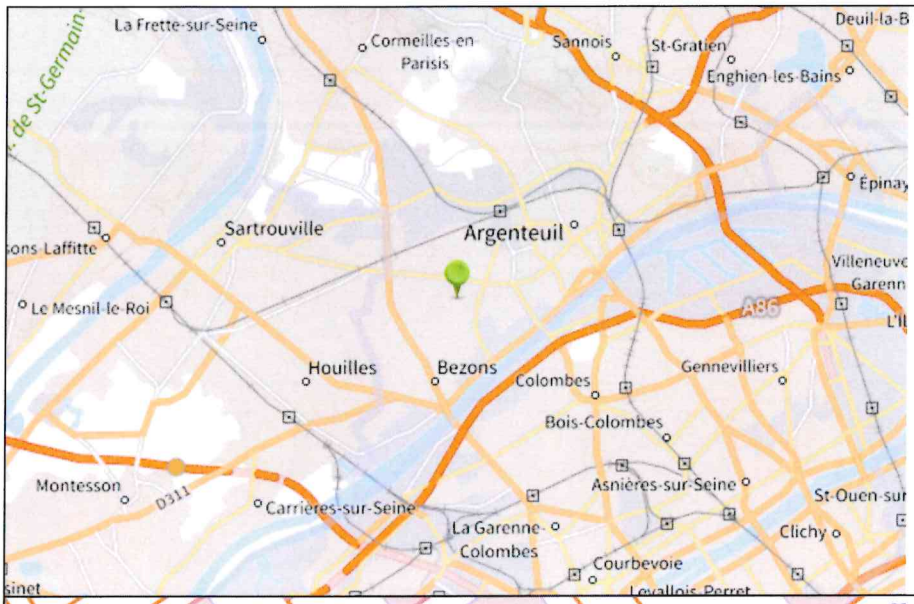
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BZ	0145	95
Argenteuil	1	BZ	0152	95
Argenteuil	1	BZ	0318	95
Argenteuil	1	BZ	0342	95
Argenteuil	1	BZ	0344	95
Argenteuil	1	BZ	0352	95
Argenteuil	1	BZ	0364	95
Argenteuil	1	BZ	0462	95

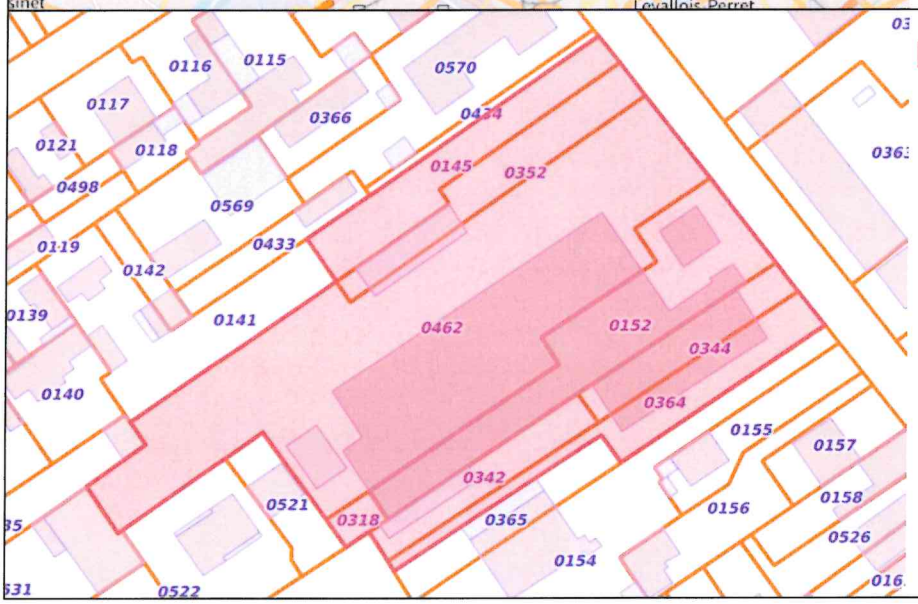
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP04004430101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP04004430101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642995.6301619855, Lat. : 6871051.963371959

Superficie estimée : 5763 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
MICROSURFACES à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	MICROSURFACES
Adresse :	2 bis rue de la procession
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116260101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné

Description[1] :

La société MICROSURFACES a exercé des activités de traitement de surface jusqu'à sa liquidation judiciaire le 22 décembre 1997.
Etant en liquidation judiciaire, la société n'a pas pu fournir tous les éléments pour que son dossier de cessation soit complet. L'ADEME a alors dû mettre en sécurité le site et mené une campagne de prélèvement des eaux de la nappe.
Les résultats de ces analyses ont montré la présence de métaux (fer, aluminium, pyrène) ainsi qu'une pollution de fond en PCE et TCE.
L'impact sur les eaux souterraines est considéré comme minime et est difficilement attribuable au site du fait de la présence de nombreuses activités industrielles dans le secteur.
L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

L'inspection considère que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.
Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le

domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] :

La société Microsurfaces (traitement de surfaces) était une installation soumise à autorisation. Elle a été placée en liquidation judiciaire le 22/12/1997, elle a cessé ses activités laissant le site en l'état. La liquidation a été clôturée fin 2003. Depuis cette date, le site constitue juridiquement un bien vacant sans maître.

Le site contenait des produits utilisés dans le domaine du traitement de surfaces, faisant encourir le risque d'une pollution des sols et éventuellement de la nappe. Des travaux visant à interdire l'accès du site ont en premier lieu été réalisés.

Une procédure visant à réaliser des travaux de mise en sécurité du site a été lancée en 2001. Suite à l'autorisation du ministère chargé de l'environnement, ces travaux ont été réalisés par l'ADEME sur fonds publics du fait de la défaillance du responsable. L'arrêté préfectoral de travaux d'office a été pris le 08/01/02 chargeant l'ADEME de procéder à l'élimination des déchets abandonnés sur le site.
En outre, l'état de la nappe n'étant pas connu, un courrier de la DDASS recommande, à titre de précaution, aux particuliers situés à l'aval hydraulique du site de ne pas utiliser l'eau de leur puits pour leur consommation personnelle ou pour l'irrigation.
Les travaux d'évacuation des déchets toxiques présents sur le site ont été réalisés en mai 2002 par l'ADEME. Au total, 40 tonnes de déchets ont été éliminés hors du site. Le site est en outre clôturé.
Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office a été pris en date du 19 septembre 2003, chargeant l'ADEME de procéder à l'implantation de piézomètres et de réaliser une campagne d'échantillonnage et d'analyse des eaux souterraines.
La campagne d'intervention s'est déroulée du 10 au 22 juin 2004 au cours de laquelle trois piézomètres ont été mis en place sur le site. Les valeurs des résultats d'analyses ont été comparées aux seuils de potabilité des eaux issus du décret 2001-1220 du 20/12/2001.

Les résultats de la campagne d'analyse réalisée montrent en définitive que l'eau de la nappe superficielle présente une différence de qualité entre l'amont (PZ1 ET PZ2) et l'aval hydraulique (PZ3) sur 3 paramètres (Fer, Aluminium et Pyrène) qui dépassent, parfois très légèrement, les valeurs de potabilité. Il existe aussi une pollution de fond en Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène matérialisée par des teneurs supérieures au seuil de potabilité aussi bien en amont (PZ1 ET PZ2) qu'en aval (PZ3). Les teneurs sont de l'ordre de 30 µg/l pour la somme des deux composés.

L'impact sur les eaux souterraines est considéré comme minime et est difficilement attribuable au site du fait de la présence de nombreuses activités industrielles dans le secteur.

Le site est considéré comme mis en sécurité, dans la mesure où le site n'a pas à ce jour d'usage. Une visite a été faite par l'ADEME en 2010 qui conclut que le site n'a pas subi de dégradation. Sauf éléments

nouveaux, il n'appelle plus d'action de la part de l'inspection des installations classées.

Compte-tenu de la défaillance de l'exploitant, les terrains ne sont pas réhabilités au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols, l'inspection propose de classer les parcelles en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

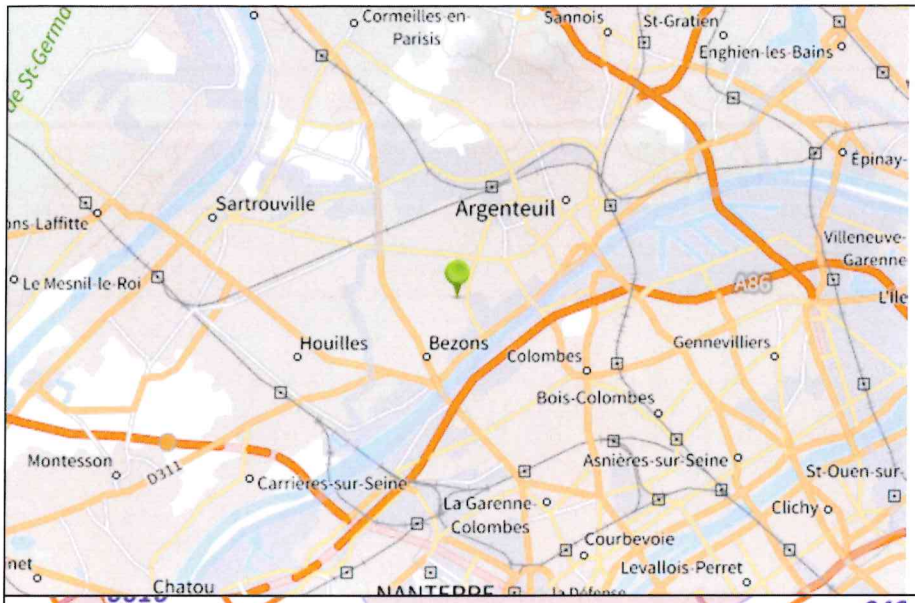
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BY	0323	95
Argenteuil	1	BY	0454	95
Argenteuil	1	BY	0455	95

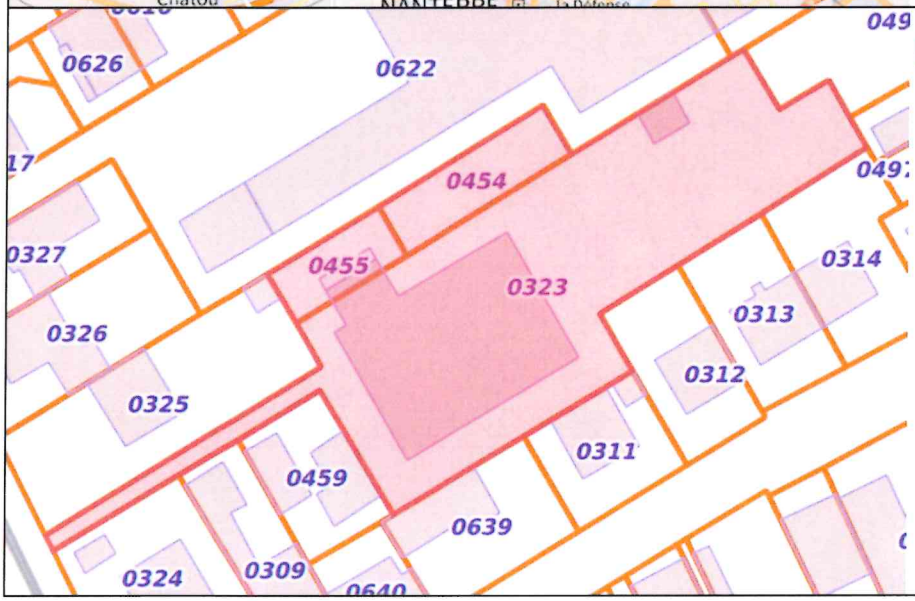
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116260101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116260101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 643134.8907668184, Lat. : 6870679.830713942

Superficie estimée : 1941 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS METAL MEUBLES à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	METAL MEUBLES
Adresse :	Z.I. du Val d'Argent
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116760101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société METAL MEUBLES a exercé une activité de fabrication de meubles de 1955 jusqu'à la cessation de ses activités en 2002. Un diagnostic a été fait dans le cadre de la cessation d'activité de la société en 2002, le diagnostic a conclu à la présence dans le sol de BTEX, HAP et d'hydrocarbures totaux ; mais également sur une partie du site de solvants chlorés et de métaux. Une phase de dépollution a alors été mise en place en excavant les terres. À la fin des travaux de dépollution, en octobre 2003, des analyses de fin de travaux ont été réalisées et montrent des teneurs inférieures aux valeurs de définition de source du sol. L'inspection considère que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement. Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 04/07/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société METAL MEUBLES implantée au 18 rue de la fosse aux loups à Argenteuil, parcelles BZ 1109 et 1110, était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation depuis 1955 pour les rubriques suivantes :

- 3230-b : Opérations de forgeage
- 2940-2.a : Vernis, peintures, colle... (application, cuisson, séchage)
- 2565-2.b : Traitement de surface
- 2560-2 : Travail mécanique des métaux et alliages

La société a cessé ses activités depuis le 2 janvier 2001 mais ne l'a notifié à l'inspection que le 6 mars 2002. Un rapport de contrôle des sols est alors réalisé en septembre 2002 par l'APAVE (n°202 26 578) et met en évidence des pollutions en BTEX, HAP et hydrocarbures totaux, ainsi que sur une partie du site en solvants chlorés et en métaux. Une phase de dépollution est alors mise en place le 18 juillet 2003 par l'excavation de 50 cm de terres sur l'ensemble de la parcelle, réalisé par l'APAVE Parisienne. Une analyse en fond de fouille est alors effectuée, le rapport d'analyse est envoyé à l'inspection le 27/11/2003 et ne relève plus de teneurs supérieures à la définition d'une source sol. En décembre 2003, un rapport de l'inspection synthétise les différentes étapes et fait office de PV de récolement. La cessation d'activité est actée par la préfecture le 28 janvier 2004.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

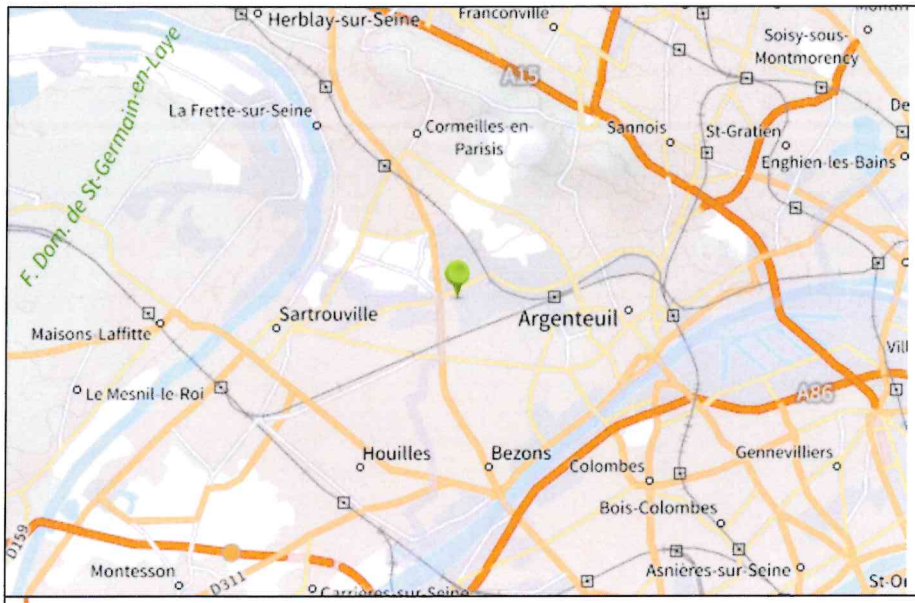
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CI	1109	95
Argenteuil	1	CI	1110	95

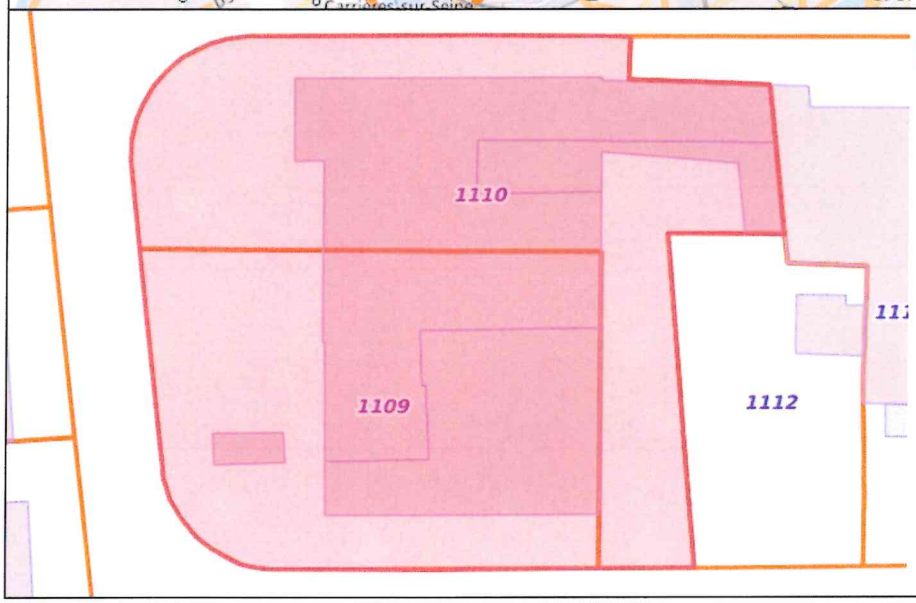
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116760101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116760101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642132.3080820971, Lat. : 6872410.982135038

Superficie estimée : 6052 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS LES FILS D'ANTOINE MEYNIAL à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	LES FILS D'ANTOINE MEYNIAL
Adresse :	108 rue Henri Barbusse
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	86.90A - Ambulances
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116770101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné

Description[1] :

Depuis 1943, la société MEYNIAL occupe la parcelle BT420 située au 108 rue Henri Barbusse à Argenteuil pour une activité de dépôt de ferrailles. De 1973 à 1980 la société MEYNIAL est autorisée par l'arrêté préfectoral du 9 février 1979 pour l'exploitation d'une activité de garage. L'installation porte également les rubriques relatives à l'entretien et la réparation des véhicules, de tôlerie et d'application de peinture par pulvérisation sous le régime de la déclaration.

Lors de la visite du 18 novembre 1980, l'inspection constate la cessation d'activité du site. Lors de la visite du 9 juin 2023, l'inspection conclut qu'en l'absence d'exploitant, l'inspection n'est pas en mesure d'instruire la dépollution du site.

Cependant, la transmission du rapport de BURGEAP par l'EPFIF réalisé dans le contexte d'un projet de réaménagement impose à l'inspection de porter à connaissance du public les informations concernant la pollution au droit du site.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude met en évidence :

- des remblais sablo-graveleux de qualité environnementale médiocre sur un mètre en partie Sud et Est avec ponctuellement des indices organoleptiques suspects ;
- une pollution concentrée en hydrocarbures et HAP dans les sols de surface de la partie Est ;
- un impact en hydrocarbures en zone saturée dans les sols et eaux souterraines en partie Sud-Ouest au niveau de l'ouvrage Pz1.

BURGEAP prend en compte l'usage actuel (usage industriel) pour établir un schéma conceptuel et conclut qu'au regard des données disponibles il n'est pas possible de conclure sur la compatibilité sanitaire du site avec les usages futurs. Le bureau d'étude préconise des investigations complémentaires dans les eaux souterraines et les sols (y compris gaz

des sols) permettant de définir un éventuel plan de gestion.

Quel que soit le projet d'aménagement envisagé, BURGEAP conclut qu'il faudra, a minima gérer les pollutions et les impacts mis en évidence au droit du site.

Ainsi, un secteur d'information des sols est créé afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.
Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. De plus, en cas de changement d'usage, une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire (dit ATTES-ALUR). Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux (sols) avec l'usage envisagé.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 04/07/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] :

Depuis 1943, la société MEYNIAL occupe la parcelle BT420 située au 108 rue Henri Barbusse à Argenteuil pour une activité de dépôt de ferrailles. De 1973 à 1980 la société MEYNIAL est autorisée par l'arrêté préfectoral du 9 février 1979 pour l'exploitation d'une activité de garage. L'installation porte également les rubriques relatives à l'entretien et la réparation des véhicules, de tôlerie et d'application de peinture par pulvérisation sous le régime de la déclaration. Lors de la visite du 18 novembre 1980, l'inspection constate la cessation d'activité du site.

Par mail du 4 avril 2023, EPFIP sollicite l'inspection pour régulariser le dossier de cessation d'activité de l'installation LES FILS D'ANTOINE MEYNIAL, située 108 rue Henri Barbusse sur la commune d'ARGENTEUIL, dans le cadre d'un projet de réaménagement du site.
L'EPFIP transmet à l'inspection les premières études historiques, documentaires et un diagnostic de l'état environnemental du site (relatif à la norme NFX31-620, méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués) réalisé par BURGEAP (rapport du 17 janvier 2023).

Suite à la visite du 9 juin 2023, l'inspection constate :
- l'absence d'activité réglementée par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site ;
- l'absence d'exploitant ;
- la présence d'une pollution concentrée et résiduelle identifiée par le diagnostic de BURGEAP.

En l'absence d'exploitant, l'inspection n'est pas en mesure d'instruire la dépollution du site. Cependant, l'inspection va réaliser un Secteur d'Information des Sols (SIS) conformément à l'article L.125-6 du Code de l'environnement qui permet d'informer le public de l'existence de la pollution et de s'assurer de la comptabilité de l'état des sols avec les

usages potentiels pour préserver la sécurité, la santé et l'environnement.

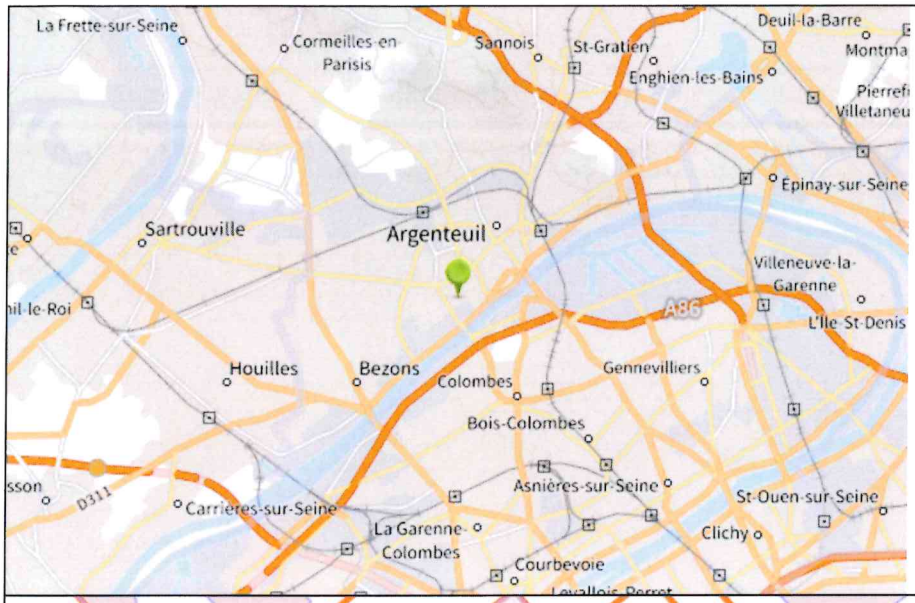
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :	Non renseigné
Documents associés :	Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BT	0420	95

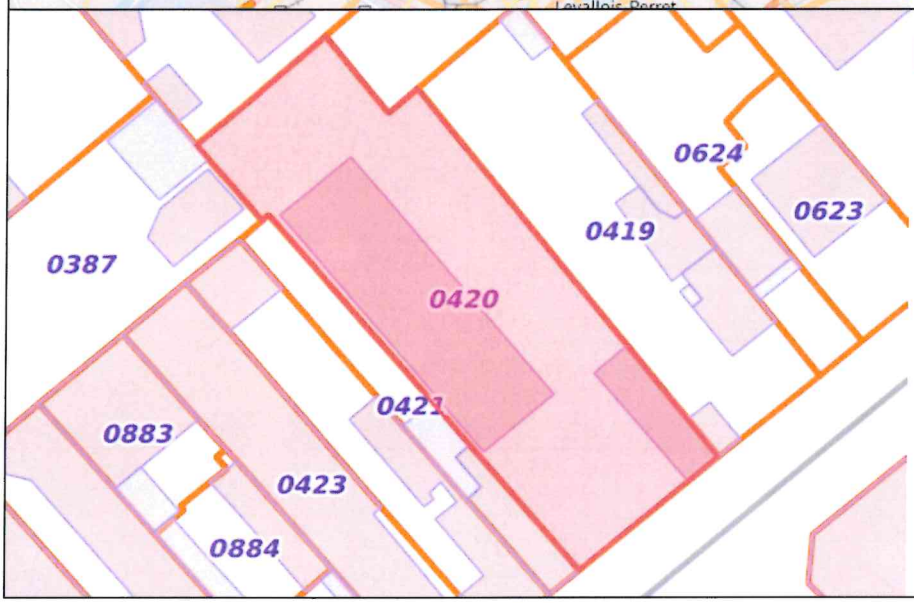
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116770101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116770101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 644269.6792242086, Lat. : 6871066.37694783

Superficie estimée : 1282 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ESSO SAF (route de Cormeilles) à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	ESSO SAF (route de Cormeilles)
Adresse :	Route de Cormeilles
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP6146980101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description[1] :

La société ESSO SAF a exercé une activité de dépôt et distribution de carburants depuis 1968 jusqu'à la cessation de ses activités en octobre 2000.
Le premier diagnostic environnemental fait en décembre 2001 a permis de révéler une pollution en hydrocarbures. Une phase de dépollution sera menée en excavant les terres impactées. Un second diagnostic accompagné d'une Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) est alors réalisé et conclut que l'état environnemental du site est compatible avec l'usage industriel.
L'inspection considère que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.

Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 11/08/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société TOTAL SAF située sur la route de Cormeilles à l'angle de la rue des Druides à Argenteuil, parcelle AX n°531, était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de la déclaration depuis 1968 pour les rubriques suivantes :

- 253-B-C : Dépôt enterré de liquides inflammables
- 261 bis : Installation de remplissage ou distribution de liquides inflammables
- 1414-3 : Installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés

La société a exploité ce site jusqu'en octobre 2000, un diagnostic environnemental a été réalisé par l'entreprise BATINET en décembre 2001 après que les réservoirs aient été ferraillés. Ce diagnostic conclut à une pollution localisée en hydrocarbures (7 791 mg/kg) à l'endroit d'une ancienne cuve d'huiles usagées. Des travaux de dépollution ont alors eu lieu en excavant les terres impactées, les analyses faites en fin de travaux ne montrent pas de pollution particulière.

Un second diagnostic des sols accompagné d'une Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) est alors demandé par l'inspection. Ce diagnostic fait par SERPOL en juillet 2003 conclut : qu'il n'existe pas de source de pollution dans les sols sur le site actuellement, qu'il n'existe pas de nappe souterraine sur le site pouvant servir de vecteur de pollution et les terrains naturels sont très peu perméables. Et qu'en l'absence de nappe souterraine d'alimentation en eau potable, de captage d'eau potable ou industrielle vulnérable, il n'existe pas de cible pour ce site.

L'état environnemental du site est donc compatible avec l'usage industriel mentionné et un procès verbal de récolement est alors réalisé le 3 novembre 2003.

L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

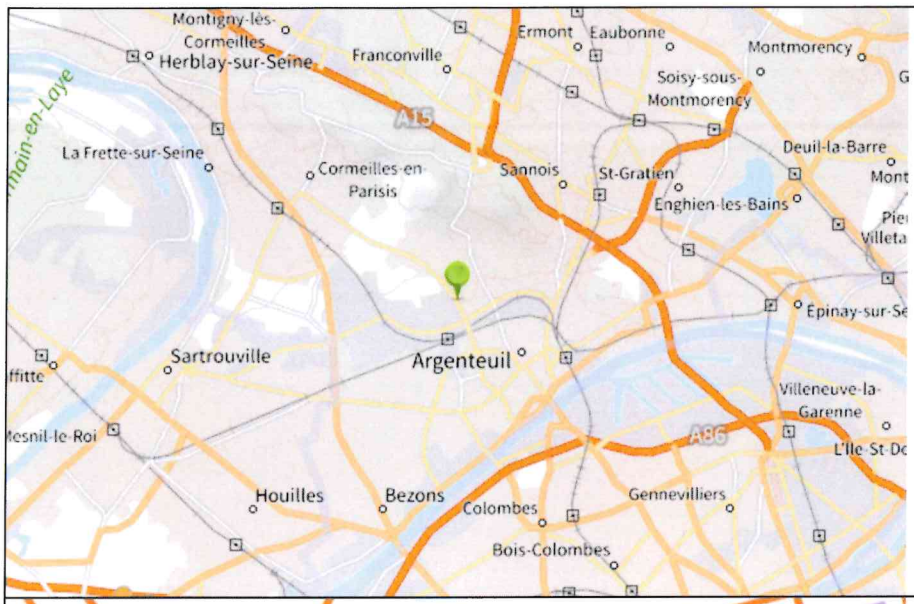
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	AX	0531	95

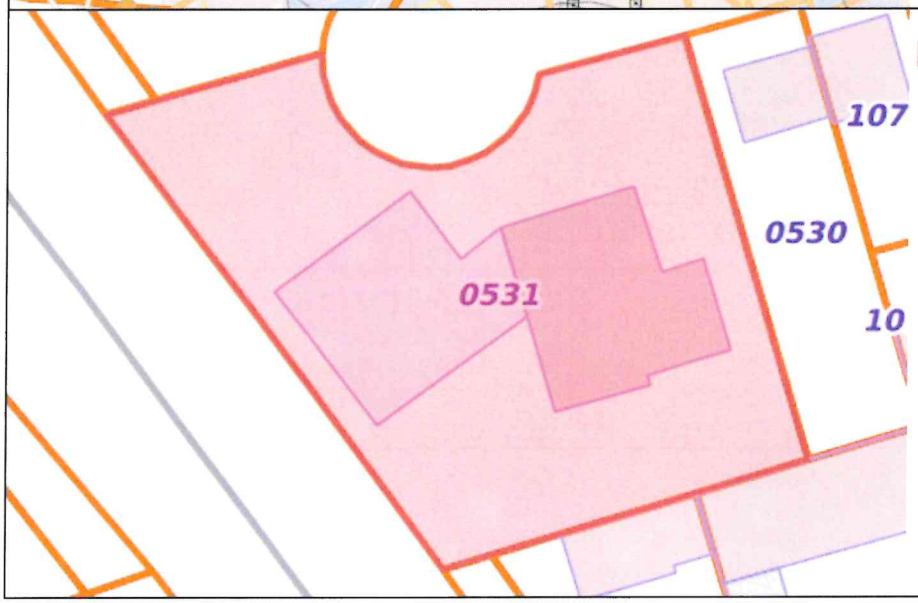
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6146980101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6146980101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 643857.1145986667, Lat. : 6873049.732025236

Superficie estimée : 1828 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
ETABLISSEMENTS DEJUST à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	ETABLISSEMENTS DEJUST
Adresse :	71 Rue de l'Ouest
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	28.5A - Traitement et revêtement des métaux
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 16/05/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP04004120101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné

Description[1] :

Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m. A la lecture du diagnostici, il apparaît que sur le site aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages. En prenant en compte la vocation industrielle du site au regard du POS et les résultats trouvés lors du diagnostic du sol, il peut être conclu que les valeurs de substances polluantes trouvées sur site ne nécessitent pas la mise en place de mesures compensatoires.
Les conclusions du diagnostic sont les suivantes (cf mesures en annexe) :

- Aucun dépassement de VDSS pour les sondages S1 et F1 ;
- La VDSS est atteinte pour S2 pour le trichloroéthylène ;
- La VDSS est atteinte pour F2 pour le dichlorométhane ;
- La VDSS est dépassée pour F2 pour les hydrocarbures totaux et le chlorure de vinyle.

Cependant, aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages.
L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.
Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre

pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/06/2023

Enjeux et environnement : Les Établissements DEJUST sont situés rue de l'Ouest, dans la zone industrielle du Val d'Argent à Argenteuil depuis 1945. La société a exploité un atelier de protection et de décoration des métaux, s'étendant sur 1000 m² et constitué entre autres d'une grenailleuse, de 6 cabines d'application de peintures et de 3 fours de séchage.
La société est en cours de cessation d'activité depuis 2003. Par ailleurs, ce site se situe en zone industrielle Ui dans le POS. Le site a donc vocation à conserver un usage non sensible.
Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m.
Les paramètres recherchés sont les suivants :

- Hydrocarbures totaux ;
- Composés Organo Halogénés Volatils ;
- Composés Aromatiques BTEX ;
- Métaux (Pb, Zn) ;
- Indice Phénol.

Description[3] : Les Établissements DEJUST sont situés rue de l'Ouest, dans la zone industrielle du Val d'Argent à Argenteuil depuis 1945. La société a exploité un atelier de protection et de décoration des métaux, s'étendant sur 1000 m² et constitué entre autres d'une grenailleuse, de 6 cabines d'application de peintures et de 3 fours de séchage.
La société est en cours de cessation d'activité depuis 2003. Par ailleurs, ce site se situe en zone industrielle Ui dans le POS. Le site a donc vocation à conserver un usage non sensible.
Pour un diagnostic des sols, 2 prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de l'ancienne zone de stockage (S1 et S2) sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.5 m, et deux autres prélèvements ont été réalisés dans l'emplacement de la fosse de rétention du four (F1 et F2), sur une profondeur de prélèvement comprise entre 0.2 et 0.4 m. A la lecture du diagnostic, il apparaît que sur le site aucun dépassement de VCI usage non sensible n'est remarqué pour l'ensemble des sondages. En prenant en compte la vocation industrielle du site au regard du POS et les résultats trouvés lors du diagnostic du sol, il peut être conclu que les valeurs de substances polluantes trouvées sur site ne nécessitent pas la mise en place de mesures compensatoires. les bordereaux de déchets transmis semblent indiquer que les déchets ont bien été évacués. Des voitures stationnées et l'existence de deux chiens sur le site permettent cependant de supposer une présence dans la maison du gardien. La vidange, le nettoyage et le dégazage de la cuve ont également été réalisés par la société TRIADIS. Une facture est jointe en justificatif. La neutralisation au sable a été réalisée par la société PROCUVES, pour

laquelle un certificat de neutralisation a été fourni.
Un transformateur PCB est présent sur le site, cependant, l'inspection n'a jamais reçu de certificat pour son enlèvement.

L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement.
Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

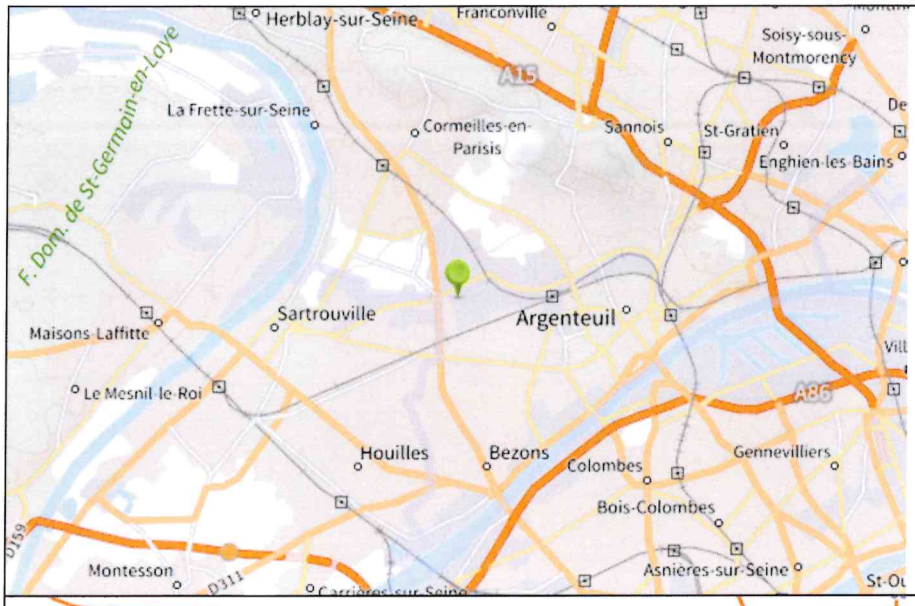
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CI	0319	95
Argenteuil	1	CI	1111	95
Argenteuil	1	CI	1112	95

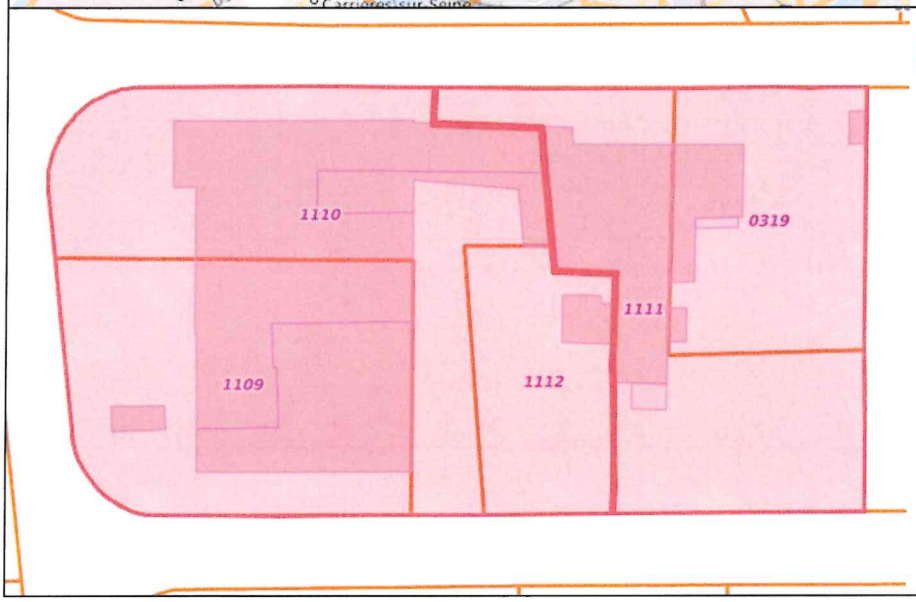
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP04004120101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP04004120101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642167.3760904851, Lat. : 6872411.457182539

Superficie estimée : 11289 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
DASSAULT AVIATION à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	DASSAULT AVIATION
Adresse :	1 AVENUE DU PARC BP 50
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 16/05/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00089690101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description[1] :

L'Inspection a procédé à la visite de récolement de fin de travaux le 13 juin 2023. L'Inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité pour un usage industriel, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement.

Cela permet que ce terrain soit soumis à l'article L. 125-7 du code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Cela permet également que tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire (dit ATTES-ALUR). Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux (sols) avec l'usage envisagé.

Documents associés[2] : 2023-06-13_DASSAULT_RAP-INSP_0450

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/04/2024

Enjeux et environnement :

Le site d'une superficie de 11 ha existe depuis 1911.

Dassault Aviation est implanté sur le site d'Argenteuil depuis 1952. Le site occupe une superficie de 12 ha dont 9ha sont couverts.

L'activité du site est répartie notamment en 4 grandes unités :

• l'unité « Espace et Fabrication pyrotechnique » ;
• l'unité « centre de développement et centre d'essai » ;
• l'unité « fabrication d'optionnels et développement » ;
• l'unité « Production et fabrication de pièces primaires » dans laquelle sont notamment basées les activités de traitement de surface (chaîne de décapage, chaîne d'usinage chimique, chaîne préparation avant peinture), de peinture, de trempe (fours de trempe), de travail mécanique des métaux (parc de formage...) ;
• deux unités « Assemblage Structure » dans lesquelles sont notamment réalisées des opérations d'application de peinture.

Ces activités, classées à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées, sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 et les arrêtés complémentaires des 22 décembre 2014 et du 27 janvier 2016.

Description[3] :

Ce site a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques (ESR) en application d'une démarche systématique sur certains sites industriels (circulaire du 3 avril 1996).

La réalisation des études a été prescrite par arrêté préfectoral du 29 décembre 1998.

Les résultats des études ont été déposés en octobre 1999 (diagnostic initial) et en juin 2000 (ESR). L'étude historique a identifié 43 foyers de pollution potentielle. Des investigations ont été réalisées afin de mieux caractériser l'état des milieux (sols et eaux souterraines).

Les résultats de ces investigations ont mis en évidence des impacts dans les sols (avec la présence de métaux lourds – cuivre, chrome, zinc) et les eaux souterraines (avec la présence d'alcools, de cétones et de phénols). Une pollution en composés organohalogénés volatils (COHV) a également été relevée dans les eaux souterraines, en amont hydraulique du site, notamment pour le chlorure de vinyle (CV), et en aval, notamment pour le tétrachloroéthylène (PCE) et le trichloréthylène (TCE).

Les conclusions de l'ESR ont abouti à un classement du site en classe 2 nécessitant la mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines.

Ainsi, les arrêtés préfectoraux du 12 novembre 2001 puis du 24 avril 2009 imposent à l'exploitant un suivi de la qualité des eaux souterraines :
• selon une fréquence semestrielle sur 4 piézomètres captant la nappe alluviale de la Seine (PZ1 à PZ4, PZ4 étant en amont hydraulique du site), et
• annuelle pour le puits présent sur le site pour les besoins de l'exploitation (56 mètres de profondeur) et captant la nappe profonde de l'Yprésien (P1).

Les deux nappes sont séparées par une couche marneuse peu perméable.
Les paramètres suivis sont les métaux, les hydrocarbures totaux, l'indice phénol, les polychlorobiphényles (PCB), les composés organiques halogénés volatils (COHV), les alcools et cétones et les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes).

Entre 2001 et fin 2015, les résultats d'analyse du suivi de la qualité des eaux souterraines montraient globalement une amélioration de la situation pour les polluants principaux : tri- et tétrachloroéthylène (PZ1

à PZ3), 1,1,1-trichloroéthane (TCA – PZ1, PZ3 et PZ4), 1,1-dichloroéthylène (DCE – PZ1), cis-1,2-dichloroéthylène (cis-DCE) et chlorure de vinyle (PZ4), et les métaux au niveau du puits (zinc, cuivre, plomb). Les autres paramètres suivis se situaient en dessous des limites de quantification.

À partir d'avril 2016, les résultats d'analyses ont montré une augmentation des teneurs en COHV sur l'ensemble des ouvrages de mesure, à l'exception du puits.

En amont hydraulique du site (PZ4), il s'agit des concentrations en cis-DCE, TCA et CV, avec un pic en septembre 2017, et des valeurs équivalentes à celles, maximales depuis le début des mesures en 2007, enregistrées en 2012.
En aval hydraulique, il s'agit des concentrations en TCE et en DCE (PZ1), en TCA (PZ1 et PZ3) et en PCE (PZ1, PZ2 et PZ3) :

- au niveau du PZ1, on observe une remontée des concentrations en TCE, PCE (7 fois la valeur de référence de l'arrêté du 17 décembre 2008), DCE et TCA, sans atteindre les niveaux des années 2007-2009 ;
- au niveau du PZ2, le plus en aval au regard du sens d'écoulement de la nappe, on observe une remontée des concentrations en PCE, jusqu'à presque 60 fois la valeur de référence de l'arrêté du 17 décembre 2008, sans atteindre les niveaux des années 2010-2012 ;
- au niveau de PZ3, on observe un niveau globalement stable des concentrations en polluants (TCE, PCE et TCA), à l'exception de pics ponctuels particulièrement importants, notamment en avril 2016 et en juin 2018 (pic en PCE de 100 fois la valeur de référence de l'arrêté du 17 décembre 2008). Pour ces pics, une étude a montré une corrélation avec un niveau haut de la nappe d'eau concernée, lié à des périodes de crues.

Au vu du sens d'écoulement de la nappe (Nord-Est -> Sud-Ouest), ces résultats laissent à penser que certains polluants se chargent sur le site. Toutefois, la présence d'éléments de décomposition des COHV, comme le chlorure de vinyle, au niveau de PZ4 tendent à montrer une contamination du site en provenance de son amont hydraulique.

Afin de confirmer ces hypothèses et remédier aux évolutions récemment observées, l'exploitant a diligenté un nouveau diagnostic initial de pollution des sols, réalisé en 2019. Cette étude historique et documentaire a confirmé la présence de nombreuses sources potentielles de pollution des sols sur le site, et a incité l'exploitant à poursuivre ce travail de diagnostic par la réalisation de nouveaux sondages des sols et l'installation de nouveaux ouvrages pour le prélèvement et l'analyse des eaux souterraines, sur le site et en dehors, en amont et en aval.
Ces travaux sont planifiés pour l'année 2020.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :

Metaux et métalloïdes / Arsenic

Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes

Metaux et métalloïdes / Chrome

Metaux et métalloïdes / Cuivre

Hydrocarbures et indices liés

Metaux et métalloïdes / Mercure

Metaux et métalloïdes / Plomb

COHV, solvants chlorés, fréons

COHV, solvants chlorés, fréons / Trichloroéthylène

Metaux et métalloïdes / Zinc

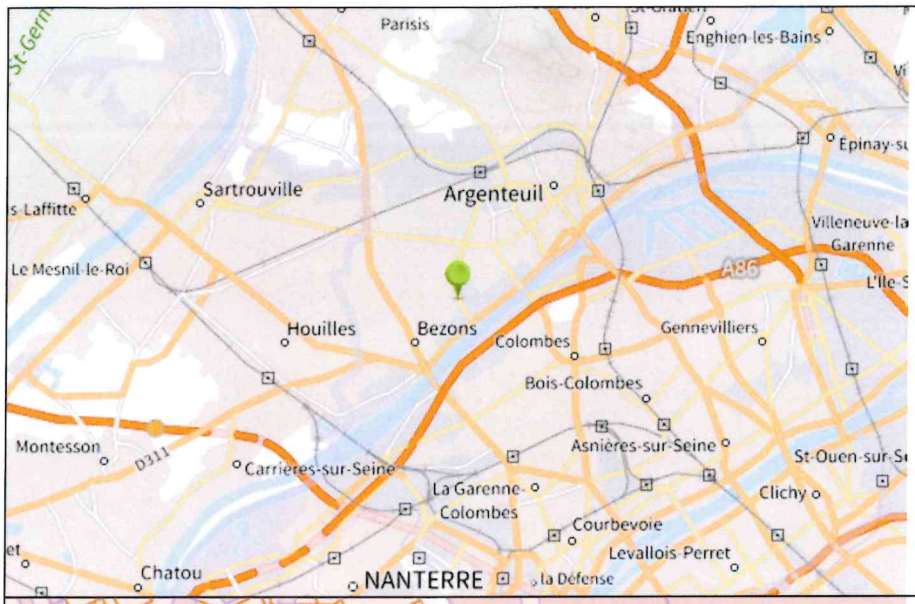
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BY	0163	95
Argenteuil	1	BY	0244	95
Argenteuil	1	BY	0245	95
Argenteuil	1	BY	0246	95

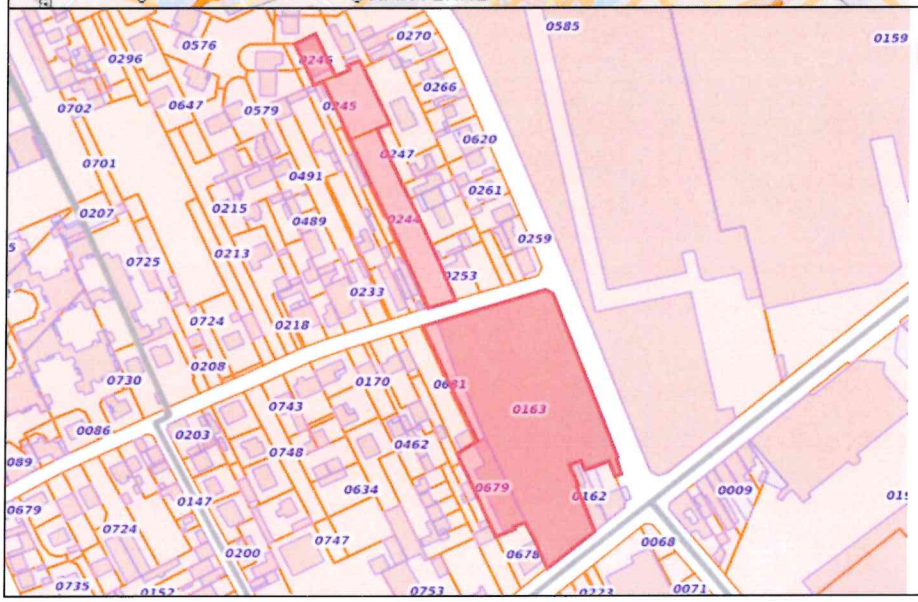
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP00089690101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP00089690101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 643329.4078444676, Lat. : 6870427.453122829

Superficie estimée : 10674 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS CASSAN à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	CASSAN
Adresse :	30, rue Kleber
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP6116970101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société CASSAN a exercé une activité de commerce de combustible depuis 1963 jusqu'à sa cessation en 2003. Le diagnostic fait dans le cadre du changement d'usage du site réalisé en le 19 janvier 2004, a conclu à la présence d'une teneur significative d'hydrocarbures totaux à l'ancien emplacement d'une cuve. Il a été demandé que lors des travaux sur le site, les terres de cette zone soit excavées et que deux nouvelles analyses soient réalisées au fond de la zone excavée. Ces nouvelles analyses montrent une teneur faible en hydrocarbures totaux, qui est compatible avec le futur usage résidentiel. L'inspection considère donc que le site a été régulièrement réhabilité, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement. Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués (ATTES-ALUR, article R.556-3 du Code de l'environnement).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 04/07/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] : La société CASSAN située au 19 et 30 rue Kleber à Argenteuil (parcelle 0193), était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation depuis 1963 pour les rubriques suivantes :

- 1412-2.b : Gaz inflammables liquéfiés (stockage)
- 1432-2.b : Liquides inflammables (stockage)
- 1520-1 : Charbon, houille, coke... (dépôt)

La société a voulu cesser ses activités au début des années 2000, pour ce faire, un diagnostic initial a été entrepris le 19 janvier 2004 et a montré une teneur significative (2 442 mg/kg) en hydrocarbures totaux au lieu d'une ancienne cuve de fioul de 30 000 L. Cette teneur reste inférieure à la valeur de définition de source sol (2 500 mg/kg). Il a cependant été demandé d'excaver les terres de la zone autour de l'ancienne cuve lors des travaux pour le changement d'usage (vers un usage résidentiel). Ces travaux ont été réalisés et une analyse au fond de la zone excavée a montré des teneurs faibles en hydrocarbures en novembre 2004. La dépollution du site a donc été faite. Le dossier est clos depuis 2005.
L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

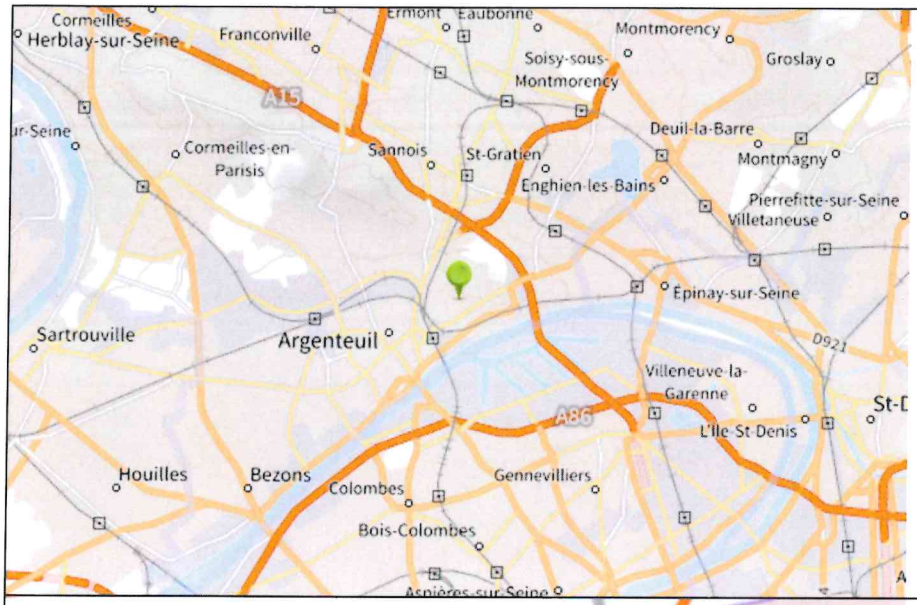
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BD	0193	95

Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP6116970101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP6116970101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 646032.1354977296, Lat. : 6872736.239186872

Superficie estimée : 508 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
BOUZINAC CINTRAGE à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	BOUZINAC CINTRAGE
Adresse :	Non renseignée
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	J53 - Travail des métaux, chaudronnerie, poudres
Description :	La société Bouzinac Cintrage (anciennement Roues Bouzinac) déclarée en 1972 procédait à de la chaudronnerie, à de la tonnellerie et disposait d'un stockage d'hydrocarbures. Les vestiges sur le site montrent que les ateliers procédaient au travail mécanique des métaux au moyen de machines-outil posées sur fosses et probablement à des traitements thermiques spécifiques. Le site comportait 2 cuves enterrées. Le nouveau propriétaire s'est porté acquéreur du site afin de construire des logements. Il y a eu adjudication de l'entreprise en 2010-2012. Le site a fait l'objet de 3 campagnes d'investigation en février 2012, en août 2014 et septembre 2014. Il résulte de ces investigations la découverte de spots notables en ETM (élément-trace métallique), HCT (Hydrocarbures totaux), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et COT (Carbone Organique Total) et d'un spot en COHV (Composés Organo Halogénés Volatils). On voit aussi une abondance de gypse résultant en une agressivité des sols vis-à-vis du béton étant au minimum de type XA3. Le plan de gestion préconisé et le projet d'excavation des terres aboutiront à restituer un site totalement dépollué et donc compatible avec l'usage futur. Observations: L'agressivité des sols vis-à-vis du béton devra être prise en compte lors de la construction. Aucune information si le plan de gestion et le projet d'excavation a été mis à exécution.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP00071720101
Ancien identifiant SIS :	95SIS11830
Description[1] :	Le site a été occupé, de 1972 jusqu'en 2002, par la société ROUES BOUZINAC procédant à des activités de chaudronnerie et tonnellerie avec un stockage d'hydrocarbures. Le site a ensuite fonctionné sous la dénomination commerciale BOUZINAC CINTRAGE, jusqu'en 2010, ou une activité de cintrage de profilés a été exercée. L'usine aurait par la suite fait un dépôt de bilan. Aucun dossier de cessation d'activités n'a été déposé à la DRIEAT (anciennement DRIEE). Le site a ensuite été laissé en

friche. KAUFMAN & BROAD HOMES s'est porté acquéreur du site, il a pour projet de le réhabiliter afin d'y construire un ensemble immobilier à usage d'habitation sur deux niveaux de sous-sol.

Les vestiges présents sur site montrent que les ateliers procédaient à du travail mécanique des métaux et probablement à des traitements thermiques spécifiques. Le site comporte 2 cuves de 30m3 enterrés.

Le site a fait l'objet de 3 campagnes d'investigation en février 2012, en août 2014 et septembre 2014.
Il résulte de ces investigations la découverte de spots notables en ETM (élément-trace métallique), HCT (Hydrocarbures totaux), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et COT (Carbone Organique Total) et d'un spot en COHV (Composés Organo Halogénés Volatils). On voit aussi une abondance de gypse résultant en une agressivité des sols vis-à-vis du béton étant au minimum de type XA3.

KAUFMAN & BROAD HOMES a prévu, lors de la démolition du bâtiment, d'effectuer :
- l'élimination de déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)
- vidange et nettoyage des fosses renfermant des résidus
- nettoyage, dégazage puis extraction et ferraillage des cuves enterrées
- vidange, dégazage et enlèvement des cuves aériennes.

Le plan de gestion préconisé et le projet d'excavation des terres aboutiront à restituer un site totalement dépollué et donc compatible avec l'usage futur.

Observations : l'agressivité des sols vis-à-vis du béton devra être prise en compte lors de la construction.
Aucune information n'a été envoyée à la DRIEAT concernant la mise en exécution du plan de gestion et le projet d'excavation.

Compte-tenu de la pollution présente sur la parcelle, le terrain est classé en secteur d'information des sols afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement. Cela permet que ce terrain soit soumis à l'article L. 125-7 du code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Ainsi, tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire ou de lotir (dite ATTES-ALUR). Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux (sols) avec l'usage envisagé.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/11/2022

Enjeux et environnement : La société Bouzinac Cintrage (anciennement Roues Bouzinac) déclarée en 1972 procédait à de la chaudronnerie, à de la tonnellerie. Elle disposait d'un stockage d'hydrocarbures. Les vestiges sur le site montrent que les ateliers procédaient au travail mécanique des métaux au moyen de machines-outil posées sur fosses et probablement à des traitements thermiques spécifiques.

Le site comportaient 2 cuves enterrées.
Le nouveau propriétaire s'est porté acquéreur du site afin de construire des logements.
Il y a eu adjudication de l'entreprise en 2010-2012.

Le site a fait l'objet de 3 campagnes d'investigation en février 2012, en août 2014 et septembre 2014.
Il résulte de ces investigations la découverte de spots notables en ETM (élément-trace métallique), HCT (Hydrocarbures totaux), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et COT (Carbone Organique Total) et d'un spot en COHV (Composés Organo Halogénés Volatils). On voit aussi une abondance de gypse résultant en une agressivité des sols vis-à-vis du béton étant au minimum de type XA3.
Le plan de gestion préconisé et le projet d'excavation des terres aboutiront à restituer un site totalement dépollué et donc compatible avec l'usage futur.
Observations: L'agressivité des sols vis-à-vis du béton devra être prise en compte lors de la construction.
Aucune information si le plan de gestion et le projet d'excavation a été mis à exécution.

Description[3] :

La société Bouzinac Cintrage (anciennement Roues Bouzinac) déclarée en 1972 procédait à de la chaudronnerie, à de la tonnellerie. Elle disposait d'un stockage d'hydrocarbures. Les vestiges sur le site montrent que les ateliers procédaient au travail mécanique des métaux au moyen de machines-outil posées sur fosses et probablement à des traitements thermiques spécifiques.

Le site comportaient 2 cuves enterrées.
Le nouveau propriétaire s'est porté acquéreur du site afin de construire des logements.
Il y a eu adjudication de l'entreprise en 2010-2012.

Le site a fait l'objet de 3 campagnes d'investigation en février 2012, en août 2014 et septembre 2014.
Il résulte de ces investigations la découverte de spots notables en ETM (élément-trace métallique), HCT (Hydrocarbures totaux), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et COT (Carbone Organique Total) et d'un spot en COHV (Composés Organo Halogénés Volatils). On voit aussi une abondance de gypse résultant en une agressivité des sols vis-à-vis du béton étant au minimum de type XA3.
Le plan de gestion préconisé et le projet d'excavation des terres aboutiront à restituer un site totalement dépollué et donc compatible avec l'usage futur.
Observations: L'agressivité des sols vis-à-vis du béton devra être prise en compte lors de la construction.
Aucune information si le plan de gestion et le projet d'excavation a été mis à exécution.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

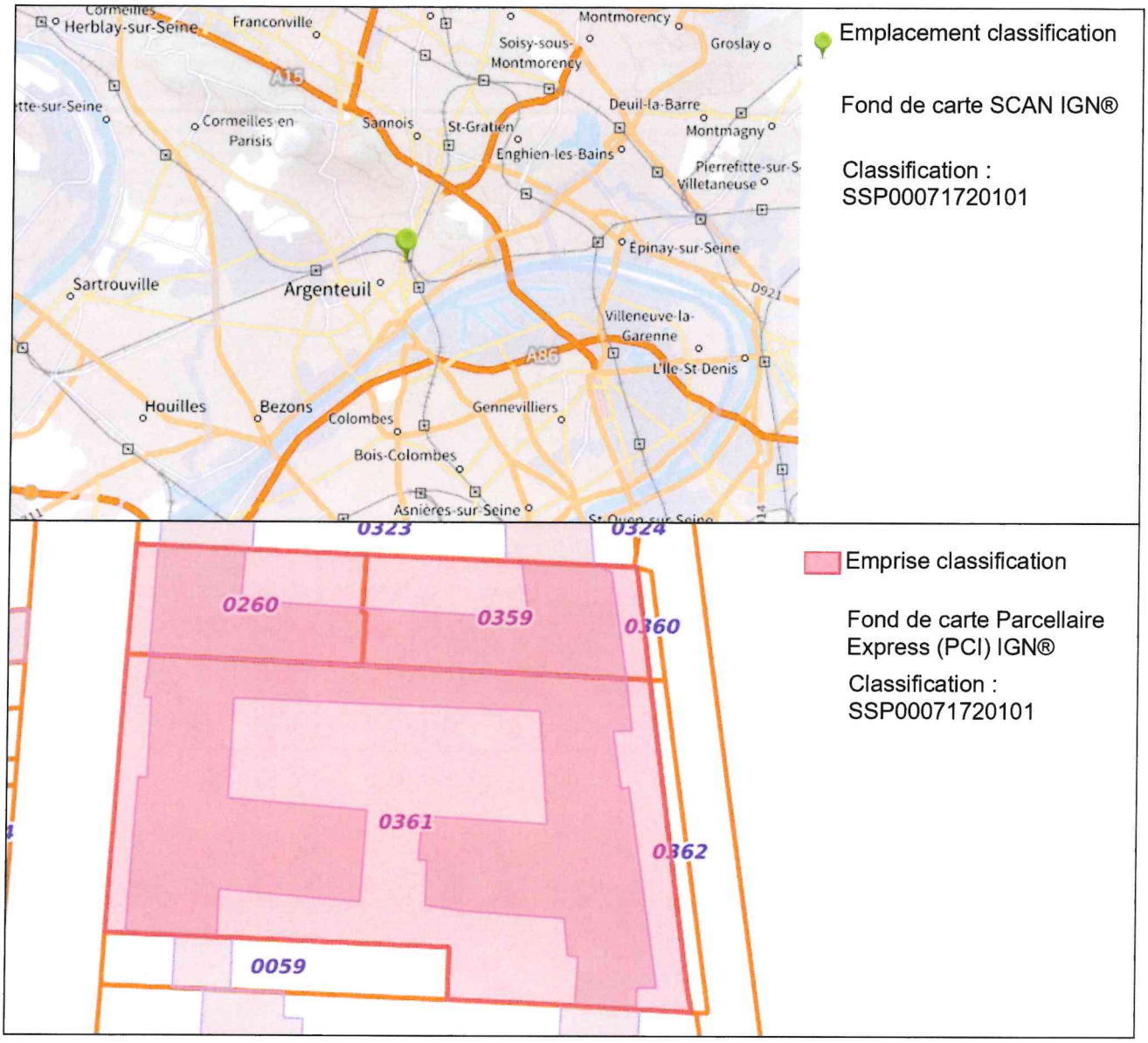
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	BC	0260	95
Argenteuil	1	BC	0359	95
Argenteuil	1	BC	0361	95

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 645378.9323278675, Lat. : 6872571.5322990995

Superficie estimée : 4192 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
BROCHURE SERVICE à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	BROCHURE SERVICE
Adresse :	5 R Jean Poulmarch
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	82.92Z - Activités de conditionnement
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP04004100101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société BROCHURE SERVICE exerçait une activité de distribution et de routage de brochures de tourisme sur la commune d'Argenteuil (parcelle cadastrale n°CL 848). Elle disposait d'une installation de remplissage et de distribution de carburant (station service) soumise au régime de déclaration au titre de la rubrique n°261bis-2 de la nomenclature des installations classées. Un récépissé de déclaration a été délivré à cet effet le 29 octobre 1979. Une cuve de carburant de 40 m³ était notamment présente sur le site. La cessation des activités a été notifiée le 5 janvier 2017 suite au décès de l'exploitant. La succession a réalisé la neutralisation et le dégazage de la cuve en 2016 (inertage en sable). Les déchets dangereux et les déchets de liquides inflammables ont été éliminés. La société a été radiée le 10 août 2017. L'inspection des installations classées n'a pas de connaissance de pollution avérée sur ces parcelles. En conséquence, le site est considéré comme régulièrement réhabilité. Compte-tenu de la présence de la cuve inerte sur le terrain et de l'ancienne activité de station service, le terrain est classé comme Secteur d'Information des Sols. En application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, cette classification permet de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. En cas de vente ou de location, l'acquéreur ou le locataire sera informé par écrit (L.125-7 du code de l'environnement). Par ailleurs, pour tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain, celui-ci devra fournir une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols (L. 556-2 du code de l'environnement). Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe à la demande de permis de construire ou de lotir (dite ATTES-ALUR).

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] :

La société BROCHURE SERVICE exerçait une activité de distribution et de routage de brochures de tourisme sur la commune d'Argenteuil (parcelle cadastrale n°CL 848).

Elle disposait d'une installation de remplissage et de distribution de carburant (station service) soumise au régime de déclaration au titre de la rubrique n°261bis-2 de la nomenclature des installations classées. Un récépissé de déclaration a été délivré à cet effet le 29 octobre 1979. Une cuve de carburant de 40 m³ était notamment présente sur le site.

La cessation des activités a été notifiée le 5 janvier 2017 suite au décès de l'exploitant. La succession a réalisé la neutralisation et le dégazage de la cuve réalisés en 2016 (inertage en sable). Les déchets dangereux et les déchets de liquides inflammables ont été éliminés. La société a été radiée le 10 août 2017.

L'inspection des installations classées n'a pas de connaissance de pollution avérée sur ces parcelles. En conséquence, le site est considéré comme régulièrement réhabilité. Compte-tenu de la présence de la cuve inerte sur le terrain, l'inspection propose de le classer en Secteur d'Information des Sols (SIS). Cela permettra que tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain soit soumis à l'article L. 556-2 du code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols. Celle ci établira les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire ou de lotir (dite ATTES-ALUR).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

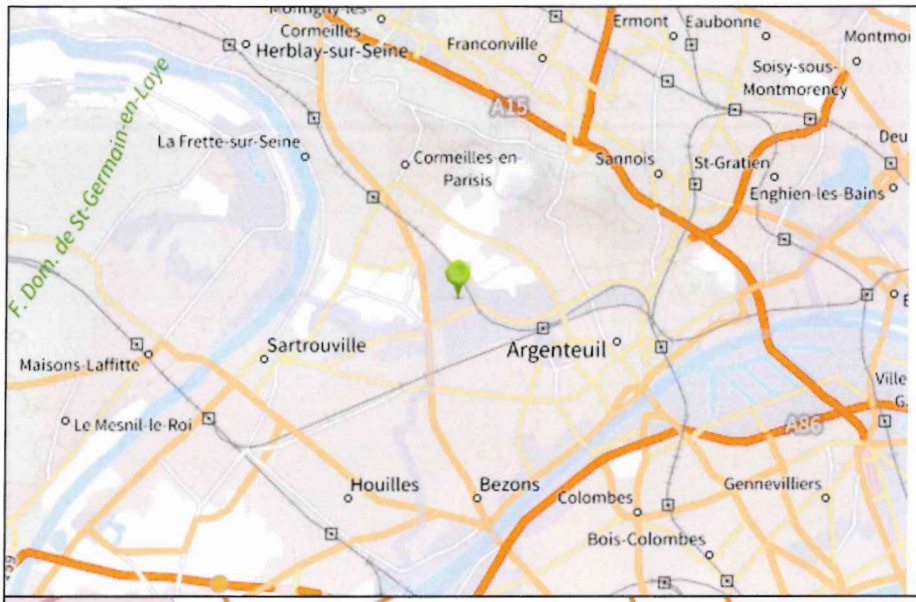
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CL	0848	95

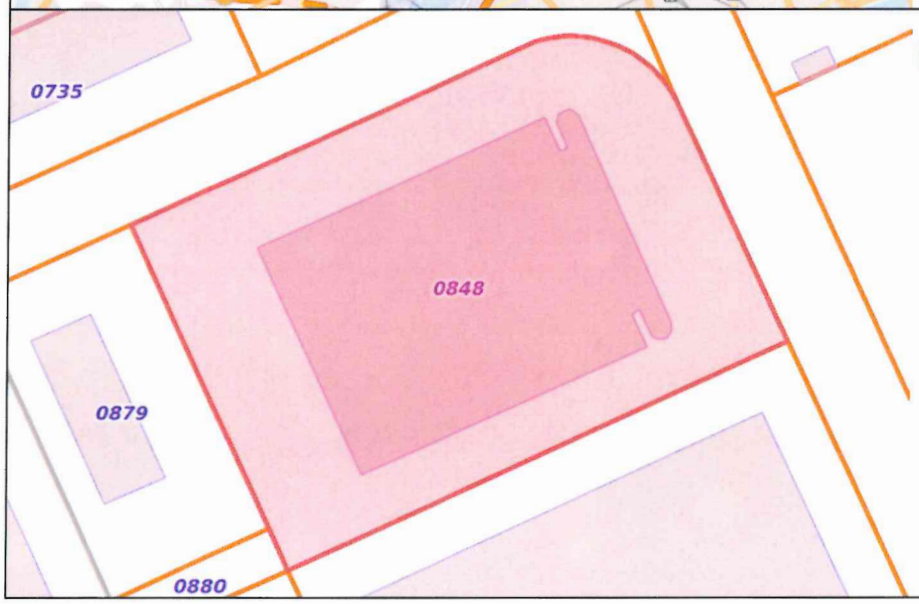
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP04004100101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP04004100101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642328.3933356192, Lat. : 6872918.404320706

Superficie estimée : 4392 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED à ARGENTEUIL

Description de l'établissement

Nom :	COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED
Adresse :	RUE LUCIEN BARBIER
Commune(s) :	ARGENTEUIL (95018)
Activités :	38.11Z - Collecte des déchets non dangereux
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP04004110101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société COVED a exercé une activité de traitement des déchets de 2001 jusqu'à sa cessation d'activités en 2014. L'étude historique indique que le site a hébergé des activités de la SNCF d'entreposage et de petite maintenance. Le diagnostic a été fait dans le cadre d'une cessation d'activité de l'entreprise en 2014, le diagnostic conclut à la présence de déchets mélangés aux sols (D3E, et déchets de démolition), d'anomalies en HAP et métaux ainsi que la présence faible à modérée de composés volatils (BTEX et COHV notamment). Le bureau d'étude ne préconise aucune dépollution mais recommande une ARR (Analyse des Risques Résiduels). Compte-tenu de la pollution résiduelle du site, il est donc classé en Secteur d'Information des Sols (SIS), afin de garantir la préservation de la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement, en application de l'article L. 125-6 du Code de l'environnement. Le terrain est donc soumis à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement qui impose d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire en cas de vente ou de location. Tout projet de construction ou de lotissement prévu sur ce terrain est soumis à l'article L. 556-2 du Code de l'environnement qui impose la réalisation d'une étude de sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. De plus, une attestation de compatibilité au nouvel usage devra être jointe au permis de construire (dit ATTES-ALUR), en application de l'article R.556-3 du Code de l'environnement. Il appartient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage envisagé.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 04/07/2023

Enjeux et environnement :

Description[3] :

La société COVED implantée rue Lucien Barbier était soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le cadre d'une activité de transit de déchets sous le régime de l'autorisation, réglementée par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2001, et classée pour les rubriques suivantes :

- 2661-2.b : Matières plastiques, caoutchouc… emploi ou réemploi.
- 2714-1 : Déchets non dangereux de papiers, plastiques, bois… (transit).
- 2714-2 : Déchets non dangereux de papiers, plastiques, bois… (transit).

Par courrier du 12 octobre 2015, la société notifie la cessation de ses activités sur les parcelles 0950, 0960 et 0994. L'activité a cessé sur le site le 1er mars 2014. La mise en sécurité a été faite au printemps 2014 ainsi qu'une synthèse environnementale en juin 2014 par l'organisme EODD.
Lors d'une visite effectuée le 16 juin 2023, l'inspection constate que le site est en travaux pour la création d'installations de maintenance de la SNCF.
Dans la synthèse environnementale réalisée en 2014, le diagnostic conclut à la présence de déchets mélangés aux sols (D3E, et déchets de démolition), d'anomalies en HAP et métaux ainsi que la présence faible à modérée de composés volatils (BTEX et COHV notamment). Le bureau d'étude conclut qu'aucune dépollution n'est préconisée mais recommande la réalisation d'une ARR (Analyse des Risques Résiduels).
L'inspection considère donc que le site est régulièrement réhabilité et propose de classer les parcelles en Secteurs d'Informations des Sols, compte-tenu de la pollution résiduelle dans les sols au droit du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

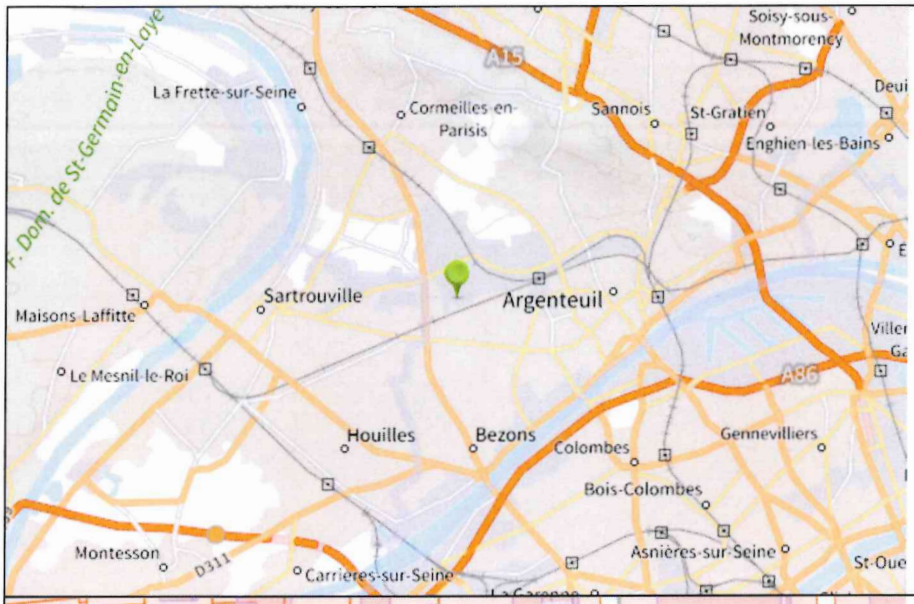
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Argenteuil	1	CE	0950	95
Argenteuil	1	CE	0960	95
Argenteuil	1	CE	0994	95

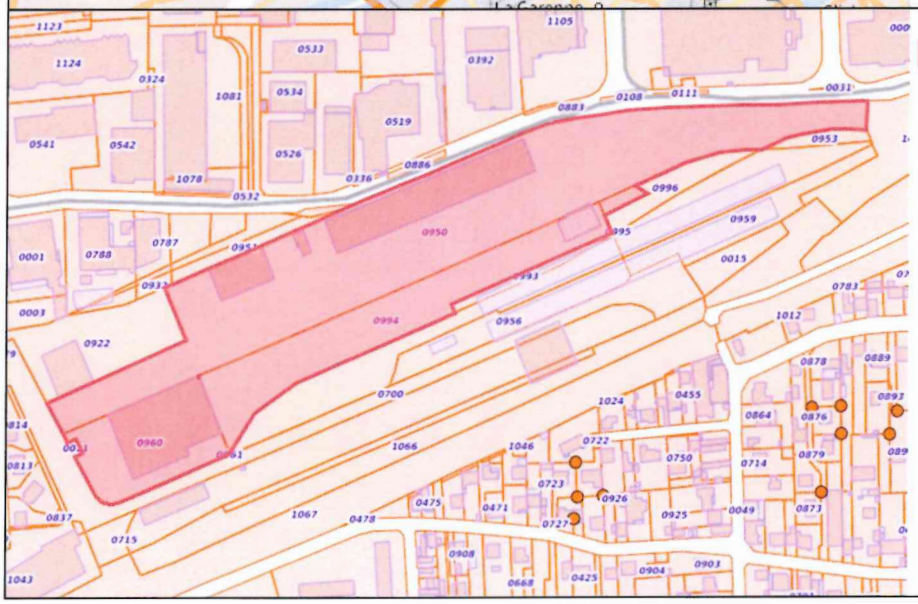
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP04004110101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP04004110101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 642378.492704439, Lat. : 6872122.203111656

Superficie estimée : 39782 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

ASNIERES-SUR-SEINE

SSP0000229

Fiche Détaillée

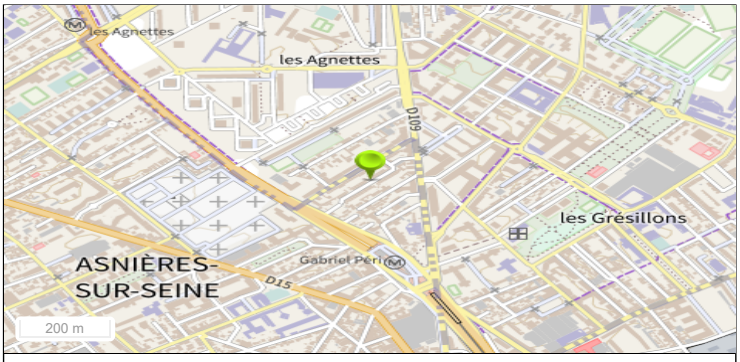
Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0000229

Nom usuel
LUCAS AEROSPACE FMS

Commune(s)
92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000022901			12/10/2011

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000022901

Date de dernière mise à jour
12/10/2011

Statut de l'instruction
En cours

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
92.0062 (BASOL)

Environnement
Le site industriel d'environ 2 ha a accueilli pendant plus de 50 ans une activité de développement et de fabrication d'équipements électroniques et hydrauliques pour l'aviation. Les activités ont cessé en 1995, un premier diagnostic a alors été réalisé. La quasi-totalité du terrain a été cédée à FRANCE CONSTRUCTION. Le mémoire de cessation d'activité (octobre 1998) a révélé des poches de pollution du sol par des hydrocarbures liées, pour la plupart, à d'anciennes cuves de liquides inflammables, ainsi que la présence de métaux dans les remblais. L'arrêté préfectoral du 09 février 1999 a exigé une dépollution compatible avec l'usage sensible prévu. Les travaux (achevés en décembre 1999) ont été réalisés conformément à l'arrêté. Le procès verbal (PV) de récolement a été dressé le 23 août 2007.

Description
Le mémoire de cessation d'activité (octobre 1998) a révélé des poches de pollution du sol par des hydrocarbures liées, pour la plupart, à d'anciennes cuves de liquides inflammables, ainsi que la présence de métaux dans les remblais.

L'arrêté préfectoral du 09/02/1999 a exigé une dépollution compatible avec l'usage sensible prévu (risque d'odeurs, présence de jardins).

Les travaux (achevés en décembre 1999) ont été réalisés conformément à l'arrêté.

Le procès verbal de récolement a été dressé le 23/08/2007.

les piézomètres de surveillance ont été rebouchés.

Sauf élément nouveau, ce site n'appelle plus d'action de la part de l'administration.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

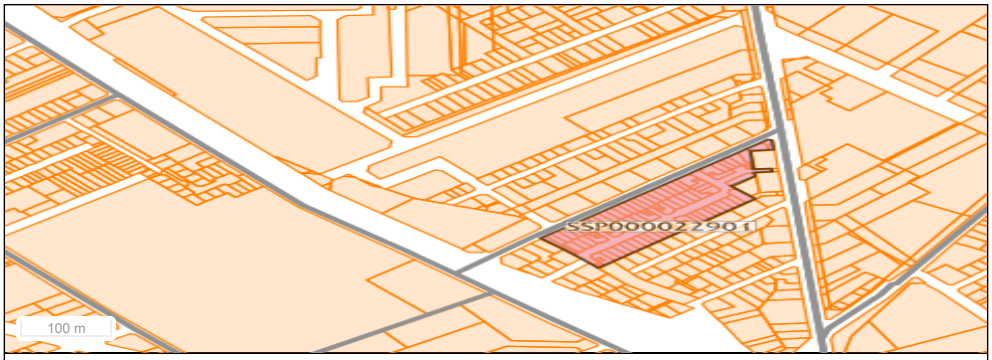
Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Méthode biologique ou chimique	

Description	

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s) Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00002290101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000022901

Ancien identifiant SIS 92SIS00651

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE Non renseigné

Date de dernière mise à jour 30/09/2020

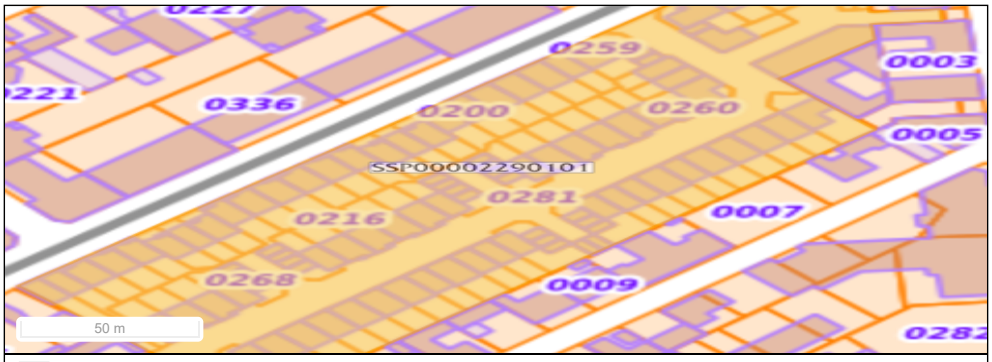
Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description Le site industriel d'environ 2 ha a accueilli pendant plus de 50 ans une activité de développement et de fabrication d'équipements électroniques et hydrauliques pour l'aviation. Les activités ont cessé en 1995, un premier diagnostic a alors été réalisé. La quasi-totalité du terrain a été cédée à FRANCE CONSTRUCTION. Le mémoire de cessation d'activité (octobre 1998) a révélé des poches de pollution du sol par des hydrocarbures liées, pour la plupart, à d'anciennes cuves de liquides inflammables, ainsi que la présence de métaux dans les remblais. L'arrêté préfectoral du 09 février 1999 a exigé une dépollution compatible avec l'usage sensible prévu. Les travaux (achevés en décembre 1999) ont été réalisés conformément à l'arrêté. Le procès verbal (PV) de récolement a été dressé le 23 août 2007.

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE		0R	188	
ASNIERES SUR SEINE		0R	189	
ASNIERES SUR SEINE		0R	217	
ASNIERES SUR SEINE		0R	218	
ASNIERES SUR SEINE		0R	219	
ASNIERES SUR SEINE		0R	187	
ASNIERES SUR SEINE		0R	186	
ASNIERES SUR SEINE		0R	220	
ASNIERES SUR SEINE		0R	221	
ASNIERES SUR SEINE		0R	229	
ASNIERES SUR SEINE		0R	231	
ASNIERES SUR SEINE		0R	230	
ASNIERES SUR SEINE		0R	235	
ASNIERES SUR SEINE		0R	233	
ASNIERES SUR SEINE		0R	234	
ASNIERES SUR SEINE		0R	232	
ASNIERES SUR SEINE		0R	236	
ASNIERES SUR SEINE		0R	228	
ASNIERES SUR SEINE		0R	227	
ASNIERES SUR SEINE		0R	185	
ASNIERES SUR SEINE		0R	184	
ASNIERES SUR SEINE		0R	183	
ASNIERES SUR SEINE		0R	222	
ASNIERES SUR SEINE		0R	223	
ASNIERES SUR SEINE		0R	182	
ASNIERES SUR SEINE		0R	181	
ASNIERES SUR SEINE		0R	226	
ASNIERES SUR SEINE		0R	225	
ASNIERES SUR SEINE		0R	224	
ASNIERES SUR SEINE		0R	281	
ASNIERES SUR SEINE		0R	193	
ASNIERES SUR SEINE		0R	214	
ASNIERES SUR SEINE		0R	192	
ASNIERES SUR SEINE		0R	215	
ASNIERES SUR SEINE		0R	191	
ASNIERES SUR SEINE		0R	216	
ASNIERES SUR SEINE		0R	190	
ASNIERES SUR SEINE		0R	208	
ASNIERES SUR SEINE		0R	209	
ASNIERES SUR SEINE		0R	210	
ASNIERES SUR SEINE		0R	213	
ASNIERES SUR SEINE		0R	211	
ASNIERES SUR SEINE		0R	212	
ASNIERES SUR SEINE		0R	199	
ASNIERES SUR SEINE		0R	194	
ASNIERES SUR SEINE		0R	195	
ASNIERES SUR SEINE		0R	196	
ASNIERES SUR SEINE		0R	198	
ASNIERES SUR SEINE		0R	197	
ASNIERES SUR SEINE		0R	252	
ASNIERES SUR SEINE		0R	254	
ASNIERES SUR SEINE		0R	253	
ASNIERES SUR SEINE		0R	207	
ASNIERES SUR SEINE		0R	200	
ASNIERES SUR SEINE		0R	251	
ASNIERES SUR SEINE		0R	206	
ASNIERES SUR SEINE		0R	201	

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE		0R	250	
ASNIERES SUR SEINE		0R	202	
ASNIERES SUR SEINE		0R	249	
ASNIERES SUR SEINE		0R	205	
ASNIERES SUR SEINE		0R	203	
ASNIERES SUR SEINE		0R	248	
ASNIERES SUR SEINE		0R	246	
ASNIERES SUR SEINE		0R	204	
ASNIERES SUR SEINE		0R	247	
ASNIERES SUR SEINE		0R	237	
ASNIERES SUR SEINE		0R	238	
ASNIERES SUR SEINE		0R	177	
ASNIERES SUR SEINE		0R	239	
ASNIERES SUR SEINE		0R	240	
ASNIERES SUR SEINE		0R	241	
ASNIERES SUR SEINE		0R	244	
ASNIERES SUR SEINE		0R	242	
ASNIERES SUR SEINE		0R	245	
ASNIERES SUR SEINE		0R	243	
ASNIERES SUR SEINE		0R	260	
ASNIERES SUR SEINE		0R	280	
ASNIERES SUR SEINE		0R	259	
ASNIERES SUR SEINE		0R	279	
ASNIERES SUR SEINE		0R	274	
ASNIERES SUR SEINE		0R	278	
ASNIERES SUR SEINE		0R	277	
ASNIERES SUR SEINE		0R	275	
ASNIERES SUR SEINE		0R	276	
ASNIERES SUR SEINE		0R	264	
ASNIERES SUR SEINE		0R	263	
ASNIERES SUR SEINE		0R	265	
ASNIERES SUR SEINE		0R	266	
ASNIERES SUR SEINE		0R	268	
ASNIERES SUR SEINE		0R	267	
ASNIERES SUR SEINE		0R	261	
ASNIERES SUR SEINE		0R	262	
ASNIERES SUR SEINE		0R	273	
ASNIERES SUR SEINE		0R	269	
ASNIERES SUR SEINE		0R	270	
ASNIERES SUR SEINE		0R	271	
ASNIERES SUR SEINE		0R	272	

SSP0000232

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0000232

Nom usuel
UNILEVER BESTFOOD FRANCE

Commune(s)
92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000023201			09/04/2013

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000023201

Date de dernière mise à jour
09/04/2013

Statut de l'instruction
En cours

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
92.0083 (BASOL)

Environnement
La société UNILEVER BESTFOOD France (anciennement ASTRA) avait pour principale activité le raffinage d'huiles végétales et la fabrication de margarine. Cette activité était exercée depuis 1930. Le site s'étendait sur 90 000 m². Il a été intégré dans la ZAC Asnières Bords de Seine. UNILEVER BESTFOOD France a informé la Préfecture des Hauts-de-Seine de la fermeture de son usine en juin 2002 et a transmis en mars 2003 un mémoire sur l'état du site et les mesures prévues de remise en l'état. Les études environnementales transmises ont mis en évidence une pollution du sol et du sous-sol par des métaux lourds et des solvants chlorés. Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2003, l'exploitant a effectué des travaux de dépollution et une surveillance des eaux souterraines de 2004 à 2007. Un procès-verbal de récolement a été adressé le 26 mars 2010. La surveillance des eaux souterraines, reprise en 2008 par le propriétaire, la SAS AULAGNIER, a été effective jusqu'en mars 2013. En 2014 le terrain a été jugé compatible avec un usage industriel.
Observations: Le site a été vendu par la suite à la SAS du Quai Aulagnier en 2005 (aménageur). Les terrains ont été divisés par lots et font actuellement l'objet de projets d'aménagement.

Description
Les études environnementales transmises ont mis en évidence une pollution du sol et du sous-sol aux métaux lourds et aux solvants chlorés.

Ainsi, un arrêté préfectoral en date du 23/10/2003 impose à la société UNILEVER BESTFOOD FRANCE de :
- Dépolluer le site pour un usage industriel,
- Surveiller la nappe d'eau souterraine au droit du site en procédant à des analyses 2 fois par an (recherche des solvants chlorés et des hydrocarbures).

Conformément à cet arrêté préfectoral, l'exploitant a effectué des travaux de dépollution selon 3 phases, de 2004 à 2007. Ces travaux ont consisté principalement en l'excavation et l'élimination des terres impactées par les polluants.

Une évaluation des risques sanitaire a été réalisée en mai 2005 et a démontré la compatibilité de l'état du site avec un usage industriel en tenant compte des pollutions résiduelles à l'issue des travaux.

Un rapport final de remise en état du site a été transmis le 20/11/2008. Ce mémoire de fin de travaux à été jugé recevable et l'inspection a dressé un procès-verbal de récolement le 26/03/2010.

La surveillance des eaux souterraines est toujours effective (reprise par le propriétaire, la SAS AULAGNIER). Depuis septembre 2008, le nombre de piézomètres exploités a été réduit, avec l'accord de l'inspection des installations classées.

Concernant les projets d'aménagement proposant un usage de type tertiaire, il revient à l'aménageur de s'assurer que le projet sera compatible avec l'état du site, en utilisant au besoin des outils tels que les analyses des risques résiduels (ARR). Cette vérification ainsi que les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre relève de sa responsabilité.

Saut élément nouveau, ce site nappelle plus d'actions de l'inspection des installations classées.

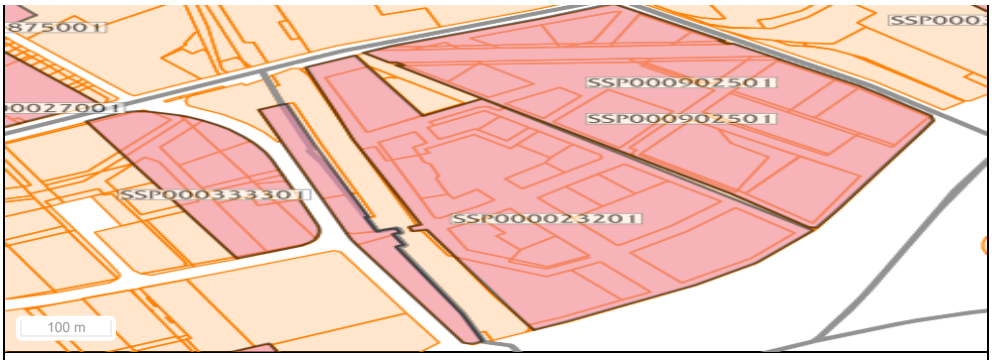
Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux
Surveillance	Surveillance environnementale	29/02/2004 -	✓ Eaux souterraines
Description			

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s) Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00002320101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000023201

Ancien identifiant SIS 92SIS00654

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE Non renseigné

Date de dernière mise à jour 30/09/2020

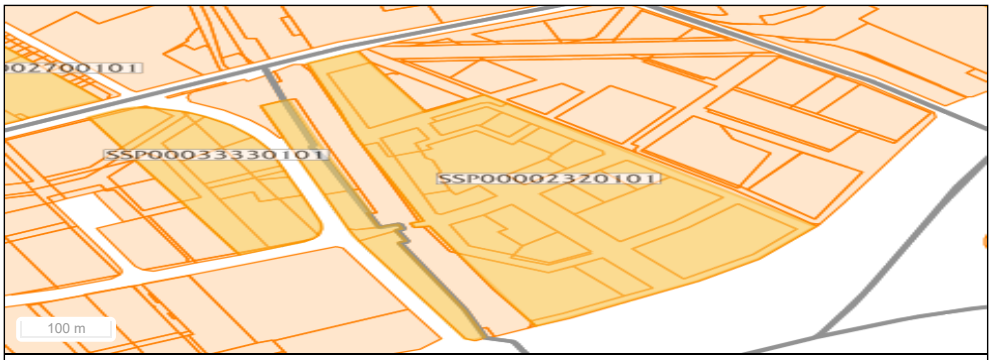
Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description La société UNILEVER BESTFOOD France (anciennement ASTRA) avait pour principale activité le raffinage d'huiles végétales et la fabrication de margarine. Cette activité était exercée depuis 1930. Le site s'étendait sur 90 000 m². Il a été intégré dans la ZAC Asnières Bords de Seine. UNILEVER BESTFOOD France a informé la Préfecture des Hauts-de-Seine de la fermeture de son usine en juin 2002 et a transmis en mars 2003 un mémoire sur l'état du site et les mesures prévues de remise en l'état. Les études environnementales transmises ont mis en évidence une pollution du sol et du sous-sol par des métaux lourds et des solvants chlorés. Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2003, l'exploitant a effectué des travaux de dépollution et une surveillance des eaux souterraines de 2004 à 2007. Un procès-verbal de récolement a été adressé le 26 mars 2010. La surveillance des eaux souterraines, reprise en 2008 par le propriétaire, la SAS AULAGNIER, a été effective jusqu'en mars 2013. En 2014 le terrain a été jugé compatible avec un usage industriel.
Observations: Le site a été vendu par la suite à la SAS du Quai Aulagnier en 2005 (aménageur). Les terrains ont été divisés par lots et font actuellement l'objet de projets d'aménagement.

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE		BD	38	
ASNIERES SUR SEINE		BD	64	
ASNIERES SUR SEINE		BD	37	
ASNIERES SUR SEINE		BD	36	
ASNIERES SUR SEINE		BD	45	
ASNIERES SUR SEINE		BD	51	
ASNIERES SUR SEINE		BD	46	
ASNIERES SUR SEINE		BD	59	
ASNIERES SUR SEINE		BD	50	
ASNIERES SUR SEINE		BD	49	
ASNIERES SUR SEINE		BD	52	
ASNIERES SUR SEINE		BD	44	
ASNIERES SUR SEINE		BD	43	
ASNIERES SUR SEINE		BD	42	
ASNIERES SUR SEINE		BD	41	
ASNIERES SUR SEINE		BD	39	
ASNIERES SUR SEINE		BD	48	
ASNIERES SUR SEINE		BD	47	
ASNIERES SUR SEINE		BD	53	
ASNIERES SUR SEINE		BD	65	
ASNIERES SUR SEINE		BD	60	
ASNIERES SUR SEINE		BC	359	
ASNIERES SUR SEINE		BC	357	
ASNIERES SUR SEINE		BC	358	
ASNIERES SUR SEINE		BC	356	
ASNIERES SUR SEINE		BD	62	
ASNIERES SUR SEINE		BD	61	
ASNIERES SUR SEINE		BD	68	
ASNIERES SUR SEINE		BD	69	

SSP0003274

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement: SSP0003274

Nom usuel: GARAGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Commune(s): 92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration: 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000327401			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration: SSP000327401

Date de dernière mise à jour: 30/09/2020

Statut de l'instruction: Clôturée

Nom Usuel: Non renseigné

Autre(s) identifiant(s): Non renseignés

Environnement: Le site a accueilli un garage d'entretien et de réparation de véhicules avec distribution de carburant, jusqu'au 30/09/2009. Un diagnostic environnemental, réalisé en juillet 2016, a mis en évidence une pollution des sols en métaux lourds et hydrocarbures totaux. Le site est compatible avec un usage de type industriel.
Observations: Un changement d'usage est envisagé sur ce site (immeuble de logement).

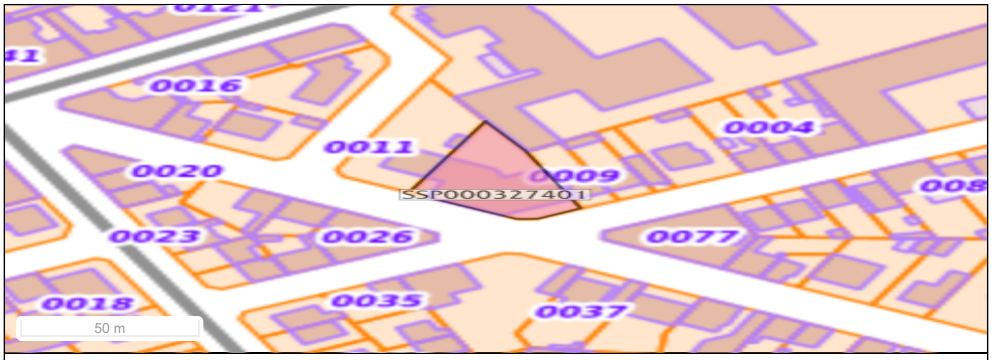
Description: Le site a accueilli un garage d'entretien et de réparation de véhicules avec distribution de carburant, jusqu'au 30/09/2009. Un diagnostic environnemental, réalisé en juillet 2016, a mis en évidence une pollution des sols en métaux lourds et hydrocarbures totaux. Le site est compatible avec un usage de type industriel.
Observations: Un changement d'usage est envisagé sur ce site (immeuble de logement).

Polluant(s) identifié(s): Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s): Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s): Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s): Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle: SSP00032740101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire: SSP000327401

Ancien identifiant SIS: 92SIS05443

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE: Non renseigné

Date de dernière mise à jour: 30/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral: Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

Le site a accueilli un garage d'entretien et de réparation de véhicules avec distribution de carburant, jusqu'au 30/09/2009. Un diagnostic environnemental, réalisé en juillet 2016, a mis en évidence une pollution des sols en métaux lourds et hydrocarbures totaux. Le site est compatible avec un usage de type industriel.
Observations: Un changement d'usage est envisagé sur ce site (immeuble de logement).

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE		0T	10	

SSP0003333

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0003333

Nom usuel
TRW Lucas Aérospace

Commune(s)
92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000333301			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000333301

Date de dernière mise à jour
30/09/2020

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
Non renseignés

Environnement
Le site a été exploité entre 1952 et décembre 2000 pour la production d'équipements pour l'industrie aéronautique. Des investigations environnementales ont été réalisées en 2002 et 2004 montrant la présence d'hydrocarbures dans les sols. Des travaux de réhabilitation du site ont été menés de mai 2004 à septembre 2006. Une étude de risque a été réalisée en octobre 2006 validant la compatibilité du site avec l'usage prévu, à savoir, un usage de bureau avec un bâtiment de services sur un parking enterré semi souterrain. Un procès verbal de récolement a été dressé le 23/08/2007.

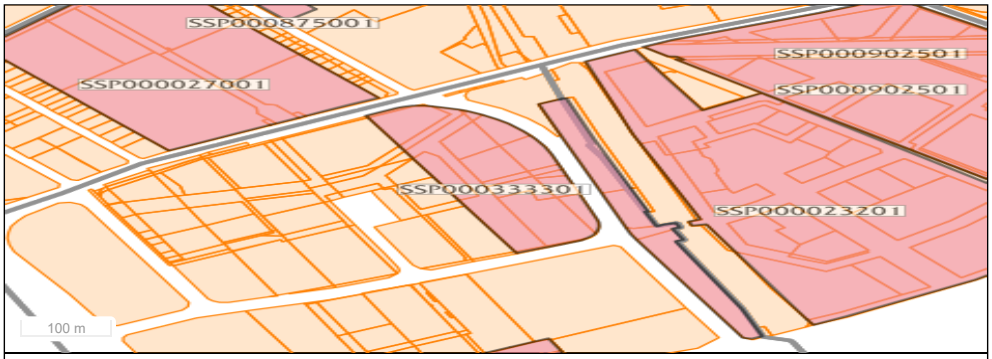
Description
Le site a été exploité entre 1952 et décembre 2000 pour la production d'équipements pour l'industrie aéronautique. Des investigations environnementales ont été réalisées en 2002 et 2004 montrant la présence d'hydrocarbures dans les sols. Des travaux de réhabilitation du site ont été menés de mai 2004 à septembre 2006. Une étude de risque a été réalisée en octobre 2006 validant la compatibilité du site avec l'usage prévu, à savoir, un usage de bureau avec un bâtiment de services sur un parking enterré semi souterrain. Un procès verbal de récolement a été dressé le 23/08/2007.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)
Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)
Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle
SSP00033330101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire
SSP000333301

Ancien identifiant SIS
92SIS05508

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE
Non renseigné

Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné
Description	Le site a été exploité entre 1952 et décembre 2000 pour la production d'équipements pour l'industrie aéronautique. Des investigations environnementales ont été réalisées en 2002 et 2004 montrant la présence d'hydrocarbures dans les sols. Des travaux de réhabilitation du site ont été menés de mai 2004 à septembre 2006. Une étude de risque a été réalisée en octobre 2006 validant la compatibilité du site avec l'usage prévu, à savoir, un usage de bureau avec un bâtiment de services sur un parking enterré semi souterrain. Un procès verbal de récolement a été dressé le 23/08/2007.
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	 Emprise Classification *Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©*

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE	1	BC	363	92
ASNIERES SUR SEINE	1	BC	364	92
ASNIERES SUR SEINE		BC	371	
ASNIERES SUR SEINE		BC	369	
ASNIERES SUR SEINE		BC	370	
ASNIERES SUR SEINE		BC	372	
ASNIERES SUR SEINE		BC	373	
ASNIERES SUR SEINE		BC	368	

SSP0003424

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0003424

Nom usuel
ANNE FRANK

Commune(s)
92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000342401			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000342401

Date de dernière mise à jour
30/09/2020

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
Non renseignés

Environnement
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées dans l'école Anne Franck en 2015 ont révélé notamment la présence de composés volatils dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle des bâtiment assurant un rôle protecteur.
Le site est compatible avec son usage actuel sous réserve en particulier du maintien en bon état de la dalle des bâtiments.

Description
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées dans l'école Anne Franck en 2015 ont révélé notamment la présence de composés volatils dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle des bâtiment assurant un rôle protecteur.
Le site est compatible avec son usage actuel sous réserve en particulier du maintien en bon état de la dalle des bâtiments.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)
Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)
Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle
SSP00034240101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire
SSP000342401

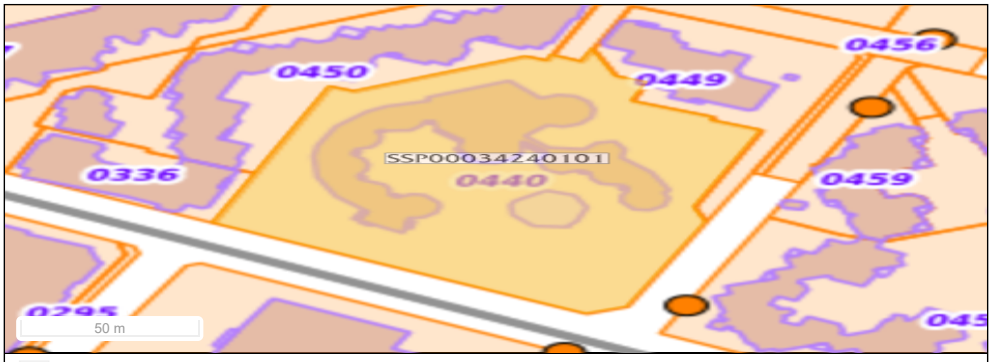
Ancien identifiant SIS
92SIS05606

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE
Non renseigné

Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné
Description	L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées dans l'école Anne Franck en 2015 ont révélé notamment la présence de composés volatils dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle des bâtiment assurant un rôle protecteur. Le site est compatible avec son usage actuel sous réserve en particulier du maintien en bon état de la dalle des bâtiments.
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE	1	0G	440	92

SSP0003426

Fiche Détaillée

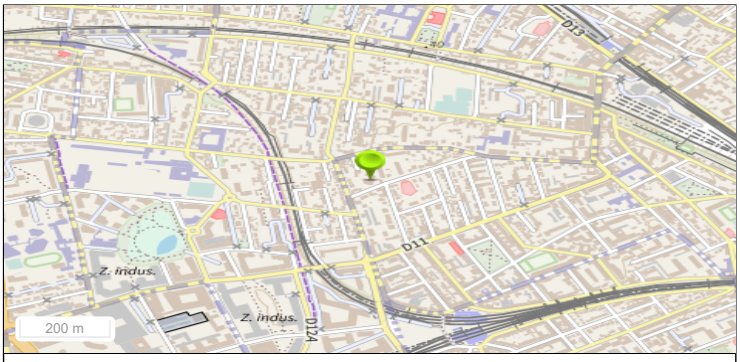
Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0003426

Nom usuel
LES BRUYERES

Commune(s)
92004 ASNIERES SUR SEINE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000342601			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000342601

Date de dernière mise à jour
30/09/2020

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
Non renseignés

Environnement
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour la crèche « Les Bruyères » ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts de l'établissement, à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Des restrictions d'usage de ces zones ont été préconisées. Sous réserve du respect de ces recommandations, le site est compatible avec son usage actuel.

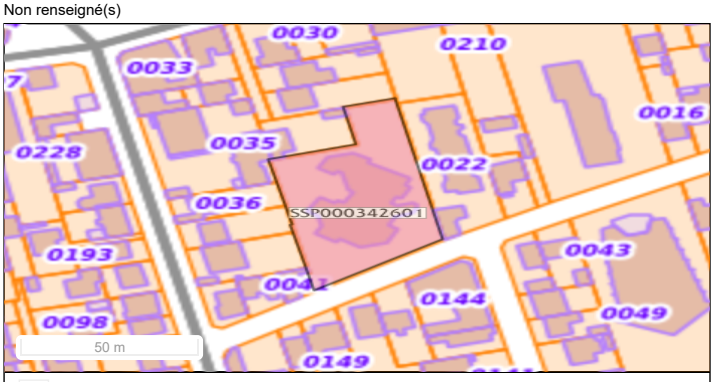
Description
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour la crèche « Les Bruyères » ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts de l'établissement, à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Des restrictions d'usage de ces zones ont été préconisées. Sous réserve du respect de ces recommandations, le site est compatible avec son usage actuel.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)
Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)
Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle : SSP00034260101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire : SSP000342601

Ancien identifiant SIS : 92SIS05608

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE : Non renseigné

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

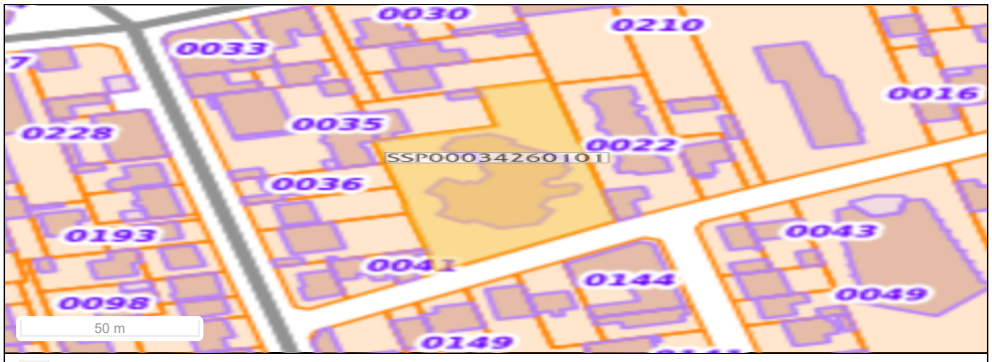
Date de l'Arrêté Préfectoral : Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) : Non renseigné

Description : L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour la crèche « Les Bruyères » ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts de l'établissement, à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Des restrictions d'usage de ces zones ont été préconisées. Sous réserve du respect de ces recommandations, le site est compatible avec son usage actuel.

Carte(s) et plan(s) : Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ASNIERES SUR SEINE		AL	219	

BOIS-COLOMBES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2019-40 du 26 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Bois-Colombes.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Bois-Colombes ;

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20 novembre 2018 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public effectuée entre les 26 novembre et 31 décembre 2018 ;

Considérant que la commune de Bois-Colombes et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018 ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

Considérant que les activités exercées par la société Hispano Suiza sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

ADRESSE POSTALE : 167 – 177, avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre Cedex
TELECOPIE : 01.47.25.21.21 / COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
STANDARD 01 40 97 20 00 ADRESSE INTERNET : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols suivant est créé :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS05099	Société Hispano Suiza

Ce secteur d'information sur les sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Bois-Colombes.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bois-Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de la commune de Bois-Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05099
Nom usuel	HISPANO SUIZA
Adresse	rue du Capitaine Guynemer
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	BOIS COLOMBES - 92009
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une usine de fabrication de pièces aéronautiques. La société Hispano Suiza a informé de la cessation d'activité à compter du 31 mars 1999. L'industriel a transmis des études qui ont montré une pollution du sous-sol par des hydrocarbures, des solvants chlorés et des métaux lourds. A l'issue des travaux de dépollution, le propriétaire des terrains – la SNC des Bruyères – a transmis au cours de l'année 2003 des études détaillées des risques réalisées montrant la compatibilité des différentes parties du site avec leur usage prévu, à savoir : logements, parc, écoles, bureaux et commerces.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Le site est compatible avec les usages actuellement présents sur le site, c'est à dire : logements, parc, écoles, bureaux et commerces.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0033	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0033
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9200406	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9200406

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, Remis en état pour l'usage actuel.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	645683.0 , 6867701.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15741 m²
Perimètre total	715 m

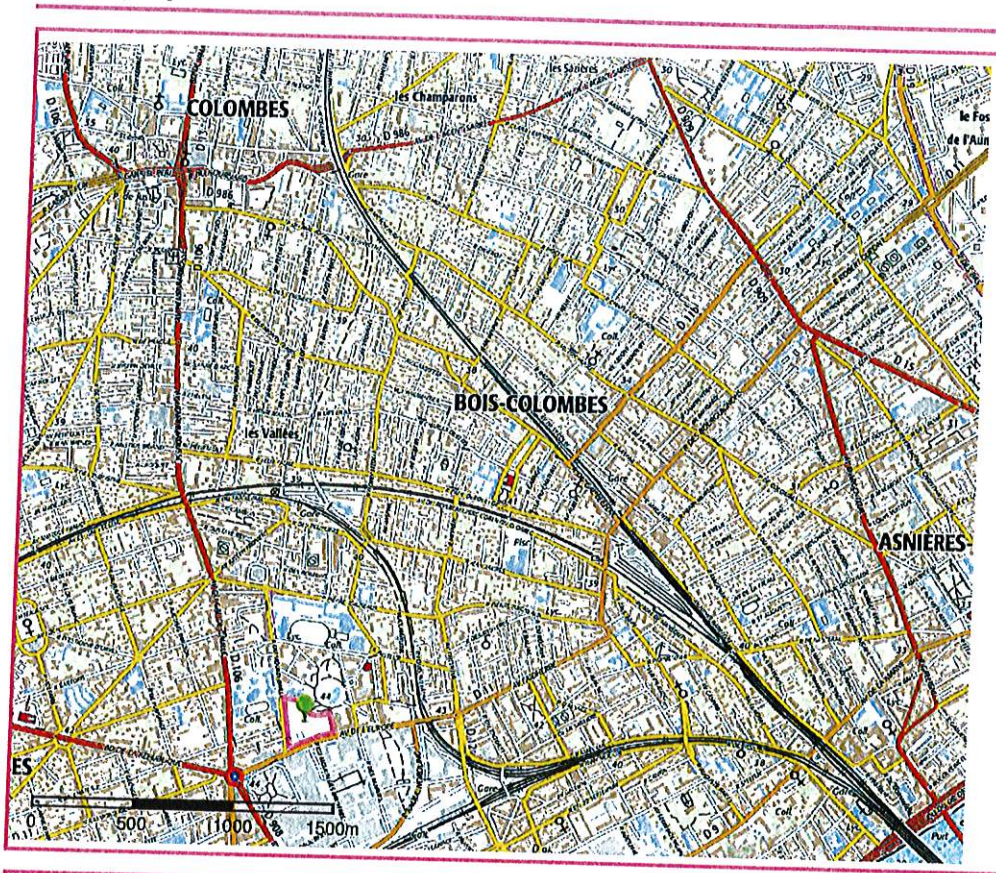
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOIS COLOMBES	0U	206	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	122	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	197	01/06/2017
BOIS COLOMBES	0U	198	01/06/2017

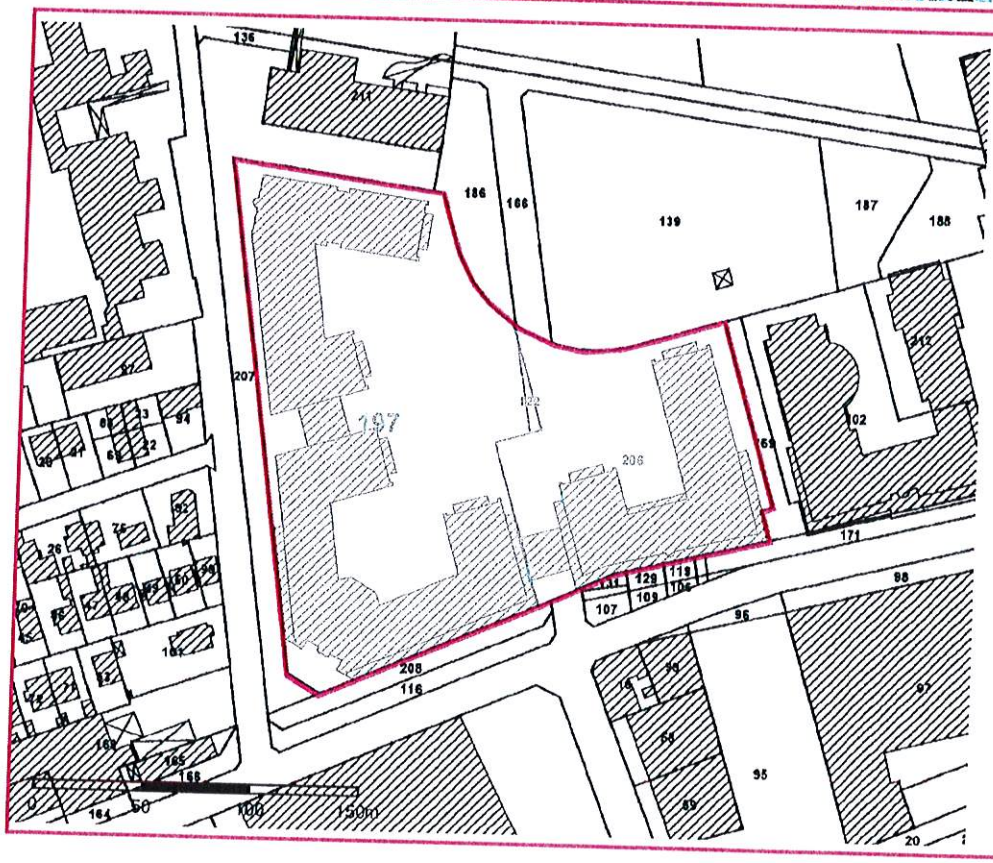
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05099



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05099

CLICHY

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00239
Nom usuel	Gaz de France Centre National de l'Equipement
Adresse	5, rue Pierre Beregovoy
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli de 1859 à 1960 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. L'arrêt définitif des activités a été déclaré en 1960. Les installations ont été démolies de 1960 à 1966. Deux diagnostics des sols ont mis en évidence l'existence de zones de pollution de sol aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La nappe alluviale n'est pas vulnérable. Une partie du site a fait l'objet de travaux de dépollution. Au regard des dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2001, le site est compatible avec un usage industriel. Un procès-verbal de récolement a été établi le 18 février 2002. En 2006, lors de la vente d'une partie du terrain, des restrictions d'usage conventionnelles ont été mises en place entre GDF et l'acquéreur, la Ville de Paris.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	Le site est actuellement partiellement occupé par des immeubles à usage de bureaux et parking. Une étude de risques (EDR) a été réalisée en 2003 sur la partie du terrain vendue à la ville de Paris. Les conclusions de l'étude montrent qu'un parc urbain peut être construit sur cette partie du site, si les restrictions prescrites dans l'EDR sont respectées.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0012	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0012

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, site réhabilité pour un usage industriel, instauration de restrictions d'usage conventionnelles sur une partie du site

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plans joints

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648329.0 , 6867281.0 (Lambert 93)
Superficie totale	263445 m²
Perimètre total	3437 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

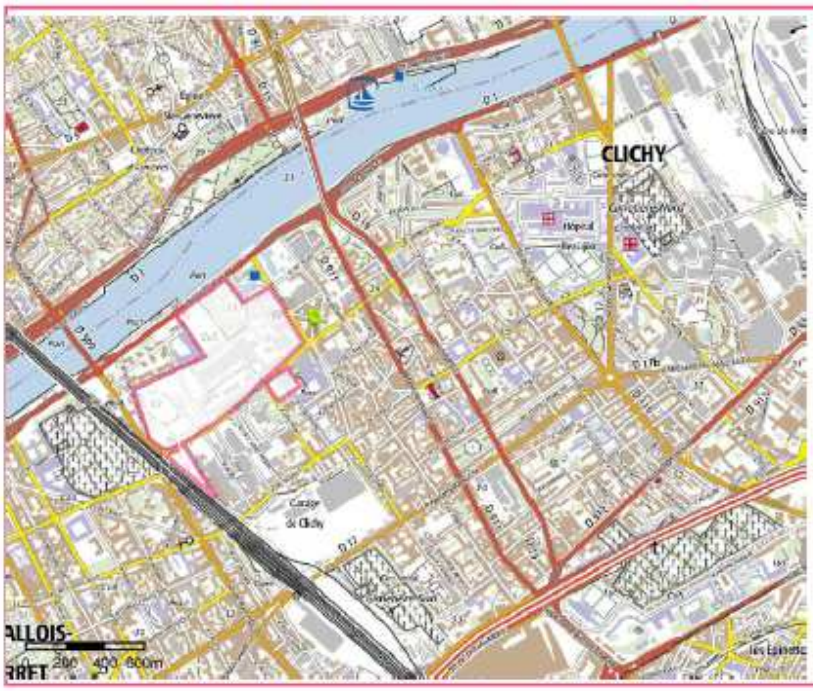
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0O	66	05/07/2016
CLICHY	0B	39	05/07/2016
CLICHY	0B	37	05/07/2016
CLICHY	0O	67	05/07/2016
CLICHY	0B	10	05/07/2016
CLICHY	0B	15	05/07/2016
CLICHY	0B	26	05/07/2016
CLICHY	0B	25	05/07/2016
CLICHY	0B	8	05/07/2016
CLICHY	0B	35	05/07/2016
CLICHY	0B	38	05/07/2016
CLICHY	0B	34	05/07/2016
CLICHY	0B	36	05/07/2016
CLICHY	0B	55	05/07/2016
CLICHY	0B	56	05/07/2016
CLICHY	0B	57	05/07/2016
CLICHY	0B	58	05/07/2016
CLICHY	0B	59	05/07/2016
CLICHY	0M	77	08/07/2016

Gestion de documents

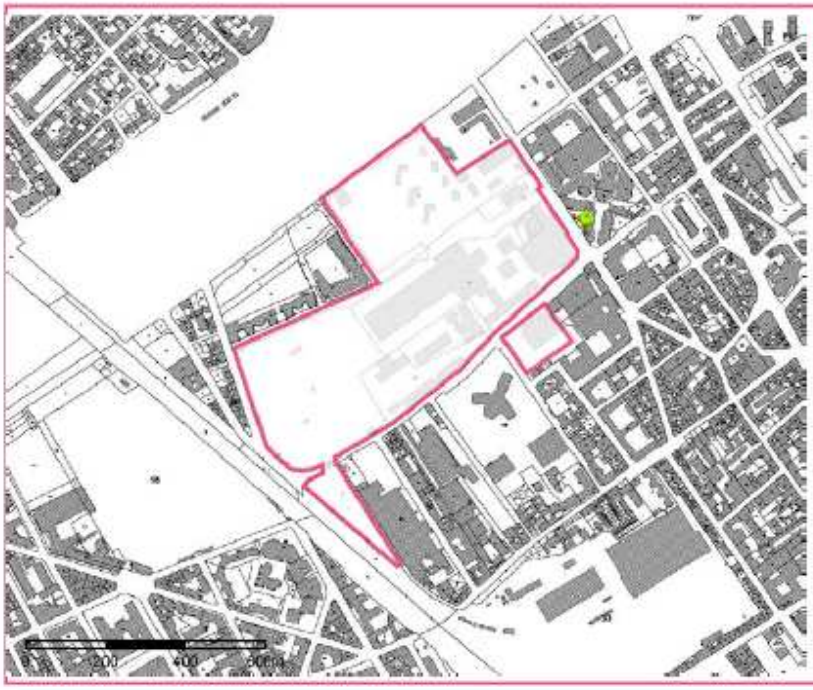
Titre	Commentaire	Diffusable
Diagnostic Initial ICF Environnement	Ref : 98 124 Date : décembre 1998	Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00239



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00239

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00941
Nom usuel	TOTAL RAFFINAGE MARKETING (ex TOTAL SUPPLY MARKETING)
Adresse	33-35 boulevard Jean Jaurès
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une station service soumise à déclaration au titre de la législation des installations classées. La cessation d'activité a été déclarée en 2009. En 2009 et 2010, des sondages de sols et la mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site ont permis d'obtenir un premier diagnostic des sols pour le site. Il a été mis en évidence des teneurs anormales en hydrocarbures et en métaux lourds dans les sols, ainsi que du benzène, du xylène et des hydrocarbures dans les gaz du sols et dans les eaux souterraines au droit du site. La surveillance des eaux souterraines et l'élaboration d'un plan de gestion ont été imposées par arrêté préfectoral du 22 décembre 2012. Un rapport de travaux de dépollution a été transmis en 2013. Ils montrent la pollution a été éliminée, mis à part en fond de fouille. Le long de murs, pour des raisons techniques, une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux et en benzène, toluène, éthylbenzène et xylène (BTEX) a été maintenue sur place en limite de propriété du site. En mars 2016, il a été acté l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines, suite à l'absence d'impact constaté dans les eaux souterraines depuis juillet 2013. Trois campagnes de mesure des gaz du sol ont été réalisées après l'arrêt du traitement, en septembre 2015, novembre 2015, et février 2016. Elles ont permis de constater et confirmer que la traitement a permis un abattement des teneurs en polluants de plus de 95%, les teneurs étant stabilisées nettement en deçà des objectifs de dépollution.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	L'Inspection des installations classées a proposé à Monsieur le Préfet, en juin 2016, d'acter que le site a été remis dans un état compatible avec l'usage futur du site et les usages présents autour du site (immeubles d'habitation).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0092	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0092

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Les plans utilisés sont extraits du rapport HPC Envirotec "Evaluation de la qualité du sous-sol" d'avril 2010 (références : HPC-F 2A/ 2.09.4783 a) et du rapport de ARCADIS "Diagnostic environnemental complémentaire - Station service Relais Jean Jaures (CI 03457)" émis en septembre 2013 (références : Aff. Arcadis / FR0112.001651)

Précision des contours

Localisation	D'après des plans et photos aériennes à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649189.0 , 6866746.0 (Lambert 93)
Superficie totale	877 m²
Perimètre total	154 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

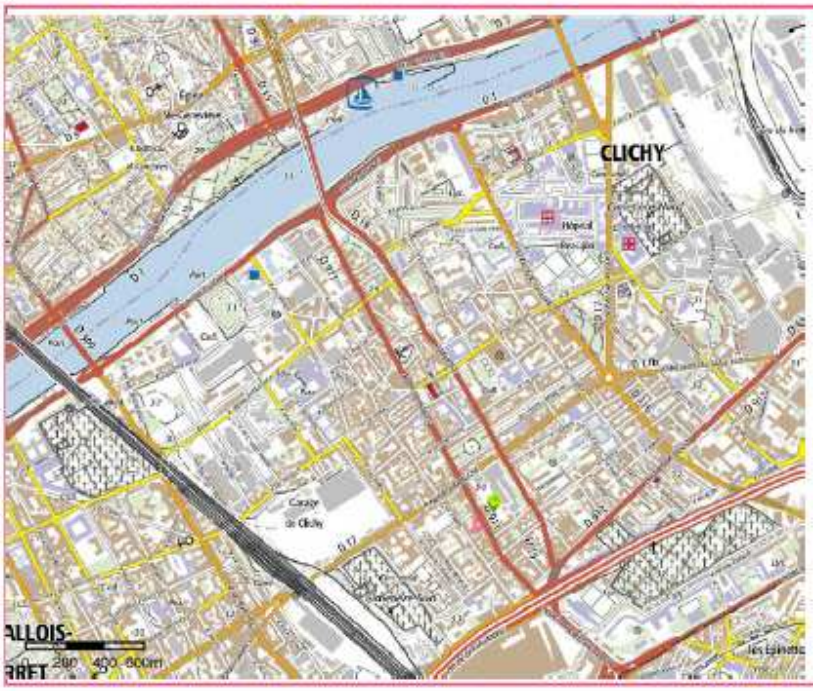
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	AC	219	16/08/2016

Gestion de documents

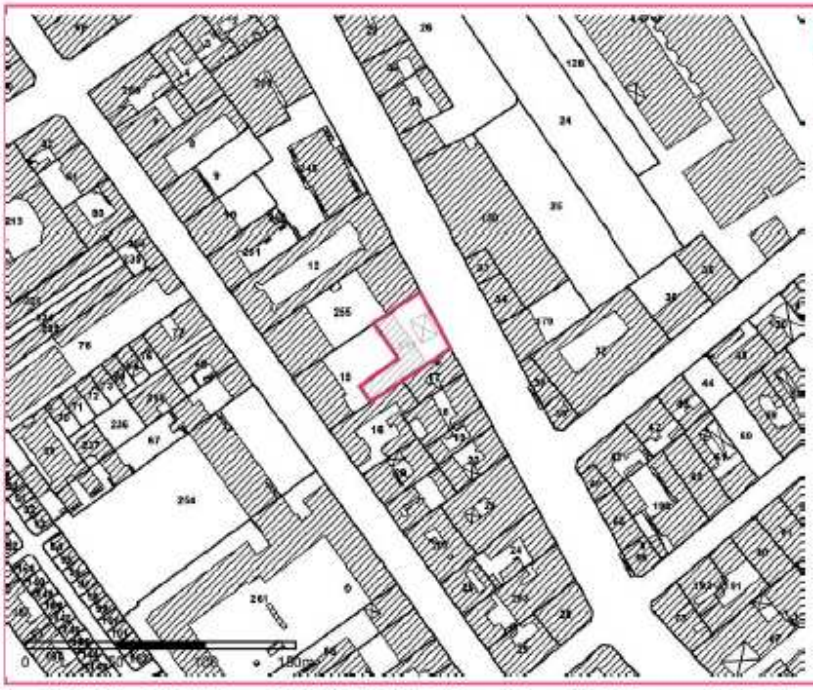
Titre	Commentaire	Diffusable

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00941



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00941

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00092
Nom usuel	ALCATEL CABLES (ex CABLES DE LYON)
Adresse	30, rue Pierre Bérégovoy - 10-34 rue Jeanne d'Asnières - 7 rue Valiton
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	L'ancien site de production "Les Câbles de Lyon" (Installation Classée à autorisation) a été exploité jusqu'en 1980. La cessation a été déclarée en 1986. Dans le cadre d'une succession, ALCATEL a effectué en 1998 un diagnostic initial du site. En 2000, des compléments ont été fournis (transaction ALCATEL-BIC). Les terres polluées par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ont été traitées et remises en état pour un usage industriel. Une surveillance des eaux souterraines a été mise en place de 2000 à 2001.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0036	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0036

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plans joints

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648487.0 , 6867087.0 (Lambert 93)
Superficie totale	41119 m²
Perimètre total	940 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

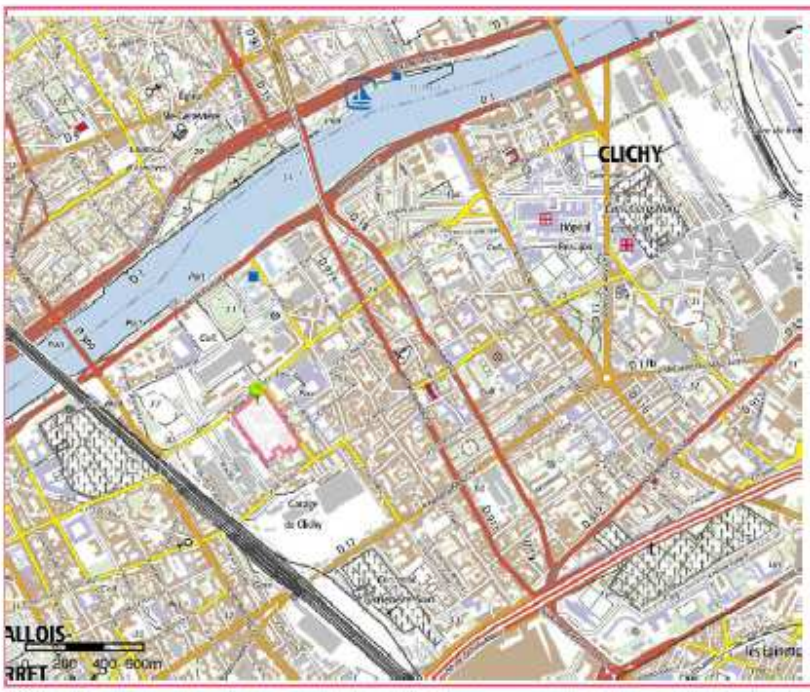
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0N	94	04/07/2016

Gestion de documents

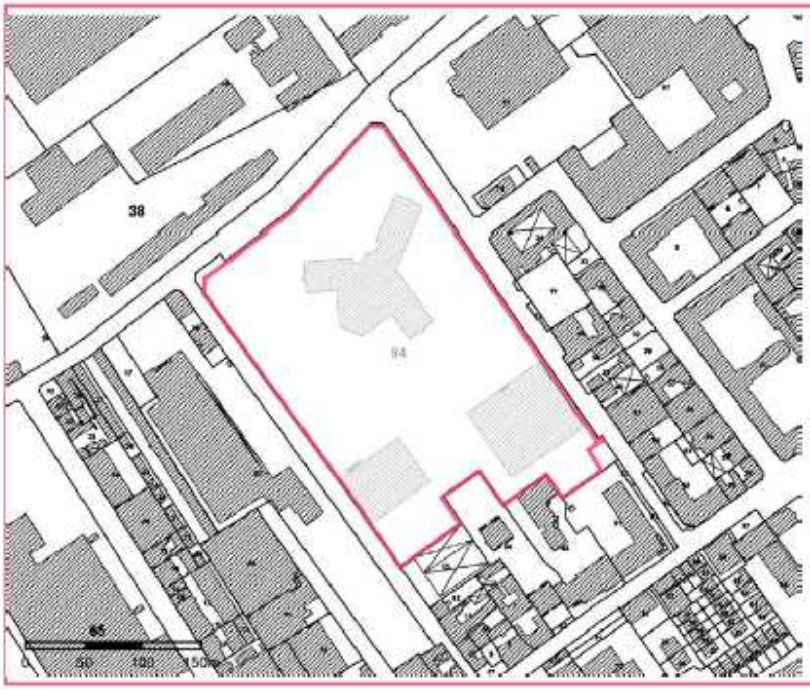
Titre	Commentaire	Diffusable
Plan Cables de Lyon	Date : 1989	Non
Plan de situation Cables de Lyon	Date : 1989	Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00092



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00092

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00244
Nom usuel	SEMERCLI BIC
Adresse	10 impasse des Cailloux
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	Le groupe BIC exploitait sur ce site l'usine de fabrication des stylos BIC cristal et BIC poussoir, à savoir la fabrication d'objets en matières plastiques, le décollage et meulage de matériaux et d'alliages. La cessation d'activité a été déclarée en 2000 et entérinée par l'arrêté préfectoral du 12 mars 2002. Une étude historique et un mémoire ont été réalisés en 1999 et complétés en 2001. A été mise en évidence une pollution aux hydrocarbures, aux solvants chlorés et aux métaux. L'arrêté préfectoral de 2002 imposait la remise en état du site. Le site a fait l'objet de travaux de dépollution et a été remis en état pour un usage industriel. Le procès verbal de récolement a été émis en 2005. Des restrictions d'usage ont été déposées aux hypothèques le 24 mars 2003.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Le terrain a été vendu à la SEMERCLI. Les travaux de dépollution ont été faits en deux étapes : la première phase consistait en la remise en état pour un usage industriel par BIC, et au cours de la seconde phase, la SEMERCLI devait rendre le site compatible avec l'usage futur. Les rapports de fin de travaux entrepris par la SEMERCLI ont été transmis en 2006 et 2007. Les travaux réalisés sont conformes avec les objectifs fixés dans les études de risques (EDR).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site traité, restrictions d'usage mises en place

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plans joints

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648997.0 , 6866600.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24027 m²
Perimètre total	1009 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

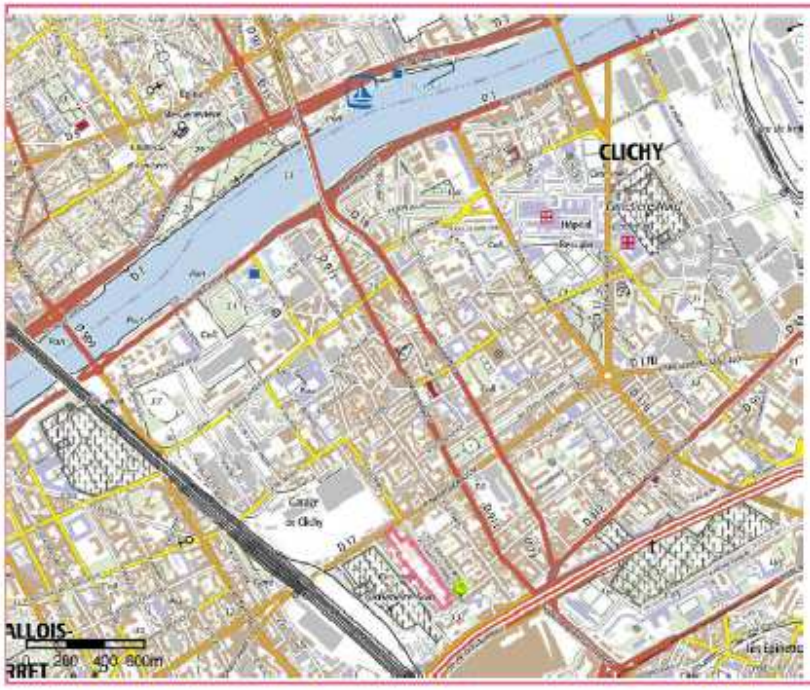
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	AD	67	07/07/2016
CLICHY	AD	102	07/07/2016
CLICHY	AD	74	07/07/2016
CLICHY	AD	75	07/07/2016
CLICHY	AD	78	07/07/2016
CLICHY	AD	108	07/07/2016
CLICHY	AD	109	07/07/2016

Gestion de documents

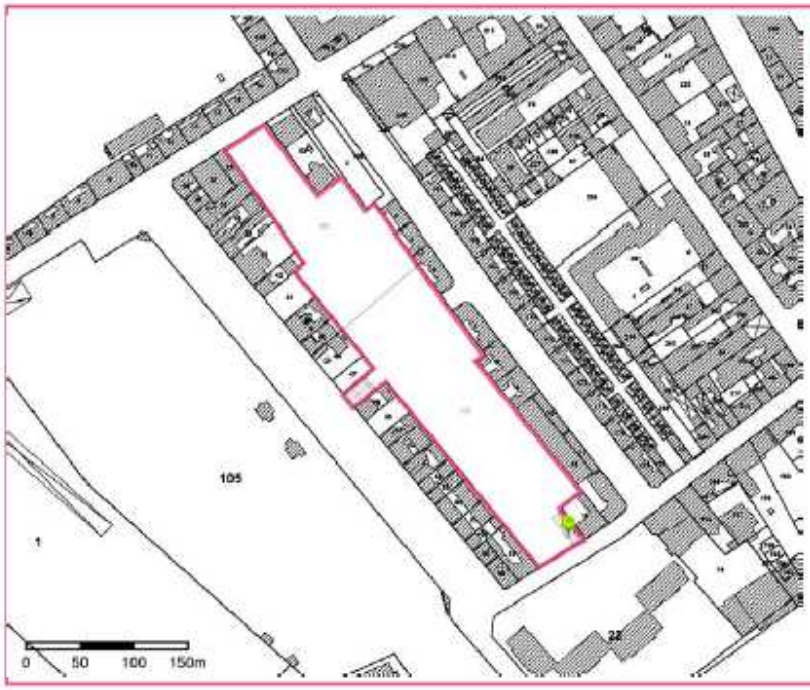
Titre	Commentaire	Diffusable
Photographie du plan du plan du site BIC		Non
Plan du site - Extrait du diagnostic SOGREAH	Extrait du rapport SOGREAH : Diagnostic de la pollution du site Investigation complémentaires N°730087 Janvier 2001	Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00244



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00244

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00243
Nom usuel	PROCEDES RENFORS SA
Adresse	74 rue Martre, 10-16 rue Palloy
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	La société PROCEDE RENFORS a exploité ce site entre 1998 et 2007 pour des activités de traitement de surface (chromage et nickelage). La cessation d'activité a été notifiée en 2007 et complétée en 2009. Un diagnostic initial de l'état des sols a été réalisé en 2003 et complété en 2004. Les études ont mis en évidence la présence de chrome dans les sols, ainsi que de perchloroéthylène. Dans le cadre de la transaction immobilière, le nouveau propriétaire s'était engagé à prendre à sa charge les travaux de remise en état liés à une éventuelle pollution du sol. Le nouvel acquéreur du site, la société Sté Martre Palloy, a réalisé une analyse des risques résiduels (ARR), dans le but de construire un ensemble immobilier à usage d'habitations sur le site. Des travaux de dépollution ont été mis en œuvre. Le rapport de fin de travaux a été transmis en 2008. En 2011, les études ont conclu à un usage d'habitation compatible avec la présence d'une pollution résiduelle du sous-sol et de la nappe.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site traité, pollution résiduelle compatible avec un usage d'habitation

Précision des contours

Localisation	D'après d'anciennes photos aériennes mal recalées avec les photos actuelles
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plan joint

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649249.0 , 6867132.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3135 m²
Perimètre total	280 m
Précision des contours	Moyenne

Liste parcellaire cadastral

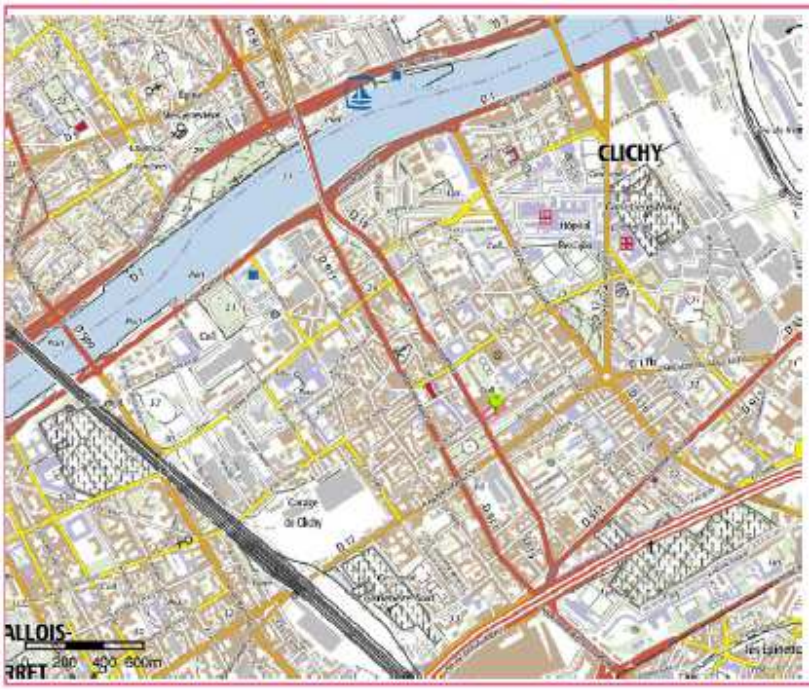
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0S	81	05/07/2016
CLICHY	0S	13	05/07/2016
CLICHY	0S	14	05/07/2016
CLICHY	0S	162	05/07/2016
CLICHY	0S	161	05/07/2016
CLICHY	0S	160	05/07/2016

Gestion de documents

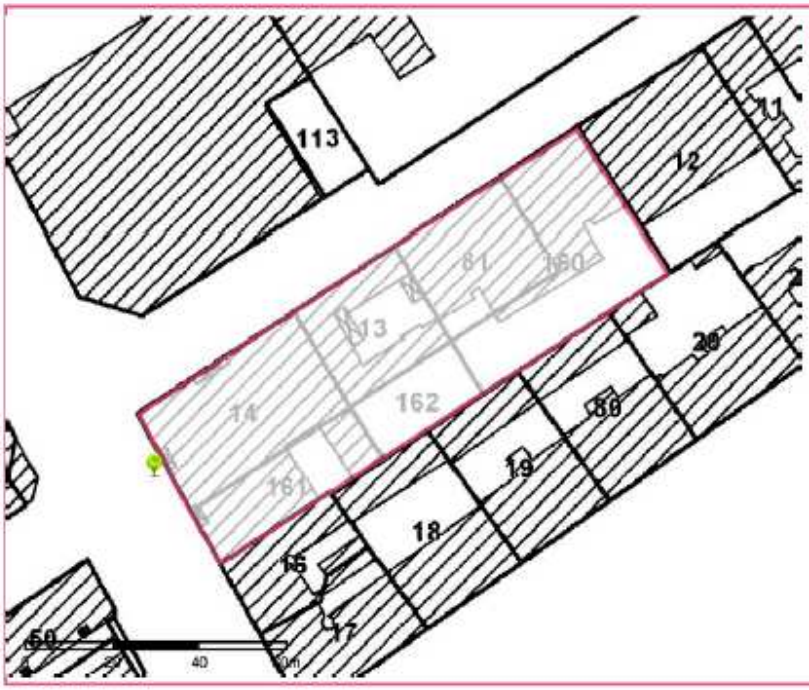
Titre	Commentaire	Diffusable
Photographie du plan du site procédés renfors 1986	Date : 1986	Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00243



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00243

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00097
Nom usuel	CEAC
Adresse	18 Quai de Clichy
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité pour la fabrication d'accumulateurs au plomb. Par courrier du 1er décembre 1997, la CEAC a notifié la cessation définitive de ses activités.Un diagnostic des sols a été réalisé en 1998. Il a été mis en évidence une pollution des sols par le plomb. Un arrêté préfectoral, daté du 12 juin 1998, a prescrit la remise en état du site. Des travaux ont été réalisés, le rapport de fin de travaux a été transmis en 2000. Une étude de l'impact d'une pollution résiduelle par le plomb a été transmise le 30 août 1999 et a conclu à l'absence d'impact pour les futurs usagers. Un procès verbal de récolement a été émis.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	Une Étude de Risques (EDR) a été réalisé dans le but de construire des immeubles d'habitation. Le site est compatible avec un usage sensible, sous certaines conditions définies dans l'EDR.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9200414	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9200414

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASIAS, site traité, risque résiduel acceptable

Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre différent du parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plans joints

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648105.0 , 6867350.0 (Lambert 93)
Superficie totale	27280 m²
Perimètre total	849 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

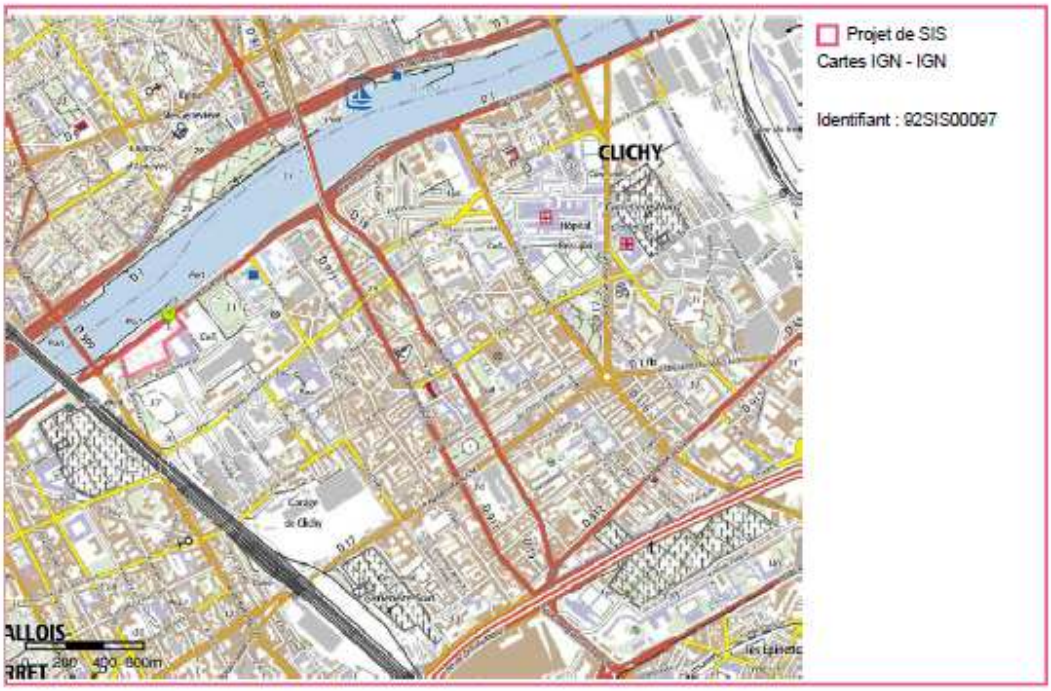
Date de vérification du parcellaire

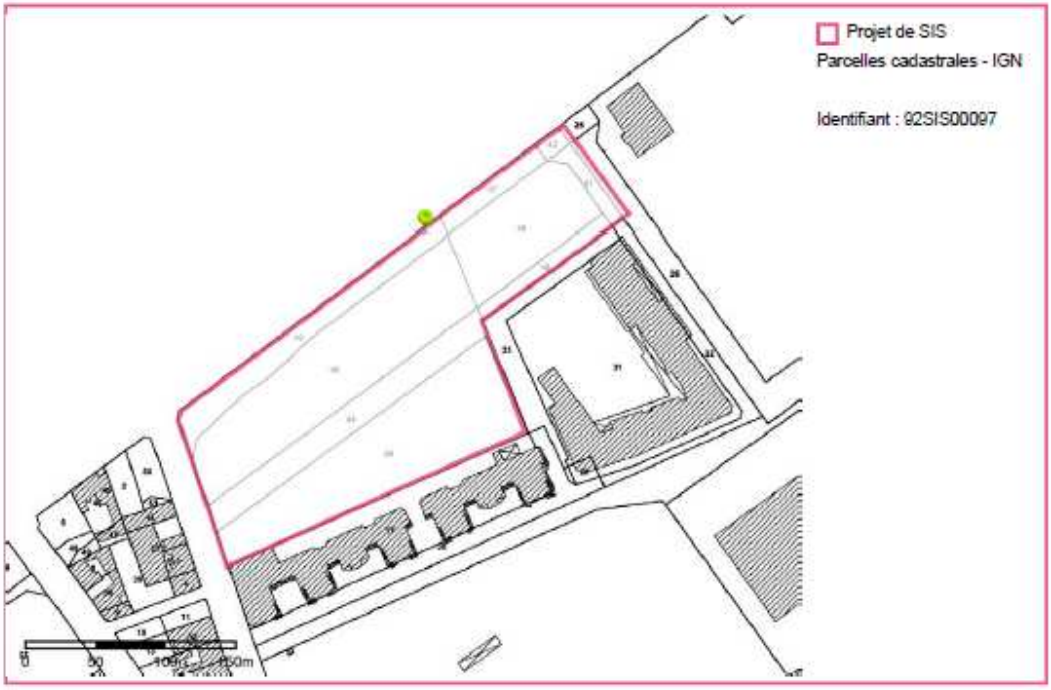
Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0B	42	04/07/2016
CLICHY	0B	41	04/07/2016
CLICHY	0B	48	04/07/2016
CLICHY	0B	43	04/07/2016
CLICHY	0B	46	04/07/2016
CLICHY	0B	47	04/07/2016
CLICHY	0B	44	04/07/2016
CLICHY	0B	45	04/07/2016
CLICHY	0B	26	04/07/2016
CLICHY	0B	62	04/07/2016
CLICHY	0B	63	04/07/2016
CLICHY	0B	64	04/07/2016

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Inventaire des Risques, Projet d'aménagement et risques liés au Plomb	Rapport ICF Environnement Rapport n° 98304 Date : Aout 1999	Non
Plans CEAC extraits du rapport n° 51694	Extrait du rapport ICF Environnement : Audit D'Environnement CEAC N° 51694 24 Mars 1995	Non

Cartographie





GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00936
Nom usuel	Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne
Adresse	202 quai de clichy
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	CLICHY - 92024
Caractéristiques du SIS	Construction d'un immeuble et d'un parking sur l'emplacement d'une ancienne industrie, la Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne, dont l'activité était l'extraction de mésothorium en 1911. L'activité d'extraction de mésothorium a engendré une pollution du site au thorium 232.On note 2 taches de contamination résiduelle, d'une part dans un mur de clôture et d'autre part en bord de Seine au niveau d'un ancien émissaire provenant probablement de l'ancienne usine. Les résultats du contrôle effectué par l'OPRI donnent : 0.1 à 0.3 microGy/h sur le parking extérieur. 0.04 à0.06 microGy/h dans les sous-sols de parking 3.5 à 11.0 microGy/h sur les bords de Seine, autour d'un émissaire situé au niveau de l'eau. Rapport IRSN DEI/SIAR n° 09/0500 de juillet 2009
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	Site diagnostiqué par l'OPRI en 2009 Répertorié sur l'inventaire ANDRA

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Répertorié sur l'inventaire ANDRA http://www.andra.fr/inventaire2012/01_pdf_localisation/07-ile-pc/14-SH_ASNIERES_CHAVILLE_CLICHY.pdf

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649733.0 , 6868308.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5401 m²
Perimètre total	380 m

Liste parcellaire cadastral

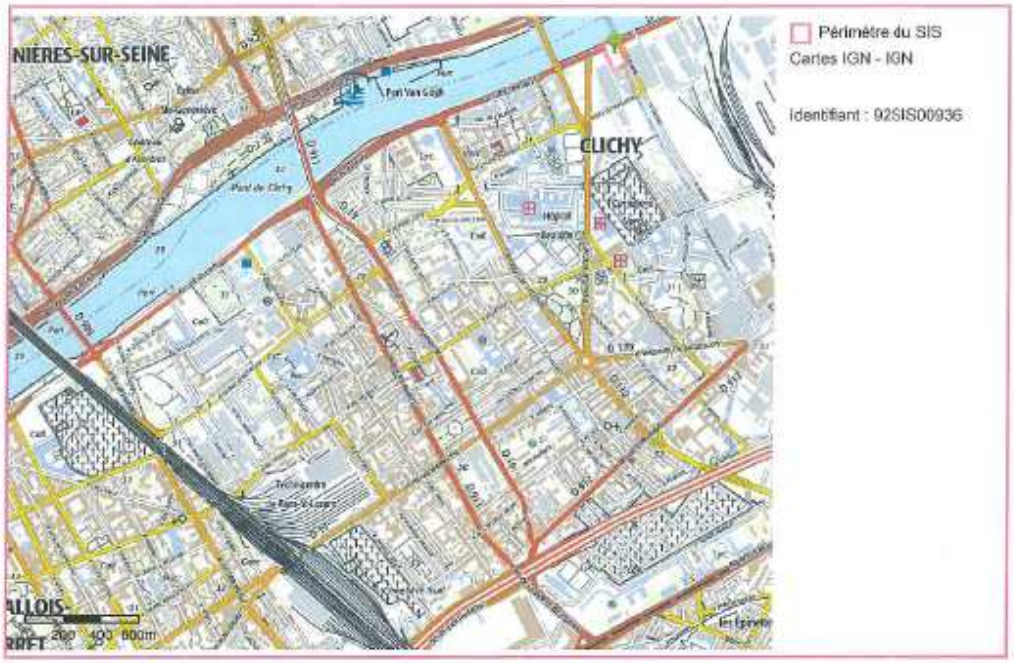
Date de vérification du parcellaire

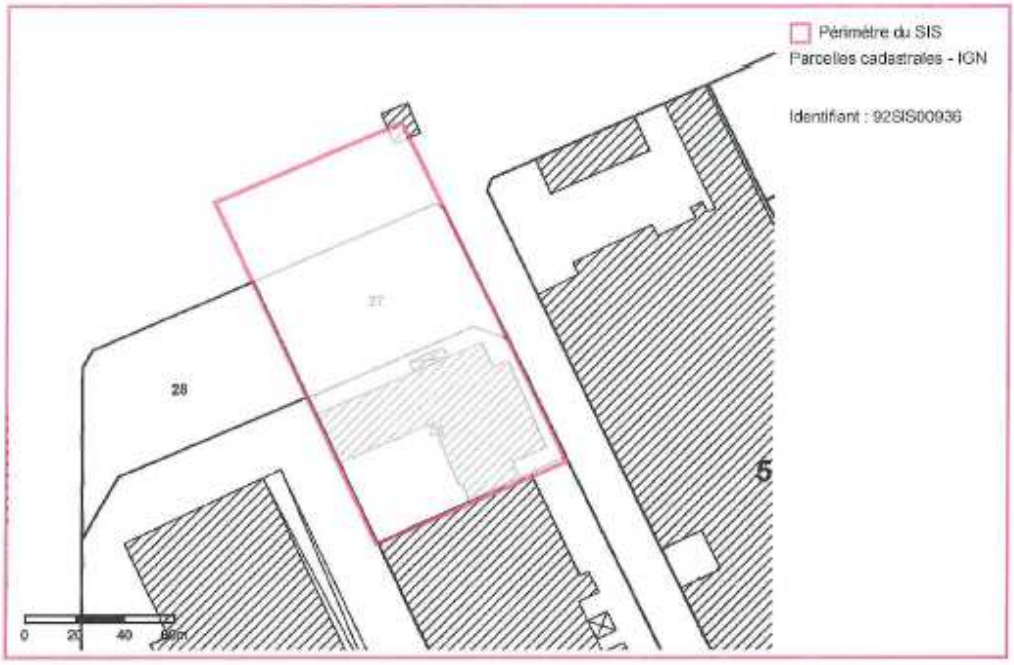
Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLICHY	0H	27	12/08/2016
CLICHY	0H	26	12/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
DEI/SIAR/09-0500	Description des pollutions du site : parcelle 26 et 27 + berges de seine Mesures de l'état des pollutions en 2009	Non
Inventaire ANDRA 2012	http://www.andra.fr/inventaire2012/01_pdf_localisation/07-ile-pc/14-SH_ASNIERES_CHAVILLE_CLICHY.pdf	Oui

Cartographie





COLOMBES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018- 15 du 06 FEV. 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Clichy-la-Garenne.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 janvier 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Clichy-la-Garenne ;
Vu l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Clichy-la-Garenne ;
Vu l'avis émis par le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine le 22 juin 2017 ;
Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 24 juillet 2017 ;
Vu les observations du public recueillies entre les 24 juillet 2017 et 24 septembre 2017 ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés ALCATEL CABLES, CEAC, GAZ DE FRANCE CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT, PROCEDES RENFORS SA, SEMERCLI BIC et TOTAL RAFFINAGE MARKETING sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Adresse postale : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 / Télécopie : 01.47.25.21.21 / Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°92SIS00092 relatif au site ALCATEL CABLES,
- SIS n°92SIS00097 relatif au site CEAC,
- SIS n°92SIS00239 relatif au site GAZ DE FRANCE CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT,
- SIS n°92SIS00243 relatif au site PROCEDES RENFORS SA,
- SIS n°92SIS00244 relatif au site SEMERCLI BIC,
- SIS n°92SIS00941 relatif au site TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Vincent BERTON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2019- 46 du 26 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Clichy-la-Garenne.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Bertor, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-15 du 6 février 2018 portant création de Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) sur la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20 novembre 2018 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public effectuée entre les 26 novembre et 31 décembre 2018 ;

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018 ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

Considérant que les activités exercées par la société Minière Industrielle Franco-Brésilienne sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols suivant est créé :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS00936	Société Minière Industrielle Franco-Brésilienne

Ce secteur d'information sur les sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de la commune de Clichy-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté DCL/BEICEP n°2024-89 du 19 mars 2024 portant création d'un nouveau secteur d'information sur les sols sur la commune de Colombes.

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gauci, en qualité de sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté 2019-47 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Colombes,

Vu l'arrêté PCI n° 2023-056 du 31 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 février 2024 proposant la création de SIS sur la commune de Colombes,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le Maire de Colombes en date du 28 décembre 2022,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine en date du 28 décembre 2022,

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courriers en date du 1er septembre 2023,

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023, par voie électronique, sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT),

Considérant que la commune de Colombes et l'EPT Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courriers datés du 28 décembre 2022,

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par le projet de création de SIS ont été informés par courriers datés du 1er septembre 2023,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023,

Considérant que les remarques de monsieur le Maire de Colombes, de monsieur le président de l'EPT Boucle Nord de Seine, des propriétaires et du public ont été prises en compte par la DRIEAT, et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols,

Considérant que les activités exercées par la société Electro-Luminescence sont à l'origine de pollution des sols,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1er : Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

Identifiant SSP	Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
SSP4117736	SSP41177360101	Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence)

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : Urbanisme

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Colombes.

ARTICLE 3 : Notification et publicité

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Colombes et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Application

Monsieur le secrétaire général, chargé de l'administration de l'État dans le département, monsieur le maire de Colombes, monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, madame la directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence) à COLOMBES

Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2022

Nom :	Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence)
Adresse :	58Rr des ecoles
Commune principale :	COLOMBES (92025)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	85.20Z - Enseignement primaire
Description :	Le site sis 58 rue des Écoles à Colombes jouxte le site sis 49, rue des Sazières qui a jadis été occupé par la société Electro-Luminescence dont l'activité était l'application de peinture radioluminescente (SSP000379201).

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/10/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP41177360101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La zone concernée n'a pas fait l'objet d'opérations d'assainissement. Au vu des résultats des investigations réalisées en 2015 et 2016, l'ASN recommande la mise en place et le maintien des restrictions d'usage suivantes : - interdiction d'accès et d'utilisation du jardin en friche - interdiction de toute opération de remaniement au niveau des terres du jardin en friche et du parterre de la cour d'école pouvant entrainer une dispersion, un mélange ou un retrait La constitution de secteurs d'information des sols (SIS), annexé aux documents d'urbanisme, vise à améliorer l'information du public et à accélérer la dynamique de réhabilitation des sites et sols pollués. Par ailleurs, l'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour l'école élémentaire Victor Hugo ont révélé la présence : - de plomb dans les sols superficiels à des teneurs nécessitant la mise en œuvre de mesures simples de gestion (recouvrement des terres, remplacement des terres ou restrictions d'accès aux zones concernées). - de solvants chlorés dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle des bâtiments assurant un rôle protecteur. Le maintien en bon état de la dalle des bâtiments est donc recommandé. Sous réserve du respect de ces recommandations, le site est compatible

avec son usage actuel.

Ainsi, les terrains concernés par un SIS sont soumis à une réglementation particulière. Conformément à l'article L.125-7 du code de l'environnement, lorsqu'un tel terrain fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. De plus, l'article L.556-2 du même code prévoit la réalisation d'études de sols pour les projets de construction ou de lotissement prévus sur un SIS afin de s'assurer de la compatibilité entre les usages et l'état des sols. Une attestation établie par un bureau d'étude certifié, garantissant la réalisation de cette étude de sols, doit être jointe à la demande de permis de construire.

Les SIS doivent donc permettre d'apporter aux porteurs de projet la transparence sur le passé industriel du terrain, d'imposer des précautions dans le cas de projet comportant un nouvel usage du site pollué, et ainsi, sécuriser les maires dans l'attribution des permis de construire portant sur des terrains pollués.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2022

Description[3] :

Compte-tenu des risques de pollution engendrés pour les parcelles occupées par la société Electro-Luminescence, l'ASN a proposé en 2015 de réaliser des mesures radiologiques sur les parcelles environnantes. Ces mesures ont été mises en œuvre prioritairement au sein de l'école élémentaire Victor Hugo.

Des contrôles ont été réalisés dans l'école les 2 décembre 2015 et 13 janvier 2016 par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ces contrôles ont permis de découvrir des pollutions radiologiques dans la cour de l'école, sous le préau et dans la friche attenante à celui-ci. Les résultats définitifs de l'ensemble des mesures sont les suivants :

- Mesures dans des bâtiments : les mesures radiamétriques ne font pas ressortir d'anomalie radiologique ; les mesures de radon ne traduisent pas de teneurs supérieures à celles mesurées dans les bâtiments de communes à faible potentiel radon.
- Mesures dans les aires extérieures : les mesures mettent en évidence la présence de pollution radiologique hétérogène par du radium, d'extension et concentration variables, au niveau du terrain de sport (très localisée), du préau (un tiers de sa surface) et en particulier du jardin en friche contiguë à la parcelle contaminée du 49 rue des Sazières. Les mesures de flux de radon dans les sols montrent des valeurs plus élevées que la normale à proximité de la parcelle contaminée et du terrain de sport.

Ainsi, les pollutions détectées dans le préau et le terrain de sport de l' école ne présentent actuellement pas de risque de contamination (interne) car elles sont situées sous le revêtement. Le débit de dose (qui correspond au niveau d'irradiation externe) créé localement par ces pollutions au niveau du préau et du terrain de sport est significativement supérieur au niveau naturel (bruit de fond) . Néanmoins, ces pollutions n' engendrent pas un dépassement de la limite réglementaire d'exposition du public aux rayonnements ionisants (1 mSv/an). Il n'apparaît donc pas nécessaire de limiter l'accès à ces lieux.

En revanche, les pollutions détectées dans la friche attenante au préau

présentent un risque plus élevé. La terre de ce terrain étant à nu, il existe un risque de contamination et de transfert de la pollution. Les débits de dose mesurés sont aussi plus élevés mais non uniformes. Quatre localisations plus marquées ont été repérées. Il est nécessaire de conserver l'interdiction d'accès à ce terrain qui n'est plus utilisé depuis 2014, dans l'attente d'un assainissement.

Au vu des résultats des mesures et en l'état actuel, des restrictions d'usage doivent donc être appliquées ou maintenues :
- interdiction d'accès et d'utilisation du jardin en friche,
-interdiction de toute opération de remaniement au niveau des terres du jardin en friche et du parterre de la cour d'école pouvant entrainer une dispersion, un mélange ou un retrait.

Il est noté aussi une absence d'anomalie radiologique sur le reste des espaces extérieurs, à savoir la cour principale du groupe scolaire et le jardin pédagogique actuellement en service.
Une évaluation de l'exposition dosimétrique des enfants et adultes fréquentant ou ayant fréquenté le groupe scolaire a également été établie par l'IRSN sur la base des informations et estimations de temps de fréquentation des lieux communiquées en 2016. Il en ressort :
- Divers scenarios ont été établis pour les élèves de l'école, les enfants fréquentant le centre de loisirs, les enseignants, les animateurs du centre de loisirs et les agents d'entretien des services municipaux (jardiniers) ;
- Deux situations ont été étudiées : la situation actuelle (friche non accessible) et la situation passée (friche utilisée occasionnellement pour des activités de loisirs ou de jardinage) ;
- Les différents modes d'exposition radiologique considérés sont l'exposition au radon dans les locaux, l'exposition externe par irradiation sous le préau et sur le terrain de sport, l'exposition interne par inhalation de poussières mises en suspension au niveau du jardin contaminé et l'exposition par inhalation involontaire de sol contaminé (activité passée).

L'ASN note que dans tous les scenarios étudiés, les doses efficaces moyennes et maximales estimées sont inférieures à 1 mSv/an, quelle que soit la catégorie de personnes exposées. L'IRSN estime notamment que « les doses efficaces, estimées sur la base d'hypothèses raisonnablement pénalisantes pour les enfants et les adultes encadrant du groupe scolaire (centre de loisirs inclus) ainsi que pour les agents municipaux, sont faibles et ne présentent pas d'enjeux significatifs pour la santé ».

Les mesures intégrées de radon réalisées dans les bâtiments ne mettent pas en évidence d'activités volumique anormales.

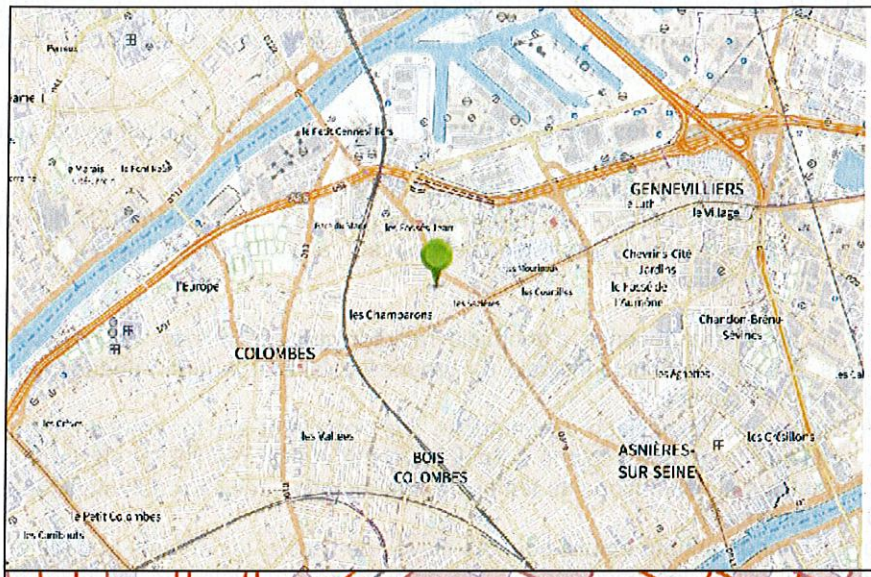
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

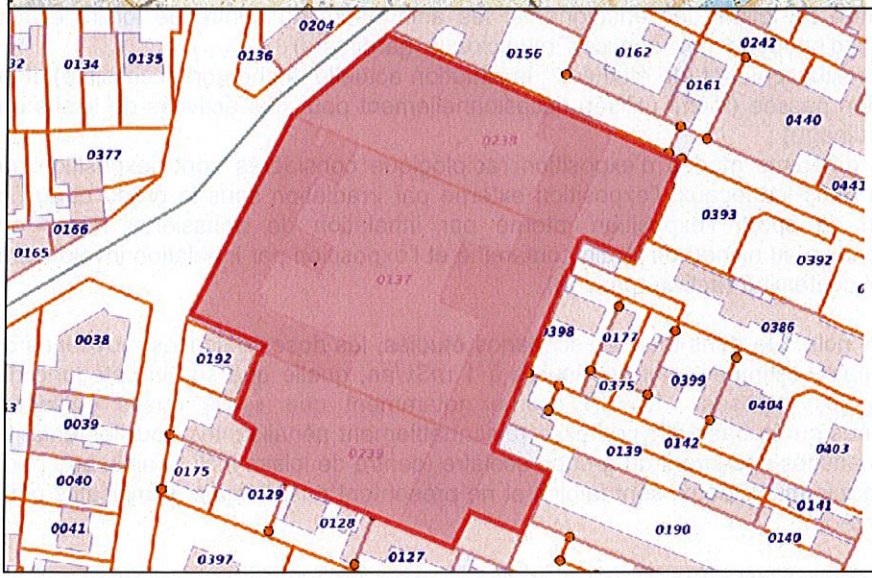
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP41177360101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP41177360101

Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :252524.5057880892, Lat. :6262600.031603627

Superficie estimée : 6479 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2019- 47 du 26 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Colombes.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Colombes ;

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20 novembre 2018 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public effectuée entre les 26 novembre et 31 décembre 2018 ;

Considérant que la commune de Colombes et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018 ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés, par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés SIF SAFCO, anciennement STE Impregna, Schlumberger Industrie et Electro-Luminescence sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du

site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols suivants sont créés :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS05046	SIC SAFCO
92SIS05068	Anciennement STE Impregna
92SIS05379	Schlumberger Industrie
92SIS06012	Electro-Luminescence

Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Colombes.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié à la maire de la commune de Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Madame la maire de Colombes, Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05379
Nom usuel	SCHLUMBERGER INDUSTRIE
Adresse	420, rue d'Estienne d'Orves
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	COLOMBES - 92025
Caractéristiques du SIS	Le site a exploité une activité de fabrication de détendeurs gaz pour industriels. La cessation d'activité a été effective le 31/12/2000. En avril 2000, un diagnostic de pollution a été réalisé par l'exploitant avant cession du terrain. Le terrain était pollué par des solvants chlorés et des hydrocarbures. La dépollution par venting a commencé en juillet et août 2000 et s'est terminé en février 2001. La surveillance des eaux souterraines n'a pas été jugée nécessaire au vu des résultats des investigations et analyses réalisées sur ce site. Les objectifs de dépollution ont été atteints. Le site a été remis en état pour un usage industriel ou tertiaire.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0025	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0025
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9200418	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9200418

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL. Site remis en état pour son usage actuel. Pas de surveillance des eaux de la nappe nécessaire.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	643565.0 , 6867995.0 (Lambert 93)
Superficie totale	32533 m²
Perimètre total	967 m

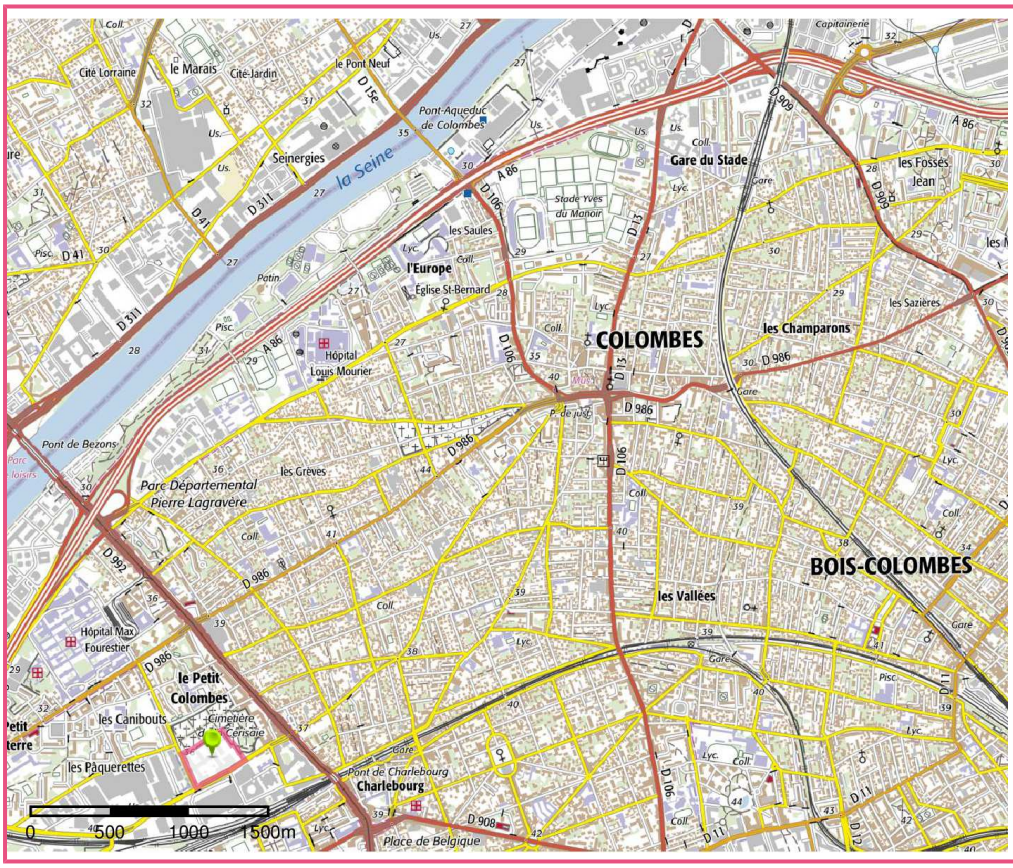
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COLOMBES	CF	154	20/06/2017
COLOMBES	CF	227	20/06/2017
COLOMBES	CF	226	20/06/2017
COLOMBES	CF	153	20/06/2017
COLOMBES	CF	187	20/06/2017

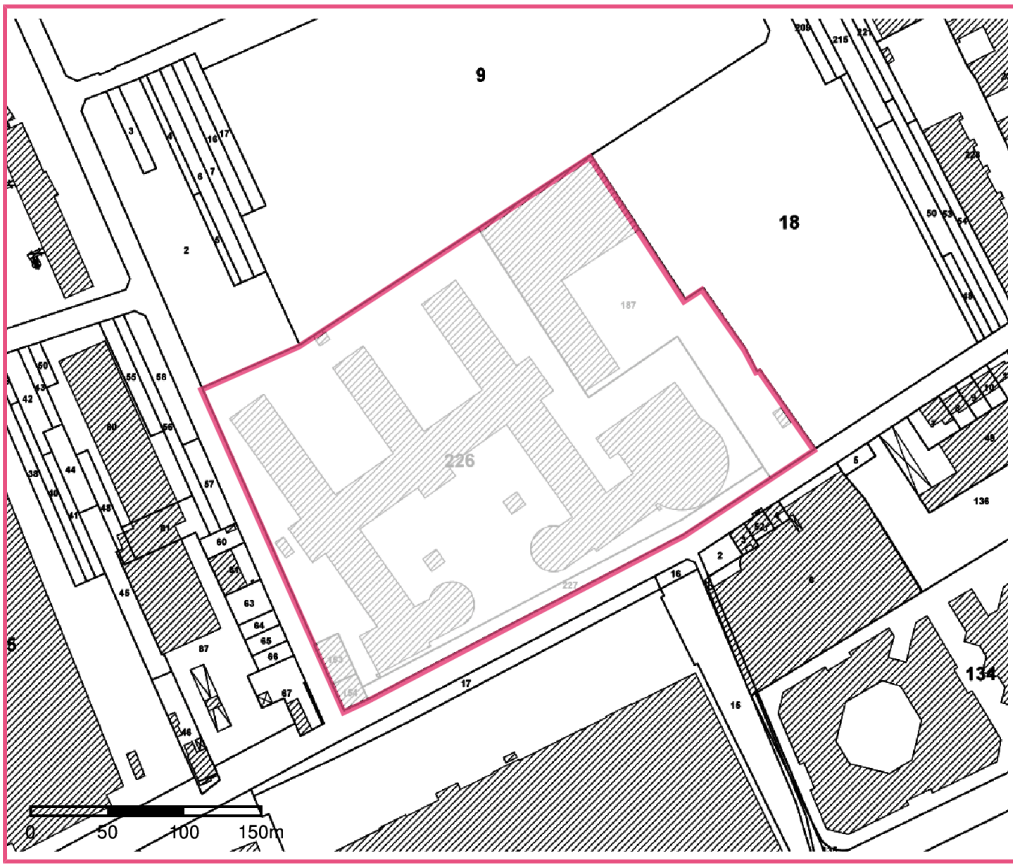
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05379



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05379

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS06012
Nom usuel	Electro-Luminescence
Adresse	49, rue des Sazières
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	COLOMBES - 92025
Caractéristiques du SIS	Le site sis 49, rue des Sazières à Colombes, a jadis été occupé par la société Electro-Luminescence dont l'activité était l'application de peinture radioluminescente. Cette société a occupé les lieux depuis le début des années 1930 jusqu'à la fin des années 1950. Son activité est à l'origine de la contamination du site par du radium 226, notamment au niveau du sol et généralement sur une faible profondeur. Une première opération de réhabilitation a eu lieu en 1984 mais une cartographie radiologique du site réalisée fin 2001 montre que le site reste pollué.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Pour les cours et le sol, la cartographie réalisée en 2001 n'est pas représentative en raison de la présence sur site d'ouvrages. Sur la base des contrôles effectués, on constate qu'à l'exception de quelques zones, la contamination est faible mais existante.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - Andra	Inventaire Andra des matières et déchets radioactifs	page 211	http://www.andra.fr/inventaire2012/01_pdf_localisation/07-ile-pc/15-SH_COLOMBES_LUMINA_ET_SOL_ESSAI.pdf
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9206793	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9206793

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	646433.0 , 6869956.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1142 m²
Perimètre total	268 m

Liste parcellaire cadastral

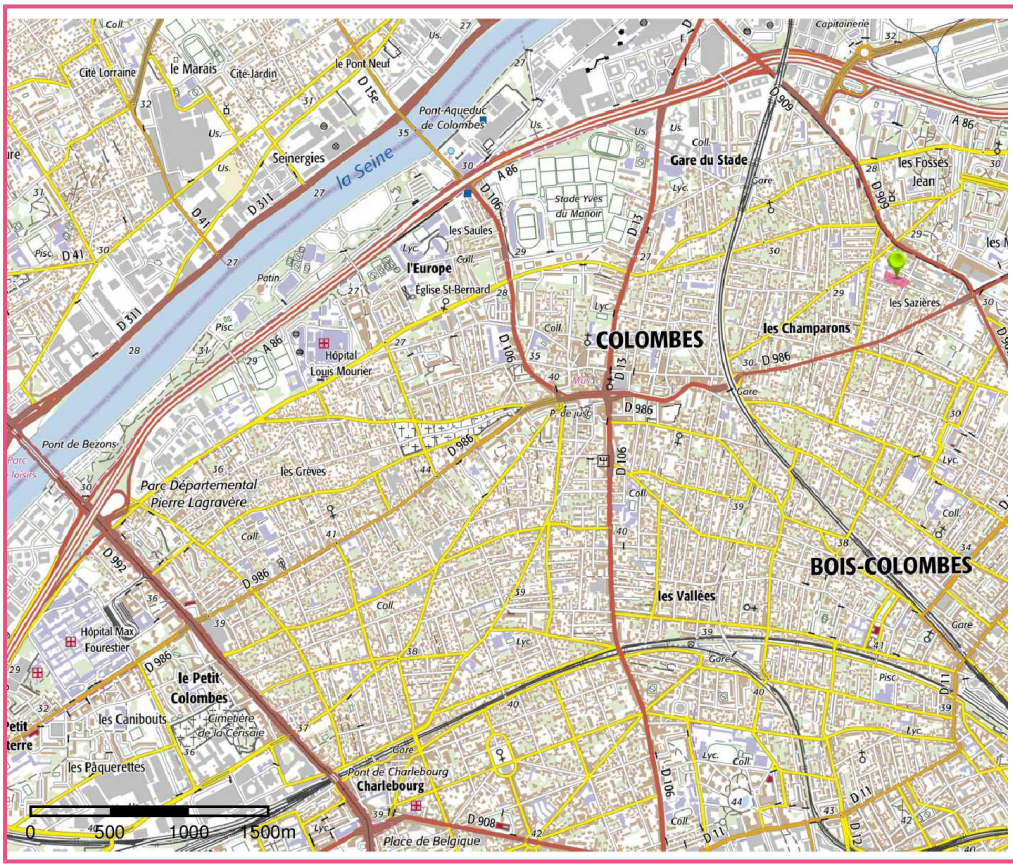
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COLOMBES	0Q	190	22/09/2017

Documents

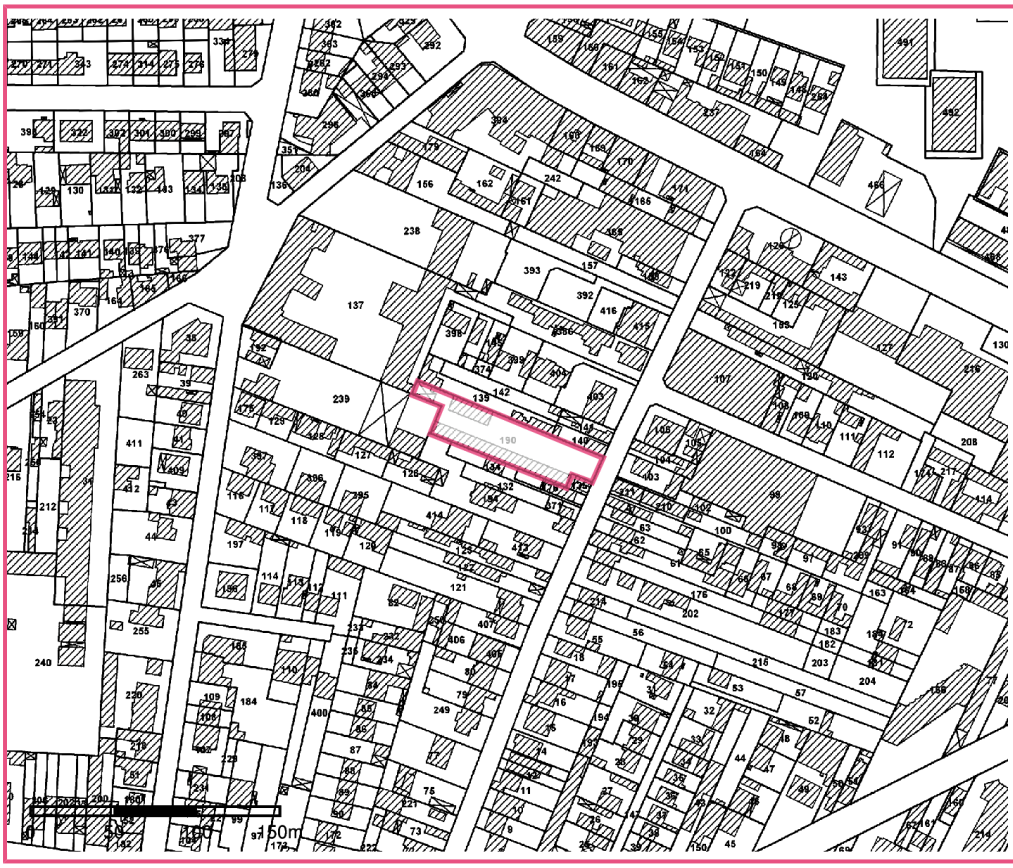
Titre	Commentaire	Diffusé
Rapport ASCORA référencé 2R02701 du 21 septembre 2001	Rapport de mesures	Non
Plan ASCORA	Cartographie radiologique du site	Non

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS06012



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS06012

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05068
Nom usuel	Anciennement STE IMPREGNA
Adresse	56 avenue Kléber
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	COLOMBES - 92025
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une activité de traitement du bois par imprégnation. La société Impregna a été mise en liquidation judiciaire le 07/07/1998. Un arrêté préfectoral imposant la remise en état du site a été notifié au liquidateur le 29/12/1998. Un diagnostic a été réalisé en 1999 mais s'est avéré insuffisant. Un arrêté préfectoral du 07/02/2000 a imposé au liquidateur un diagnostic de pollution complété et la dépollution du site. Le diagnostic du 28/07/2000 a montré la présence d'Arsenic et d'hydrocarbures aromatiques dans les sols. 19.9 tonnes de terres et déchets ont été excavés et évacués. Une chape de béton a été réalisée à l'arrière du bâtiment et un engazonnement a été effectué devant le bureau. Le site a été remis en état pour un usage industriel ou tertiaire.
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0023	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0023
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9206633	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9206633

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL. Le site a été réhabilité pour un usage type industriel ou tertiaire, des restrictions d'usages sont imposées.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	644986.0 , 6870636.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1264 m²
Perimètre total	301 m

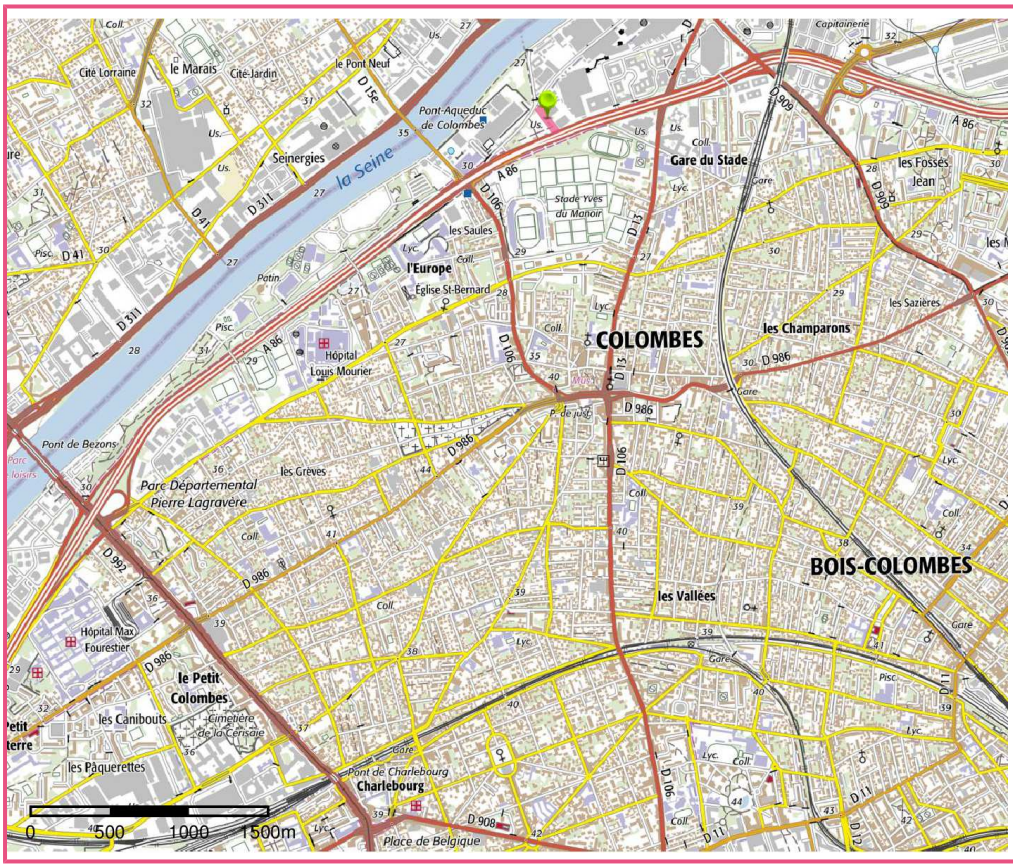
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COLOMBES	0A	10	22/05/2017

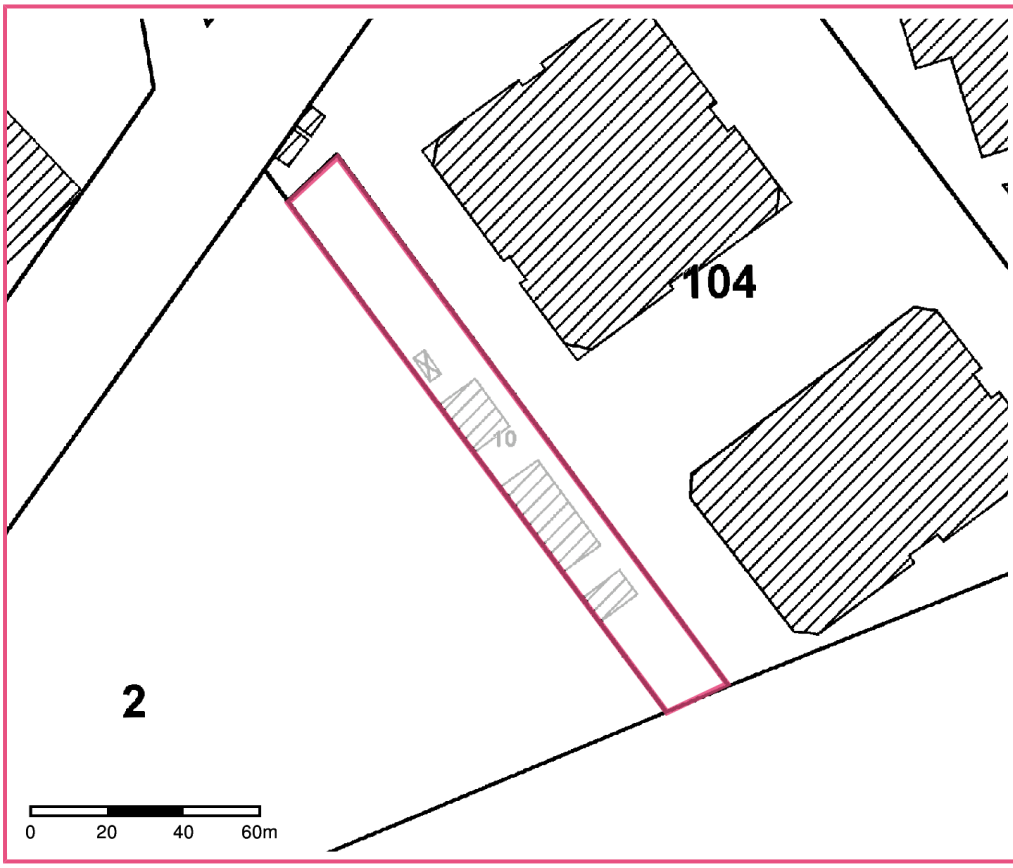
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05068



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05068

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05046
Nom usuel	SIC SAFCO
Adresse	91-107 rue Bellevue
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	COLOMBES - 92025
Caractéristiques du SIS	Une activité de fabrication de condensateurs a été exploitée sur ce site de 1921 à 2009 par la société SIC SAFCO. La société a notifié sa cessation définitive d'activité le 7 mars 2011. Dans le cadre de la cessation définitive d'activité, des diagnostics environnementaux ont mis en évidence un impact des sols en trichloréthylène, hydrocarbures totaux (HCT), métaux et polychlorobiphényles (PCB) sur l'ensemble du site. Des travaux d'excavation ont été réalisés en février 2013. Ils ont permis de remettre en état le site pour un usage industriel. Un procès-verbal de récolement a été dressé le 26 juin 2013. Dans un second temps, l'aménageur a réalisé une étude environnementale et a élaboré un plan de gestion pour rendre le site compatible avec un usage logement.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0072	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0072
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9202534	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9202534

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, remis en état pour un usage non sensible.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	644328.0 , 6869154.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7550 m²
Perimètre total	719 m

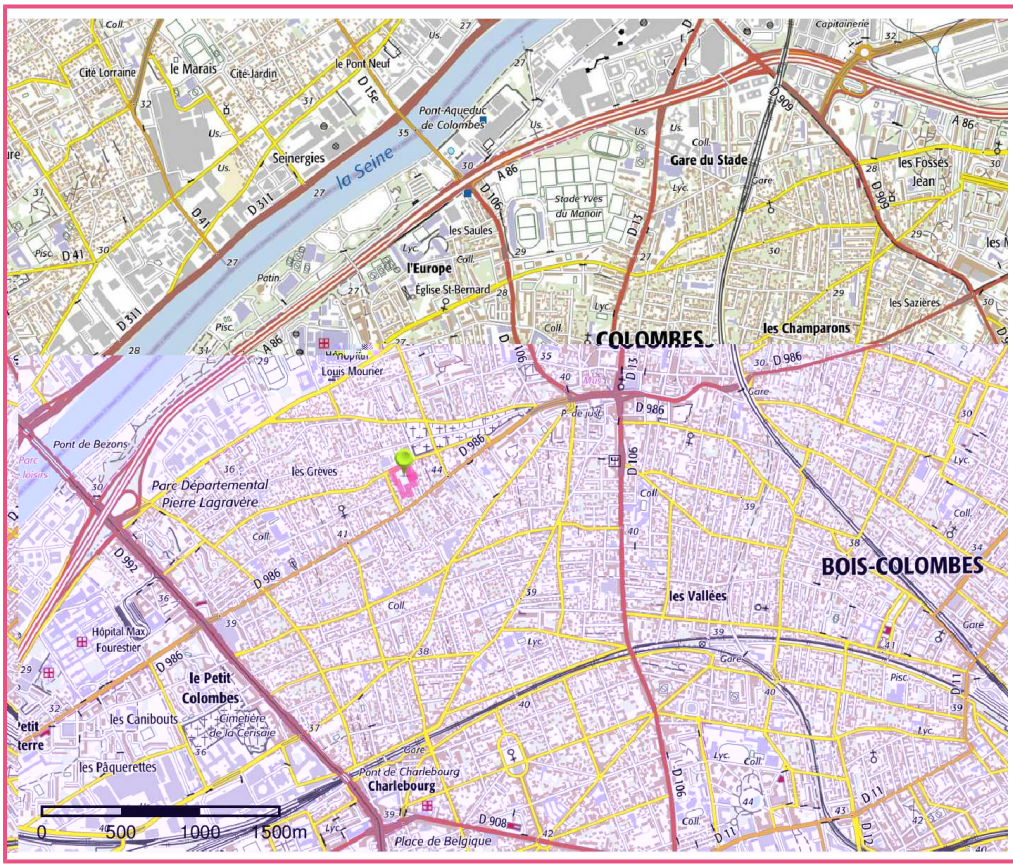
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COLOMBES	BH	187	15/11/2010
COLOMBES	BH	188	15/11/2010
COLOMBES	BH	186	15/11/2010

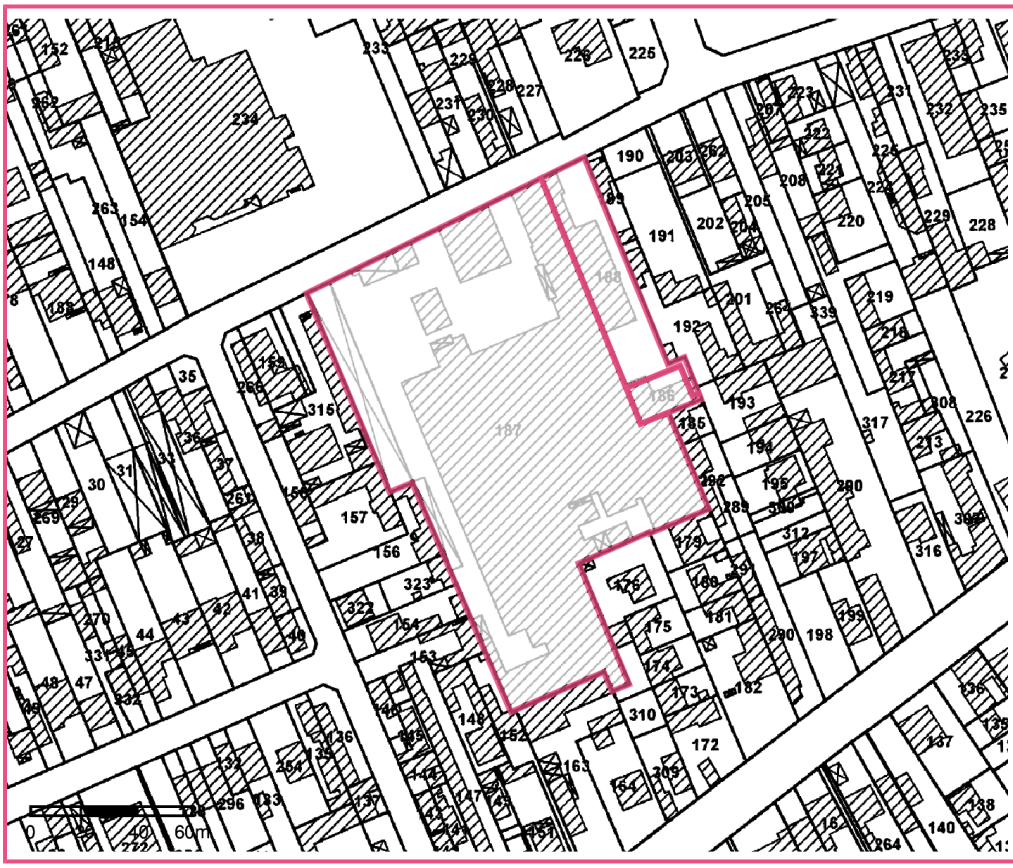
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05046



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05046

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté DCL/BEICEP n°2024-89 du 19 mars 2024 portant création d'un nouveau secteur d'information sur les sols sur la commune de Colombes.

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gauci, en qualité de sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté 2019-47 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Colombes,

Vu l'arrêté PCI n° 2023-056 du 31 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 février 2024 proposant la création de SIS sur la commune de Colombes,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le Maire de Colombes en date du 28 décembre 2022,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine en date du 28 décembre 2022,

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courriers en date du 1er septembre 2023,

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023, par voie électronique, sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT),

Considérant que la commune de Colombes et l'EPT Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courriers datés du 28 décembre 2022,

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par le projet de création de SIS ont été informés par courriers datés du 1er septembre 2023,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023,

Considérant que les remarques de monsieur le Maire de Colombes, de monsieur le président de l'EPT Boucle Nord de Seine, des propriétaires et du public ont été prises en compte par la DRIEAT, et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols,

Considérant que les activités exercées par la société Electro-Luminescence sont à l'origine de pollution des sols,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1er : Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

Identifiant SSP	Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
SSP4117736	SSP41177360101	Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence)

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : Urbanisme

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Colombes.

ARTICLE 3 : Notification et publicité

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Colombes et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Colombes et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Application

Monsieur le secrétaire général, chargé de l'administration de l'État dans le département, monsieur le maire de Colombes, monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, madame la directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence) à COLOMBES

Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2022

Nom :	Groupe scolaire Victor Hugo (jouxtant Electro-Luminescence)
Adresse :	58Rr des ecoles
Commune principale :	COLOMBES (92025)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	85.20Z - Enseignement primaire
Description :	Le site sis 58 rue des Écoles à Colombes jouxte le site sis 49, rue des Sazières qui a jadis été occupé par la société Electro-Luminescence dont l'activité était l'application de peinture radioluminescente (SSP000379201).

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/10/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP41177360101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La zone concernée n'a pas fait l'objet d'opérations d'assainissement. Au vu des résultats des investigations réalisées en 2015 et 2016, l'ASN recommande la mise en place et le maintien des restrictions d'usage suivantes : - interdiction d'accès et d'utilisation du jardin en friche - interdiction de toute opération de remaniement au niveau des terres du jardin en friche et du parterre de la cour d'école pouvant entrainer une dispersion, un mélange ou un retrait La constitution de secteurs d'information des sols (SIS), annexé aux documents d'urbanisme, vise à améliorer l'information du public et à accélérer la dynamique de réhabilitation des sites et sols pollués. Par ailleurs, l'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour l'école élémentaire Victor Hugo ont révélé la présence : - de plomb dans les sols superficiels à des teneurs nécessitant la mise en œuvre de mesures simples de gestion (recouvrement des terres, remplacement des terres ou restrictions d'accès aux zones concernées). - de solvants chlorés dans l'air du sol. L'air intérieur des locaux n'est pour autant pas dégradé, la dalle des bâtiments assurant un rôle protecteur. Le maintien en bon état de la dalle des bâtiments est donc recommandé. Sous réserve du respect de ces recommandations, le site est compatible

avec son usage actuel.

Ainsi, les terrains concernés par un SIS sont soumis à une réglementation particulière. Conformément à l'article L.125-7 du code de l'environnement, lorsqu'un tel terrain fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. De plus, l'article L.556-2 du même code prévoit la réalisation d'études de sols pour les projets de construction ou de lotissement prévus sur un SIS afin de s'assurer de la compatibilité entre les usages et l'état des sols. Une attestation établie par un bureau d'étude certifié, garantissant la réalisation de cette étude de sols, doit être jointe à la demande de permis de construire.

Les SIS doivent donc permettre d'apporter aux porteurs de projet la transparence sur le passé industriel du terrain, d'imposer des précautions dans le cas de projet comportant un nouvel usage du site pollué, et ainsi, sécuriser les maires dans l'attribution des permis de construire portant sur des terrains pollués.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2022

Description[3] :

Compte-tenu des risques de pollution engendrés pour les parcelles occupées par la société Electro-Luminescence, l'ASN a proposé en 2015 de réaliser des mesures radiologiques sur les parcelles environnantes. Ces mesures ont été mises en œuvre prioritairement au sein de l'école élémentaire Victor Hugo.

Des contrôles ont été réalisés dans l'école les 2 décembre 2015 et 13 janvier 2016 par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ces contrôles ont permis de découvrir des pollutions radiologiques dans la cour de l'école, sous le préau et dans la friche attenante à celui-ci. Les résultats définitifs de l'ensemble des mesures sont les suivants :

- Mesures dans des bâtiments : les mesures radiamétriques ne font pas ressortir d'anomalie radiologique ; les mesures de radon ne traduisent pas de teneurs supérieures à celles mesurées dans les bâtiments de communes à faible potentiel radon.
- Mesures dans les aires extérieures : les mesures mettent en évidence la présence de pollution radiologique hétérogène par du radium, d'extension et concentration variables, au niveau du terrain de sport (très localisée), du préau (un tiers de sa surface) et en particulier du jardin en friche contiguë à la parcelle contaminée du 49 rue des Sazières. Les mesures de flux de radon dans les sols montrent des valeurs plus élevées que la normale à proximité de la parcelle contaminée et du terrain de sport.

Ainsi, les pollutions détectées dans le préau et le terrain de sport de l' école ne présentent actuellement pas de risque de contamination (interne) car elles sont situées sous le revêtement. Le débit de dose (qui correspond au niveau d'irradiation externe) créé localement par ces pollutions au niveau du préau et du terrain de sport est significativement supérieur au niveau naturel (bruit de fond) . Néanmoins, ces pollutions n' engendrent pas un dépassement de la limite réglementaire d'exposition du public aux rayonnements ionisants (1 mSv/an). Il n'apparaît donc pas nécessaire de limiter l'accès à ces lieux.

En revanche, les pollutions détectées dans la friche attenante au préau

présentent un risque plus élevé. La terre de ce terrain étant à nu, il existe un risque de contamination et de transfert de la pollution. Les débits de dose mesurés sont aussi plus élevés mais non uniformes. Quatre localisations plus marquées ont été repérées. Il est nécessaire de conserver l'interdiction d'accès à ce terrain qui n'est plus utilisé depuis 2014, dans l'attente d'un assainissement.

Au vu des résultats des mesures et en l'état actuel, des restrictions d'usage doivent donc être appliquées ou maintenues :
- interdiction d'accès et d'utilisation du jardin en friche,
-interdiction de toute opération de remaniement au niveau des terres du jardin en friche et du parterre de la cour d'école pouvant entrainer une dispersion, un mélange ou un retrait.

Il est noté aussi une absence d'anomalie radiologique sur le reste des espaces extérieurs, à savoir la cour principale du groupe scolaire et le jardin pédagogique actuellement en service.
Une évaluation de l'exposition dosimétrique des enfants et adultes fréquentant ou ayant fréquenté le groupe scolaire a également été établie par l'IRSN sur la base des informations et estimations de temps de fréquentation des lieux communiquées en 2016. Il en ressort :
- Divers scenarios ont été établis pour les élèves de l'école, les enfants fréquentant le centre de loisirs, les enseignants, les animateurs du centre de loisirs et les agents d'entretien des services municipaux (jardiniers) ;
- Deux situations ont été étudiées : la situation actuelle (friche non accessible) et la situation passée (friche utilisée occasionnellement pour des activités de loisirs ou de jardinage) ;
- Les différents modes d'exposition radiologique considérés sont l'exposition au radon dans les locaux, l'exposition externe par irradiation sous le préau et sur le terrain de sport, l'exposition interne par inhalation de poussières mises en suspension au niveau du jardin contaminé et l'exposition par inhalation involontaire de sol contaminé (activité passée).

L'ASN note que dans tous les scenarios étudiés, les doses efficaces moyennes et maximales estimées sont inférieures à 1 mSv/an, quelle que soit la catégorie de personnes exposées. L'IRSN estime notamment que « les doses efficaces, estimées sur la base d'hypothèses raisonnablement pénalisantes pour les enfants et les adultes encadrant du groupe scolaire (centre de loisirs inclus) ainsi que pour les agents municipaux, sont faibles et ne présentent pas d'enjeux significatifs pour la santé ».

Les mesures intégrées de radon réalisées dans les bâtiments ne mettent pas en évidence d'activités volumique anormales.

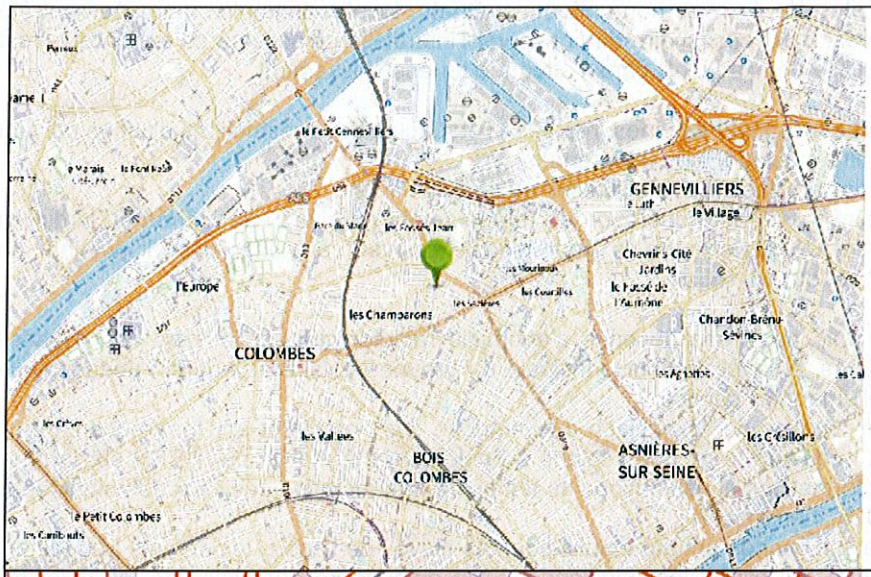
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

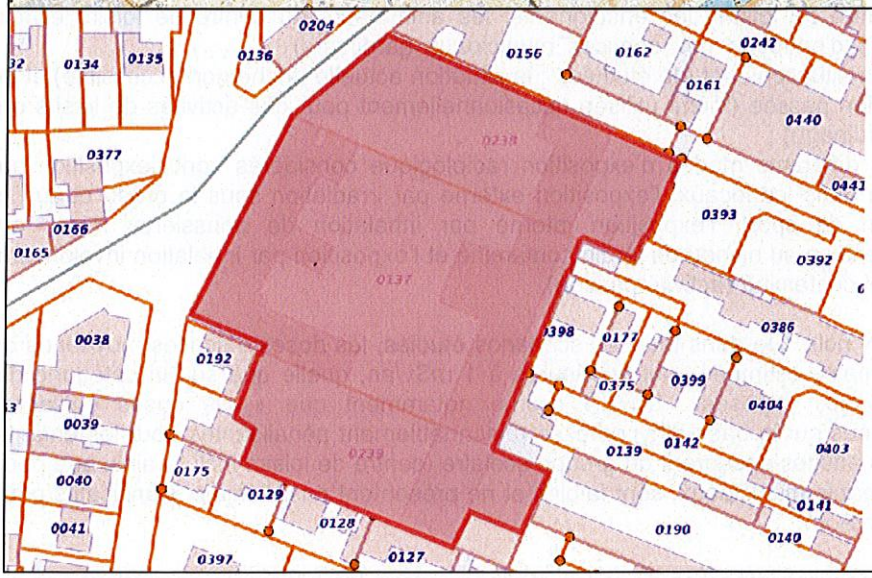
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP41177360101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP41177360101

Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :252524.5057880892, Lat. :6262600.031603627

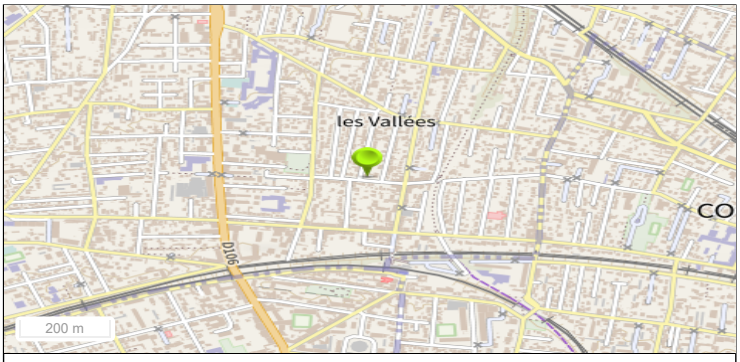
Superficie estimée : 6479 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SSP0006912

Fiche Détaillée

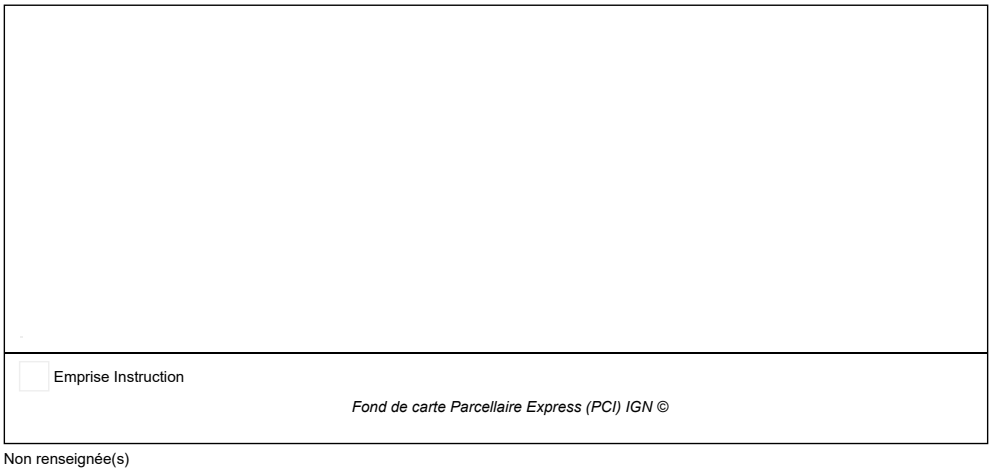
Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP0006912
Nom usuel	Ex-Lumina
Commune(s)	92025 COLOMBES
Plan de situation	 Emplacement de l'établissement *Fond de carte PLAN IGN ©*
Nombre d'information de l'administration	1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
Non renseigné			

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	
Code(s) INSEE	Non renseigné(s)
Date de dernière mise à jour	Non renseignée
Statut de l'instruction	Clôturée
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	Non renseignés
Code(s) INSEE de l'information de l'administration	Non renseigné(s)
Environnement	La propriété du 19 rue Henri Martin à Colombes est située sur un site anciennement exploité par la société LUMINA, producteur de sels de radium et de tritium destinés à la réalisation de peintures radioluminescentes. Les activités de production (et donc de manipulation de sels de radium et de tritium) s'y tiennent jusqu'en 1962. LUMINA déplace ensuite ses activités de production sur le site de Beauchamp mais maintient le siège et les bureaux sur son site de Colombes jusqu'en 1985, date à laquelle le PDG de m'entreprise LUMINA récupère le site pour y habiter. La propriété est vendue en 1995 sans mention de l'activité passée du site. En 1996, l'OPRI réalise des mesures confirmant la contamination et engage un certain nombre de travaux. En 1997, l'IPSN indique que la problématique radon dans l'habitation n'est pas résolue. En 2000, un arrêté préfectoral enjoint à la société LUMINA de réaliser un diagnostic de pollution et de mettre en place les mesures permettant la réduction du radon dans le sous-sol de la maison. En 2008, la propriété est vendue. L'existence d'une pollution « résiduelle » est mentionnée dans l'acte de vente, des travaux sont à nouveau pris en charge par la société LUMINA (suppression regard, mise en place d'une VMC au rez-de-chaussée, dépose de planchers...) En 2012, l'IRSN réalise un nouveau diagnostic radon et met en évidence une pollution résiduelle au radium élevée. Contenu de la mise en liquidation judiciaire de la société LUMINA, le Préfet des Hauts-de-Seine saisit la CNAR afin de financer l'assainissement du site. Lors de son prononcé du 13 avril 2016, la Commission Nationale des Aides dans le domaine Radioactif (CNAR) fixe les travaux à réaliser par l' ANDRA. A l'issue des travaux (réalisés entre janvier et mars 2018) la situation est la suivante : - Au niveau du jardin, la zone située au Nord de la maison a été excavée. Les résultats des contrôles des terres du sous-sol en fond de fouille mettent en évidence des débits de dose équivalents au bruit de fond. Toutefois, une activité massique en Ra-226 de 0.27 Bq/g a été relevée sur une partie de la zone traitée. En outre, les autres zones n'ayant pas été assainies, conservent une activité en Ra-226 comprises entre 0.12 et 41.9 Bq/g. - Concernant le sous-sol, les débits de dose dans le sous-sol sont désormais inférieurs au bruit de fond et l'activité massique en Ra-226 est comprise entre 0.01 et 0.05 Bq/g. Toutefois, l'activité volumique en radon de la pièce n°1 du sous-sol excède la valeur de référence annuelle de 300 Bq/m3 fixée par l'article R.1333-28 du code de la santé publique (valeur mesurée de 916 Bq/m3). - Au niveau du rez-de-chaussée, l'activité volumique en radon est inférieure à la valeur de référence de 300 Bq/m3. - Dans les étages, les mesures de concentration de radon sont inférieures à la valeur de référence de 300 Bq/m3
Description	Non renseignée
Polluant(s) identifié(s)	Non renseigné(s)
Action(s) instruite(s)	Non renseignée(s)
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	 Emprise Instruction *Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©*
Parcelle(s) concernée(s)	Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle	SSP00069120101
Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire	SSP000691201
Ancien identifiant SIS	92SIS11537

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE	Non renseigné
Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné

Description

La propriété du 19 rue Henri Martin à Colombes est située sur un site anciennement exploité par la société LUMINA, producteur de sels de radium et de tritium destinés à la réalisation de peintures radioluminescentes. Les activités de production (et donc de manipulation de sels de radium et de tritium) s'y tiennent jusqu'en 1962.
LUMINA déplace ensuite ses activités de production sur le site de Beauchamp mais maintient le siège et les bureaux sur son site de Colombes jusqu'en 1985, date à laquelle le PDG de m'entreprise LUMINA récupère le site pour y habiter. La propriété est vendue en 1995 sans mention de l'activité passée du site.
En 1996, l'OPRI réalise des mesures confirmant la contamination et engage un certain nombre de travaux.
En 1997, l'IPSN indique que la problématique radon dans l'habitation n'est pas résolue.
En 2000, un arrêté préfectoral enjoint à la société LUMINA de réaliser un diagnostic de pollution et de mettre en place les mesures permettant la réduction du radon dans le sous-sol de la maison.
En 2008, la propriété est vendue. L'existence d'une pollution « résiduelle » est mentionnée dans l'acte de vente, des travaux sont à nouveau pris en charge par la société LUMINA (suppression regard, mise en place d'une VMC au rez-de-chaussée, dépose de planchers...)
En 2012, l'IRSN réalise un nouveau diagnostic radon et met en évidence une pollution résiduelle au radium élevée.
Contenu de la mise en liquidation judiciaire de la société LUMINA, le Préfet des Hauts-de-Seine saisit la CNAR afin de financer l'assainissement du site. Lors de son prononcé du 13 avril 2016, la Commission Nationale des Aides dans le domaine Radioactif (CNAR) fixe les travaux à réaliser par l' ANDRA. A l'issue des travaux (réalisés entre janvier et mars 2018) la situation est la suivante :

- Au niveau du jardin, la zone située au Nord de la maison a été excavée. Les résultats des contrôles des terres du sous-sol en fond de fouille mettent en évidence des débits de dose équivalents au bruit de fond. Toutefois, une activité massique en Ra-226 de 0.27 Bq/g a été relevée sur une partie de la zone traitée. En outre, les autres zones n'ayant pas été assainies, conservent une activité en Ra-226 comprises entre 0.12 et 41.9 Bq/g.
- Concernant le sous-sol, les débits de dose dans le sous-sol sont désormais inférieurs au bruit de fond et l'activité massique en Ra-226 est comprise entre 0.01 et 0.05 Bq/g. Toutefois, l'activité volumique en radon de la pièce n°1 du sous-sol excède la valeur de référence annuelle de 300 Bq/m3 fixée par l'article R.1333-28 du code de la santé publique (valeur mesurée de 916 Bq/m3).
- Au niveau du rez-de-chaussée, l'activité volumique en radon est inférieure à la valeur de référence de 300 Bq/m3.
- Dans les étages, les mesures de concentration de radon sont inférieures à la valeur de référence de 300 Bq/m3

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
COLOMBES	1	AG	234	

SSP0006508

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP0006508
Nom usuel	OIL FRANCE STALINGRAD
Commune(s)	92025 COLOMBES
Plan de situation	

Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration	1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000650801			02/05/2019

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000650801
Date de dernière mise à jour	02/05/2019
Statut de l'instruction	En cours
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	92.0096 (BASOL)
Environnement	Une station-service a été exploitée sur ce site. La société a notifié sa cessation d'activité le 27 mai 2010. Plusieurs diagnostics de pollution ont été réalisés, mettant en évidence 2 zones de pollution en hydrocarbures dans les sols, et un impact dans les eaux souterraines (BTEX). Suite aux travaux de dépollution, le site a été déclaré compatible avec un usage de type industriel-tertiaire. Par ailleurs, l'aménageur a fourni dans le cadre de son permis de construire une attestation par un bureau d'études certifié de la prise en compte de l'état des sols dans son projet de construction pour des commerces et logements.
Description	La station-service est aujourd'hui fermée. La société OIL FRANCE a été mise en demeure, par arrêté préfectoral DRE n°2011-123 du 7 juillet 2011, de procéder à la mise en sécurité du site. Par la suite, la mise en sécurité n'ayant pas été réalisée, la société s'est vue imposer par l'arrêté DRE n°2012-84 du 15 mai 2012 la consignation des sommes correspondantes à la mise en sécurité. Une visite d'inspection du 19 décembre 2013 avait permis de constater que la mise en sécurité n'était toujours pas effective. D'autre part, la station-service a fait l'objet de 3 diagnostics de pollution : -> diagnostic initial de pollution en juillet 2004 ; -> diagnostic complémentaire de pollution en octobre 2004 ; -> diagnostic de sols en mars 2010. Ces études ont permis de mettre en évidence deux zones de pollution. La première correspond à une contamination profonde des sols de type essence au droit des cuves SP95/SP98 et dont les teneurs maximum observées en hydrocarbures C10-C40 sont de 1 500 mg/kg entre 5 et 6 m de profondeur. L'impact a été délimité verticalement jusqu'à la nappe d'eaux souterraines mais pas délimité horizontalement. La seconde zone correspond à une contamination superficielle des sols de type essence au droit de l'ilot de distribution sud-ouest et de la cuve de SP95/SP98. L'impact a été délimité verticalement entre 0.8 et 2 m de profondeur mais pas délimité horizontalement. Concernant la qualité des eaux souterraines, les analyses ont permis de constater la présence de fortes concentrations en hydrocarbures totaux (HCT), des concentrations supérieures aux valeurs de référence en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et la présence de naphtalène et de MTBE (méthyl-tert-butyléther). Suite aux conclusions des études susmentionnées, l'arrêté DRE n°2011-188 du 14 octobre 2011 imposait à OIL FRANCE la réalisation d'un plan de gestion présentant les mesures à envisager pour rendre le site compatible avec un usage de type non sensible et de mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines. En outre, l'arrêté DRE n°2012-80 du 14 mai 2012 a mis en demeure la société de respecter l'arrêté précité prescrivant la réalisation d'un plan de gestion et la mise en place d'un dispositif de surveillance des eaux souterraines. En 2013, aucune action n'avait été engagée par OIL FRANCE. Il avait alors été demandé au ministère d'intégrer ce site dans le plan d'action de réhabilitation des stations-services fermées. Parallèlement, la mairie de Colombes (propriétaire du terrain) a transmis à l'inspection des installations classées un diagnostic complémentaire, une interprétation de l'état des milieux (IEM) et un plan de gestion. Elle a également procédé à l'évacuation du squat, au rebouchage des trappes d'accès aux cuves ainsi qu'à la réparation de la clôture du site. Dans l'attente des derniers justificatifs, la procédure de consignation relative à la mise en sécurité du site a été maintenue. L'interprétation de l'état des milieux a montré que les concentrations des substances mesurées hors site à proximité du bâtiment n'engendraient pas d'incompatibilité de l'état des milieux au regard des usages constatés. Un accord entre la société OIL FRANCE et la mairie de Colombes a été trouvé pour la réalisation des travaux de dépollution du site. L'arrêté préfectoral n°2015-09 du 16 janvier 2015 est venu encadrer la remise en état du site. L'installation ayant été soumise à déclaration au titre de la nomenclature des installations classées, conformément aux dispositions de l'article R.512-66-1 du code de l'environnement, l'exploitant doit « placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation ». Suite au constat d'inobservation des prescriptions susmentionnées, la société OIL FRANCE a été mise en demeure, par arrêté préfectoral DRE n°2017-77 du 23 mars 2017, de respecter dans un délai de 6 mois l'arrêté préfectoral DRE n°2015-09 du 16 janvier 2015. En l'absence d'éléments complémentaires dans le délai de 6 mois, un arrêté de consignation d'une somme de 250 000 € a été pris à l'encontre d'OIL FRANCE ; montant correspondant aux opérations de remise en état visées dans l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015.

Considérant les coûts de dépollution, la mairie de Colombes s'est associée à l'aménageur PIERRE PROMOTION pour la gestion des travaux de dépollution sur le site nécessaires à sa reconversion dans le cadre d'un projet de logements.

En janvier 2018, dans une posture facilitatrice de l'État, une réunion entre la DRIEE, l'aménageur, son bureau d'études et la mairie de Colombes s'est déroulée. Lors de cette réunion, l'inspection des installations classées a précisé que les travaux de réhabilitation menés par l'aménageur (excavations des sols pollués et traitement de la nappe) se faisaient sous sa responsabilité. L'inspection des installations classées pourrait statuer sur la remise en état du site et, le cas échéant, de proposer de clore la procédure de cessation d'activité si les travaux de réhabilitation réalisés permettent de répondre aux exigences réglementaires incombant à OIL France pour la remise en état du site, à savoir une compatibilité de l'état des milieux avec un usage comparable à la dernière période d'exploitation, tout en respectant les principes de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués consistant à la suppression des pollutions et notamment des sources de pollutions concentrées, ou, à défaut la maîtrise des impacts de cette pollution.

Par courriel du 14 novembre 2018, complété par courriel du 19 février 2019, le rapport de fin de travaux des terrains de l'ancienne station-service exploitée par OIL FRANCE a été transmis.

Ce rapport de fin de travaux fait état des travaux de remise en état réalisés suivants :
- retrait de la source sol concentrée d'hydrocarbures ;
- traitement des eaux souterraines par oxydation.

Les travaux d'excavation se sont déroulés en trois phases. Les excavations ont conduit à évacuer en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) approximativement 470 tonnes de terres impactées (au lieu des 170 tonnes initialement prévues). Une partie de la source concentrée de pollution située entre deux zones de dépollution a dû être laissée en place en raison de la présence d'une canalisation d'eaux usées située sur l'emprise du site et utilisé par l'immeuble voisin.

Pour les mesures de réception de la qualité des sols, il est précisé dans le rapport qu'aucun prélèvement n'a pu être effectué au droit des zones blindées (partie Ouest des zones excavées à proximité de l'immeuble OPH), le remblaiement ayant été concomitant du retrait des blindages. Pour pallier ce manque d'information, un prélèvement de gaz du sol par canne gaz a été effectué en limite de propriété.

Pour les eaux souterraines, le traitement des eaux souterraines a été opéré entre juin 2018 et septembre 2018. Il a consisté en 3 campagnes (juin, août et septembre 2018) d'injection d'oxydant (peroxyde d'hydrogène) d'une semaine chacune sur 12 aiguilles d'injection réparties au niveau de la zone présentant l'impact le plus important et possédant un rayon d'action de 3 m. Les injections ont été effectuées dans la zone de battement de la nappe et dans la nappe.

Les résultats du suivi de la qualité des eaux souterraines pendant le traitement ont montré un abattement notable des teneurs en hydrocarbures et BTEX malgré un effet rebond noté en décembre 2018 sur un ouvrage (PZe4bis) pour les HCT C5 - C10. Sur ce piézomètre les concentrations sont passées de 3 800 µg/l à 13 µg/l en BTEX, de 5 200 µg/l à 50 µg/l en HCT C5-C10 et de 450 µg/l à une concentration inférieure la limite de quantification pour les HCT C10-C40 (entre août 2018 et fin septembre 2018).
L'abattement des concentrations après traitement des eaux souterraines est le suivant :
- pour les C5-C10 : 93,6% ;
- pour les C10-C40 : 94,7 % ;
- pour les BTEX : 91,5%.

Pour les gaz du sol, les concentrations les plus importantes sont mesurées sur les piézairs Pz10 et Pz11, situés au sud de la parcelle, et sont de :
- 2,06 mg/m³ en BTEX ;
- 1,84 mg/m³ en HCT C5-C16 aliphatiques ;
- 2,2 mg/m³ en HCT C5-C16 aromatiques.

Au vu de ces résultats, le bureau d'études de l'aménageur a indiqué en conclusion qu'il recommande la réalisation de nouvelles analyses en fond de fouille et de mesures de gaz du sol au droit du futur sous-sol après les excavations prévues pour sa création.

Le bureau d'études a réalisé une ARR (analyse des risques résiduels) afin de démontrer la compatibilité de l'état des milieux après travauxc avec l'usage prévu par l'aménageur Pierre Promotion. Sur la base des analyses des gaz du sol réalisées, des résultats des mesures de la qualité des eaux souterraines et des résultats des mesures en flanc de fouille, le bureau d'études conclut à la compatibilité de l'état des milieux (sols, eaux souterraines…) avec l'usage tertiaire et de logement prévu. L'analyse des incertitudes réalisée confirme les résultats obtenus.

Sur la base du rapport de fin de travaux, l'inspection des installations classées a conclu dans son rapport du 28 mars 2019 que le site a été remis en état conformément aux dispositions de l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation.

Le changement d'usage souhaité par l'aménageur (usage logement) relève de sa responsabilité en tant qu'aménageur. Conformément à l'article L556-1 du code de l'environnement, dans le cadre de sa demande de permis de construire, l'aménageur a indiqué avoir joint l'attestation d'un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués attestant de la prise en compte des impacts dans les sols pour la conception du projet d'aménagement.

Sauf élément nouveau, ce site n'appelle plus d'actions de l'inspection des installations classées.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Interdiction d'accès (clôture...)			
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Eaux souterraines		✓ Oxydation chimique		
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Excavation des sols ✓ Elimination en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	
Description							

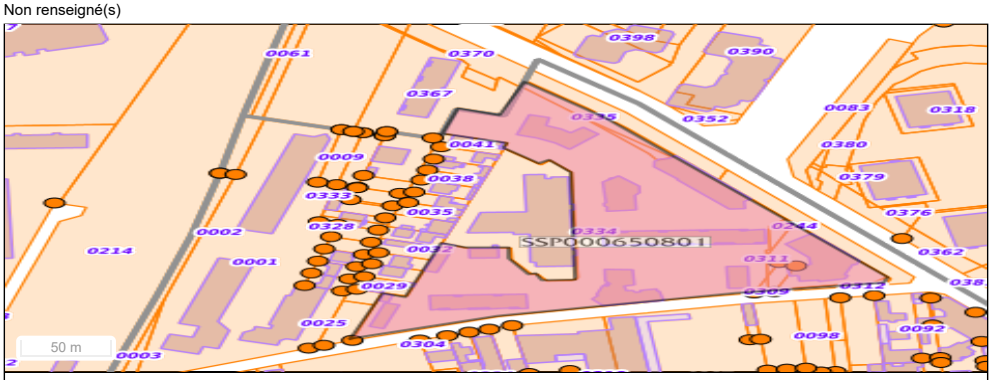
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Interprétation de l''état des milieux (IEM)	-	✓ Sol - Sous-sol				
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Interprétation de l''état des milieux (IEM)	-	✓ Eaux souterraines				

Description	

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
COLOMBES	1	0K	73	92
COLOMBES	1	0K	245	92
COLOMBES	1	0K	279	92

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00065080101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000650801

Ancien identifiant SIS 92SIS11121

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE Non renseigné

Date de dernière mise à jour 30/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description Une station-service a été exploitée sur ce site. La société a notifié sa cessation d'activité le 27 mai 2010. Plusieurs diagnostics de pollution ont été réalisés, mettant en évidence 2 zones de pollution en hydrocarbures dans les sols, et un impact dans les eaux souterraines (BTEX). Suite aux travaux de dépollution, le site a été déclaré compatible avec un usage de type industriel-tertiaire. Par ailleurs, l'aménageur a fourni dans le cadre de son permis de construire une attestation par un bureau d'études certifié de la prise en compte de l'état des sols dans son projet de construction pour des commerces et logements.

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
COLOMBES	1	0K	73	92
COLOMBES	1	0K	245	92
COLOMBES	1	0K	279	92

GENNEVILLIERS

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral DCPPAT n°2022-45 en date du 5 mai 2022 portant création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Gennevilliers.

Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gaucy, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2018-16 du 6 février 2018 et n°2019-50 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Gennevilliers ;

Vu l'arrêté PCI n°2022-41 en date du 2 mai 2022 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gaucy, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en date du 17 novembre 2020 proposant la création de SIS sur la commune de Gennevilliers ;

Vu la consultation du maire de Gennevilliers sur le projet de création d'un secteur d'information sur les sols sur sa commune par courrier du 3 janvier 2020 ;

Vu la consultation du président de le l'établissement public territorial « Boucle Nord de Seine » sur le projet de création de secteurs d'information sur les sols sur son territoire par courrier du 3 janvier 2020 ;

Vu l'information du propriétaire concerné par le projet de création d'un secteur d'information sur les sols par courrier du 8 septembre 2020 ;

Vu les observations du public recueillies du 24 septembre 2020 au 18 octobre 2020 ;

Considérant que les activités exercées par la société Serre & Andrieu sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

Identifiant SSP	Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
SSP00065110101	92SIS11124	Serre & Andrieu

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Gennevilliers.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Gennevilliers et au président de l'Établissement public territorial «Boucle Nord de Seine» compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il sera affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial «Boucle Nord de Seine» et publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de Gennevilliers, monsieur le président de l'Établissement public territorial «Boucle Nord de Seine», madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS11124
Nom usuel	SERRE ANDRIEU
Adresse	25 route du bassin n°6
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La société SERRE ANDRIEU est présente à cette adresse depuis 1985 et y a exercé principalement des activités de regroupement et découpe de métaux. Le site a déménagé et de ce fait l'ancien site a fait l'objet d'une cessation d'activités. Le diagnostic montre une présence de métaux lourds dans les sols, des hydrocarbures, HAP et BTEX. Suite à la réalisation des travaux, le site a été déclaré compatible avec un usage de type industriel.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0107	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0107
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9205605	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9205605

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	Site avec pollution connue

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648159.0 , 6872302.0 (Lambert 93)
Superficie totale	9489 m²
Perimètre total	521 m

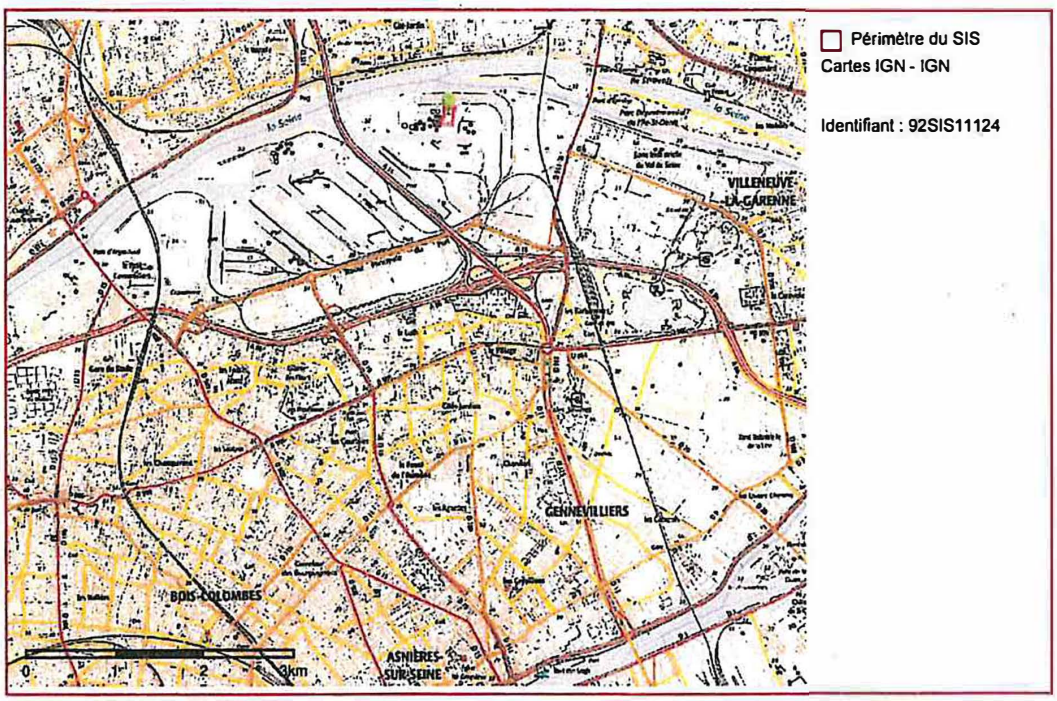
Liste parcellaire cadastral

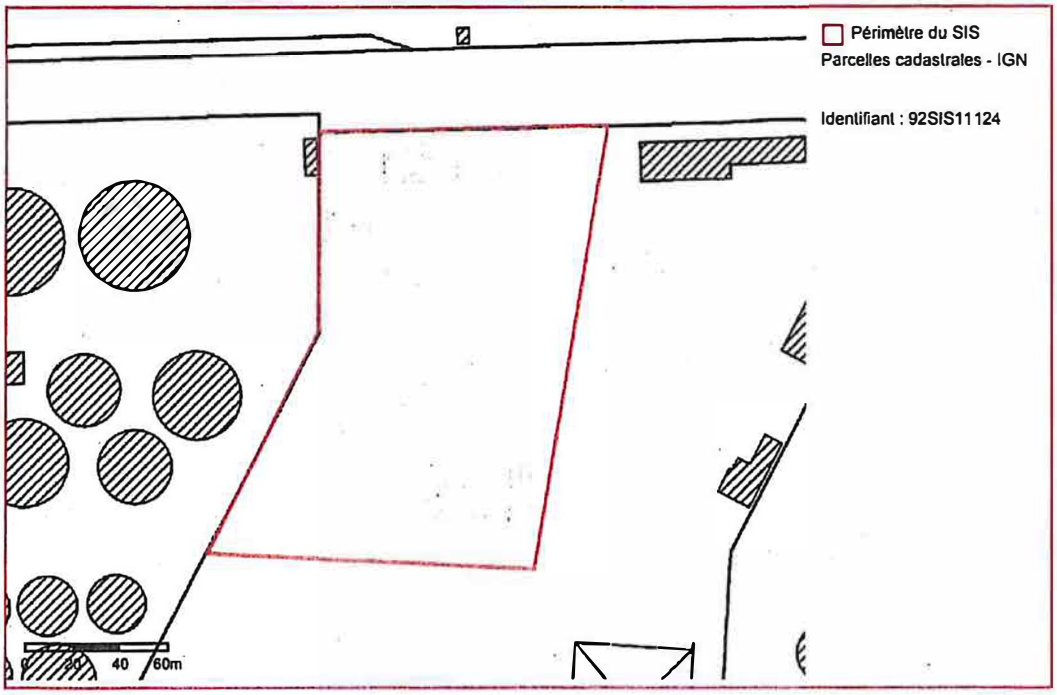
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	16	06/08/2019

Documents

Cartographie





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

VILLE DE GENNEVILLIERS
13 FEV. 2018

PhR

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques
Affaire suivie par Mme COLAIACOVO
Tél 01 40 97 23 36
Fax : 01.40.97.23.54
Dossier SIS

Nanterre, le 06 FEV. 2018

DIRECTION DU DROIT DES SOL
14 FEV. 2018
MAIRIE DE GENNEVILLIERS

Le Préfet des Hauts-de-Seine

à

Monsieur le Maire de Gennevilliers

Objet : Arrêté portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté DCPPAT n° 2018-16 du 06 FEV. 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Gennevilliers.

Je vous informe en outre qu'une nouvelle consultation sera réalisée début 2018.

le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,

Le secrétaire général

Vincent BERTON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018- 16 du 06 FEV. 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Gennevilliers.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 janvier 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Gennevilliers;
Vu l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Gennevilliers ;
Vu l'avis émis par le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine le 22 juin 2017 ;
Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 24 juillet 2017 ;
Vu les observations du public recueillies entre les 24 juillet 2017 et 24 septembre 2017 ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés BP, CEREP (PARC DE SEINE), CIM – GENNEVILLIERS, DELACHAUX, DISTRICHIMIE, DOCKS PETROLIERS DE PARIS, ESPACE BONGARDE, ICI VALENTINE, IDFA, LE NIGEN PHARMA, RECUPERATION SERVICE GENNEVILLIERS - RSG CFF Recycling, Société JR Traitements de Surface des Métaux, STATION TOTAL LANTERNIER, THOMSON CSF, TRIMETAL – AKZONOBEL et VALREN sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°92SIS00677 relatif à l'ancien site BP,
- SIS n°92SIS00695 relatif au site CEREP (PARC DE SEINE),
- SIS n°92SIS00468 relatif au site CIM - GENNEVILLIERS,
- SIS n°92SIS00661 relatif au site DELACHAUX,
- SIS n°92SIS00678 relatif au site DISTRICHIMIE,
- SIS n°92SIS00469 relatif au site DOCKS PETROLIERS DE PARIS,
- SIS n°92SIS00681 relatif au site ESPACE BONGARDE,
- SIS n°92SIS00693 relatif au site ICI VALENTINE,
- SIS n°92SIS00648 relatif au site IDFA,
- SIS n°92SIS00938 relatif au site LE NIGEN PHARMA,
- SIS n°92SIS00647 relatif au site RECUPERATION SERVICE GENNEVILLIERS - RSG CFF RECYCLING,
- SIS n°92SIS00650 relatif au site SOCIETE JR TRAITEMENTS DE SURFACE DES METAUX,
- SIS n°92SIS00877 relatif au site STATION TOTAL LANTERNIER,
- SIS n°92SIS00875 relatif au site THOMSON CSF,
- SIS n°92SIS00466 relatif au site TRIMETAL – AKZONOBEL,
- SIS n°92SIS00911 relatif au site VALREN.

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Gennevilliers.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Gennevilliers et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Maire de Gennevilliers, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Vincent BERTON

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00466
Nom usuel	TRIMETAL - AKZONOBEL
Adresse	70, Avenue du Général de Gaulle
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été occupé par une activité de fabrication et de stockage de peintures (TRIMETAL). Il s'agissait d'une ICPE à autorisation. Les activités ont été arrêtées le 31 mars 1998. Un mémoire sur l'état du site a été transmis dans le cadre de la cessation d'activité en 1998, complété en 1999. Une pollution du sol et de la nappe aux hydrocarbures et aux benzènes, toluènes, éthylbenzènes, xylènes (BTEX) a été signalée. Des travaux de traitement des sols et de la nappe ont été mis en place. Le procès verbal de récolement a été émis le 31 janvier 2000. Le site a été remis en état pour un usage industriel.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	Actuellement, trois sociétés sont sur place; elles exercent des activités de transit-transport, stockage de matériel informatique et activité informatique (non classables).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0041	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0041

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, terrain remis en état pour un usage industriel

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649587.0 , 6870583.0 (Lambert 93)
Superficie totale	19959 m²
Perimètre total	747 m

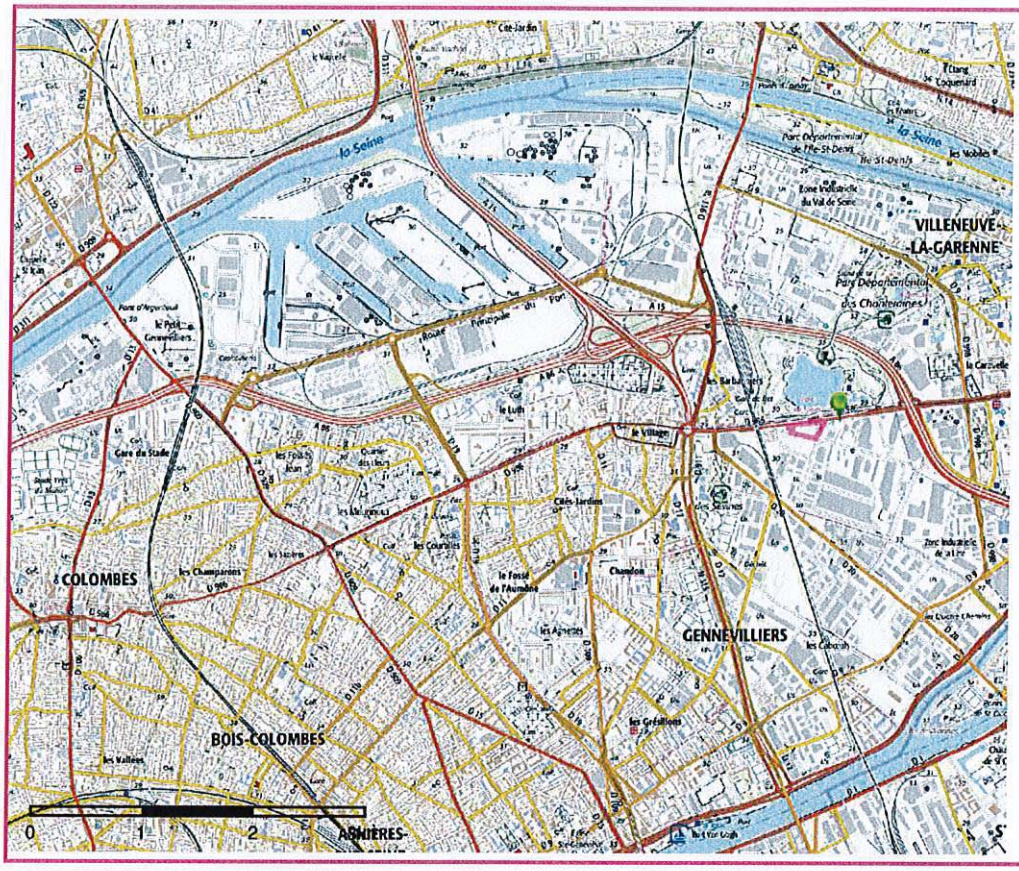
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0J	7	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0J	8	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0J	9	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0J	461	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0J	247	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0K	282	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0K	80	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0K	83	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0J	10	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0K	252	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0K	255	08/07/2016

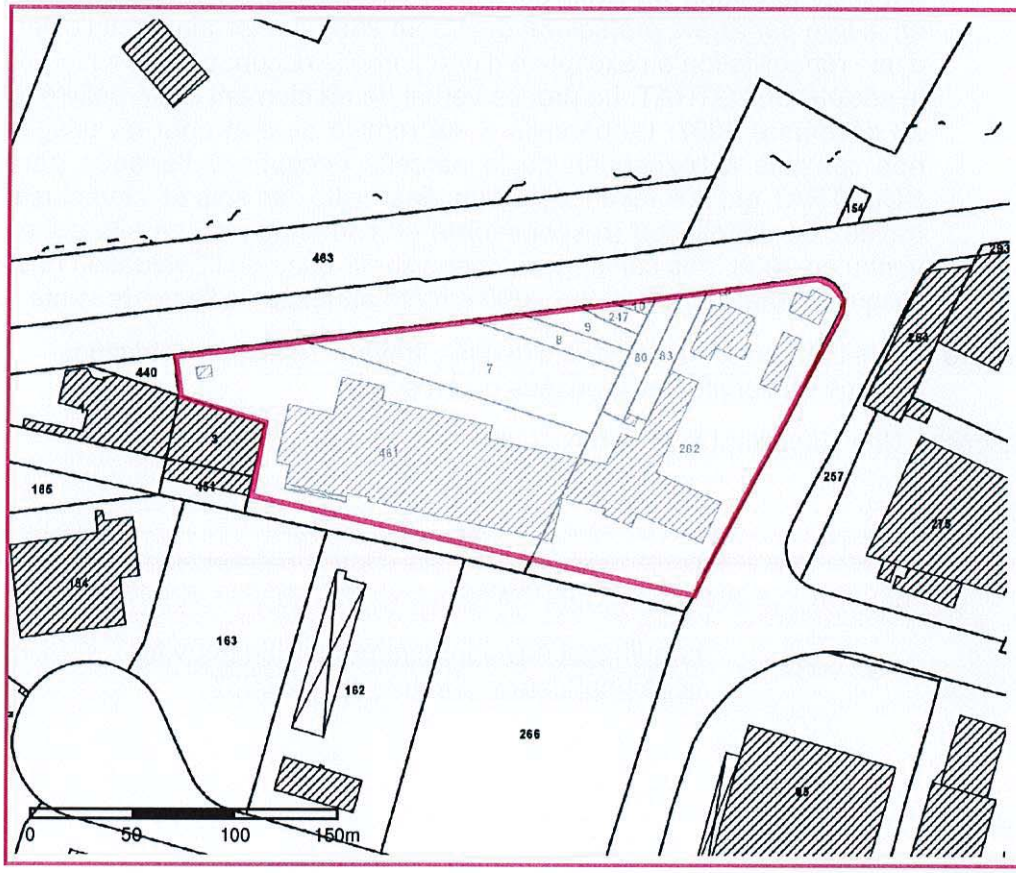
Documents

Cartographie



☐ Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00466



☐ Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00466

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00468
Nom usuel	CIM - GENNEVILLIERS
Adresse	227-279, rue des Caboeufs et 1-5, Bd Louise Michel
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La CIM a exercé sur le site une activité de stockage d'hydrocarbures arrêtée en 1976. La cessation a été actée en 1978. Le site a alors été divisé en 4 et loué par plusieurs entreprises : l'ex société Clichy Dépannage, la société SOLOTRAT, l'ex société REP et SARM (1 installation à déclaration et 2 installations classées à autorisation, la société SOLOTRAT étant non classée). Un diagnostic de pollution du sol a été établi en 1997, complété par une étude de risques (EDR) en 2004. A été mise en évidence une pollution des sols aux hydrocarbures, ainsi que la présence d'hydrocarbures, de métaux et de benzènes, toluènes, éthylbenzènes et de xylènes (BTEX) dans les eaux souterraines au droit du site. La réhabilitation du site a été encadrée par arrêté préfectoral du 4 août 2005. Le terrain a fait l'objet d'une réhabilitation à l'exception d'une parcelle occupée à l'époque par la société SOLOTRAT. Le procès verbal de récolement a été délivré le 28 décembre 2007. La parcelle a été remise en état pour un usage non sensible à l'exception de la parcelle occupée à l'époque par SOLOTRAT qui doit faire l'objet d'un diagnostic des sols et d'éventuels travaux de dépollution (responsabilité de l'aménageur). Le site a été vendu en 2008: des servitudes privées sur la base de l'Évaluation des Risques Sanitaires d'octobre 2006 ont été annexées à l'acte de vente.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Une surveillance des eaux souterraines est en place.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0037	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0037

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, traité avec restrictions d'usage. Mis à part une partie du site exploitée par la société SOLOTRAT (non classée), le site a été remis en état pour un usage non sensible.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649890.0 , 6869360.0 (Lambert 93)
Superficie totale	68017 m²
Perimètre total	1271 m

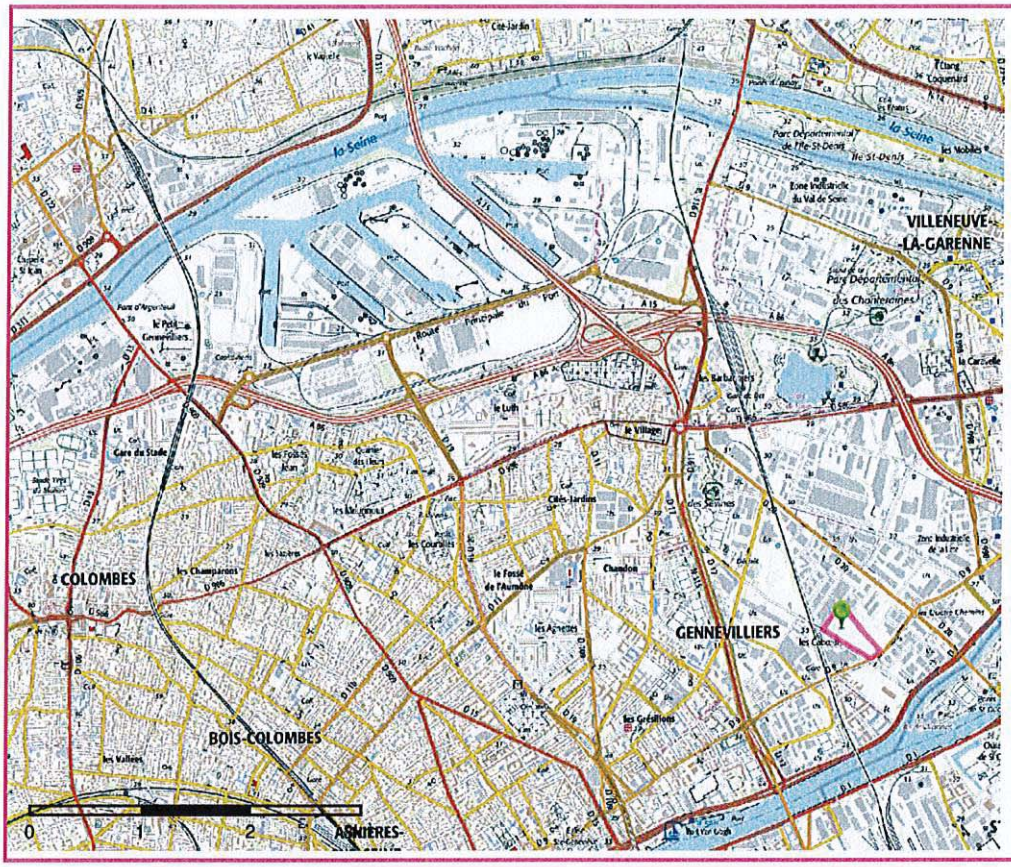
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0O	40	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	164	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	160	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	155	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	163	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	159	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	157	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	170	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	171	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	172	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	173	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	174	08/07/2016

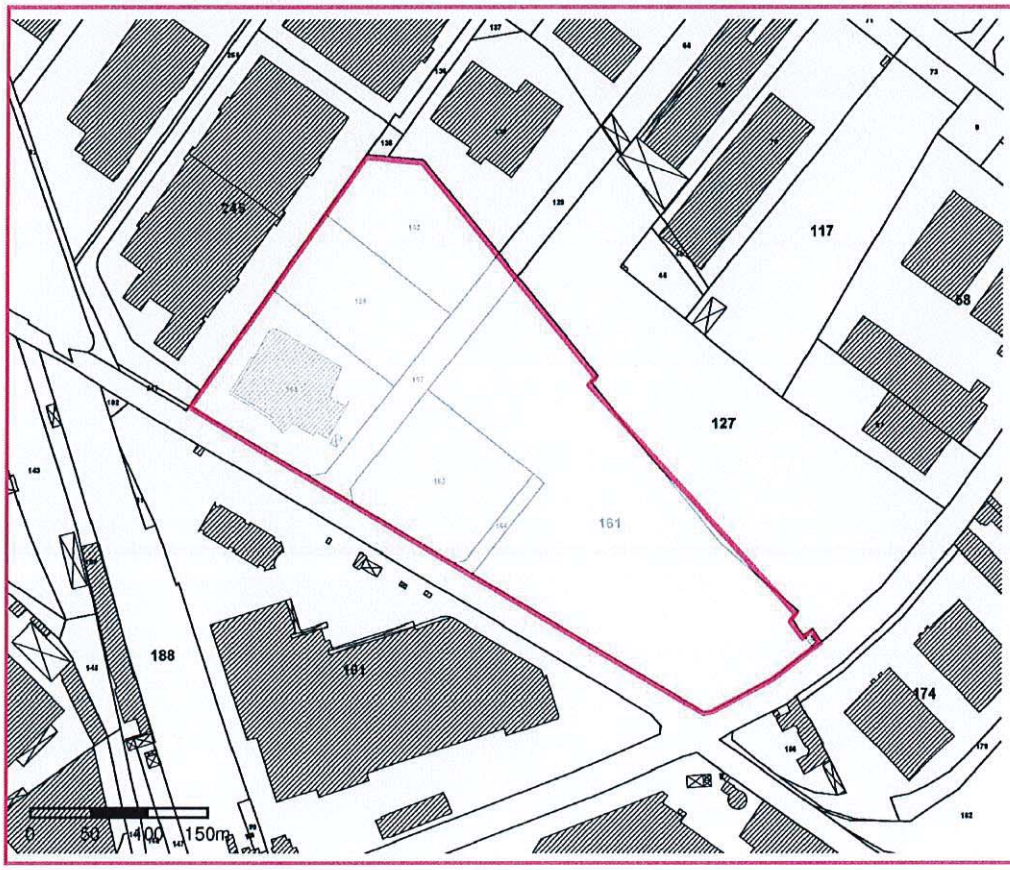
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00468



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00468

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00469
Nom usuel	DOCKS PETROLIERS DE PARIS (Labo services)
Adresse	18, route du Bassin numéro 6
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Ce site a servi de dépôt pétrolier à Total (Elf Aquitaine). Il a été démantelé. La cessation d'activité date de 1995. Le terrain appartient au PORT AUTONOME DE PARIS. Suite à la cessation d'activité du dépôt pétrolier, un arrêté préfectoral de dépollution a été pris en 1998 demandant le traitement de la nappe et des sols pollués par des hydrocarbures et des benzènes, toluènes, éthylbenzènes et xylènes (BTEX). Le site a été remis en état pour un usage industriel. Le procès verbal de récolement a été rédigé le 24 aout 2000. Un suivi piézométrique est réalisé sur le site. Les campagnes de surveillance montrent une fluctuation de certains paramètres et en particulier une augmentation des teneurs en benzène au sud du site depuis 2009-2010. L'arrêté préfectoral du 18 aout 2014 impose à l'exploitant de compléter son dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines, de poursuivre la surveillance et de réaliser un diagnostic d'interprétation de l'état des milieux.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0043	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0043

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, traité avec restrictions d'usage

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648446.0 , 6872321.0 (Lambert 93)
Superficie totale	31285 m²
Perimètre total	836 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	97	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0F	11	08/07/2016
GENNEVILLIERS	0F	36	08/07/2016

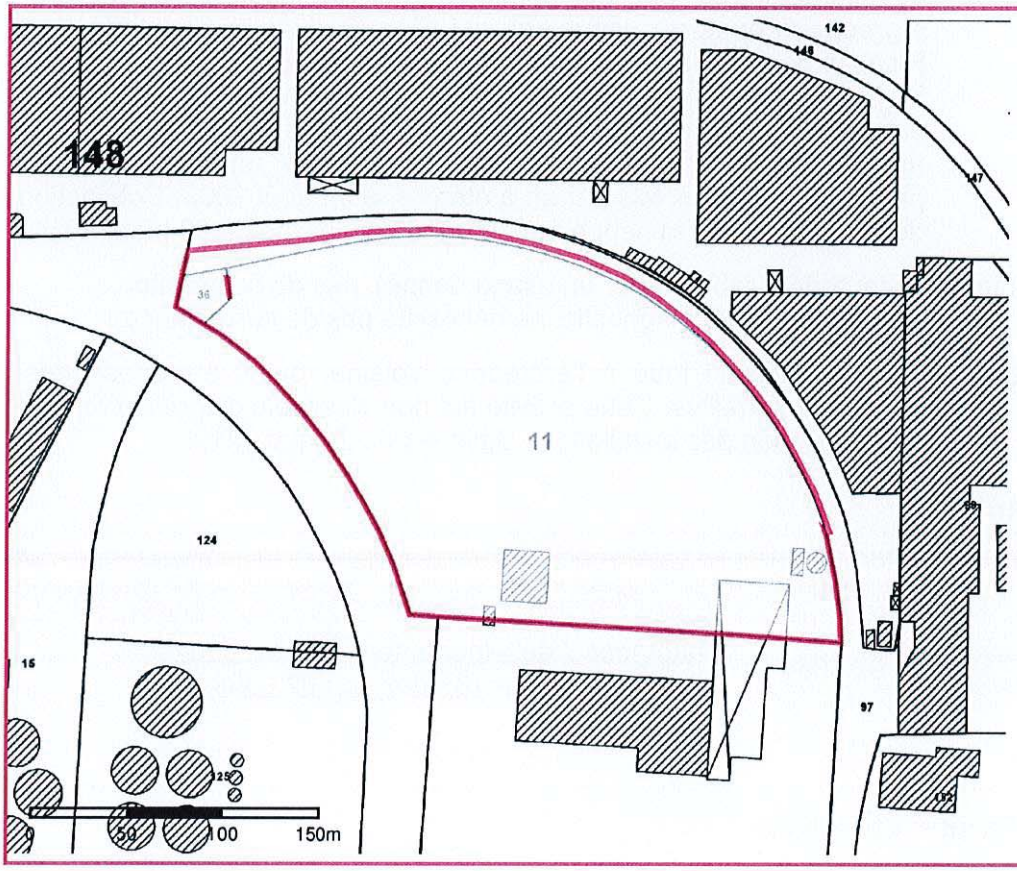
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00469



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00469

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00647
Nom usuel	RECUPERATION SERVICE GENNEVILLIERS - RSG CFF Recycling
Adresse	114 rue du Moulin de Cage
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été occupé par une activité de récupération de ferrailles jusqu'en 1996. Cette activité était soumise à autorisation. La cessation a été imposée par arrêté préfectoral, puis constatée par inspection. Le rapport d'inspection constatant la cessation a été remis le 15 janvier 1996. Un premier diagnostic, réalisé le 09 juillet 1997, concluait à une absence de pollution. Fin 1998, des analyses contradictoires ont été diligentées par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). A été mise en évidence une pollution importante due à la présence de métaux et d'hydrocarbures totaux dans le sol. Des études complémentaires ont été réalisées sur ce site. Elles ont été regroupées dans un document intitulé « Évaluation Simplifiée des Risques de Pollution » en date du 20 novembre 2000. A été prescrite, le 31 août 2001, la réalisation d'un diagnostic approfondi et la surveillance piézométrique. Seul un suivi piézométrique a été maintenu sur le site. Un arrêté prescrivant une surveillance piézométrique deux fois par an a été pris le 04 août 2003. L'obligation de surveillance de la nappe été abrogée par l'arrêté du 03 mars 2014.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	Depuis, terrain loué à l'entreprise voisine, qui y entrepose des bennes de ferrailles. Cette activité est non classable d'après le rapport de l'inspection des installations classées du 21 mai 2012.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0054	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0054

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, compatible avec un usage non sensible.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649662.0 , 6870026.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6342 m²
Perimètre total	574 m

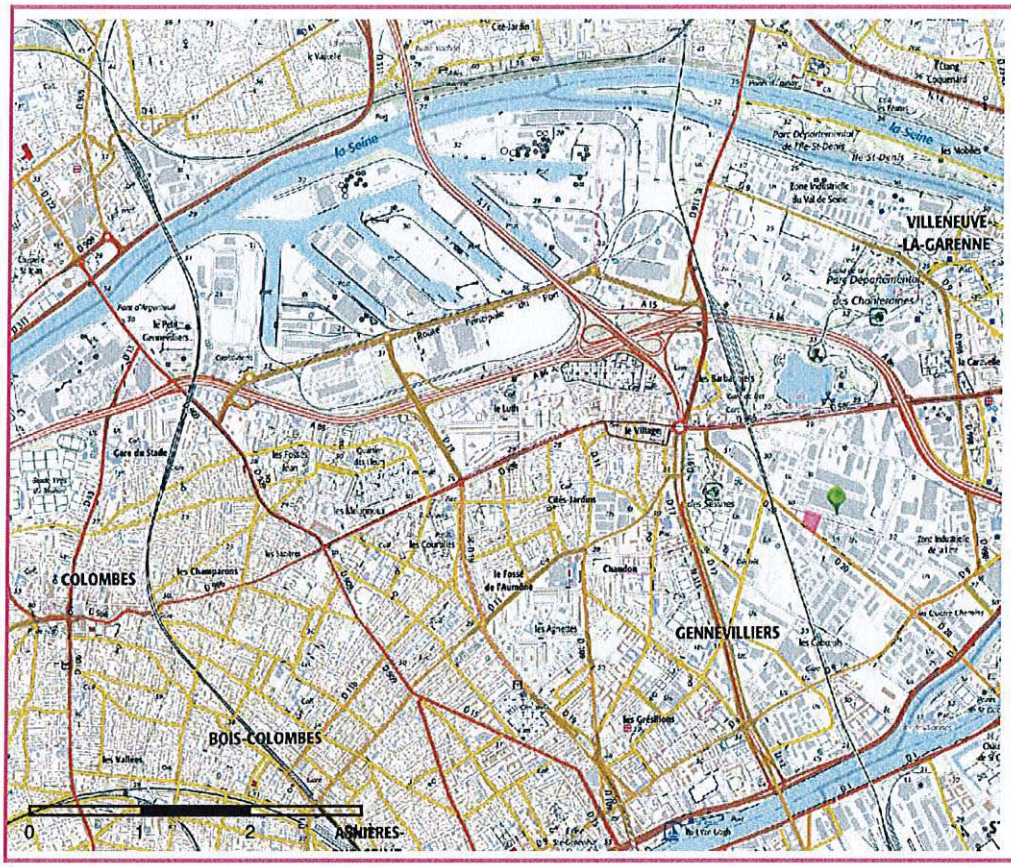
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0P	7	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	8	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	187	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	189	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	186	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	9	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	188	18/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	203	18/07/2016

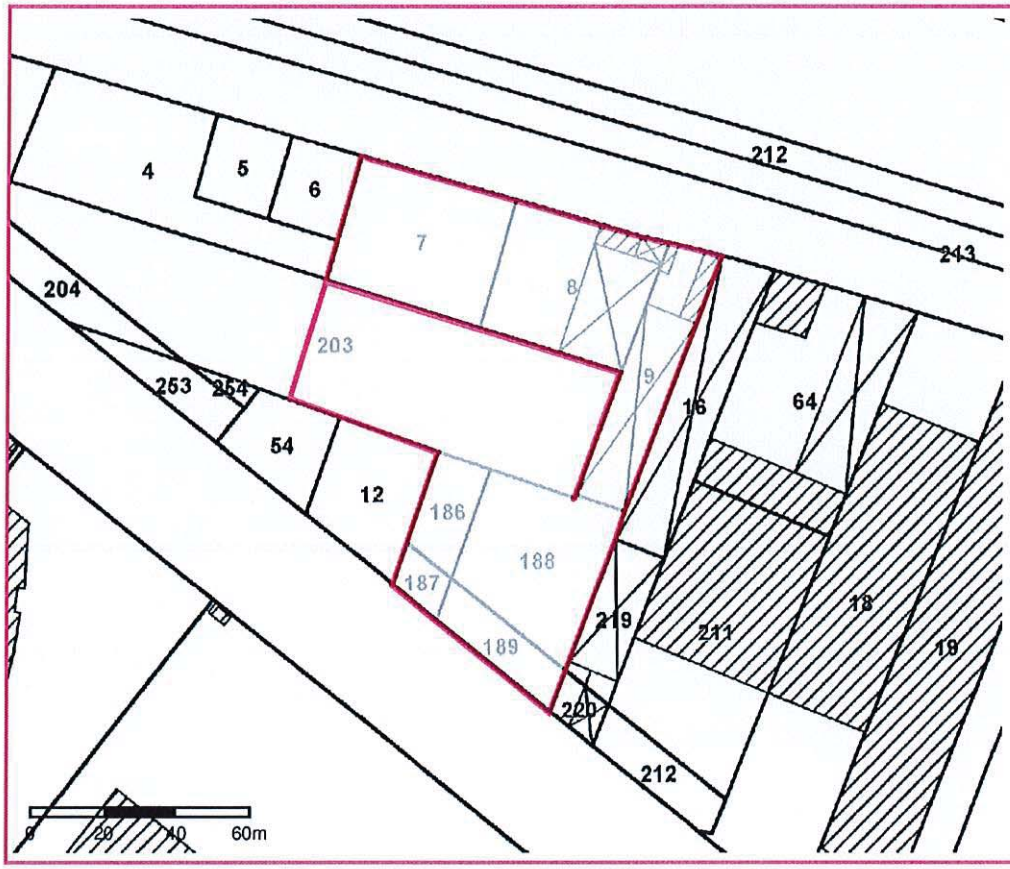
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00647



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00647

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00650
Nom usuel	Société JR Traitements de Surface des Métaux
Adresse	44 rue Paul Vaillant Couturier
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La parcelle anciennement occupée par JR Traitements de Surface des Métaux (site à autorisation) a cessé ses activités en 2002. Un mémoire de cessation a été transmis le 16 mai 2003, joint à un audit environnemental de cessation d'activité. Le site a fait l'objet d'une remise en état et d'une EDR (étude détaillée des risques) datée du 15 septembre 2004. Au vu des opérations effectuées, le site a été considéré comme remis en état pour un usage non sensible en mars 2006.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site traité, remis en état pour un usage non sensible.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648911.0 , 6868878.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3050 m²
Perimètre total	384 m

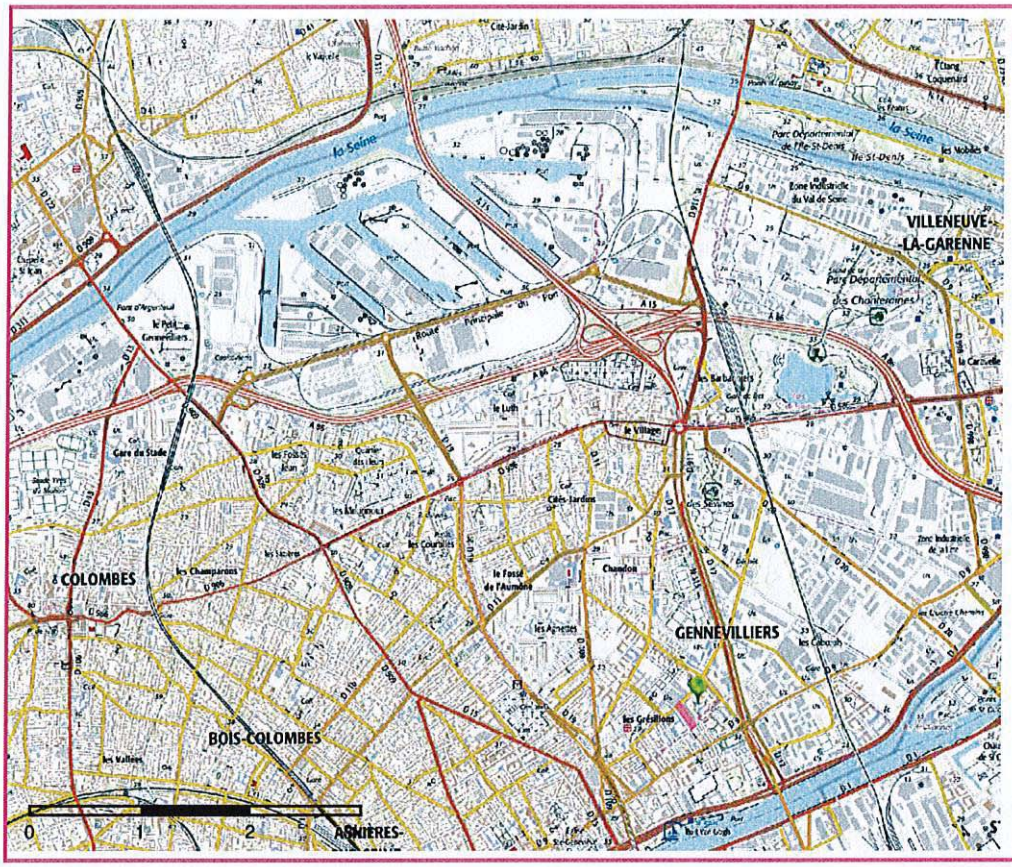
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	AQ	226	18/07/2016

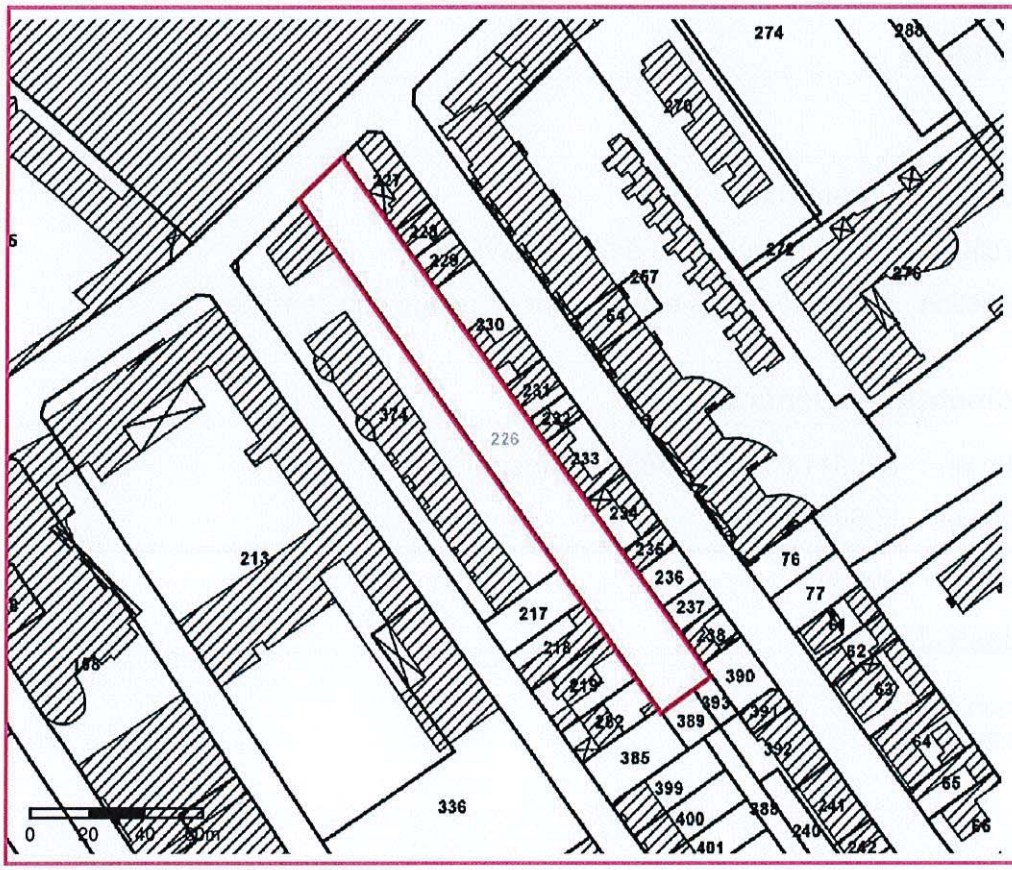
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00650



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00650

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00661
Nom usuel	DELACHAUX
Adresse	119 avenue Louis Roche
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	A partir de 1902, le site a été exploité par Delachaux, société dont l'activité était liée au secteur ferroviaire. La société réalisait des travaux de métallurgie des métaux non ferreux et de l'affinage. Delachaux a réalisé des cessations d'activité partielles et successives jusqu'à la cessation totale de toute l'activité de production en 2001. Suite à la cessation en 1997 d'une partie des activités, un mémoire sur l'état du site a été réalisé, complété en 2001 et en 2002. Un diagnostic des sols a également été transmis en 2004. Il est apparu que le sol était pollué par des métaux (chrome et plomb). Des travaux de dépollution ont été réalisés en 2004 et ont fait l'objet de rapports de fins de travaux jugés recevables dans le cadre d'une remise en état pour un usage industriel. Il est à noter que la réhabilitation du site DELACHAUX n'a pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Des servitudes privées ont été intégrées à l'acte de vente du 28 février 2006. Le dernier bâtiment occupé par RAILTECH a cessé ses activités et a été démoli en été 2007. Il a fait l'objet d'un diagnostic remis en septembre 2007. Le diagnostic ayant mis en évidence des métaux et des composés organiques halogénés volatils (COHV) dans les sols, un plan de gestion a été élaboré. Les travaux de remise en état se sont achevés en 2008. A l'issue des travaux, une analyse des risques résiduels (ARR) a démontré que le site permettait un usage industriel.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0040	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0040

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, servitudes de droit privé mises en place.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649850.0 , 6869552.0 (Lambert 93)
Superficie totale	159354 m²
Perimètre total	2500 m

Liste parcellaire cadastral

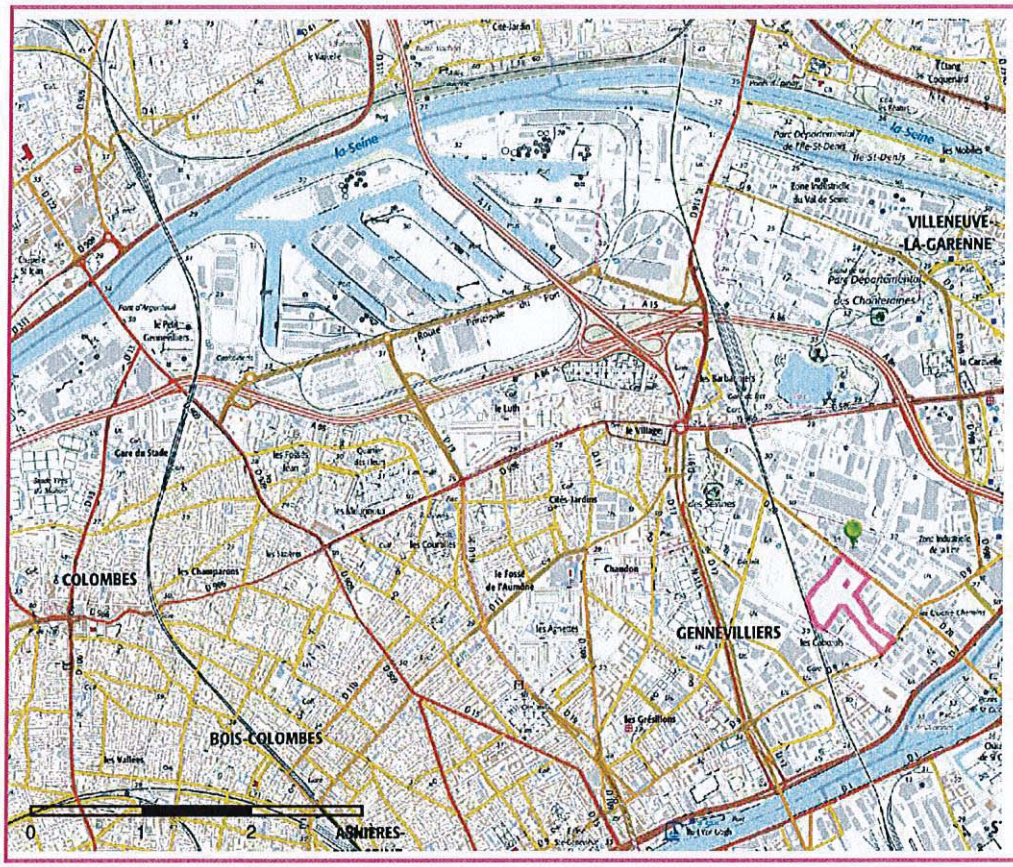
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0O	135	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	138	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	136	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	137	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	45	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	247	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	245	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	248	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	256	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	242	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	132	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	153	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	129	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	243	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	236	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	255	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	244	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	240	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	152	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	131	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	99	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0P	249	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	154	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	151	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	168	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	175	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	177	20/07/2016
GENNEVILLIERS	0O	176	20/07/2016

Documents

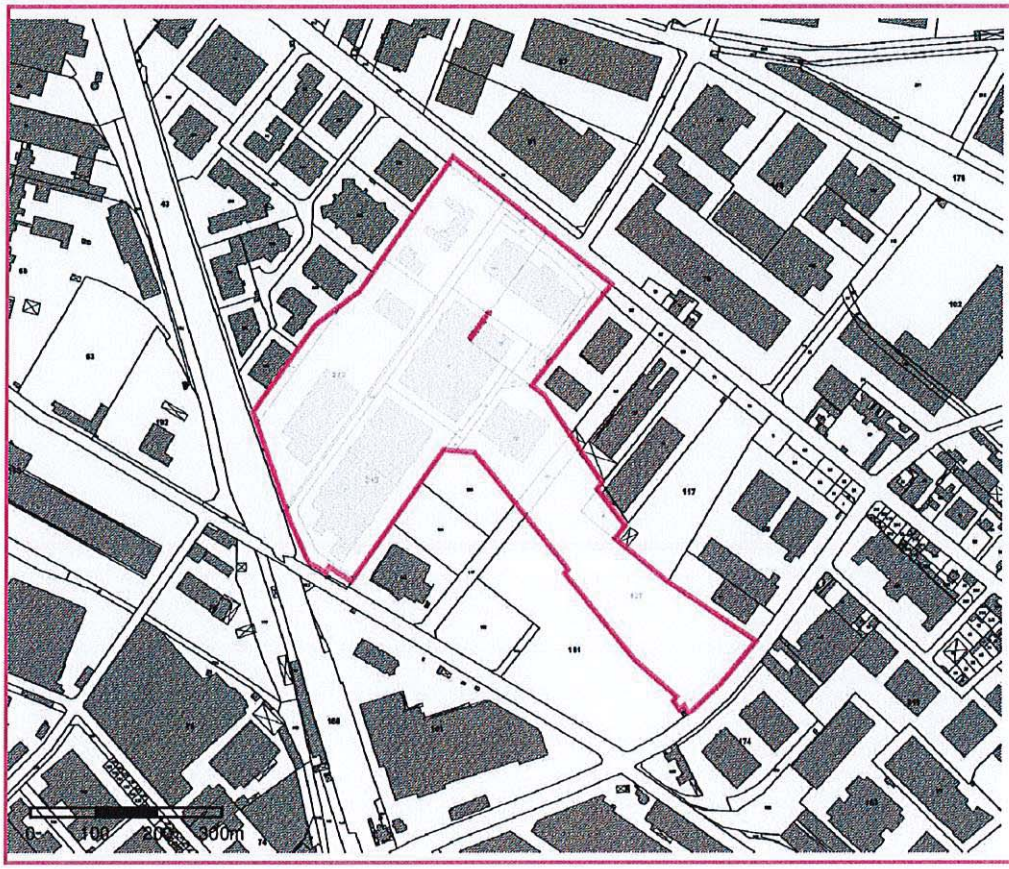
Titre	Commentaire	Diffusé
Photographie du plan de Delachaux 1993		Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00661



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00661

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00677
Nom usuel	Anciennement BP
Adresse	136, rue des Caboeufs
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité par la société BP pour une activité de préparation et conditionnement d'huiles, de 1927 à 1995. Par courrier du 10 octobre 1995, BP France a informé la préfecture de l'arrêt de la production et du stockage de lubrifiant sur ce site. Une étude historique du site a été réalisée en 1995. Les campagnes d'analyse du sols fournies en 1995 ont mis en évidence une contamination des sols par des hydrocarbures et ponctuellement par des polychlorobiphényles (PCB). Suite à la cessation d'activité de la société BP, un arrêté de dépollution a été pris le 19 juin 1996. La pollution de la nappe et du sol a été traitée. Les contrôles effectués en 1998 par le laboratoire central de la préfecture de police (LCPP) ont permis à l'inspection d'attester la remise en état du site. Le procès verbal de récolement a été émis le 16 novembre 1998. Un suivi piézométrique semestriel a été réalisé de 1998 à 2004. Le site a été remis en état pour un usage non sensible.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	Le site est occupé par la société GEFCO, cette installation ne relève pas de la législation des installations classées.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0048	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0048

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, remis en état pour un usage non sensible.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649378.0 , 6869503.0 (Lambert 93)
Superficie totale	66626 m²
Perimètre total	1289 m

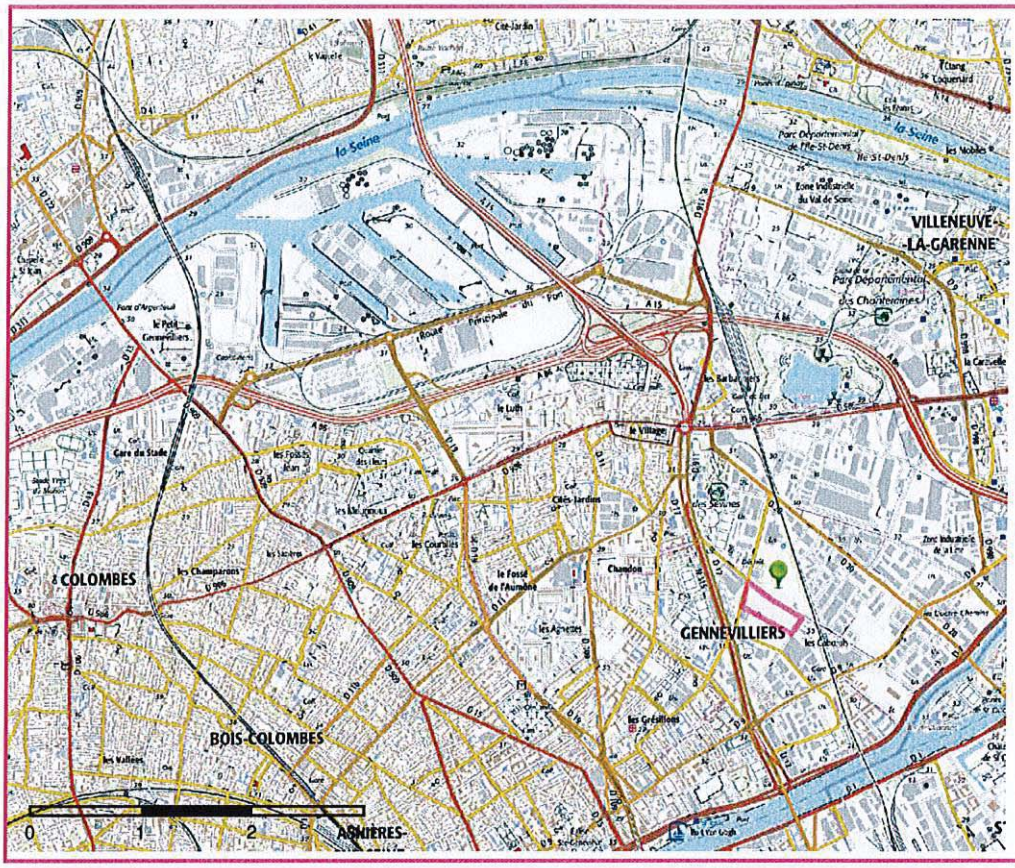
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	AN	163	27/07/2016
GENNEVILLIERS	AN	164	27/07/2016

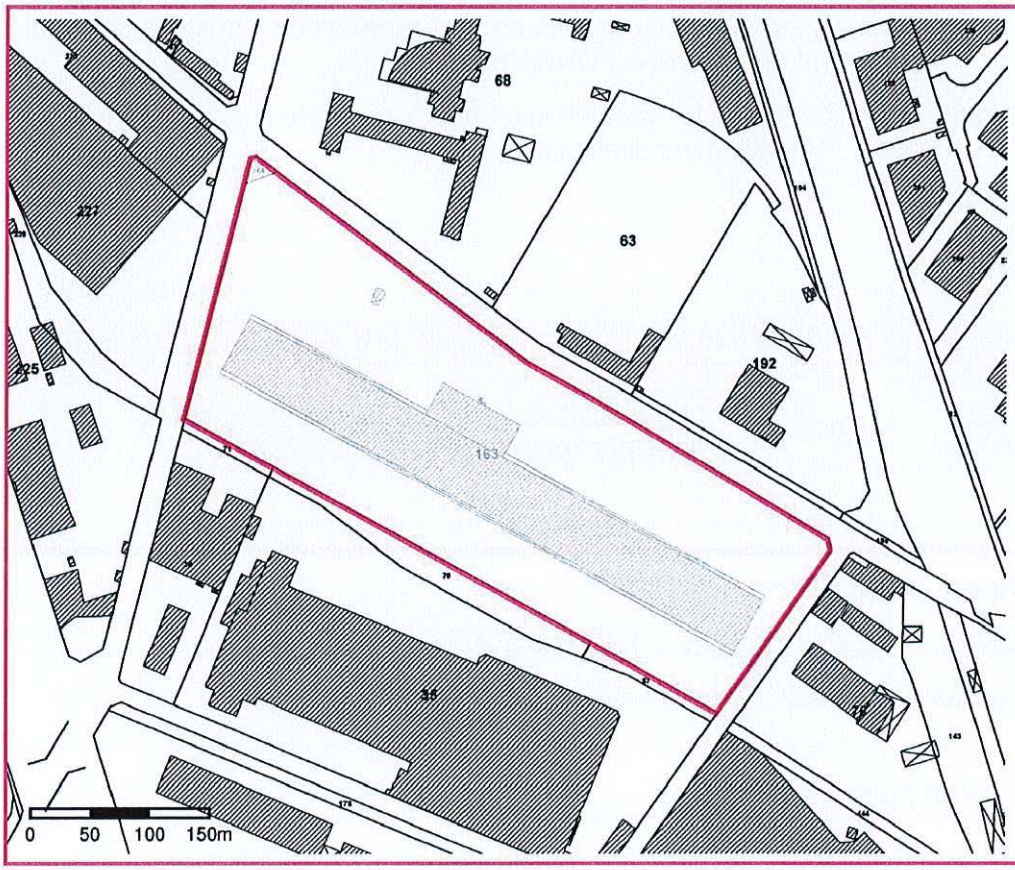
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00677



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00677

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00678
Nom usuel	DISTRICHIMIE
Adresse	38, Chemin des petits marais
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité jusqu'en 2001 pour le stockage et le conditionnement de liquides inflammables, de solvants et de minéraux (installation classée à autorisation). La cessation d'activité a été actée en 2003, toutes les installations ont ensuite été démantelées. En 2004, suite à un diagnostic des sols, des composés chlorés et aromatiques ont été recensés dans les terres et dans la nappe. Un diagnostic approfondi et une étude de risques (EDR) ont permis la proposition d' un arrêté de remise en état de site pris le 9 août 2004. L'arrêté fixait les objectifs de réhabilitation. Des travaux de dépollution ont été réalisés. Une nouvelle EDR prenant en compte les valeurs résiduelles dans les sols après dépollution a été réalisée en 2006. Le site a été remis en état pour une activité de type bureaux ou industriel. Le terrain appartient au PORT AUTONOME DE PARIS.
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0042	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0042

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, remis en état pour un usage industriel.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648476.0 , 6872163.0 (Lambert 93)
Superficie totale	38394 m²
Perimètre total	790 m

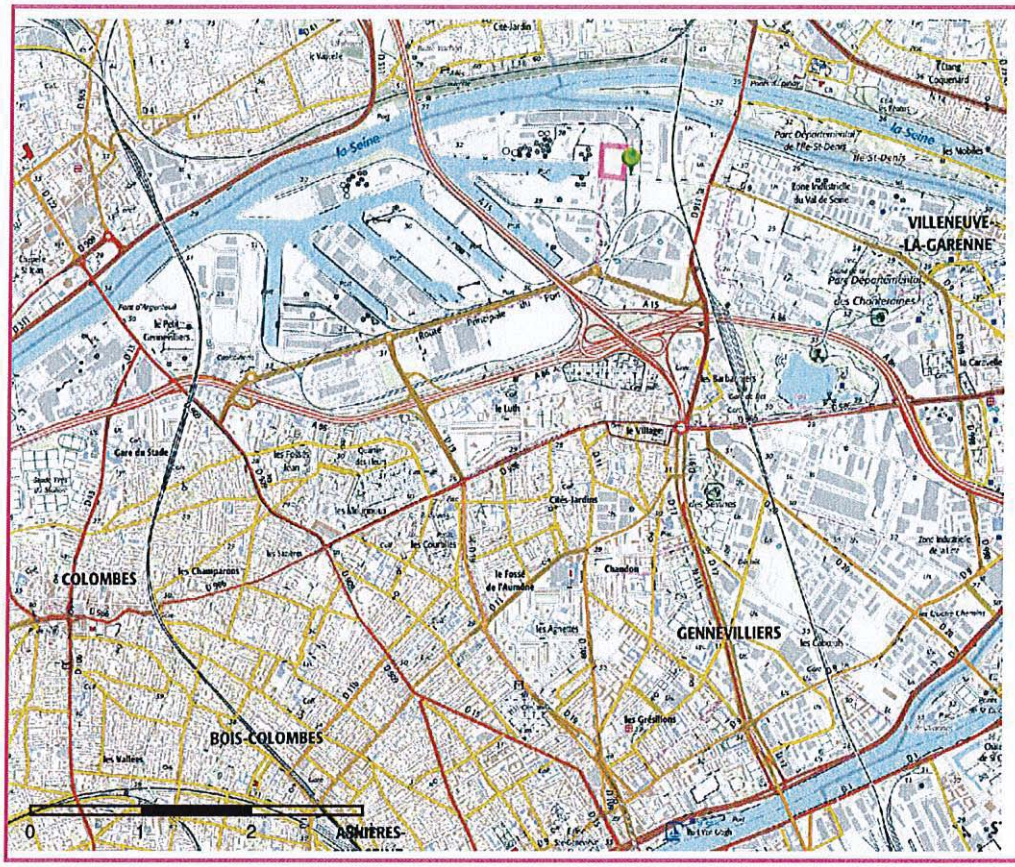
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	8	27/07/2016

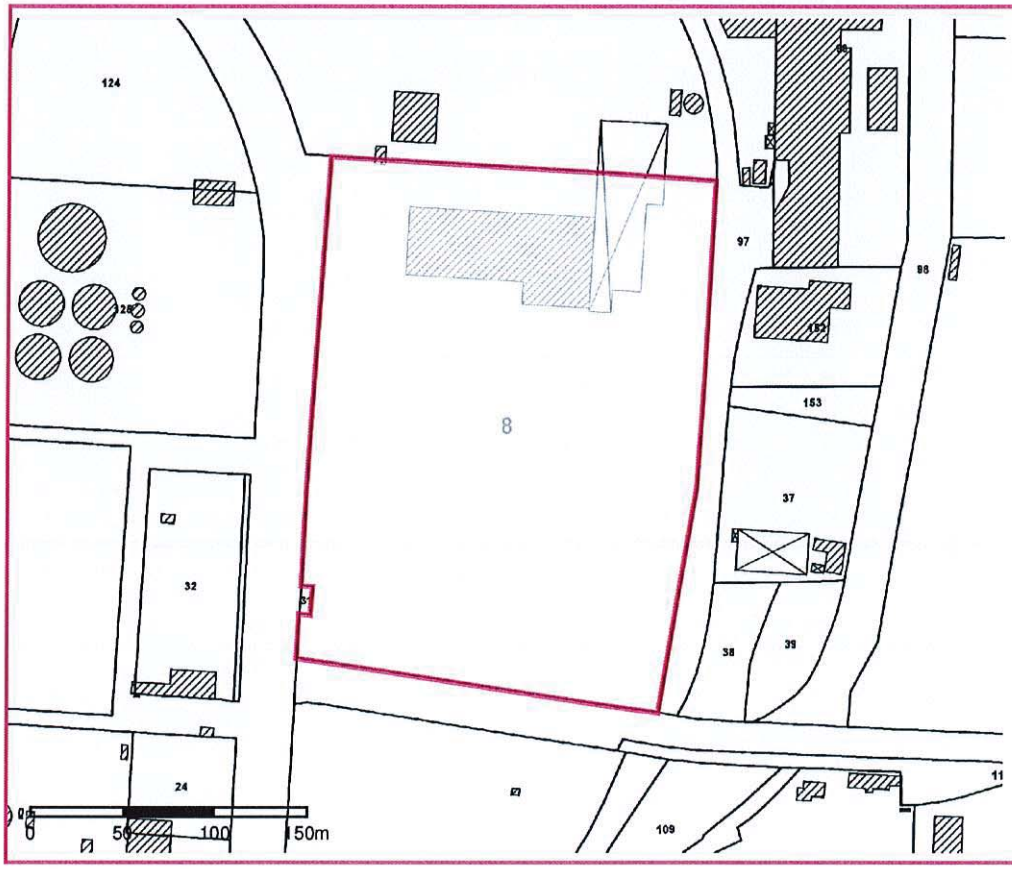
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00678



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00678

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00681
Nom usuel	ESPACE BONGARDE
Adresse	77 rue de la Bongarde
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité par la Compagnie Française d'Accumulateurs Electriques pour la fabrication de batteries au plomb. L'activité a cessé en 1991. La SARL Espace Bongarde a racheté le terrain en 1993. En 1995 a été mise en évidence une pollution des sols au plomb. L'arrêté préfectoral du 1er octobre 2002 imposait la remise en état du site pour un usage non sensible. Des travaux de dépollution ont été réalisés, le terrain a été remis en état pour accueillir un lotissement d'activités tertiaires et le procès verbal de récolement a été dressé le 25 novembre 2003. Un suivi piézométrique s'est déroulé jusqu'en 2003. Le terrain a été vendu à la SEMAG 92. Des servitudes ont été incluses dans l'acte de vente signé le 15 septembre 2004.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0058	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0058

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL faisant l'objet de servitudes privées.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	650210.0 , 6869759.0 (Lambert 93)
Superficie totale	40478 m²
Perimètre total	882 m

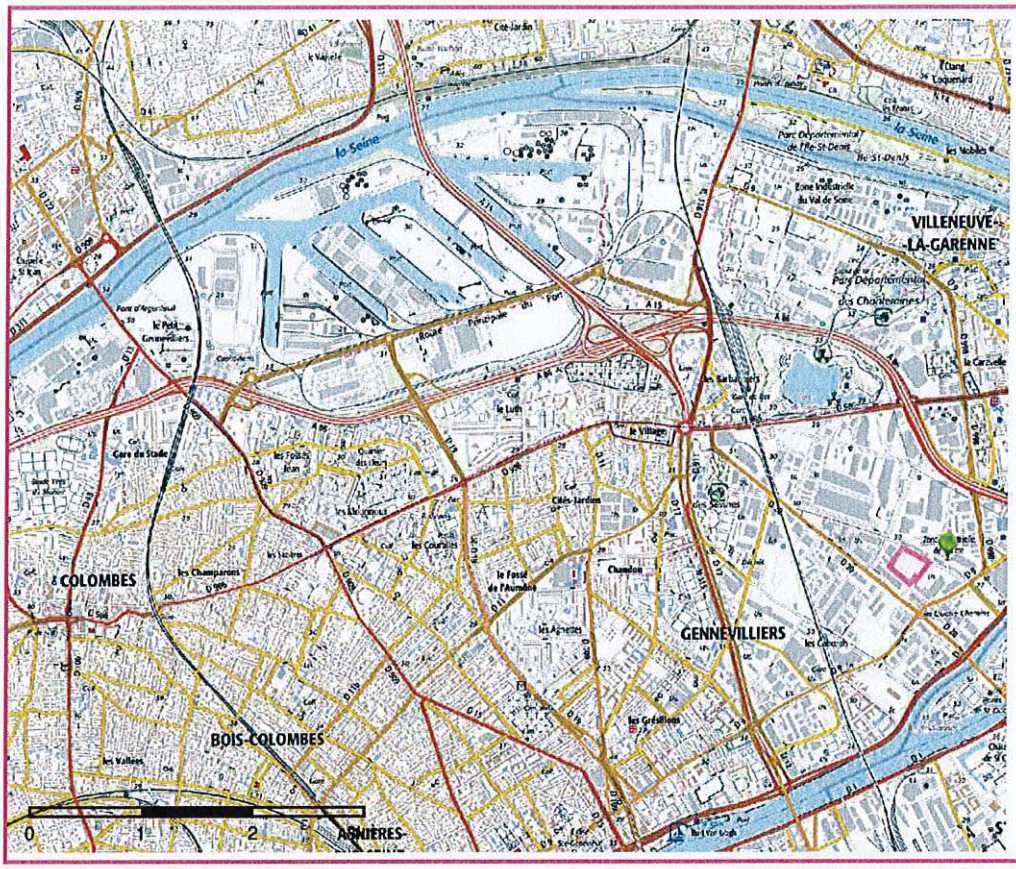
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0O	147	21/11/2016
GENNEVILLIERS	0O	148	21/11/2016
GENNEVILLIERS	0O	130	21/11/2016
GENNEVILLIERS	0O	139	21/11/2016
GENNEVILLIERS	0O	119	21/11/2016

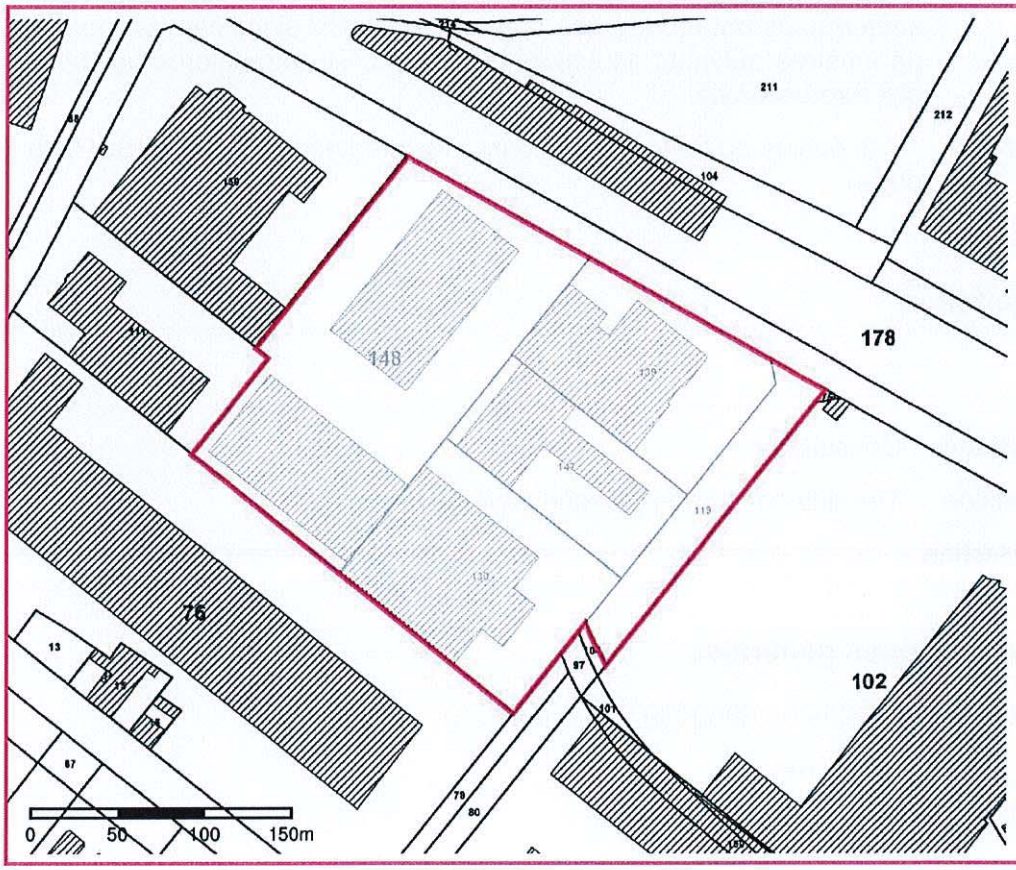
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00681



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00681

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00693
Nom usuel	ICI VALENTINE
Adresse	185 avenue des Grésillons
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité jusqu'en 1991 par une usine de fabrication de peinture. Il a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par CECA en 1994 et d'un arrêté de dépollution pris le 26 septembre 1995. Suite aux travaux de réhabilitation réalisés sur le site, des rapports de fins de travaux ont été fournis. Le procès verbal de récolement a été dressé le 16 décembre 1996. Le terrain a ensuite été divisé en trois. Deux parcelles ont été vendues et une parcelle est restée en activité (cabines de formation de peinture) jusqu'en 2004. Une étude détaillée des risques (EDR) a été réalisée en 2005 sur cette parcelle. L'EDR, réalisée par CAPRIM, a conclu à la conformité du site avec l'usage industriel ou tertiaire. Les analyses menées en février 2007 sur les eaux souterraines ont montré des teneurs en COHV significatives pour les paramètres suivants : trichloréthylène (TCE), tétrachloroéthylène et chlorure de vinyle.
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649454.0 , 6869089.0 (Lambert 93)
Superficie totale	65783 m²
Perimètre total	1134 m

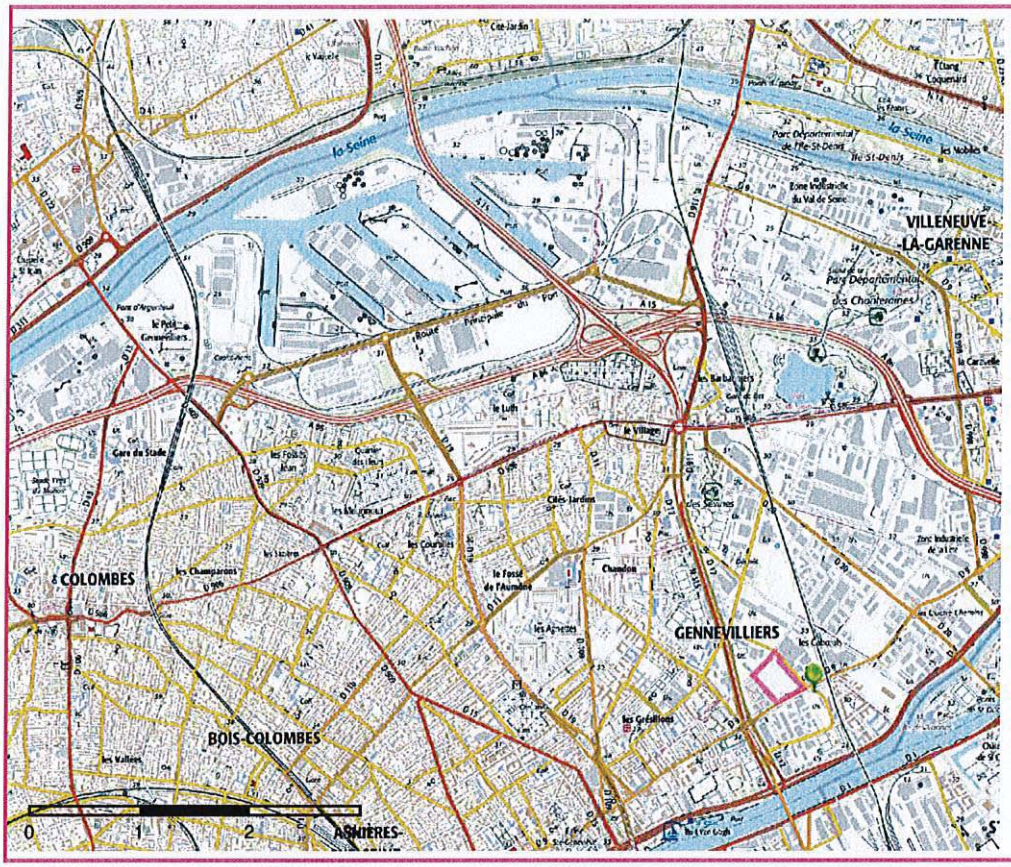
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	AO	111	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	138	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	135	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	104	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	115	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	114	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	120	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	106	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	109	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	139	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	105	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	134	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	136	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	117	28/07/2016
GENNEVILLIERS	AO	137	28/07/2016

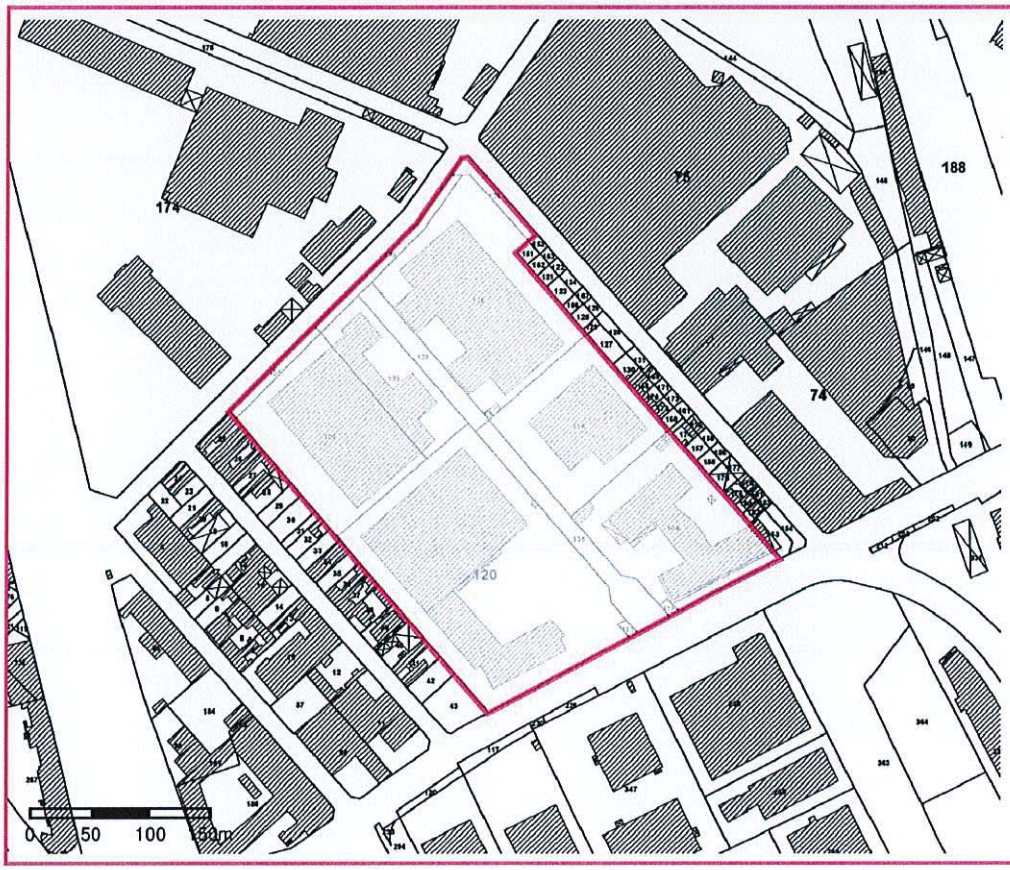
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00693



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00693

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00695
Nom usuel	CEREP (PARC DE SEINE)
Adresse	66 rue du fossé blanc - Rue des Caboeufs
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité par la CEREP/ THOMSON. Les installations classées étaient un groupe froid, un transformateur au polychlorobiphényle (PCB) et des chaufferies et extinction au halon. CEREP parc de Seine a effectué le 16 novembre 2007 une déclaration de cessation d'activité à laquelle était joint un mémoire sur la mise en sécurité du site, acté en 2009 par l'inspection. Les différents diagnostics réalisés ont mis en évidence la présence de sols pollués aux métaux, hydrocarbures totaux (HT), hydrocarbures aromatiques, solvants chlorés et aux benzènes, toluènes, éthylbenzènes et xylènes (BTEX). L'inspection a conclu que la pollution n'était pas due aux activités de la CEREP ou de THOMSON, mais à une pollution historique. Depuis, l'inspection des installations classées n'a pas eu d' information sur la gestion de la pollution de ce site qui ne relève plus de la législation des installations classées.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols incompatible avec l'usage actuel ou projeté, non traité
Observations	Un permis de construire a été déposé en 2015. Il a été rappelé à l' acquéreur qu'il lui incombait de s'assurer que l'état des sols n'expose pas les usagers à un « risques sanitaire inacceptable ». La gestion de la pollution du site ne relève plus de la législation des installations classées.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Une pollution des sols a été mise en évidence sur le site. Elle n'a cependant pas été traitée (dernier exploitant non responsable de la pollution).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649399.0 , 6869721.0 (Lambert 93)
Superficie totale	99029 m²
Perimètre total	1254 m

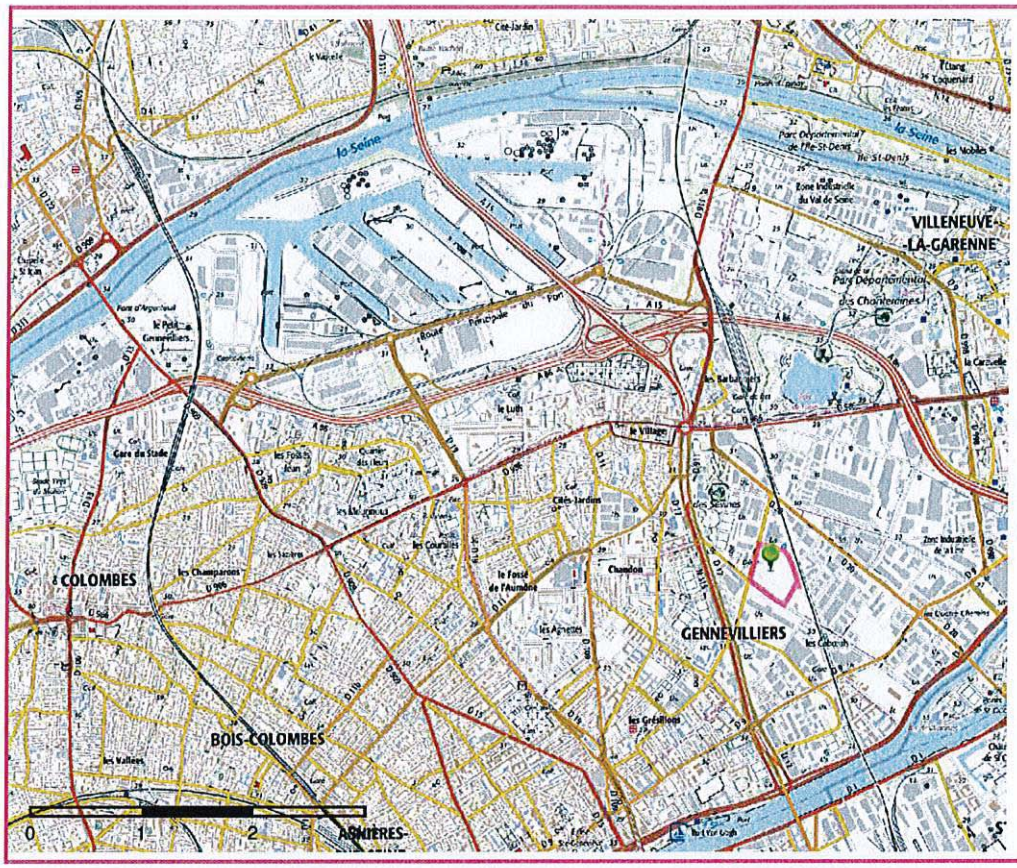
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0P	266	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	264	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	263	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	261	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	260	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	272	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	265	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	257	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	268	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	269	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	262	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	258	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	267	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	273	01/08/2016
GENNEVILLIERS	0P	259	01/08/2016

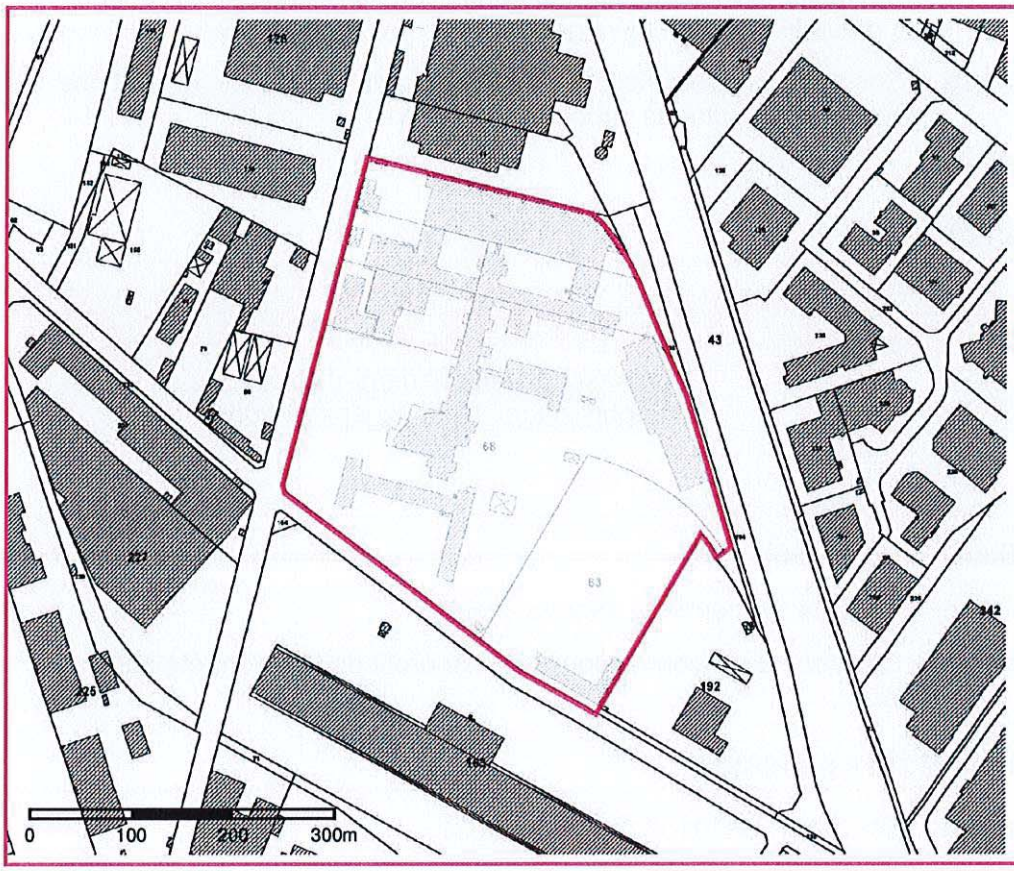
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00695



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00695

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00875
Nom usuel	THOMSON CSF
Adresse	135-143 rue du Fossé Blanc
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité par Thalès (ex Thomson CSF) jusqu'en 1994 pour une activité de fabrication d'émetteurs haute fréquence (Installation classée soumise à autorisation). Un dossier de cessation d' activité a été déposé à la Préfecture le 29 octobre 1999. En octobre 1999, un diagnostic des sols a mis en évidence des concentrations importantes en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en métaux dans le sol. La nappe est également impactée par la présence d'HAP. Le site Thalès a fait l'objet d'une remise en état. Un procès verbal de récolement a été dressé le 17 juillet 2003. Le site a été déclaré compatible avec un usage industriel. Des servitudes conventionnelles au profit de l'état ont été signées le 10 novembre 2003.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0055	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0055

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Des servitudes conventionnelles au profit de l'état ont été mises en place.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649296.0 , 6870107.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24018 m²
Perimètre total	624 m

Liste parcellaire cadastral

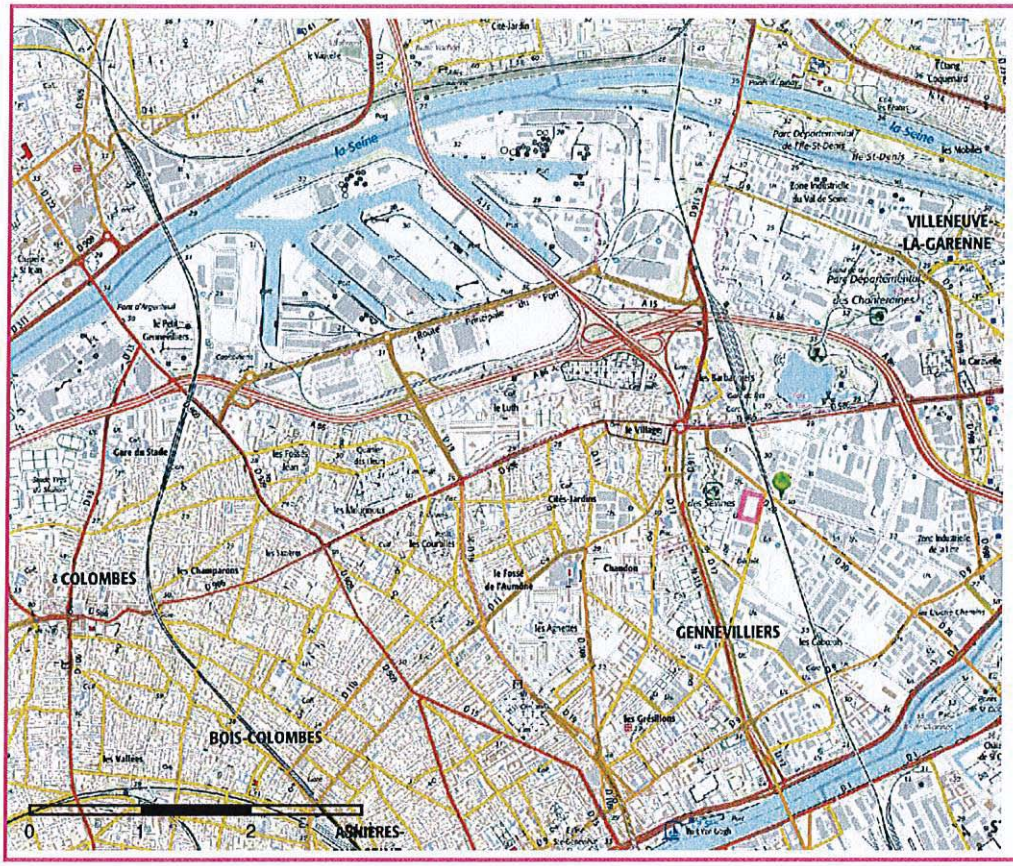
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0Q	82	01/08/2016

Documents

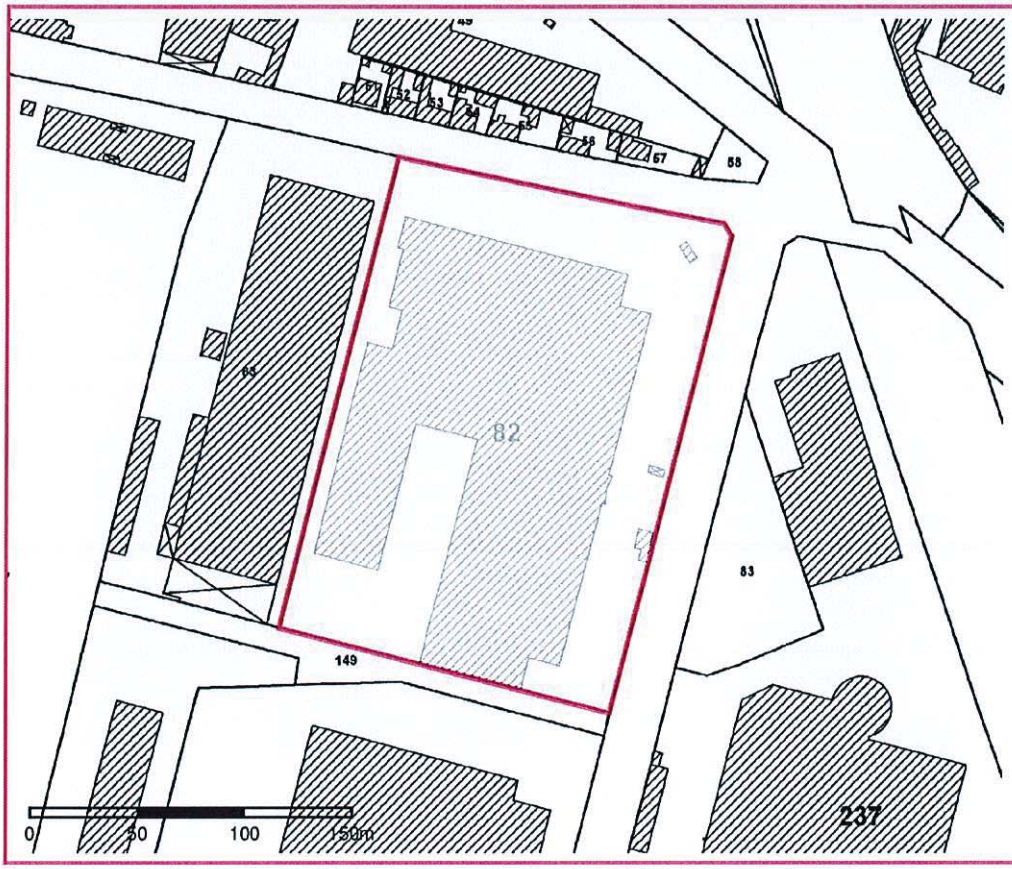
Titre	Commentaire	Diffusé
Photographie du plan de situation des usines Thomson		Non

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00875



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00875

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00877
Nom usuel	STATION TOTAL LANTERNIER
Adresse	75, av Lucien Lanternier
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Sur ce site a été exploitée une station service Total. La station service était composée de 4 cuves de liquides inflammables. Elle a cessé ses activités en 1999 et a fait l'objet de travaux de dépollution entre 1999 et 2006. Le site a été remis en état. La remise en état du site a été actée par courrier du 22/03/2010. Les objectifs fixés par l' arrêté préfectoral de dépollution du 9 août 2000 ont été atteints. Afin de s'assurer que les impacts résiduels de la pollution sont maîtrisés, un suivi semestriel de la nappe souterraine est réalisé par l'ancien exploitant. Les polluants suivis, caractérisant la contamination du site, sont les hydrocarbures, le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et le xylène (BTEX). Par courrier du 23 janvier 2014, la société TOTAL a transmis le rapport de mise à jour de l'Analyse des Risques Résiduels. Il démontre que les milieux sont compatibles avec les usages fixés, à savoir un parc de stationnement aérien et un espace vert. L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 impose la poursuite de la surveillance des eaux souterraines et des gaz du sol et encadre les modalités de surveillance.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Le propriétaire du terrain est l'OPHLM de Gennevilliers. Le site d'une superficie de 900 m2 est implanté en zone d'habitation. Un parking a été aménagé sur le site pour l'OPHLM de Gennevilliers à l'emplacement de la station service.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0085	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0085

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, un suivi des eaux souterraines est en place.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	647677.0 , 6870309.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1484 m²
Perimètre total	222 m

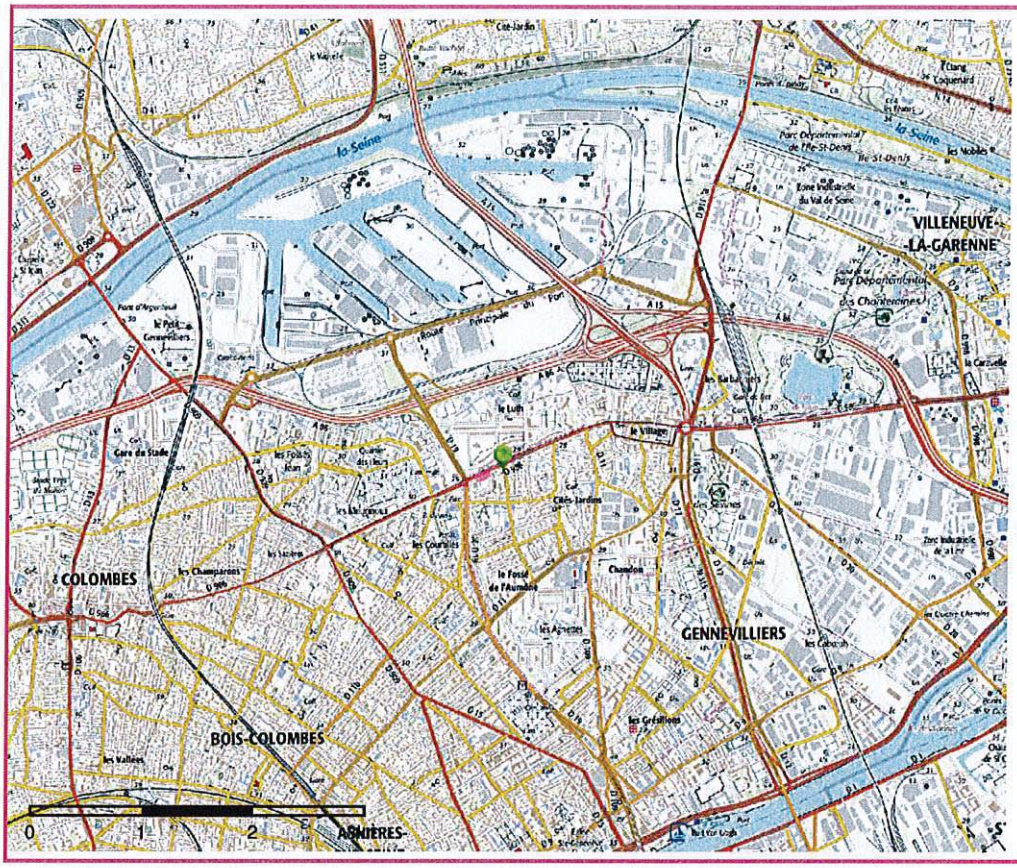
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0Z	271	03/08/2016

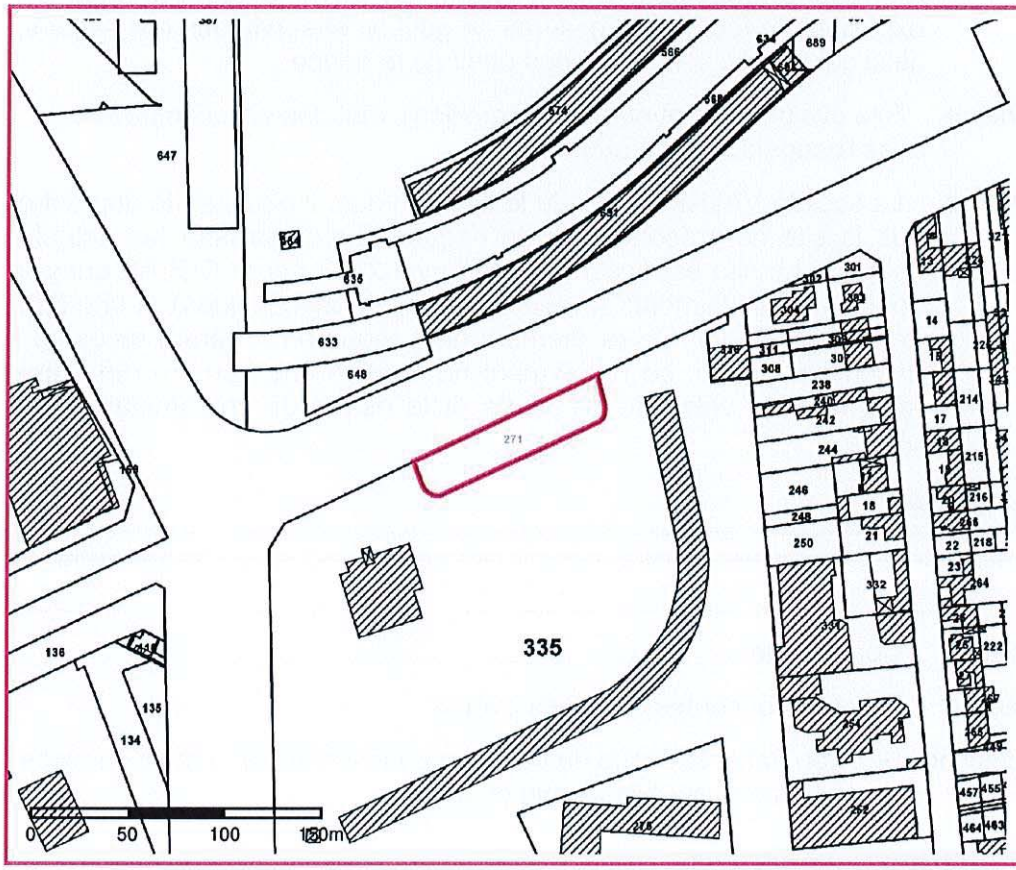
Documents

Cartographie



☐ Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00877



☐ Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00877

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00911
Nom usuel	VALREN
Adresse	2 impasse des petits marais
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site, d'une surface de 6 000 m², a été occupé par la société VALREN. L'exploitant y menait une activité de stockage et de broyage de pneumatiques en vue de leur valorisation. Par courrier du 7 octobre 2008, l'exploitant a notifié la cessation définitive de ses installations sur son site de Gennevilliers. Un mémoire de cessation sur l'état du site a été transmis par VALREN le 10 novembre 2010. Le mémoire révèle la présence d'une contamination au plomb des sols, probablement liée aux activités de l'exploitant précédent (REVIVAL), et de flottants (hydrocarbures) dus à l'activité de VALREN. Concernant la mise en sécurité du site, le site a été reconstruit et est exempt de tout déchet imputable à l'exploitant. En 2014, a été demandé à l'exploitant de fournir les mesures de gestion et servitudes envisagées, ainsi qu'un suivi semestriel des eaux de la nappe.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	La société VALREN a rendu le site en l'état. Il n'a pas été démontré que le site ne présente pas de risques sanitaires pour les actuels usagers. Le site est occupé depuis avril 2013 par la COLAS qui y a construit des bâtiments (bureaux et ateliers mécaniques) et une aire de stationnement. Un revêtement neuf (goudron + béton) recouvre l'ensemble du site. Le revêtement représente une barrière réduisant fortement les voies de transferts et le risque de contamination au plomb.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site non traité, le risque de pollution a été limité par la mise en place d'un revêtement sur l'ensemble du site.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648660.0 , 6872137.0 (Lambert 93)
Superficie totale	22794 m²
Perimètre total	617 m

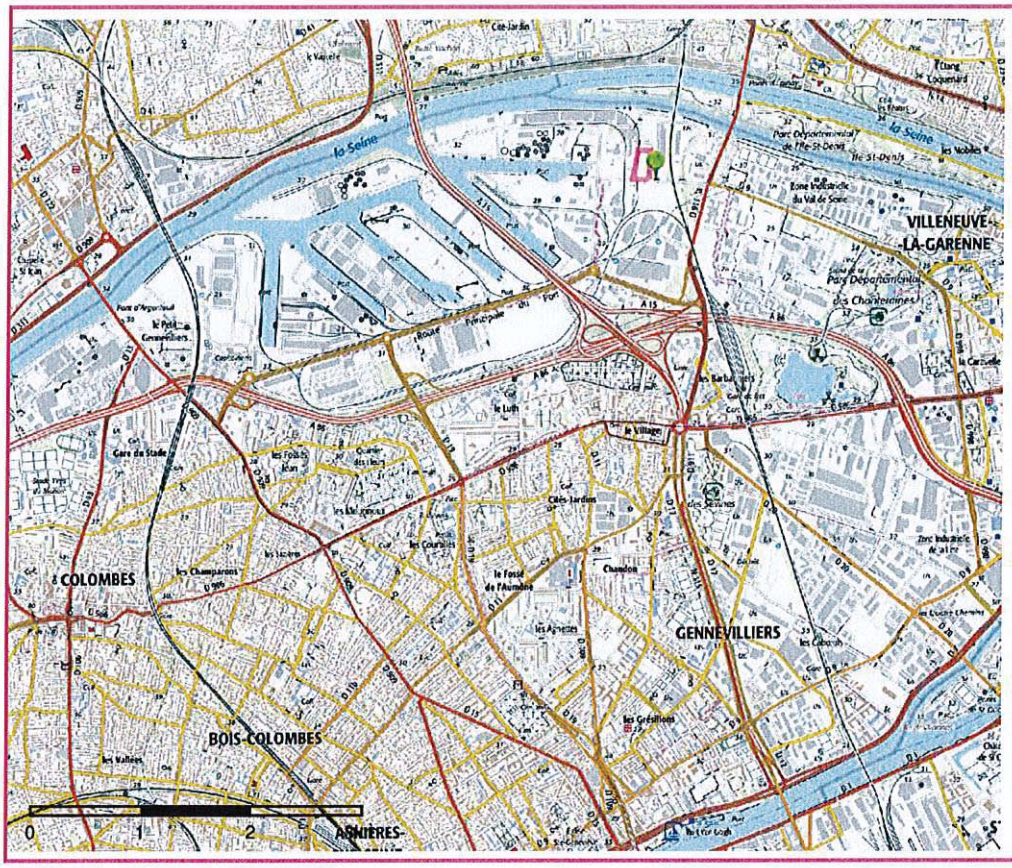
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	196	08/08/2016

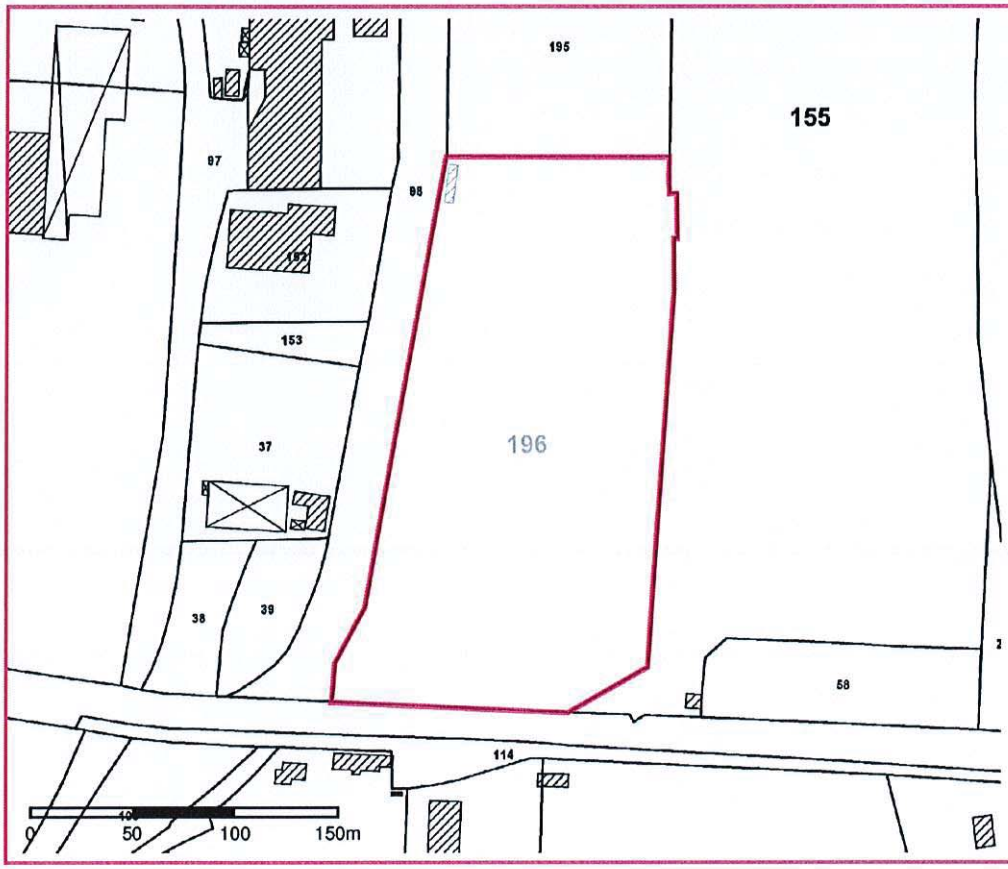
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00911



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00911

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00938
Nom usuel	LE NIGEN PHARMA
Adresse	35, av du Moulin de cage
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	De 1918 à 1952, le site a accueilli une blanchisserie et une teinturerie, puis de 1952 à 2000, une usine de pharmaceutique exploitée par des sociétés différentes (Société IBF, Pharmuka, Pharmaindustrie puis Le Nigen Pharma). Le Tribunal de Commerce d'Evry a prononcé l'arrêt des activités en novembre 2000. La société FARMAT SA, repreneur du site, a déposé en octobre 2007 un dossier correspondant à un diagnostic approfondi du site. A été mise en évidence une contamination des sols en métaux lourds, chloroforme, trichloréthylène et en hydrocarbures totaux. Il a également été relevé une contamination de la nappe en benzo-pyrène. En 2012, une inspection a permis de conclure que le site faisait l'objet d'une réhabilitation et qu'un projet immobilier était en construction. Cependant, elle n'avait pas permis de constater l'élimination des produits dangereux sur le site, ne pouvant pénétrer sur le chantier. En 2012, l'Inspection a été informée qu'elle n'avait plus de responsable vers qui se tourner pour mettre fin aux procédure de cessation d'activité. L'aménageur du site a été informé des risques présents sur le terrain par courrier préfectoral en septembre 2013.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols incompatible avec l'usage actuel ou projeté, non traité
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0056	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0056

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, pollution diagnostiquée, absence d'étude des risques résiduels.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	650616.0 , 6869486.0 (Lambert 93)
Superficie totale	43761 m²
Perimètre total	881 m

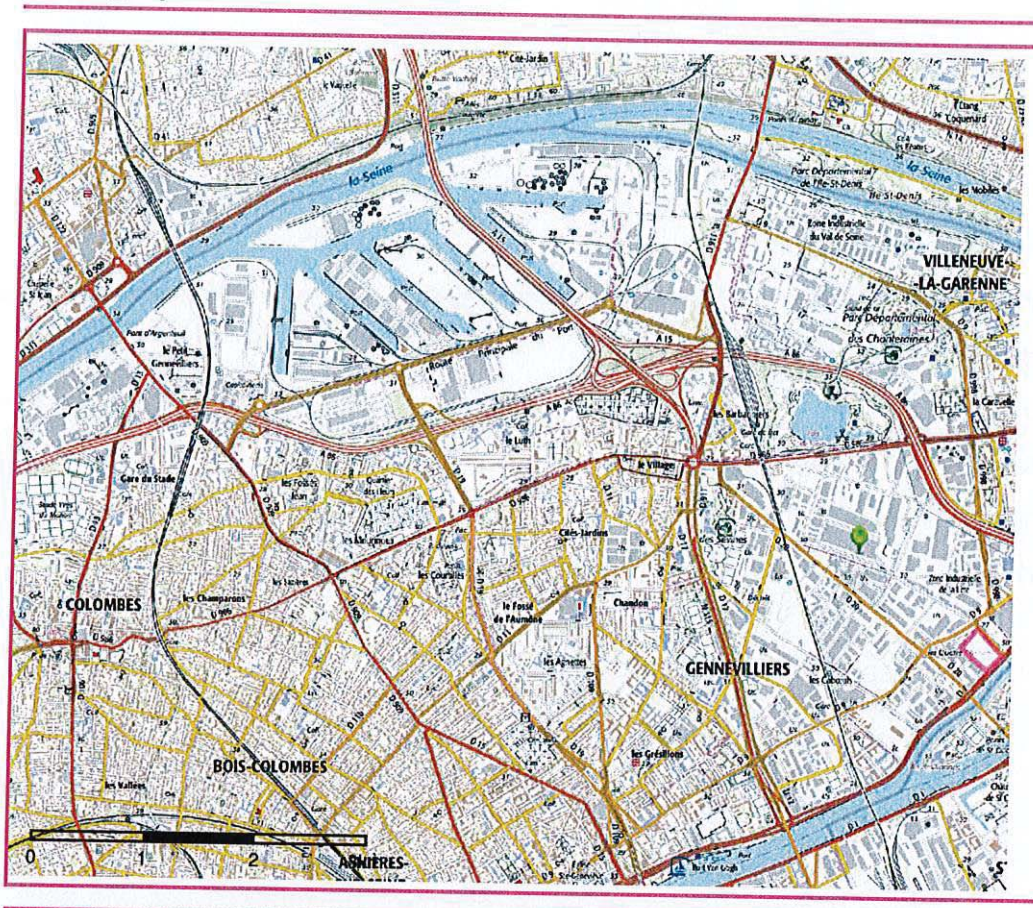
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0N	148	12/08/2016
GENNEVILLIERS	0N	144	12/08/2016
GENNEVILLIERS	0N	146	12/08/2016
GENNEVILLIERS	0N	155	12/08/2016

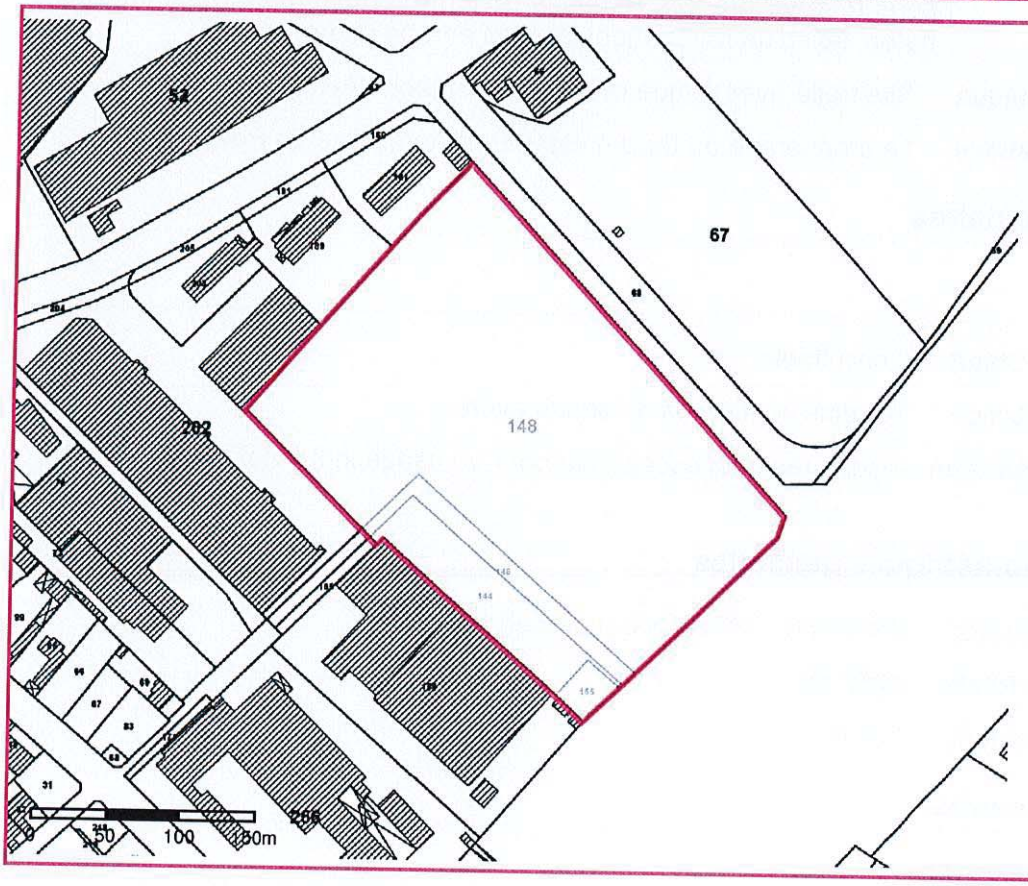
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00938



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00938

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS00648
Nom usuel	IDFA
Adresse	15 route du bassin n°6
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Sur ce site, la société IDFA a exploité une centrale de production d' asphalte entre 1999 et 2009. La société IDFA a transmis un dossier de cessation d'activité à la préfecture le 2 mars 2011. Le récépissé de cessation a été émis le 5 mai 2011. Une étude, menée lors de la cessation d'activité, a mis en évidence une pollution des sols. Les analyses ont montré la présence de métaux lourds en surface. Cependant, compte tenu de l'usage futur du site, les terres impactées ne nécessitent pas de mesures de gestion complexes. Le site n'a pas fait l'objet de travaux de dépollution. D'après un rapport sur la qualité des sols de 2009, « le site peut être exploité pour un usage industriel sous réserve que les remblais restent recouverts soit par une dalle béton, soit d'un revêtement de type enrobé bitumeux ».
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	Le propriétaire du terrain est le Port Autonome de Paris.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Risque résiduel acceptable pour un usage industriel.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648194.0 , 6872025.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4252 m²
Perimètre total	306 m

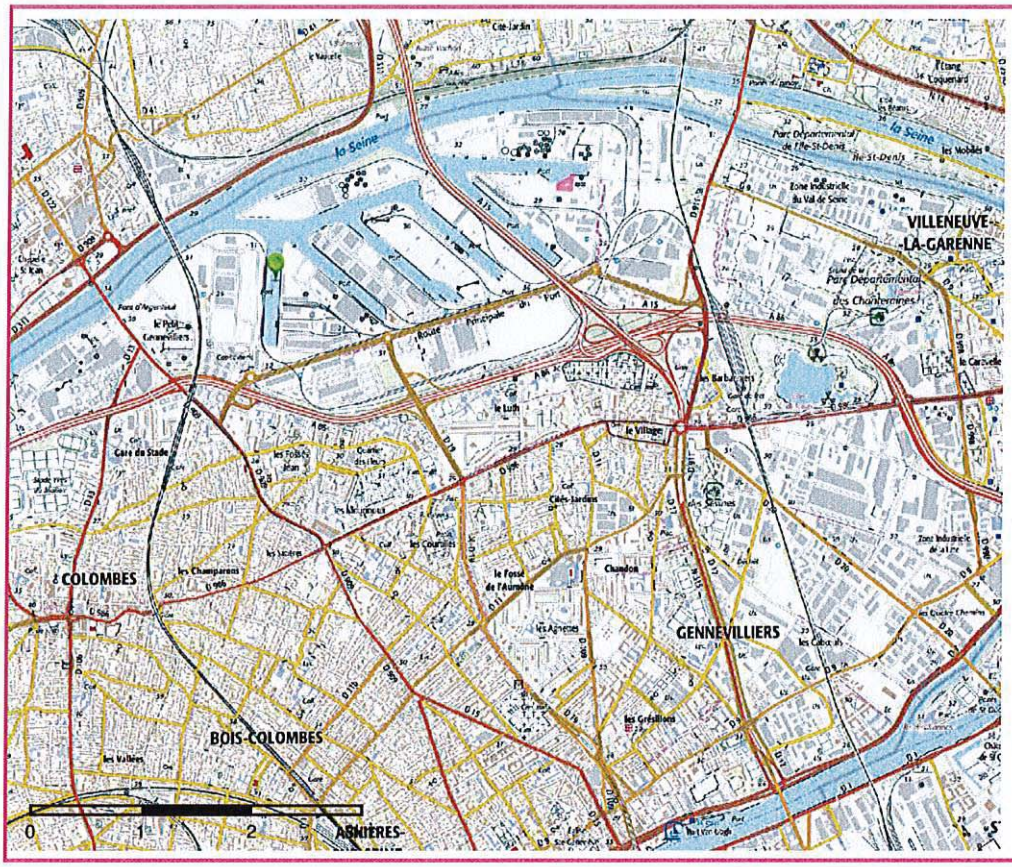
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	100	18/07/2016

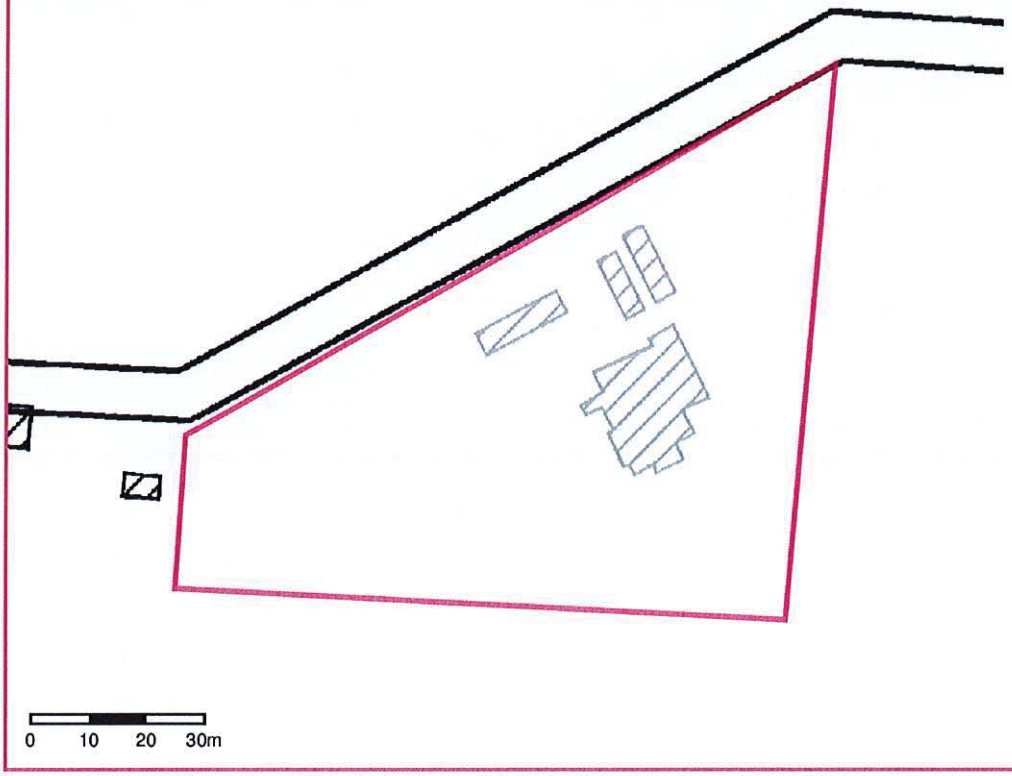
Documents

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00648



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00648

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté préfectoral DCPPAT n° 2019-56 du 26 MARS 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Gennevilliers.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté 2018-16 du 6 février 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Gennevilliers,

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 février 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Gennevilliers;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 20 novembre 2018,

Vu les observations du public recueillies du 26 novembre 2018 au 31 décembre 2018,

Considérant que la commune de Gennevilliers et le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courrier daté du 2 mars 2018 ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de SIS ont été informés par courrier daté du 20 novembre 2018 ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 26 novembre au 31 décembre 2018 ;

ADRESSE POSTALE : 167 – 177, avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre Cedex
TÉLÉCOPIE : 01.47.25.21.21 / COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
STANDARD 01 40 97 20 00 ADRESSE INTERNET : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

Considérant que les remarques des communes et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés Revival, Paprec (ex Sopac), Solvadis (ex Clément RPC), Confidentialys, Compagnie d'Affrètement et de Transport, Engie, Pont d'Epinay et Arpin sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols suivants sont créés :

Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
92SIS05047	REVIVAL
92SIS05102	PAPREC (ex SOPAC)
92SIS05104	SOLVADIS (ex CLEMENT RPC)
92SIS05138	CONFIDENTIALYS
92SIS05404	COMPAGNIE D'AFFRETEMENT ET DE TRANSPORT C.A.T.
92SIS05441	ENGIE
92SIS05454	PONT D'EPINAY
92SIS05461	ARPIN

Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Gennevilliers.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Gennevilliers et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le maire de Gennevilliers, monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05047
Nom usuel	REVIVAL
Adresse	19 et 23 chemin des petits marais
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La société REVIVAL (groupe DERICHEBOURG) exploitait au 19 chemin des petits marais un centre de tri et transit de métaux et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et un broyeur de véhicules hors d'usage (VHU). La cessation d'activité a été déclarée le 9 juillet 2014. La société REVIVAL exploitait par ailleurs sur le site immédiatement voisin du 23 chemin des petits marais un centre de transit et regroupement de déchets issus du démontage de VHU et de DEEE. La cessation d'activité a été déclarée le 4 novembre 2013. Un diagnostic environnemental et un plan de gestion ont été réalisés pour les deux sites. Les remblais de surface (0 à 2 m) au droit de l'ensemble du site étaient impactés, à des degrés divers, par les métaux, les hydrocarbures totaux et aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques halogénés volatils (COHV), les polychlorobiphényles (PCB) et les benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX). Des travaux de dépollution ont été mis en oeuvre. Le rapport de fin de travaux a été transmis le 2 mai 2016. L'exploitant a justifié que les teneurs résiduelles en BTEX et en hydrocarbures totaux sont nettement inférieures aux seuils de réhabilitation définis pour un usage de type industriel. Une analyse des risques résiduels a permis de conclure à l'absence de risque sanitaire inacceptable pour l'usage retenu. Un procès-verbal de récolement a été dressé le 07/11/2016.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0099	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0099

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648740.0 , 6871954.0 (Lambert 93)
Superficie totale	34584 m²
Perimètre total	1465 m

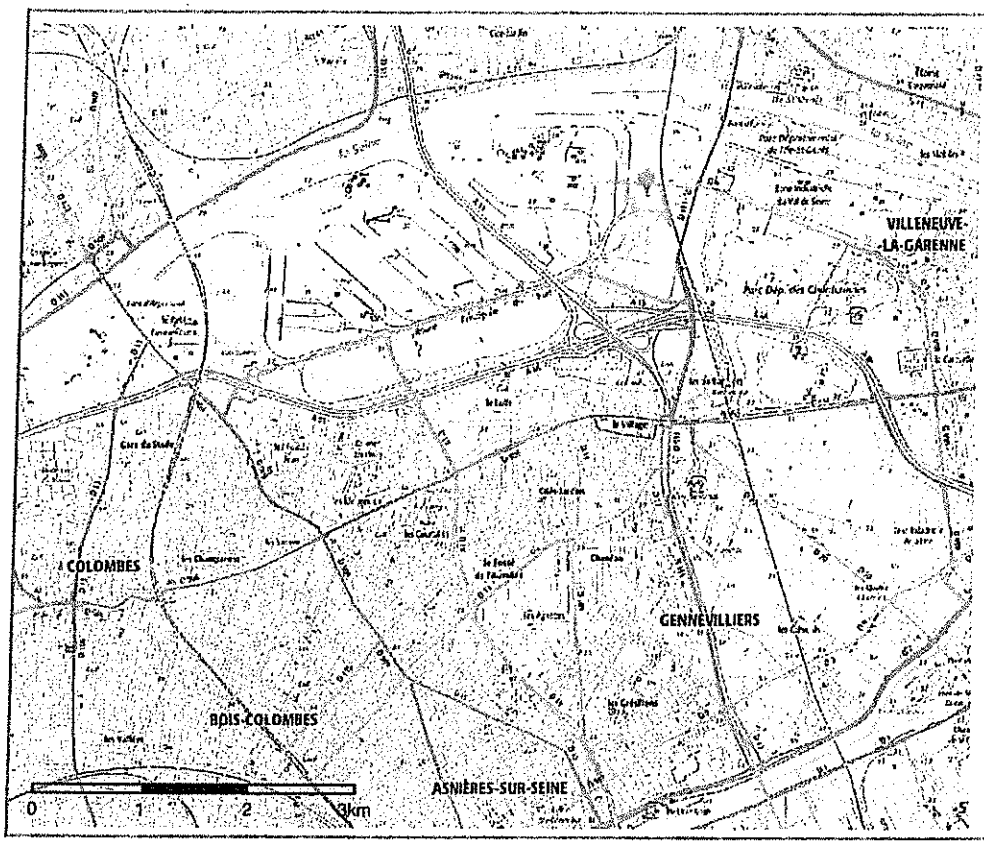
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	53	29/05/2017
GENNEVILLIERS	0F	110	29/05/2017
GENNEVILLIERS	0F	114	29/05/2017
GENNEVILLIERS	0F	51	29/05/2017
GENNEVILLIERS	0F	54	29/05/2017

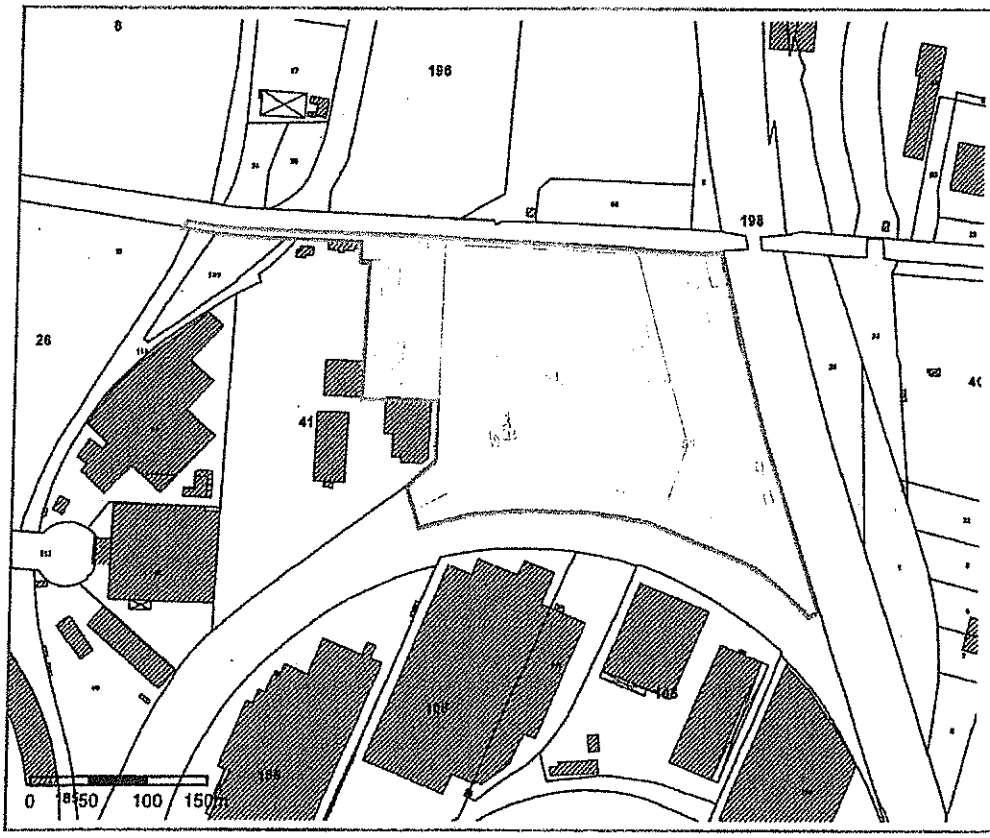
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05047



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05047

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05102
Nom usuel	PAPREC (ex SOPAC)
Adresse	23 route du Bassin
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La société PAPPREC a exploité sur ce site un centre de tri et de transit des déchets non dangereux. Par courrier du 14/05/2014, l'exploitant a notifié la cessation définitive de son activité à compter du 31/01/2015. L'exploitant a transmis un diagnostic de l'état des sols daté du 08/06/2007. Ce rapport, réalisé avant l'exploitation du site par PAPREC, relevait déjà la présence de métaux et hydrocarbures dans les sols. Par courrier du 08/04/2016, l'exploitant a transmis deux rapports de diagnostic des sols réalisés par ICF Environnement. Les rapports confirment la présence de métaux et d'hydrocarbures dans les sols et concluent que les activités exercées par PAPREC n'ont pas influencé la qualité des sols. L'exploitant a justifié que le site est compatible avec son usage futur de type industriel.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	Le site est compatible avec son usage futur de type industriel

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9206685	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9206685

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Le site ne présente pas de risque pour son usage futur après diagnostic. Ne nécessite pas de travaux de réhabilitation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648183.0 , 6872268.0 (Lambert 93)
Superficie totale	29579 m²
Perimètre total	963 m

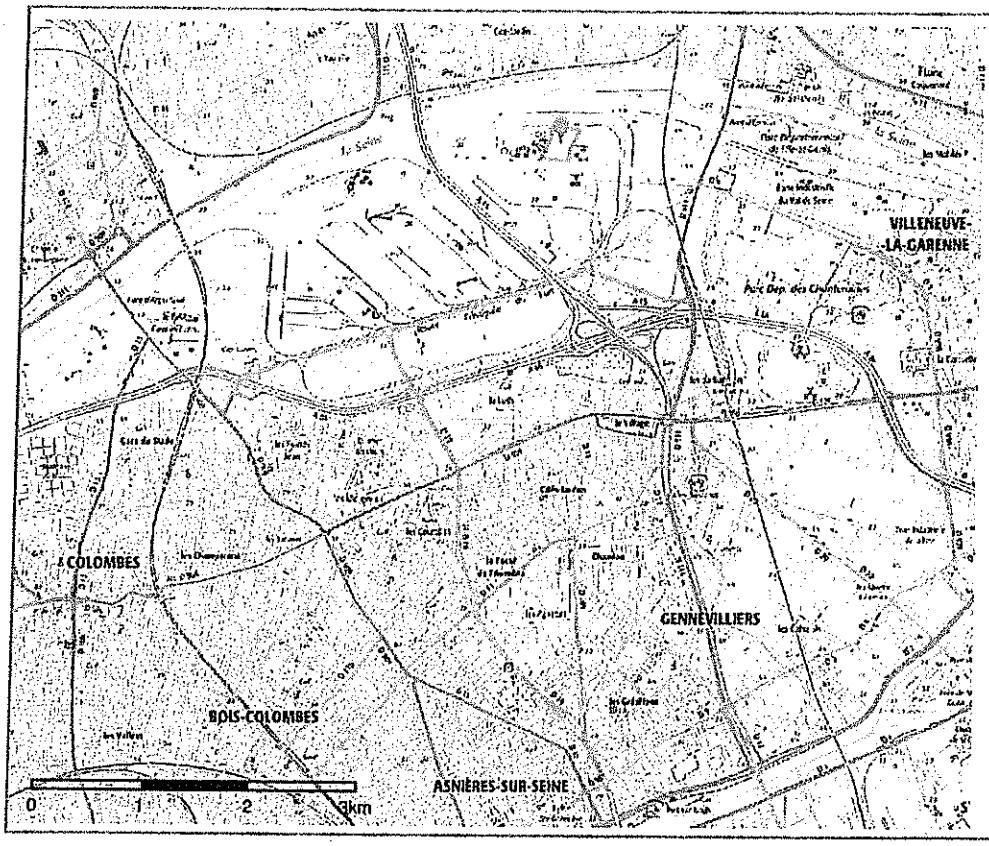
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0F	16	24/05/2017

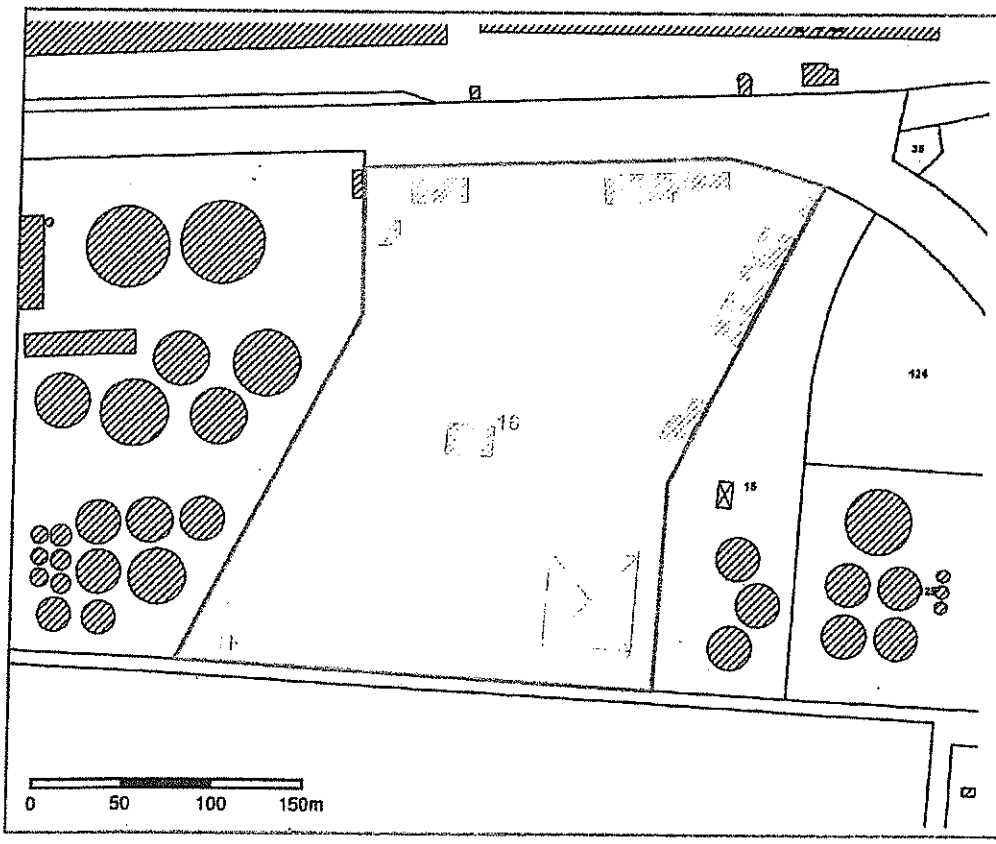
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05102



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05102

GÉORISQUES Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05104
Nom usuel	SOLVADIS (ex CLEMENT RPC)
Adresse	16, Chemin des petits marais
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a été exploité par la société CLEMENT RPC, puis a été vendu à la société LANGLOIS, devenue par la suite la société SOLVADIS, une société de conditionnement de produits chimiques. Suite à la cessation d'activité le 29 septembre 1997, un mémoire sur l'état du site a été réalisé, de même qu'une proposition de traitement. Le sol et la nappe étaient pollués par des solvants chlorés. Un arrêté préfectoral de remise en état du site a été pris le 16 janvier 2001. Les travaux de dépollution ont été réalisés et un procès verbal de récolement a été rédigé le 12 décembre 2002. Aujourd'hui, une activité de tri, transit et compactage de déchets est exploitée sur ce site.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	La surveillance de la nappe a été imposée par l'arrêté préfectoral de remise en état. Cette surveillance a été maintenue après la fin des travaux.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0039	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0039
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9201804	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9201804

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, Site traité, remis en état pour un usage industriel, actuellement exploité par Véolia

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648909.0 , 6872244.0 (Lambert 93)
Superficie totale	36374 m²
Perimètre total	1635 m

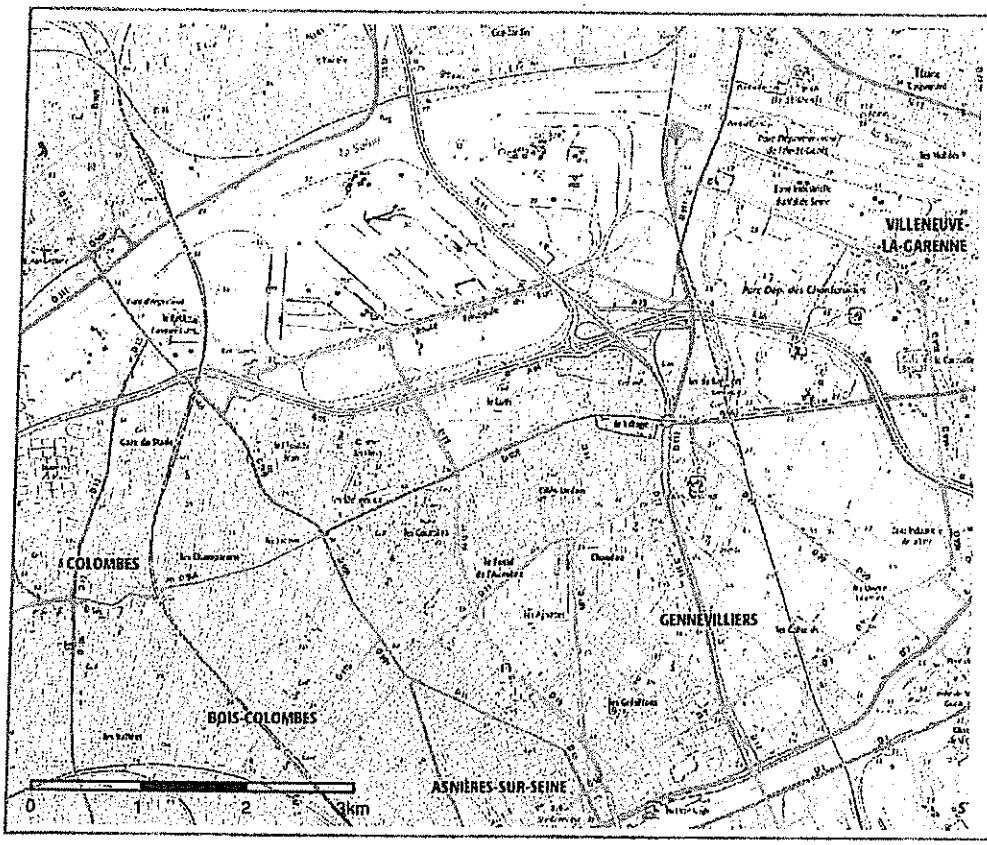
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date generation
GENNEVILLIERS	0G	1	24/05/2017
GENNEVILLIERS	0G	30	24/05/2017
GENNEVILLIERS	0G	2	24/05/2017

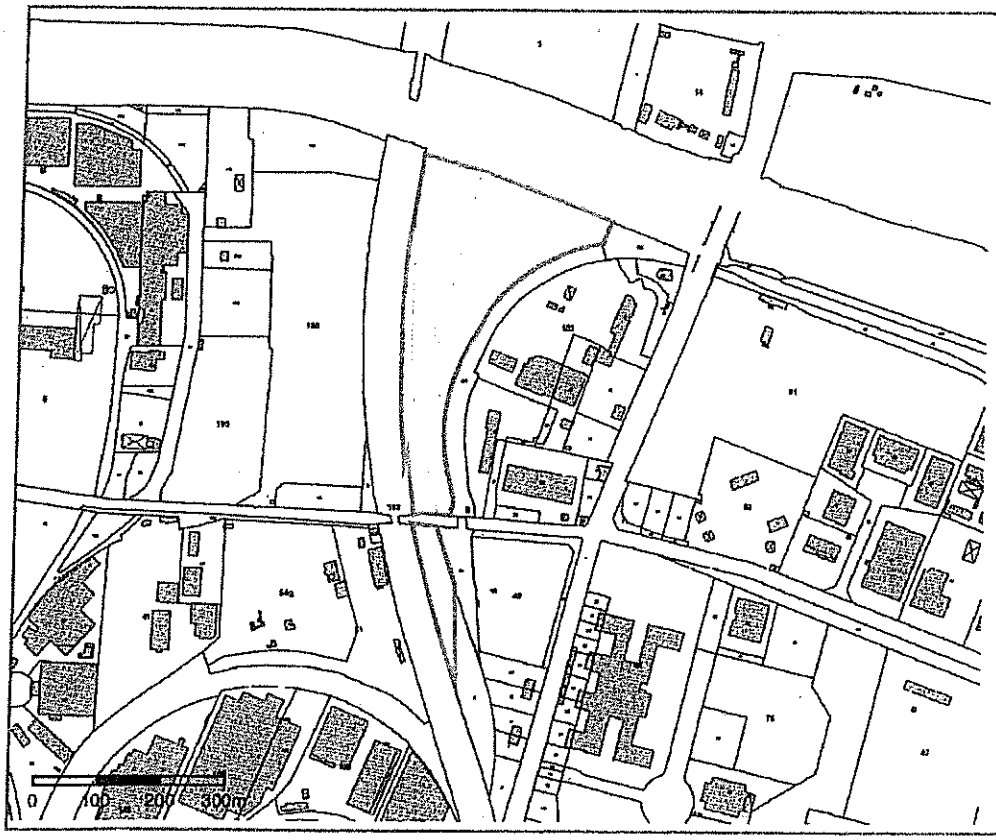
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05104



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05104

GÉORISQUES Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05138
Nom usuel	CONFIDENTIALYS
Adresse	120 rue du moulin de cage
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	La société Confidentialys a exploité sur ce site des activités de destruction de papiers confidentiels, la récupération et le recyclage de papier. La cessation totale d'activité a été annoncée par courrier du 22 juin 2011, pour un arrêt définitif des activités le 31 décembre 2010. Le diagnostic des sols réalisé en 2011 montre la présence d'hydrocarbures et de métaux lourds dans les sols ainsi que des traces de composés organohalogénés volatils (COHV) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Un plan de gestion de la pollution a été établi en 2011 et des travaux de dépollution ont eu lieu en juin et juillet 2013. Le rapport de fin de travaux et l'analyse des risques résiduels du 19/02/2013 concluent à un état du site compatible avec un usage industriel.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	Le site a été remis en état pour un usage industriel.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Il n'y a aucunes contamination significative du fond de fouille, le site est compatible avec un usage industriel.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649737.0 , 6869983.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4573 m²
Perimètre total	363 m

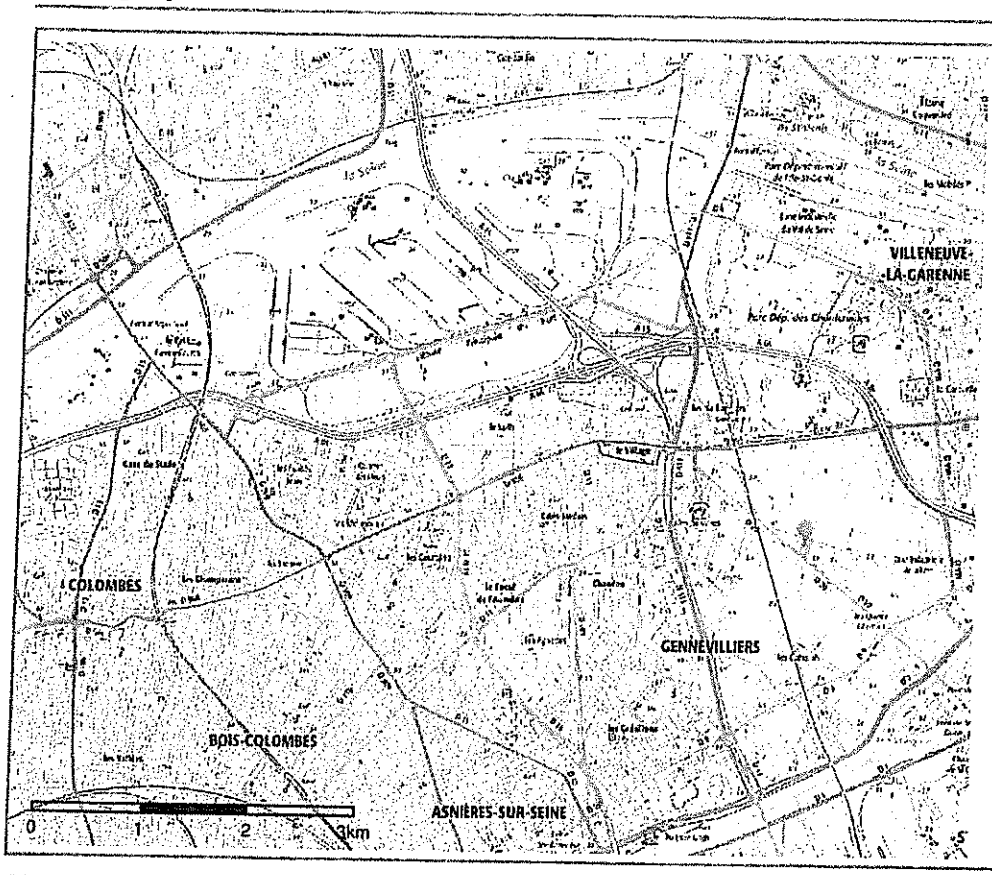
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0P	209	06/06/2017
GENNEVILLIERS	0P	19	06/06/2017
GENNEVILLIERS	0P	18	06/06/2017
GENNEVILLIERS	0P	21	06/06/2017
GENNEVILLIERS	0P	210	06/06/2017

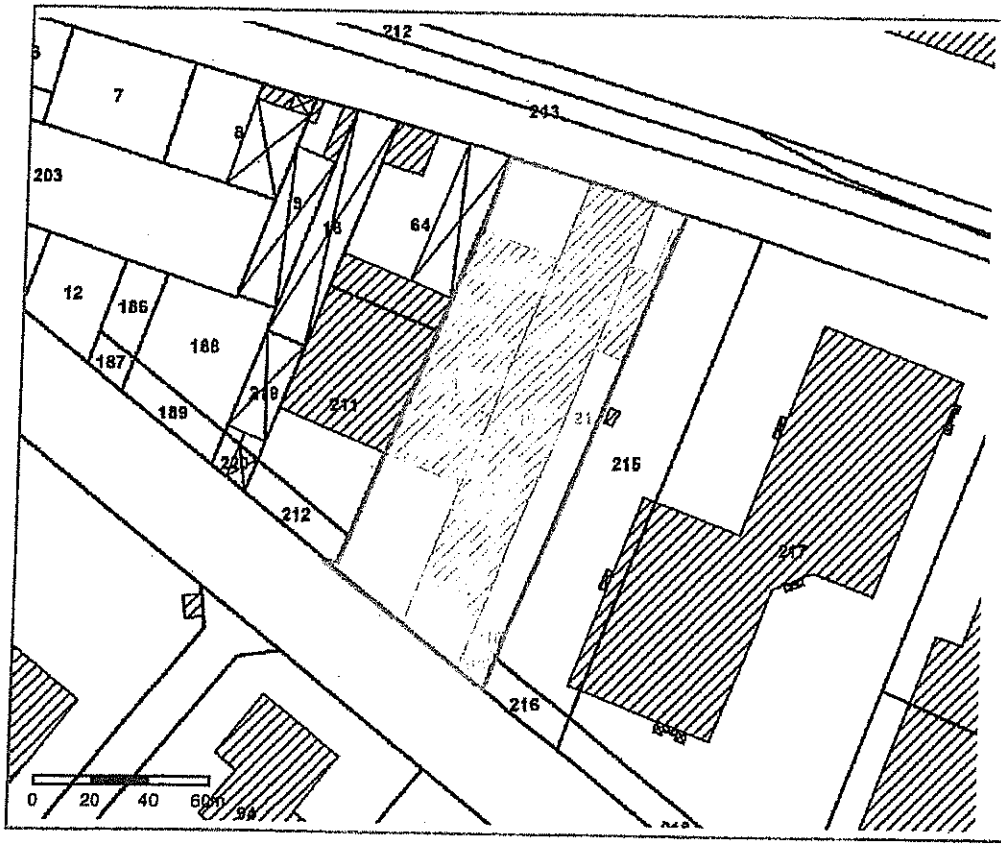
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05138



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05138

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05404
Nom usuel	COMPAGNIE D'AFFRETEMENT ET DE TRANSPORT C.A.T.
Adresse	19-23 route Principale du Port
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli à partir de 1966 un atelier de préparation et de lavage de véhicules automobiles, ainsi qu'une station de distribution de carburant à partir de 1974. Les activités ont cessé le 30 avril 2013. Un diagnostic de l'état des milieux a mis en évidence une pollution des sols et des eaux souterraines en hydrocarbures, benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes (BTEX) et, pour les sols uniquement, en métaux lourds. Des travaux de dépollution ont été réalisés de février à mai 2017. Une analyse des risques résiduels a démontré la remise en état du site pour l'usage futur envisagé, à savoir d'une part un arboretum avec piste cyclable en partie nord du site, et d'autre part deux plateformes logistiques sur le reste du site.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site avec pollution avérée des sols

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648040.0 , 6871200.0 (Lambert 93)
Superficie totale	253614 m²
Perimètre total	4594 m

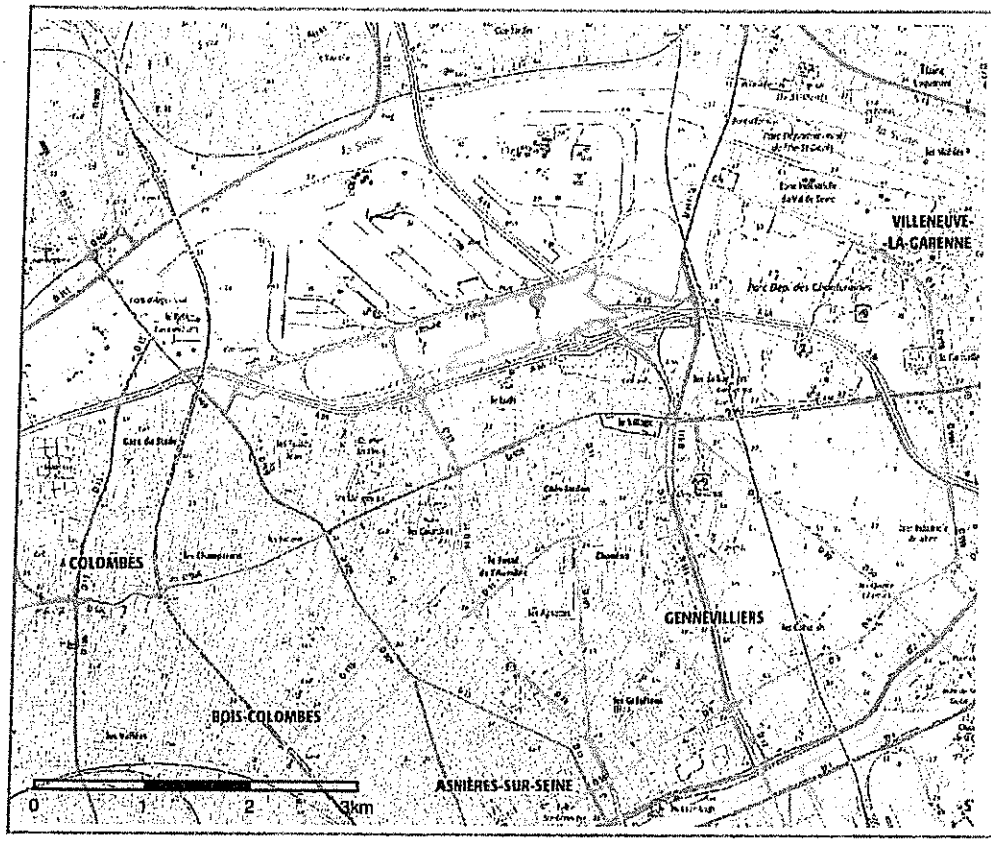
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0E	28	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	33	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	59	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	60	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	91	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	94	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	113	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	146	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0E	158	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	276	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	278	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	280	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	282	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	284	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	286	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	303	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	329	27/06/2017
GENNEVILLIERS	0X	331	27/06/2017

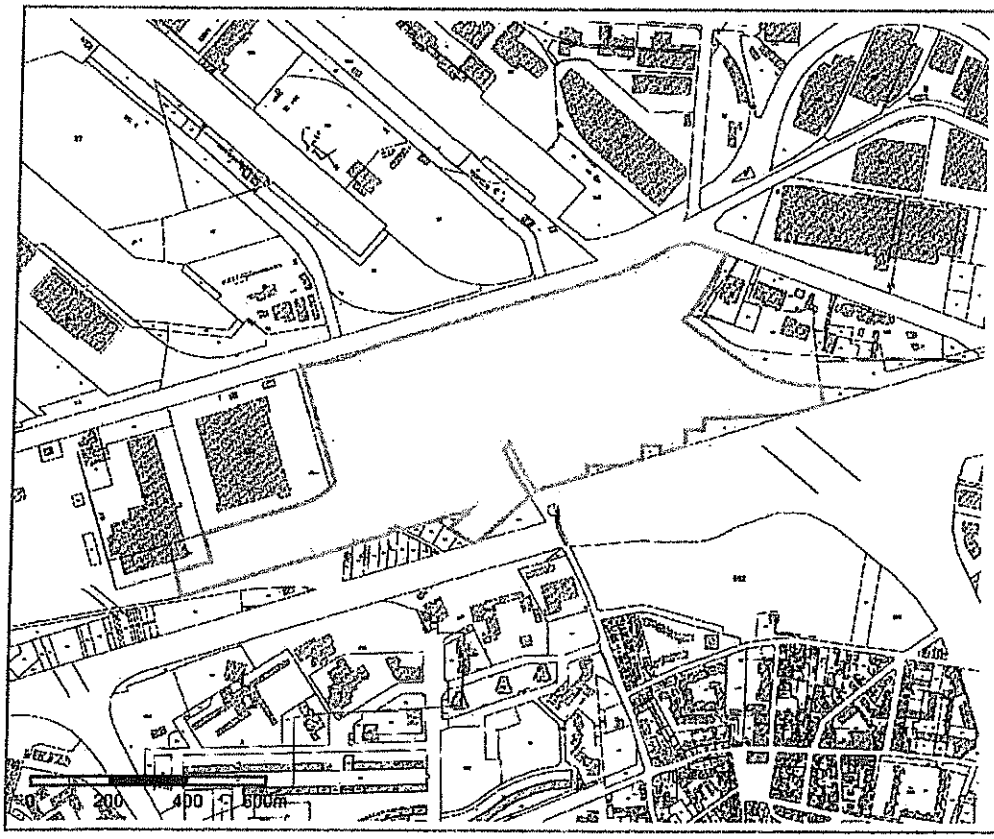
Documents

Cartographie



☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05404



☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05404

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0010	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0010
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	92.0011	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0011
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9201815	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9201815

Sélection du SIS

Statut : Consultable

Critère de sélection :

Commentaires sur la sélection : Site BASOL. Le site est compatible avec un usage industriel, artisanal, commercial ou tertiaire avec restrictions d'usages.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 649422.0 , 6871593.0 (Lambert 93)

Superficie totale : 498155 m²

Perimètre total : 4074 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire :

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	OH	42	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	45	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	47	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	55	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	58	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	59	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	60	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	62	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	64	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	70	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	73	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	75	16/01/2012
GENNEVILLIERS	OH	76	16/01/2012
GENNEVILLIERS	0H	43	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	56	29/06/2017

GENNEVILLIERS	0H	85	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	81	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	80	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	91	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	100	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	87	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	89	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	95	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	97	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	99	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	96	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	98	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	435	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	436	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	443	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	411	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	101	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	483	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	484	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	486	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	479	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	480	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	481	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	485	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	482	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	508	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	509	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	510	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	513	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	511	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	512	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	514	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	507	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	515	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	516	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	517	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	417	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	469	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	410	29/06/2017

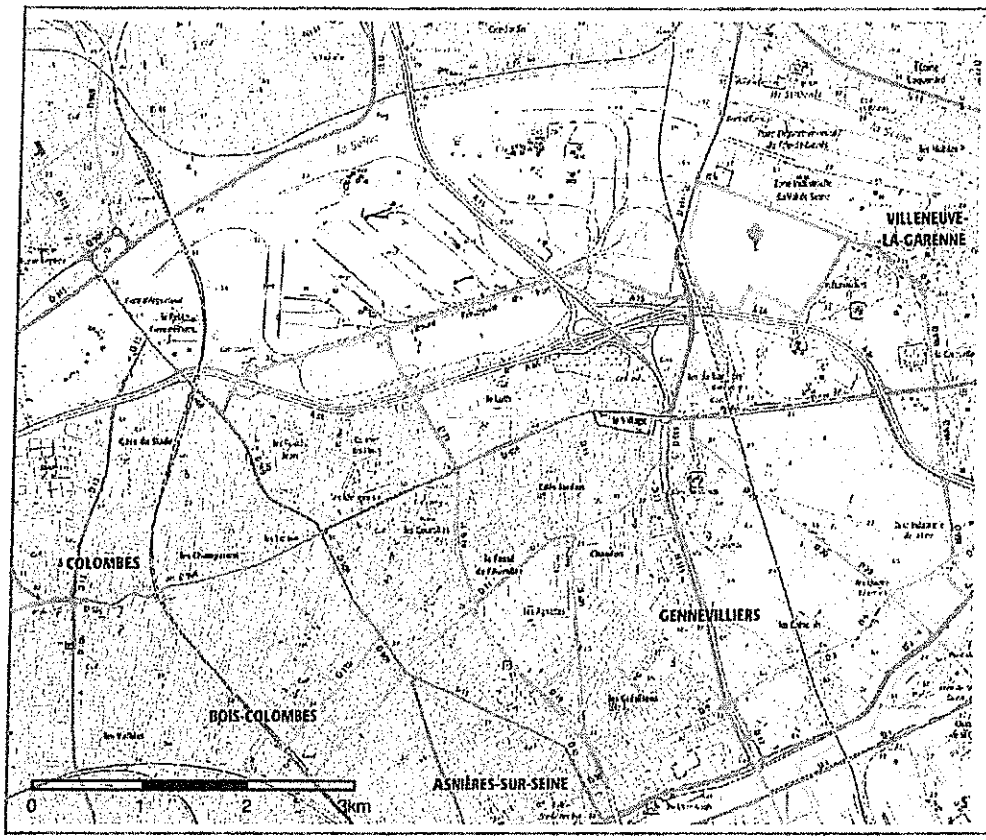
GENNEVILLIERS	0H	462	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	414	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	82	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	84	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	468	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	461	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	501	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	458	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	191	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	497	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	502	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	498	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	496	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	465	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	464	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	499	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	500	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	439	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	470	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	466	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	440	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	459	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	460	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	407	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	408	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	467	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	83	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	86	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	53	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0H	78	29/06/2017
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	72	15/11/2017
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	119	
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	123	15/11/2017
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	124	15/11/2017
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	126	
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	127	
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	128	
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	129	
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	130	

VILLENEUVE LA GARENNE	0B	131
GENNEVILLIERS	0B	132
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	133
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	134
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	135
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	136
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	137
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	138
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	142
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	143
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	144
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	145
GENNEVILLIERS	0B	146
GENNEVILLIERS	0B	148
GENNEVILLIERS	0B	149
GENNEVILLIERS	0B	154
GENNEVILLIERS	0B	155
GENNEVILLIERS	0B	156
GENNEVILLIERS	0B	157
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	158
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	159
VILLENEUVE LA GARENNE	0B	160

Documents

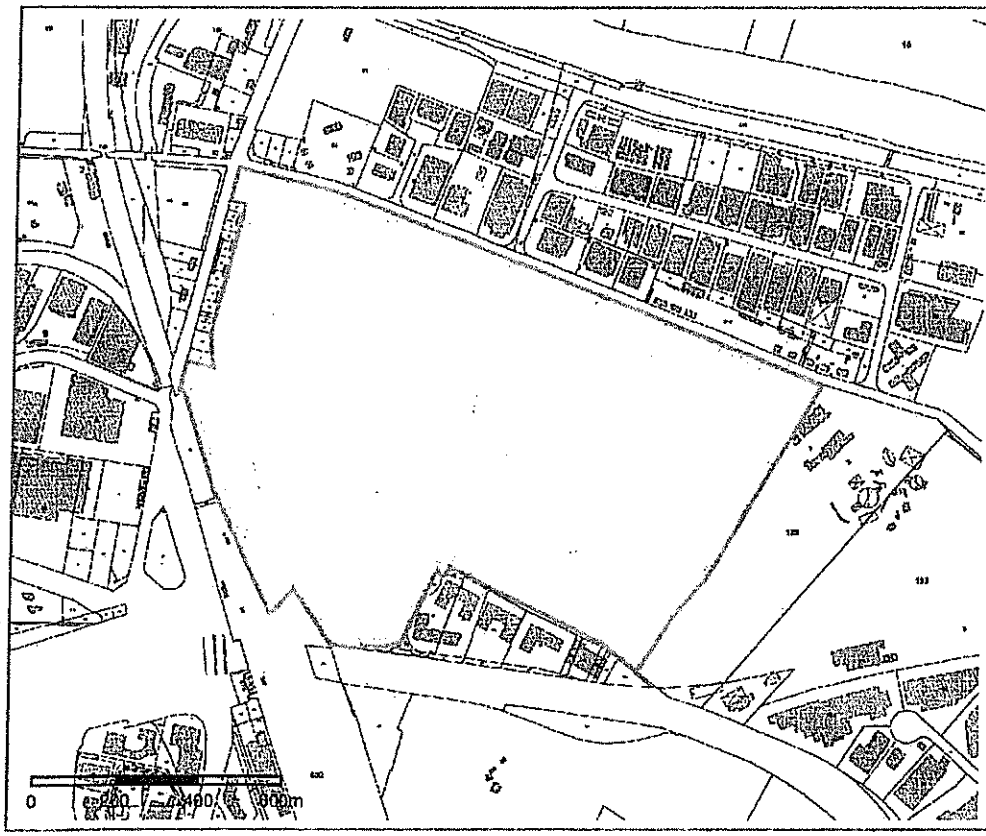
Titre	Commentaire	Diffusé
Zones avec projet de SUP		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05441



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05441

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05454
Nom usuel	PONT D'EPINAY
Adresse	147 Avenue Marcel Paul
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site est situé à proximité de l'ancienne usine à gaz exploitée par ENGIE sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-La-Garenne. Des campagnes d'investigations ont été réalisées de 2008 à 2011 et ont montré la présence d'hydrocarbures, de cyanure, d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et de Benzène, de Toluène, d'Ethylbenzène et de Xylène (BTEX). Le terrain a été dépollué du 4 juillet au 13 août 2012 (1846 tonnes de terres polluées excavées et évacuées). Une étude de risque sanitaire validant l'absence de risque pour l'homme par l'inhalation de composés volatils a été réalisée. Le site est compatible avec son usage actuel (chemin de promenade) avec restrictions d'usages.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Le site est compatible avec son usage actuel avec restrictions d'usages.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	649101.0 , 6872293.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5019 m²
Perimètre total	486 m

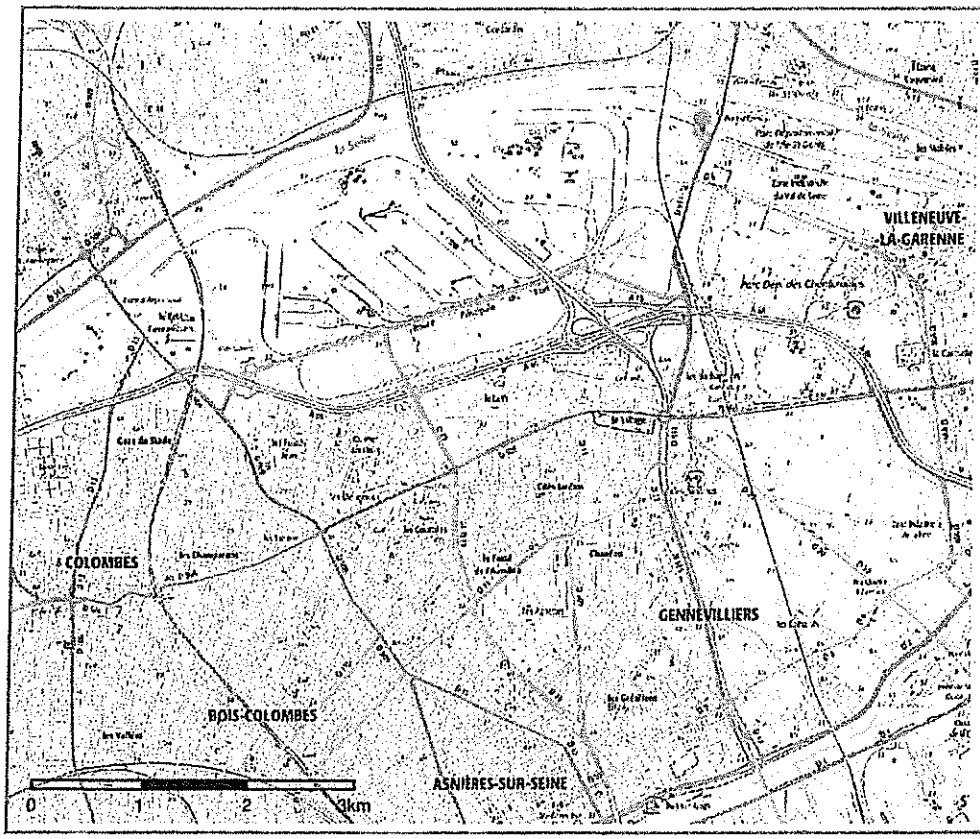
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0G	104	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0G	83	29/06/2017
GENNEVILLIERS	0G	102	29/06/2017

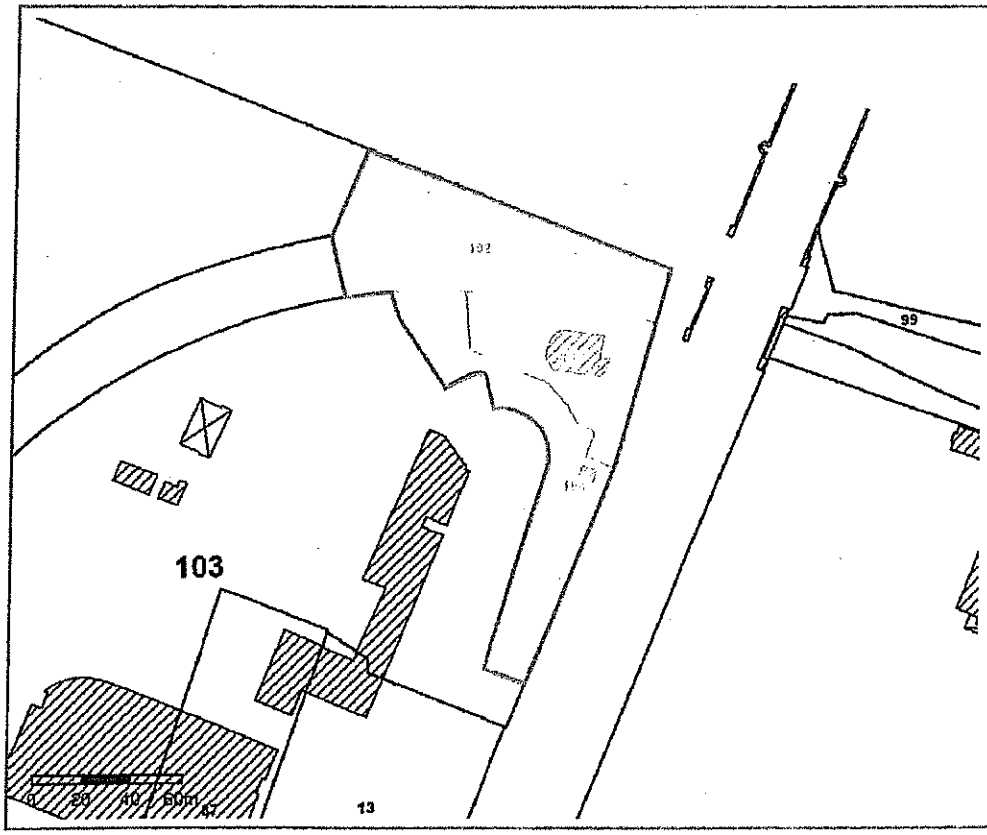
Documents

Cartographie



☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05454



☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05454

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	92SIS05461
Nom usuel	ARPIN
Adresse	23/25 quai des Grésillons
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	GENNEVILLIERS - 92036
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une activité de fabrication de fours et étuves (chaudronnerie, formage, peinture) ayant cessé en 2000. Un diagnostic des sols a été réalisé en décembre 2000. Il met en évidence une pollution des sols en hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), phénols, composés organo-halogénés volatils (COHV) et métaux lourds. Des travaux de dépollution, qui ont consisté en l'excavation des terres contaminées, ont été effectués en 2005. Le site a été remis en état pour un usage de type industriel/tertiaire.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Restrictions d'usage entre parties (RUP) dans l'acte de vente du terrain

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Site avec pollution avérée des sols

Caractéristiques géométriques générales

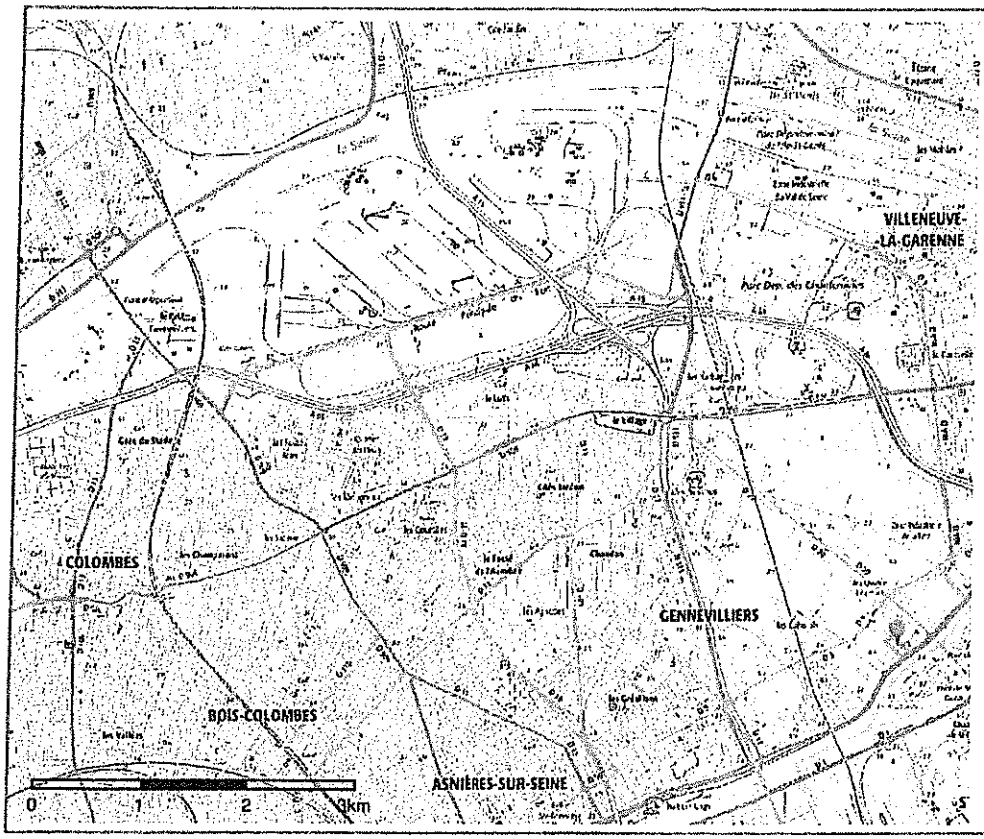
Coordonnées du centroïde	650332.0 , 6869167.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7650 m²
Perimètre total	510 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

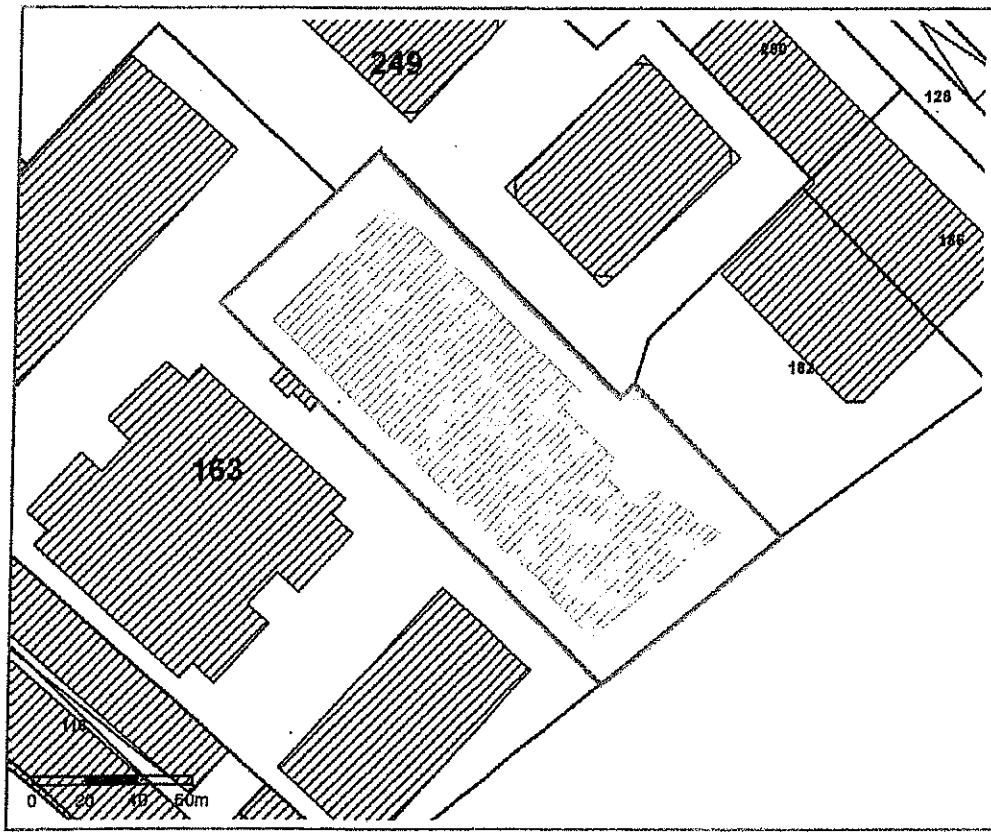
Commune	Section	Parcelle	Date génération
GENNEVILLIERS	0N	257	30/06/2017

Cartographie



☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS05461



☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS05461

VILLENEUVE-LA-GARENNE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté DCL/BEICEP n°2024-93 du 13 mars 2024 portant création d'un nouveau secteur d'information sur les sols sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gauci, en qualité de sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté 2019-64 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Villeneuve-la-Garenne,

Vu l'arrêté PCI n° 2023-056 du 31 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet de Nanterre, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 février 2024 proposant la création de SIS sur la commune de Villeneuve-la-Garenne,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne en date du 28 décembre 2022,

Vu le courrier de consultation adressé à monsieur le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine en date du 28 décembre 2022,

Vu l'information faite aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courriers en date du 1er septembre 2023,

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023, par voie électronique, sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT),

Considérant que la commune de Villeneuve-la-Garenne et l'EPT Boucle Nord de Seine ont été consultés sur les projets de création de SIS situés sur leur territoire, par courriers datés du 28 décembre 2022,

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par le projet de création de SIS ont été informés par courriers datés du 1er septembre 2023,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023,

Considérant que les remarques de monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne, de monsieur le président de l'EPT Boucle Nord de Seine, des propriétaires et du public ont été prises en compte par

la DRIEAT, et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols,

Considérant que les activités exercées par la société EUROPE FERS ET METAUX NUNES ET FILS sont à l'origine de pollution des sols,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1er : Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

Identifiant SSP	Identifiant SIS	Nom usuel du site correspondant
SSP4116032	SSP41160320101	EUROPE FERS ET METAUX NUNES ET FILS

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : Urbanisme

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

ARTICLE 3 : Notification et publicité

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne et au président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et au siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Application

Monsieur le secrétaire général, chargé de l'administration de l'État dans le département, monsieur le maire de Villeneuve-la-Garenne, monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, madame la directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS EUROPE FERS ET METAUX NUNES ET FILS à VILLENEUVE LA GARENNE

Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 02/08/2022

Nom :	EUROPE FERS ET METAUX NUNES ET FILS
Adresse :	31BD GALLIENI
Commune principale :	VILLENEUVE LA GARENNE (92078)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	38.32Z - Récupération de déchets triés
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 15/12/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP41160320101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société EUROPE FERS ET METAUX a exploité depuis 1975 un site de récupération, tri et valorisation de métaux ferreux et non ferreux sur la commune de Villeneuve la Garenne. L'arrêté préfectoral d'autorisation du 22/01/1987 a réglementé les activités sous la rubrique 286-A. L'exploitant a notifié la cessation définitive d'activité sur son site à compter du 30/09/2016. La société EUROPE FERS ET METAUX a été mise en liquidation judiciaire le 03/08/2017, liquidation qui a été considérée comme impécunieuse en 2021. En 2017, le propriétaire du terrain, a rétrocédé celui-ci à la Mairie de Villeneuve-la-Garenne, qui a indiqué qu'elle envisageait de réhabiliter le site et de mettre en œuvre un aménagement pour du logement avec des commerces en rez-de-chaussée. Le liquidateur judiciaire a transmis par courrier du 26/04/2018, un diagnostic de sols. Celui-ci montrait la présence d'un impact dans les sols en hydrocarbures C10-C40, en PCB et en métaux, principalement en surface. Le plan de gestion, qui avait été réalisé pour le compte d'un aménageur, confirmait l'impact en PCB et en hydrocarbures dans les sols mais présentait aussi les résultats des mesures de gaz du sol qui ont permis d'identifier un impact en COHV. Le 24/05/2019, il a été constaté que l'aménagement du terrain était en cours et que les travaux étaient gérés par cet aménageur. La mise en sécurité du site a été actée. En 2021, la liquidation a été considérée comme impécunieuse et la société EUROPE FERS ET METAUX a été déclarée défaillante. Ainsi, le terrain a été pris en charge par un aménageur, qui dans le cadre d'un changement d'usage, doit s'assurer que l'état des milieux (sols, eaux souterraines...) est compatible avec l'usage projeté.

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/11/2022

Enjeux et environnement : La société EUROPE FERS ET METAUX a exploité depuis 1975 un site de récupération, tri et valorisation de métaux ferreux et non ferreux sur la commune de Villeneuve la Garenne. L'arrêté préfectoral d'autorisation du 22/01/1987 a réglementé les activités sous la rubrique 286-A. La société EUROPE FERS ET METAUX a été mise en liquidation judiciaire le 03/082017, liquidation qui a été considérée comme impécunieuse et défaillante en 2021. Un aménageur a repris le terrain pour la construction de logement dont les travaux ont commencé en 2019.

Description[3] :

La société EUROPE FERS ET METAUX a exploité depuis 1975 un site de récupération, tri et valorisation de métaux ferreux et non ferreux sur la commune de Villeneuve la Garenne. L'arrêté préfectoral d'autorisation du 22/01/1987 a réglementé les activités sous la rubrique 286-A.

Par courrier du 06/06/2016, l'exploitant a notifié la cessation définitive d'activité sur son site à compter du 30/09/2016.

Le courrier préfectoral du 28/07/2016 a demandé à l'exploitant de transmettre, dans les deux mois suivant la cessation effective de son activité :
• les justificatifs permettant d'attester que la mise en sécurité du site est effective (justificatifs d'élimination des déchets, de retrait des cuves...),
• un diagnostic des sols et, si nécessaire, des mesures de gestion permettant d'assurer que le site est dans « un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-39-2 et R. 512- 39-3. » (alinéa III de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement).

En l'absence d'éléments transmis par l'exploitant, l'inspection s'est donc rendue sur site le 14/03/2017. L'inspection a constaté que le site était clos, sans activité apparente. L'inspection a considéré que la cessation était manifestement effective et un arrêté préfectoral complémentaire daté du 13/06/2017 a prescrit les mesures nécessaires pour mettre en sécurité le site et a demandé d'établir le mémoire de réhabilitation (diagnostic environnemental, IEM et mesures de gestion en présence de pollution).

En l'absence de réponse, un arrêté préfectoral de mise en demeure (MED) a été pris le 30/11/2017. Lors de l'inspection du 17/04/2018, il a été constaté que cette MED n'a pas été suivie d'effet. Aussi, une sanction de consignation a alors été prise à l'encontre de la société EUROPE FERS ET MÉTAUX par arrêté préfectoral n°2018-89 pour un montant de 17 500 € correspondant aux opérations nécessaires à la mise en sécurité du site et à la réalisation du mémoire de réhabilitation.

La société EUROPE FERS ET METAUX a été mise en liquidation judiciaire

le 03/08/2017.

En 2017, la société d'aménagement SEM 92, propriétaire du terrain, a rétrocédé celui-ci à la Mairie de Villeneuve-la-Garenne. La Mairie de Villeneuve-la-Garenne a indiqué à l'inspection des installations classées qu'elle envisageait de réhabiliter le site et de mettre en œuvre un aménagement pour du logement avec des commerces en rez-de-chaussée.

Le liquidateur judiciaire a transmis le 26/04/2018 un diagnostic de sols réalisé initialement en 2015. Ce diagnostic montrait la présence d'un impact dans les sols en hydrocarbures C10-C40, en PCB et en métaux, principalement en surface. Les éléments transmis comprenaient également un plan de gestion qui avait été réalisé pour le compte d'Altera COGEDIM. Ce rapport confirmait l'impact en PCB et en hydrocarbures dans les sols mais présentait aussi les résultats des mesures de gaz du sol qui ont permis d'identifier un impact en COHV.

Le 24/05/2019, l'inspection a constaté que l'aménagement du terrain était en cours et que les travaux étaient gérés par l'aménageur Altera Cogedim pour le programme immobilier « les jardins de la Bongarde », sans dossier de tiers demandeur. Ce constat a permis d'acter la mise en sécurité du terrain.

Le 25/05/2021, la DDFIP a transmis une demande d'admission en non valeur concernant une créance environnementale de la société EUROPE FERS ET METAUX. Une attestation d'irrécouvrabilité provenant du liquidateur judiciaire est jointe à ce courrier. Ces éléments confirment que la consignation prise à l'encontre de la société EUROPE FERS ET METAUX ne pourra pas être obtenue. Sur la base de ces éléments, la liquidation a été considérée comme impécunieuse et la société EUROPE FERS ET METAUX a été déclarée défaillante.

Les éléments à la disposition de l'inspection des installations classées ne sont pas de nature à faire craindre une menace grave pour la santé des riverains du site et pour l'environnement pouvant nécessiter l'intervention de l'Ademe. Les mesures de gaz du sol avant travaux montrent que la pollution dans les gaz du sol est majoritairement située sur la partie Ouest du site dans une zone éloignée des habitations existantes. Par ailleurs, l'inspection des installations classées rappelle que le terrain est considéré comme mis en sécurité et qu'il a été pris en charge par un aménageur. Il convient de rappeler que, dans le cadre d'un changement d'usage, il revient à la personne à l'origine du changement d'usage de s'assurer que l'état des milieux (sols, eaux souterraines...) est compatible avec l'usage projeté.

L'inspection des installations classées a proposé d'informer l'aménageur Altera COGEDIM, propriétaire des terrains, avec copie à la mairie de Villeneuve-La-Garenne :
• que la mise en sécurité du site telle que prévue à l'article R.521-39-1 du code de l'environnement est effective ;
• de la clôture du dossier ICPE relatif au site d'EUROPE FERS ET METAUX considérant l'irrécouvrabilité des créances environnementales ;
• qu'il appartient au propriétaire de veiller à ce que le site qu'il détient ne mette pas en danger la santé et la vie d'autrui (cf. article 1242 du code civil) ; en particulier, il appartient à la personne à l'origine du changement d'usage de s'assurer que l'état des milieux (sols, eaux souterraines...) est compatible avec l'usage projeté ;

• qu'en cas de vente, il conviendra d'informer les acquéreurs qu'une ICPE a été exploitée sur les terrains – information qui s'avère obligatoire si l'ICPE a été soumise à autorisation ou enregistrement (cf. L. 514-20 code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

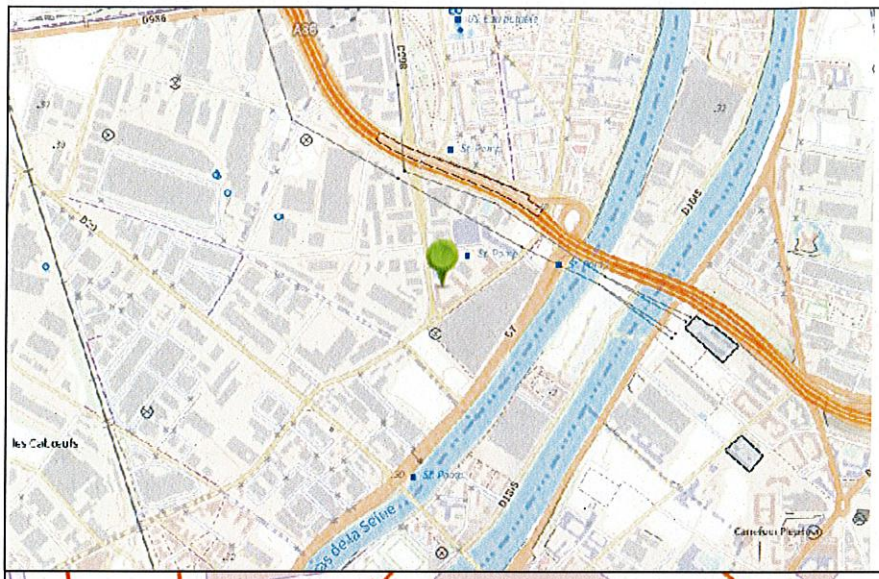
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villeneuve-la-Garenne	1	0N	0243	92

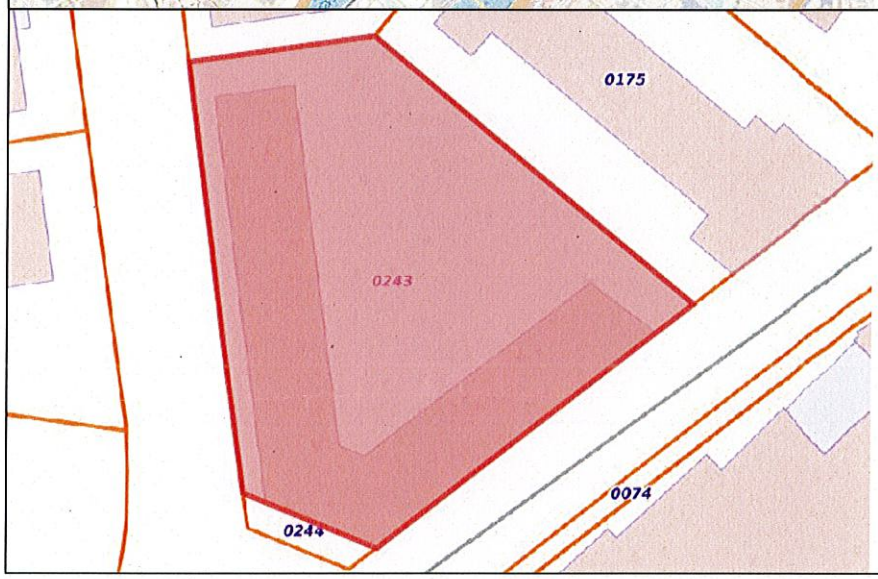
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP41160320101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP41160320101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 650689.4810095406, Lat. : 6869814.325666778

Superficie estimée : 5349 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SSP0002904

Fiche Détaillée

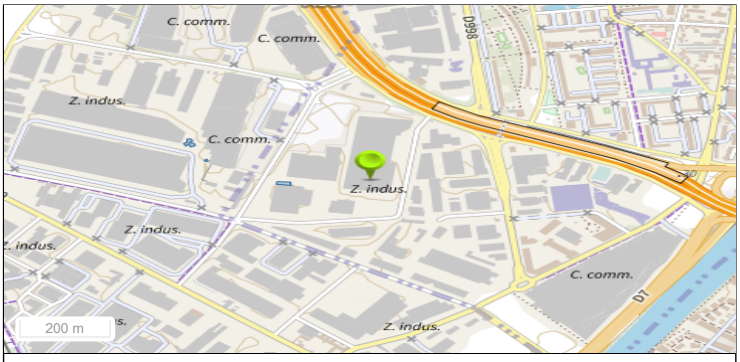
Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0002904

Nom usuel
GENERAL MOTORS

Commune(s)
92078 VILLENEUVE LA GARENNE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000290401			07/08/2017

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000290401

Date de dernière mise à jour
07/08/2017

Statut de l'instruction
En cours

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
92.0082 (BASOL)

Environnement
Le site a accueilli des activités de fabrication de bougies automobiles et traitement électrolytique des métaux. Des études environnementales ont été menées entre 2007 et 2009, et ont montré une pollution des sols par les hydrocarbures polycycliques aromatiques, les métaux lourds et les composés organiques volatils. Le site a été réhabilité d'octobre 2009 à mars 2010. L'analyse des risques résiduels transmise en mars 2011 valide la compatibilité du site avec un usage industriel.

Description
Des investigations complémentaires ont été réalisées en 2009, donnant des résultats cohérents avec ceux des précédents diagnostics sol :
- les remblais sont impactés par des métaux (plomb, zinc);
- des hydrocarbures totaux et des hydrocarbures aromatiques polycycliques sont retrouvés en profondeur (3 à 6 m);
- 1 sondage montrant la présence de solvants chlorés (COHV) et 1 sondage présentant des teneurs élevées en PCB.

Les analyses sur la nappe souterraine montrent de fortes concentrations en chlorure de vinyle et en cis 1,2 dichloroéthylène, qui ne se retrouvent pas au niveau des piézomètres en aval du site, et également des métaux lourds (Ni, Cu, As, Pb, Cr).

Le site a été réhabilité d'octobre 2009 à mars 2010. Du fait de la pollution de la nappe souterraine en amont du site, et pour confiner la pollution résiduelle en amont, un dispositif d'étanchéité-drainage aux gaz a été mis en place sous l'ensemble du futur bâtiment (20 000 m2).
L'analyse des risques résiduels transmise en mars 2011 montre que les expositions résiduelles pour les futurs usagers du site sont acceptables.
Le procès verbal de récolement a été dressé le 13/08/2012.

Le site est actuellement occupé par un centre de tri postal.

Ce site n'appelle plus d'action de la part de l'inspection.

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié
COHV, solvants chlorés, fréons
HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)
Hydrocarbures et indices liés
Metaux et métalloïdes / Arsenic
Metaux et métalloïdes / Chrome
Metaux et métalloïdes / Cuivre
Metaux et métalloïdes / Nickel
Metaux et métalloïdes / Plomb
Metaux et métalloïdes / Zinc
PCB (arochlors), PCT, Dioxines, Furanes (PCDD, PCDF)

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Interdiction d'accès (clôture...) ✓ Gardiennage ✓ Evacuation de produits ou de déchets			

Description	

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Confinement par couverture		

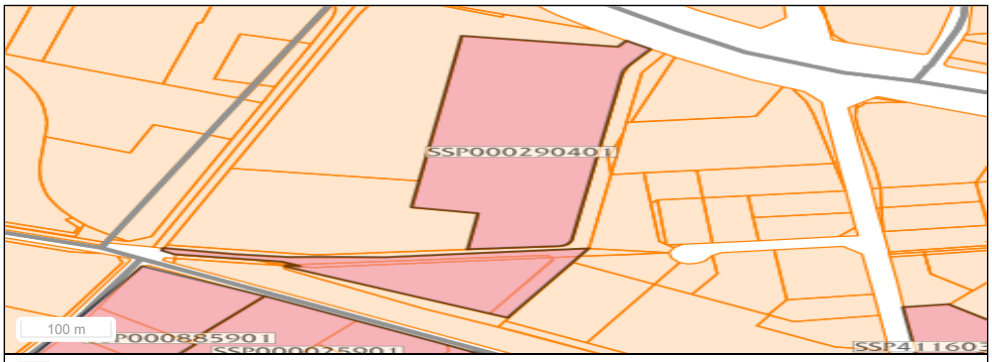
					et étanchéification		
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-	✓ Sol - Sous-sol				
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur etablissement / hors etablissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-	✓ Eaux souterraines				
Description							

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	212	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	209	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	211	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	210	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	215	

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00029040101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000290401

Ancien identifiant SIS 92SIS05051

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE Non renseigné

Date de dernière mise à jour 30/09/2020

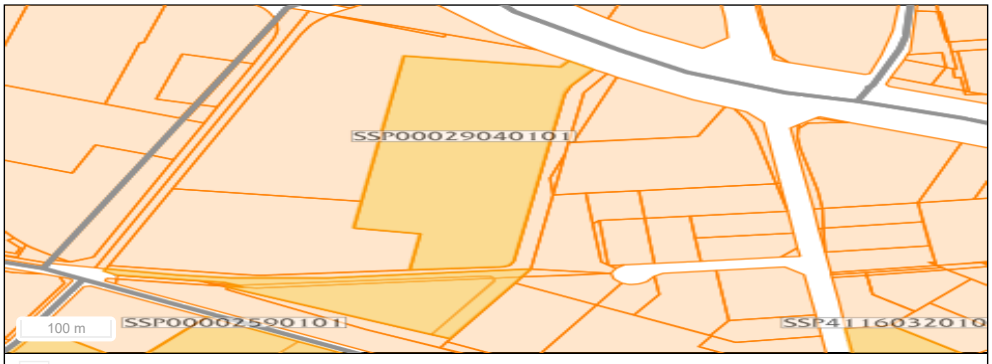
Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description Le site a accueilli des activités de fabrication de bougies automobiles et traitement électrolytique des métaux. Des études environnementales ont été menées entre 2007 et 2009, et ont montré une pollution des sols par les hydrocarbures polycycliques aromatiques, les métaux lourds et les composés organiques volatils. Le site a été réhabilité d'octobre 2009 à mars 2010. L'analyse des risques résiduels transmise en mars 2011 valide la compatibilité du site avec un usage industriel.

Carte(s) et plan(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

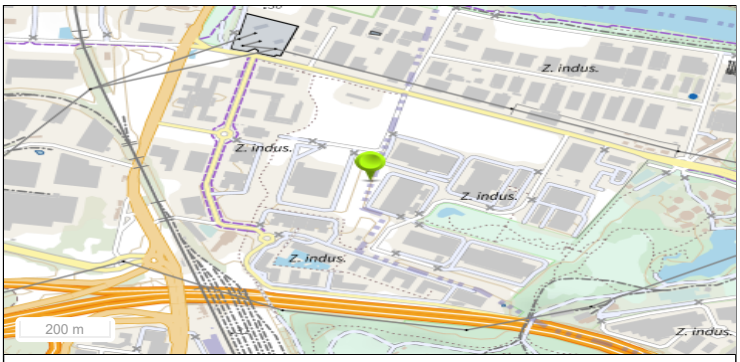
Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	212	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	209	

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	211	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	210	
VILLENEUVE LA GARENNE		0N	215	

SSP0003273

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

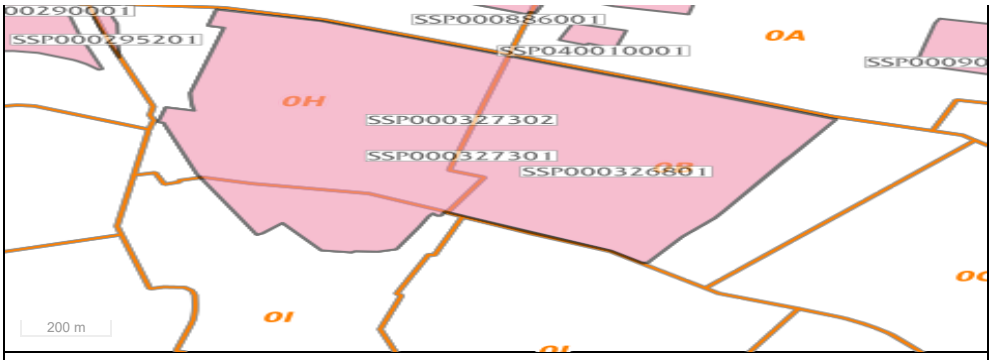
Identifiant de l'établissement	SSP0003273
Nom usuel	ENGIE
Commune(s)	92036 GENNEVILLIERS 92078 VILLENEUVE LA GARENNE
Plan de situation	 Emplacement de l'établissement *Fond de carte PLAN IGN ©*
Nombre d'information de l'administration	2

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000327301			28/09/2021
SSP000327302			28/09/2021

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/2)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000327301
Date de dernière mise à jour	28/09/2021
Statut de l'instruction	En cours
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	92.0010 (BASOL)
Environnement	Le site, situé sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-La-Garenne, a accueilli, à partir de 1943, la plus grande usine à gaz d'Europe. Dans le cadre de l'arrêt de l'usines à gaz, des travaux de démantèlement ont été réalisés à partir de 1969. A la suite d'études environnementales qui ont révélé la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), de BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes), la remise en état du site a été encadrée par l'arrêté préfectoral du 28/02/1996. Les travaux de réhabilitation ont été réalisés entre 1997 et 1998 (excavation de plus de 230000 tonnes de terres impactées sur les terrains des deux communes). Sur les terrains situés sur la commune de Villeneuve-la-Garenne, en complément de ces travaux, un traitement des eaux souterraines a été réalisé entre 2006 et 2016 sur 7 zones dénommées zones 1 à 6 et 141. Une pollution résiduelle subsiste néanmoins dans les sols et les eaux souterraines. Ainsi, un suivi de la qualité des eaux souterraines se poursuit. Des études complémentaires doivent être réalisées sur la zone 141. Le site est compatible avec un usage industriel, artisanal, commercial ou tertiaire avec restrictions d'usages. Les zones dénommées zone 1, zone 2 Sud et zone 4 font l'objet d'un projet d'instauration de servitudes d'utilité publique. Les zones 1 et 2 Sud sont localisées sur la parcelle B0160 et partiellement sur la parcelle B0137. La zone 4 est localisée partiellement sur la parcelle B0154.
Description	Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site, ...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère en charge de l'Écologie et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Le site de l'ancienne usine à gaz de Gennevilliers / Villeneuve-la-Garenne relevait de la classe 1 du protocole. De ce fait, c'est un des sites dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est importante. Conformément aux engagements pris dans le protocole, ce site a fait l'objet de travaux de dépollution de grande ampleur entre 1997 et 1999 sur les 35 hectares libres de toute occupation, plus de 230 000 tonnes de terres polluées ont été excavées / triées/ traitées. Les sols et les eaux souterraines étaient pollués en hydrocarbures et, plus particulièrement en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes). Un arrêté préfectoral du 2 mars 2006 a imposé à la société ENGIE (EX GDF) de dépolluer les eaux souterraines de la nappe alluviale. Les travaux réalisés ont permis de rendre compatible la partie du terrain située sur Gennevilliers avec des usages de type activités et tertiaires. Cette partie du terrain est déjà reconstruite dans sa presque totalité. La mise en place d'une barrière hydraulique en amont empêche la migration du panache de pollution vers cette zone reconstruite (Cf. Fiche BASOL 92.0011).
Polluant(s) identifié(s)	Non renseigné(s)
Action(s) instruite(s)	Non renseignée(s)
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Gennevilliers	1	0H	0101	92
Gennevilliers	1	0H	0099	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0126	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0130	92
Gennevilliers	1	0I	0485	92
Gennevilliers	1	0I	0483	92
Gennevilliers	1	0I	0484	92
Gennevilliers	1	0I	0486	92
Gennevilliers	1	0I	0512	92
Gennevilliers	1	0I	0511	92
Gennevilliers	1	0I	0514	92
Gennevilliers	1	0I	0507	92
Gennevilliers	1	0I	0508	92
Gennevilliers	1	0I	0482	92
Gennevilliers	1	0I	0479	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0157	92
Gennevilliers	1	0I	0411	92
Gennevilliers	1	0I	0513	92
Gennevilliers	1	0I	0510	92
Gennevilliers	1	0I	0509	92
Gennevilliers	1	0I	0497	92
Gennevilliers	1	0I	0191	92
Gennevilliers	1	0H	0081	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0148	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0132	92
Gennevilliers	1	0I	0435	92
Gennevilliers	1	0H	0078	92
Gennevilliers	1	0H	0076	92
Gennevilliers	1	0H	0045	92
Gennevilliers	1	0I	0480	92
Gennevilliers	1	0I	0439	92
Gennevilliers	1	0H	0055	92
Gennevilliers	1	0H	0059	92
Gennevilliers	1	0H	0079	92
Gennevilliers	1	0I	0498	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0149	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0144	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0128	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0119	92
Gennevilliers	1	0H	0047	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0143	92
Gennevilliers	1	0I	0440	92
Gennevilliers	1	0H	0084	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0158	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0156	92
Gennevilliers	1	0H	0080	92
Gennevilliers	1	0H	0042	92
Gennevilliers	1	0H	0056	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0145	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0129	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0155	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0154	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0072	92
Gennevilliers	1	0H	0085	92
Gennevilliers	1	0H	0098	92
Gennevilliers	1	0I	0407	92
Gennevilliers	1	0I	0459	92
Gennevilliers	1	0I	0408	92
Gennevilliers	1	0H	0091	92
Gennevilliers	1	0I	0481	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0138	92
Gennevilliers	1	0I	0470	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0146	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0142	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0127	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0159	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0133	92
Gennevilliers	1	0H	0058	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0131	92
Gennevilliers	1	0I	0496	92
Gennevilliers	1	0I	0460	92
Gennevilliers	1	0I	0502	92
Gennevilliers	1	0I	0468	92
Gennevilliers	1	0I	0466	92
Gennevilliers	1	0H	0053	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0135	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0136	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0137	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0160	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0124	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0123	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0134	92
Gennevilliers	1	0I	0467	92

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Gennevilliers	1	0I	0461	92
Gennevilliers	1	0I	0462	92
Gennevilliers	1	0I	0464	92
Gennevilliers	1	0I	0458	92
Gennevilliers	1	0I	0499	92
Gennevilliers	1	0I	0500	92
Gennevilliers	1	0I	0469	92
Gennevilliers	1	0I	0516	92
Gennevilliers	1	0I	0515	92
Gennevilliers	1	0I	0517	92
Gennevilliers	1	0H	0082	92
Gennevilliers	1	0I	0465	92
Gennevilliers	1	0H	0073	92
Gennevilliers	1	0I	0501	92
Gennevilliers	1	0H	0083	92
Gennevilliers	1	0H	0075	92
Gennevilliers	1	0H	0089	92
Gennevilliers	1	0H	0100	92
Gennevilliers	1	0I	0443	92
Gennevilliers	1	0H	0086	92
Gennevilliers	1	0H	0096	92
Gennevilliers	1	0I	0410	92
Gennevilliers	1	0H	0070	92
Gennevilliers	1	0H	0064	92
Gennevilliers	1	0H	0043	92
Gennevilliers	1	0H	0060	92
Gennevilliers	1	0H	0062	92
Gennevilliers	1	0I	0414	92
Gennevilliers	1	0I	0417	92
Gennevilliers	1	0I	0436	92
Gennevilliers	1	0H	0095	92
Gennevilliers	1	0H	0097	92
Gennevilliers	1	0H	0087	92

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (2/2)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000327302

Code(s) INSEE
92078

Date de dernière mise à jour
28/09/2021

Statut de l'instruction
En cours

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
92.0011 (BASOL)

Code(s) INSEE de l'information de l'administration
92078

Environnement
Le site, situé sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-La-Garenne, a accueilli, à partir de 1943, la plus grande usine à gaz d'Europe. Dans le cadre de l'arrêt de l'usines à gaz, des travaux de démantèlement ont été réalisés à partir de 1969.

A la suite d'études environnementales qui ont révélé la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), de BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes), la remise en état du site a été encadrée par l'arrêté préfectoral du 28/02/1996. Les travaux de réhabilitation ont été réalisés entre 1997 et 1998 (excavation de plus de 230000 tonnes de terres impactées sur les terrains des deux communes).

Sur les terrains situés sur la commune de Villeneuve-la-Garenne, en complément de ces travaux, un traitement des eaux souterraines a été réalisé entre 2006 et 2016 sur 7 zones dénommées zones 1 à 6 et 141. Une pollution résiduelle subsiste néanmoins dans les sols et les eaux souterraines. Ainsi, un suivi de la qualité des eaux souterraines se poursuit. Des études complémentaires doivent être réalisées sur la zone 141.

Le site est compatible avec un usage industriel, artisanal, commercial ou tertiaire avec restrictions d'usages.

Les zones dénommées zone 1, zone 2 Sud et zone 4 font l'objet d'un projet d'instauration de servitudes d'utilité publique. Les zones 1 et 2 Sud sont localisées sur la parcelle B0160 et partiellement sur la parcelle B0137. La zone 4 est localisée partiellement sur la parcelle B0154.

Description
Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site, ...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère en charge de l'Écologie et Gaz de France signé le 25 avril 1996.
Le site de l'ancienne usine à gaz de Gennevilliers / Villeneuve-la-Garenne relevait de la classe 1 du protocole. De ce fait, c'est un des sites dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est importante. Conformément aux engagements pris dans le protocole, ce site a fait l'objet de travaux de dépollution de grande ampleur entre 1997 et 1999 sur les 35 hectares libres de toute occupation, plus de 230 000 tonnes de terres polluées ont été excavées / triées/ traitées.
Les sols et les eaux souterraines étaient pollués en hydrocarbures et, plus particulièrement en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes).

Un arrêté préfectoral du 2 mars 2006 a imposé à la société ENGIE (EX GDF) de dépolluer les eaux souterraines de la nappe alluviale.

Les travaux réalisés ont permis de rendre compatible la partie du terrain située sur Gennevilliers avec des usages de type activités et tertiaires. Cette partie du terrain est déjà reconstruite dans sa presque totalité. La mise en place d'une barrière hydraulique en amont empêche la migration du panache de pollution vers cette zone reconstruite (Cf. Fiche BASOL 92.0010).

Sur la partie Villeneuve-la-Garenne, 7 zones distinctes (zones 1 à 6 et 141) ont fait l'objet d'un traitement par sparging/venting depuis octobre 2007. Un traitement par excavation a été réalisé avant l'implantation du sparging/venting au droit de 2 zones (zones 5 et 6).

Concernant les zones 1 et 2 Sud, les objectifs de dépollution ont été atteints et un rapport de fin de travaux et une Analyse des Risques Résiduels (ARR) ont été transmis à l'inspection des installations classées respectivement en mars 2012 et juillet 2013. Les zones 1 et 2 Sud ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement le 9 août 2013. Des Servitudes d'Utilité Publique sont en cours d'instruction pour conserver la mémoire de la pollution et encadrer les restrictions d'usages s'appliquant à ces deux zones.

Concernant la zone 4, les travaux de dépollution ont été arrêtés. Une Analyse des Risques Résiduels visant à démontrer la compatibilité de l'usage futur avec les pollutions restées en place a été transmise à l'inspection des installations classées en juillet 2014. La zone 4 a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement le 10 mai 2016. Des Servitudes d'Utilité Publique sont en cours d'instruction pour conserver la mémoire de la pollution et encadrer les restrictions d'usages s'appliquant à cette zone.

Concernant les zones 2 Nord, 3, 5 et 6, une stratégie d'optimisation du système de traitement a été mise en œuvre de mars 2012 à juin 2016. Un rapport de fin de travaux a été transmis par courrier du 29 décembre 2016. Les zones 2 Nord, 3, 5 et 6, remises en état pour un usage industriel ou tertiaire avec restrictions d'usages, ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement le 4 septembre 2017.

Concernant la zone 141, la société ENGIE a indiqué par courrier du 17/12/2018 que le dispositif "tiers demandeur" est prévu et qu'un dossier devrait être déposé début 2019.

S'agissant de la surveillance de la qualité des eaux souterraines, les résultats des prélèvements n'ont pas fait apparaître d'évolution sur les teneurs en BTEX (sous la limite de quantification en 2017) et en hydrocarbures. Sur les HAP, les résultats des analyses montrent une évolution des concentrations en fonction des périodes de hautes eaux et basses eaux. L'inspection des installations classées a demandé notamment à l'exploitant de poursuivre la surveillance des eaux souterraines.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)

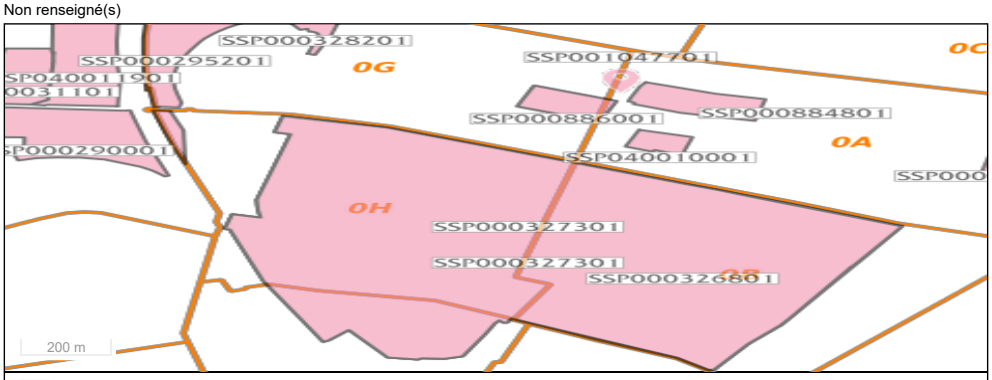
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux
Surveillance	Surveillance environnementale	01/03/2006 -	✓ Eaux souterraines
Description	Résultat de la surveillance à la date du 2018-07-30 : LA SITUATION S'AMELIORE Commentaire : Au cours de l'année 2017, les résultats des prélèvements n'ont pas fait apparaître d'évolution sur les teneurs en BTEX (sous la limite de quantification en 2017) et en hydrocarbures. Sur les HAP, les résultats des analyses montrent une évolution des concentrations en fonction des périodes de hautes eaux et basses		

	eaux. Le prélèvement réalisé en période des hautes eaux (mars 2018) sur le piézomètre PZ110' confirme la présence de HAP (environ 35 µg/l pour les 16 HAP). Il faut également noter l'apparition de benzène sur les piézomètres PZ110' (44 µg/l) et PZ15 (7 µg/l) en aval du site au-dessus de la concentration fixée à l'article 7.2 de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2006 (5 µg/l) et d'éthylbenzène à des concentrations bien inférieures à la concentration fixée à l'article 7.2 de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2006.

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0148	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0135	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0136	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0137	92
Gennevilliers	1	0I	0461	92
Gennevilliers	1	0I	0517	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0157	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0158	92
Gennevilliers	1	0H	0062	92
Gennevilliers	1	0H	0098	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0144	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0143	92
Gennevilliers	1	0H	0043	92
Gennevilliers	1	0H	0079	92
Gennevilliers	1	0H	0076	92
Gennevilliers	1	0H	0075	92
Gennevilliers	1	0H	0047	92
Gennevilliers	1	0H	0056	92
Gennevilliers	1	0I	0511	92
Gennevilliers	1	0H	0078	92
Gennevilliers	1	0H	0058	92
Gennevilliers	1	0H	0059	92
Gennevilliers	1	0H	0064	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0072	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0119	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0142	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0160	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0159	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0145	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0129	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0146	92
Gennevilliers	1	0H	0073	92
Gennevilliers	1	0I	0440	92
Gennevilliers	1	0I	0439	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0127	92
Gennevilliers	1	0I	0466	92
Gennevilliers	1	0I	0500	92
Gennevilliers	1	0I	0470	92
Gennevilliers	1	0I	0459	92
Gennevilliers	1	0H	0045	92
Gennevilliers	1	0I	0464	92
Gennevilliers	1	0I	0484	92
Gennevilliers	1	0I	0443	92
Gennevilliers	1	0I	0414	92
Gennevilliers	1	0I	0508	92
Gennevilliers	1	0I	0513	92
Gennevilliers	1	0I	0479	92
Gennevilliers	1	0H	0101	92
Gennevilliers	1	0I	0512	92
Gennevilliers	1	0I	0514	92
Gennevilliers	1	0I	0486	92
Gennevilliers	1	0H	0070	92
Gennevilliers	1	0I	0510	92
Gennevilliers	1	0I	0509	92
Gennevilliers	1	0I	0507	92
Gennevilliers	1	0I	0417	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0132	92
Gennevilliers	1	0I	0462	92
Gennevilliers	1	0I	0502	92
Gennevilliers	1	0I	0497	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0156	92
Gennevilliers	1	0I	0410	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0155	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0154	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0128	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0149	92
Gennevilliers	1	0I	0468	92
Gennevilliers	1	0I	0483	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0138	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0130	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0133	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0131	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0124	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0123	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0134	92
Gennevilliers	1	0I	0408	92

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Gennevilliers	1	0H	0060	92
Gennevilliers	1	0I	0460	92
Gennevilliers	1	0I	0407	92
Villeneuve-la-Garenne	1	0B	0126	92
Gennevilliers	1	0I	0515	92
Gennevilliers	1	0H	0080	92
Gennevilliers	1	0H	0042	92
Gennevilliers	1	0I	0498	92
Gennevilliers	1	0I	0467	92
Gennevilliers	1	0I	0458	92
Gennevilliers	1	0I	0499	92
Gennevilliers	1	0I	0501	92
Gennevilliers	1	0I	0496	92
Gennevilliers	1	0I	0465	92
Gennevilliers	1	0I	0411	92
Gennevilliers	1	0I	0482	92
Gennevilliers	1	0I	0480	92
Gennevilliers	1	0I	0481	92
Gennevilliers	1	0I	0485	92
Gennevilliers	1	0H	0100	92
Gennevilliers	1	0I	0435	92
Gennevilliers	1	0I	0436	92
Gennevilliers	1	0I	0469	92
Gennevilliers	1	0H	0084	92
Gennevilliers	1	0I	0191	92
Gennevilliers	1	0H	0055	92
Gennevilliers	1	0H	0085	92
Gennevilliers	1	0H	0091	92
Gennevilliers	1	0H	0081	92
Gennevilliers	1	0H	0082	92
Gennevilliers	1	0H	0083	92
Gennevilliers	1	0H	0086	92
Gennevilliers	1	0H	0053	92
Gennevilliers	1	0H	0087	92
Gennevilliers	1	0H	0089	92
Gennevilliers	1	0H	0095	92
Gennevilliers	1	0H	0096	92
Gennevilliers	1	0H	0097	92
Gennevilliers	1	0H	0099	92
Gennevilliers	1	0I	0516	92

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle : SSP00032730201

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire : SSP000327302

Ancien identifiant SIS : 92SIS05441

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE : Non renseigné

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral : Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) : Non renseigné

Description : Le site, situé sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-La-Garenne, a accueilli, à partir de 1943, la plus grande usine à gaz d'Europe. Dans le cadre de l'arrêt de l'usines à gaz, des travaux de démantèlement ont été réalisés à partir de 1969.

A la suite d'études environnementales qui ont révélé la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), de BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes), la remise en état du site a été encadrée par l'arrêté préfectoral du 28/02/1996. Les travaux de réhabilitation ont été réalisés entre 1997 et 1998 (excavation de plus de 230000 tonnes de terres impactées sur les terrains des deux communes).

Sur les terrains situés sur la commune de Villeneuve-la-Garenne, en complément de ces travaux, un traitement des eaux souterraines a été réalisé entre 2006 et 2016 sur 7 zones dénommées zones 1 à 6 et 141. Une pollution résiduelle subsiste néanmoins dans les sols et les eaux souterraines. Ainsi, un suivi de la qualité des eaux souterraines se poursuit. Des études complémentaires doivent être réalisées sur la zone 141.

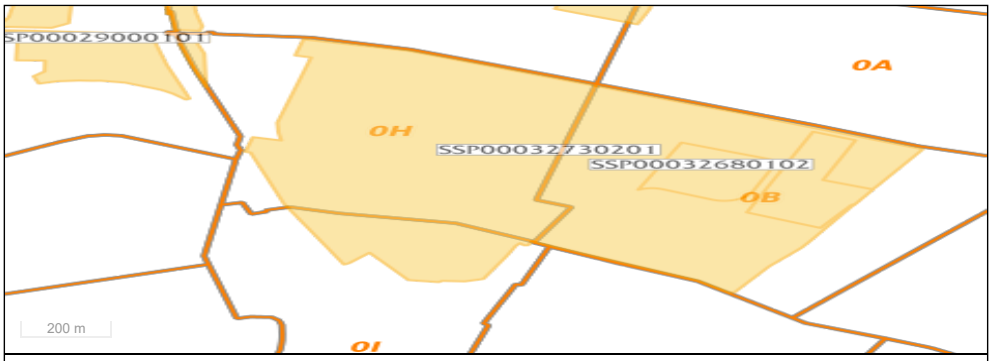
Le site est compatible avec un usage industriel, artisanal, commercial ou tertiaire avec restrictions d'usages.

Les zones dénommées zone 1, zone 2 Sud et zone 4 font l'objet d'un projet d'instauration de servitudes d'utilité publique. Les zones 1 et 2 Sud sont localisées sur la parcelle B0160 et partiellement sur la parcelle B0137. La zone 4 est localisée partiellement sur la parcelle B0154.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
⇓ Télécharger	Zones avec projet de SUP	

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
GENNEVILLIERS		OH	55	
GENNEVILLIERS		OH	70	
GENNEVILLIERS		0H	483	
GENNEVILLIERS		0H	484	
GENNEVILLIERS		0H	486	
GENNEVILLIERS		0H	479	
GENNEVILLIERS		0H	496	

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
GENNEVILLIERS		0H	465	
GENNEVILLIERS		OH	47	
GENNEVILLIERS		0H	514	
GENNEVILLIERS		0H	507	
GENNEVILLIERS		0H	515	
GENNEVILLIERS		0H	516	
GENNEVILLIERS		OH	58	
GENNEVILLIERS		0H	517	
GENNEVILLIERS		0H	417	
GENNEVILLIERS		0H	469	
GENNEVILLIERS		0H	410	
GENNEVILLIERS		0H	462	
GENNEVILLIERS		0H	460	
GENNEVILLIERS		0H	414	
GENNEVILLIERS		0H	82	
GENNEVILLIERS		0H	84	
GENNEVILLIERS		0H	468	
GENNEVILLIERS		0H	461	
GENNEVILLIERS		0H	501	
GENNEVILLIERS		OH	59	
GENNEVILLIERS		0H	458	
GENNEVILLIERS		0H	191	
GENNEVILLIERS		0H	497	
GENNEVILLIERS		0H	502	
GENNEVILLIERS		0H	498	
GENNEVILLIERS		0H	499	
GENNEVILLIERS		0H	500	
GENNEVILLIERS		0H	439	
GENNEVILLIERS		0H	464	
GENNEVILLIERS		0H	470	
GENNEVILLIERS		0H	466	
GENNEVILLIERS		0H	440	
GENNEVILLIERS		0H	407	
GENNEVILLIERS		0H	459	
GENNEVILLIERS		0H	408	
GENNEVILLIERS		0H	467	
GENNEVILLIERS		0H	83	
GENNEVILLIERS		0H	86	
GENNEVILLIERS		0H	53	
GENNEVILLIERS		0H	78	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	72	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	119	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	123	
GENNEVILLIERS		OH	60	
GENNEVILLIERS		OH	62	
GENNEVILLIERS		OH	64	
GENNEVILLIERS		OH	73	
GENNEVILLIERS		OH	75	
GENNEVILLIERS		OH	76	
GENNEVILLIERS		0H	43	
GENNEVILLIERS		0H	56	
GENNEVILLIERS		0H	85	
GENNEVILLIERS		0H	81	
GENNEVILLIERS		0H	80	
GENNEVILLIERS		0H	91	
GENNEVILLIERS		0H	100	
GENNEVILLIERS		0H	87	
GENNEVILLIERS		0H	89	
GENNEVILLIERS		0H	95	
GENNEVILLIERS		0H	97	
GENNEVILLIERS		0H	99	
GENNEVILLIERS		0H	96	
GENNEVILLIERS		0H	98	
GENNEVILLIERS		0H	435	
GENNEVILLIERS		0H	436	
GENNEVILLIERS		0H	443	
GENNEVILLIERS		0H	411	
GENNEVILLIERS		0H	101	
GENNEVILLIERS		OH	42	
GENNEVILLIERS		OH	45	
GENNEVILLIERS		0H	480	
GENNEVILLIERS		0H	481	
GENNEVILLIERS		0H	485	
GENNEVILLIERS		0H	482	
GENNEVILLIERS		0H	508	
GENNEVILLIERS		0H	509	
GENNEVILLIERS		0H	512	
GENNEVILLIERS		0H	510	
GENNEVILLIERS		0H	513	
GENNEVILLIERS		0H	511	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	124	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	126	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	127	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	128	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	129	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	130	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	131	
GENNEVILLIERS		0B	132	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	133	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	134	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	135	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	136	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	137	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	138	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	142	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	143	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	144	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	145	
GENNEVILLIERS		0B	146	
GENNEVILLIERS		0B	148	
GENNEVILLIERS		0B	149	
GENNEVILLIERS		0B	154	
GENNEVILLIERS		0B	155	
GENNEVILLIERS		0B	156	
GENNEVILLIERS		0B	157	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	158	

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	159	
VILLENEUVE LA GARENNE		0B	160	

SSP0003432

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement: SSP0003432

Nom usuel: JEAN JAURES

Commune(s): 92078 VILLENEUVE LA GARENNE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration: 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000343201			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration: SSP000343201

Date de dernière mise à jour: 30/09/2020

Statut de l'instruction: Clôturée

Nom Usuel: Non renseigné

Autre(s) identifiant(s): Non renseignés

Environnement: L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 dans l'école maternelle Jean Jaurès ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Sous réserve du respect des recommandations de l'ARS, le site est compatible avec son usage actuel.

Description: L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 dans l'école maternelle Jean Jaurès ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Sous réserve du respect des recommandations de l'ARS, le site est compatible avec son usage actuel.

Polluant(s) identifié(s): Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s): Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s): Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s): Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle: SSP00034320101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire: SSP000343201

Ancien identifiant SIS: 92SIS05617

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE	Non renseigné
Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné
Description	L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 dans l'école maternelle Jean Jaurès ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé. Sous réserve du respect des recommandations de l'ARS, le site est compatible avec son usage actuel.
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE	1	0M	111	92

SSP0003435

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement
SSP0003435

Nom usuel
PIERRE DE COUBERTIN

Commune(s)
92078 VILLENEUVE LA GARENNE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration
1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000343501			30/09/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration
SSP000343501

Date de dernière mise à jour
30/09/2020

Statut de l'instruction
Clôturée

Nom Usuel
Non renseigné

Autre(s) identifiant(s)
Non renseignés

Environnement
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour l'école maternelle Pierre de Coubertin ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Ces zones n'étant actuellement pas accessibles ou peu fréquentés par les enfants, le site est compatible avec son usage actuel.

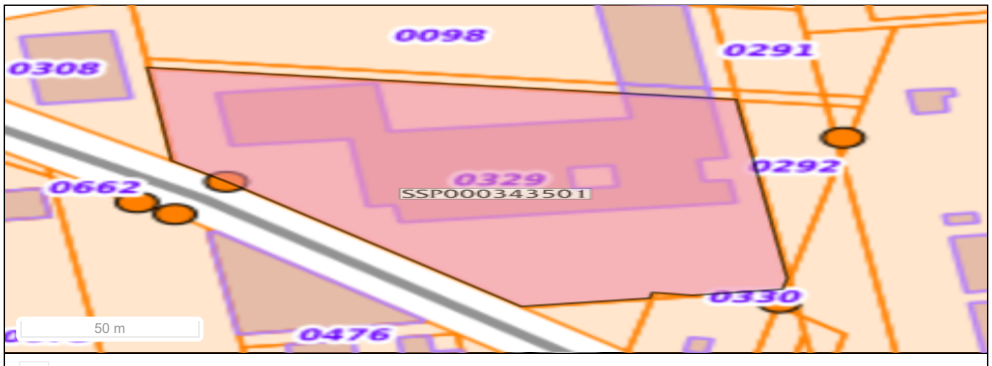
Description
L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels.
Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour l'école maternelle Pierre de Coubertin ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé.
Ces zones n'étant actuellement pas accessibles ou peu fréquentés par les enfants, le site est compatible avec son usage actuel.

Polluant(s) identifié(s)
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)
Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)
Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)
Non renseignée(s)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle
SSP00034350101

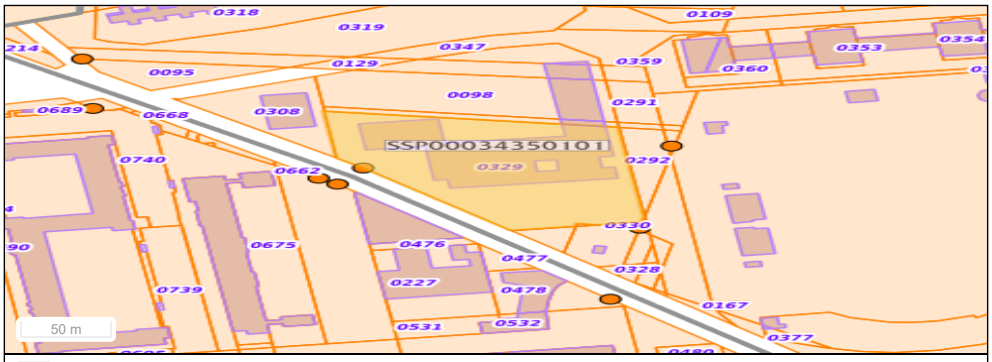
Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire
SSP000343501

Ancien identifiant SIS
92SIS05621

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE	Non renseigné
Date de dernière mise à jour	30/09/2020
Date de l'Arrêté Préfectoral	Non renseignée
Nom(s) Usuel(s)	Non renseigné
Description	L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2015 pour l'école maternelle Pierre de Coubertin ont révélé la présence de plomb dans les sols superficiels au niveau des espaces verts à des teneurs supérieures à la valeur de référence définie par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour ce composé. Ces zones n'étant actuellement pas accessibles ou peu fréquentés par les enfants, le site est compatible avec son usage actuel.
Carte(s) et plan(s)	Non renseigné(s)
Carte(s) et plan(s)	



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VILLENEUVE LA GARENNE	1	0F	329	92